Les Cahiers haut-marnais
no 44/45 (1956)


UNIVERSITY OF TORONTO
VELUT ARBOR ÆVO

-45 1er et 2e TRIMESTRES 1956

VIIe CONGRÈS DE L'A.B.S.S. A CHAUMONT
ANNIVERSAIRE DES CAHIERS HAUT-MARNAIS
UGURATION DES ARCHIVES DE HAUTE-MARNE



FAIENCERIE D'APREY

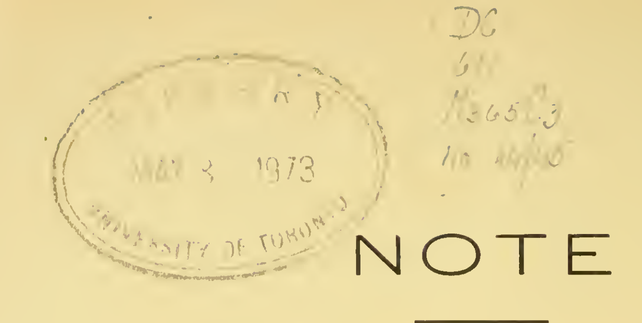
Biscuit de porcelaine. Groupe d'après le sculpteur langrois BESANÇON (v. 1777)

(Musée des Arts Décoratifs, Paris)

ES CAHIERS AUT_MARNAIS

Prix de ce numéro : 500 frs

Gérant : J.-G. GIGOT Boîte Postale 52 CHAUMONT



NOTE

Ce présent cahier renferme plusieurs des communications du XXVIIe Congrès de l'A.B.S.S. tenu à Chaumont du 11 au 13 mai 1956.

Plusieurs autres seront publiées dans le prochain Cahier, qui paraîtra en septembre 1956.

Retenez-le dès maintenant.

REVUE TRIMESTRIELLE

Directeur-Gérant : Jean GIGOT

(Déclaration Registre Inscr. N° 21.429)

ABONNEMENT ANNUEL : 500 Frs

Etranger : 1.000 frs

C. C. P. Châlons-sur-Marne 92-90 (Cahiers Haut-Marnais, Chaumont)

Adresse : B. P. 52, Chaumont

De grâce, ne payez pas par chèque barré !
MERCI.

ADRESSE

DIXIÈME ANNIVERSAIRE

Ami Lecteur,

Nous vous offrons aujourd'hui notre Cahier de Xe Anniversaire.
Non sans quelque émotion.

En effet, lorsque parut, en mars 1946, notre premier « Cahier », nous n'avions point l'audace de penser que cette œuvre dût être de longue durée.

Nous n'avions alors, à peine rentré d'une captivité semée de pièges, d'autre but que d'apporter spontanément, immédiatement, notre modeste pierre, dans notre strict domaine professionnel, à l'édifice de reconstruction de notre patrie terriblement meurtrie.

Aujourd'hui, devant la pile reliée de ces 45 « Cahiers haut-marnais », nous éprouvons un sentiment complexe, mêlé d'heureuse surprise et de secrète inquiétude : la surprise heureuse devant le « monumentum », le document qui demeure ; l'inquiétude intime à la pensée que tant d'heures passées commandent pour l'avenir combien d'autres labeurs !

⁂

Ces « Cahiers haut-marnais », nés dans un coup de tête dirions-nous, sont cependant le fruit d'un long débat intime, de pesantes réflexions, et du lent examen d'une foule de questions, peut-être de problèmes.

Une origine mêlée de Bourgogne où l'on aime à dire, à parler haut, et de Nivernais qui laisse une part au rêve poétique; un atavisme qui nous rattache à l'un des tout premiers initiateurs de la « Culture Populaire » à l'aube de ce siècle; la précieuse expérience de ses disciples de pieuse mémoire, Léo Lagrange et Jean Zay; puis cette autre expérience, longue et dure celle-là, d'un exil consacré malgré tout à la défense, à la maintenance du patrimoine culturel français d'essence fondamentale latine: tout cela nous a permis de prendre lentement conscience, à la veille de l'an 2000, de l'absolue nécessité du sauvetage, avant toute autre chose, de ce patrimoine immensément puissant, immensément riche que nos pères nous ont légué et que nos pires ennemis eux-mêmes nous envient, nous jalousent.

⁂

De retour en Haute-Marne, nous avons alors dressé le bilan des valeurs de ce Département-carrefour, de ce Département-charnière : les valeurs du passé, dont l'Archiviste a la garde se sont immédiatement révélées splendides dans tous les domaines, archéologique, historique, religieux, militaire, institutionnel et juridique, intellectuel, artistique, littéraire...

Il nous est apparu que les valeurs présentes et d'avenir ne pouvaient démentir ce passé, mais il manquait alors d'organe qui pût les rassembler les réunir, leur fournir le moyen de se découvrir, et de se reconnaître, de se manifester.

Certes, il existe encore des Sociétés Savantes en Haute-Marne, et de passé glorieux. Mais leur faible obédience et leurs faibles moyens, nés de leur caractère trop spécialisé aux yeux de certains, ne permettaient pas cette fusion, cette vue de synthèse qui demeure notre vœu essentiel

Et c'est pourquoi nous avons créé ces « Cahiers haut-marnais », qui s'adressent à tous, peuvent être lus par tous, et qui, dès leur naissance ont connu un succès qui nous a nous-même surpris, mais qui nous a montré l'importance du besoin latent de connaissance, de Culture.

***

Certes il n'a pas manqué de reproches aux « Cahiers ». Certains les ont jugés trop érudits, trop savants. D'autres les estiment au contraire trop « faciles ».

Or, loin de nous chagriner, ces remarques nous ont montré que notre formule, notre voie, étaient bonnes.

En effet, notre but, en créant ces « Cahiers », n'est ni la pure et seule érudition ,ni la seule et élémentaire vulgarisation. La formidable explosion des « Universités » nées dans les Oflags, les Stalags, les camps et les baraques, a montré splendidement qu'il n'existe pas de frontière catégorique entre les Savants et la Foule.

Pour l'Erudition, certes, il existe des revues spécialisées, de haute valeur; pour la Vulgarisation, il existe des feuilles et des revues périodiques, ou quotidiennes.

Mais notre dessein est de présenter à la fois, dans chaque « Cahier », des « articles » *de lecture fort aisée, d'audience « populaire » (au sens non péjoratif), et des* « études » *d'érudition, de lecture plus ardue, d'audience plus restreinte.*

Par cette juxtaposition, cette confrontation de l'« article » et de « l'étude », nous pensons contribuer à l'œuvre, indispensable aujourd'hui, de vulgarisation scientifique, de reconquête d'une élite.

***

Ceux-là même en effet qui liront aisément les « articles », ne pourront manquer de feuilleter les « études », et ainsi, peu ils finiront par en découvrir l'intérêt, et par en reconnaître la valeur.

D'autre part, les auteurs des « études » éprouveront le désir de gagner l'audience des lecteurs des « articles », en donnant à leur expression, à leur texte, une forme moins pédante, moins ardue, une intelligence plus facile.

Ainsi sera réalisée la Vulgarisation non par la chute vers le vulgaire, mais par l'élévation vers une Culture plus digne de l'Homme du XXe siècle.

Par là sera, pensons-nous, réalisé notre vœu le plus cher : la promotion à l'échelon culturel supérieur de tous ceux qui, jusqu'ici, souffraient peut-être, secrètement, de leur infirmité cependant amendable.

En un mot, une reprise de conscience, de confiance.

***

Il est bien évident que cette tâche, dont les résultats, déjà très sensibles, apparaissent à la seule lecture de la table des Cahiers (1946-1956), *n'aurait jamais été possible si nous avions été seul, et n'avions rencontré une aide solide.*

A notre époque de spécialisation, une œuvre n'est véritablement sérieuse et durable que si elle est réalisée par une équipe. Or l'équipe des « Cahiers haut-marnais » existe. Elle a déjà beaucoup réalisé. Elle est une des plus riches et des plus manifestement solides de toutes les revues de France.

Nous tenons donc tout particulièrement à remercier, en ce Xe anniversaire des « Cahiers Haut-Marnais », les pionniers de la première heure : le Docteur Henry RONOT, qui représente remarquablement dans les Cahiers l'Archéologie monumentale et l'Histoire de l'Art; — le Professeur Marcel HENRIOT, qui précisément, à l'occasion du XXVIIe Congrès de l'A.B.S.S. et de l'inauguration de nos Archives, montrera comment, depuis

ces dix années, il a dirigé ses élèves dans un travail excellent de synthèse d'Histoire économique, humaine et sociale; — M. E. MOUILLET, qui nous a tant aidé, dès le début, et dont l'audience auprès du Corps Enseignant demeure très précieuse; — M. le Lt-Colonel H. de BAILLON, fidèle animateur et chercheur minutieux, dont les études ont montré l'infinie richesse dans tous les domaines de l'Histoire, de ce que l'on peut retirer d'un texte d'une gravure, voire de l'examen du sol; — Jean MARTIN-SALHORGNE, dont les évocations littéraires font les délices des lecteurs des Cahiers; — M. André GARNIER, pour qui l'Histoire du Plateau de Langres n'a plus aucun secret...

***

A ceux-là, se sont ajoutés avec les années de nouveaux « supporters », Georges LOBEROT pour le Bassigny, Léon FORGEOT pour le Folklore et les Pays d'Amance, V. SYCHEPINSKY pour la *Géologie haut-marnaise qu'il a traitée avec un esprit de synthèse remarquable. Paul LEBEL et les tant regrettés Chanoines DRIOUX et MAITRIER pour l'Archéologie et la Toponymie; — Jean GUILLE, dont l'érudition va de l'époque romaine à l'Histoire économique; .. et tous ces chercheurs de Haute-Marne dont la somme des travaux enrichit notre palmarès des «Cahiers Haut-Marnais », sans compter les Artistes de la Haute-Marne et les Gens de Lettres, conteurs et poètes, dont la Table qui suit montre toute la richesse et l'infinie valeur.*

A tous ces collaborateurs des « Cahiers Haut-Marnais », nous voudrions joindre l'équipe des Archives, qui assume les tâches les plus ingrates, celles de la comptabilité et des abonnements, de la correspondance et des fichiers: MM. TÔLMER et CHEVILLOT, et Madame MARCHIORI-CHAMEROIS, ainsi que l'équipe des typographes et des protes, et toute l'équipe en somme de l'Imprimerie de l'Est, si dévouée et souriante.

Enfin, à vous tous, Amis Lecteurs, qui nous avez soutenu depuis dix ans déjà, à vous dont la correspondance amicale est pleine d'encouragements, de suggestions heureuses et de pensées délicates, nous adressons, en ce Xe Anniversaire, notre remerciement et notre reconnaissance émue.

J.-G. G.

TABLE MÉTHODIQUE

DES ETUDES PUBLIEES PAR LES

CAHIERS HAUT-MARNAIS

No 1-45, 1946-1956

VOIR LA TABLE-SOMMAIRE EN FIN DE CE CAHIER

(*La table des Illustrations sera publiée dans le prochain cahier*)



PLAN

SCIENCES.
    Sciences, géologie.

ARCHEOLOGIE.
    Préhistoire, gallo-romain, voies romaines.

ARCHIVES.
    Organisation, vie et collections.

FOLKLORE.
    Folklore religieux, Noël, folklore agraire, jeux et danses, la maison blason populaire, sorcellerie, médecine populaire, mais et mariages, contes et récits.

LINGUISTIQUE.
    Linguistique, onomastique et toponymie.

HISTOIRE RELIGIEUSE.

INSTITUTIONS-JUSTICE.

HISTOIRE MILITAIRE.

REVOLUTION-EMPIRE.
    Evénements, situation religieuse, situation militaire.

EPOQUE MODERNE.

HISTOIRE ECONOMIQUE ET SOCIALE.
    Histoire économique, forêt, chasse, loups, livres de raison, démographie, médecine.

HISTOIRE LOCALE.
    Localités.

HISTOIRE LOCALE.
    Personnages Jean de Joinville, Diderot.

HISTOIRE DE L'ART.
    Arts et artistes, architecture religieuse, architecture civile.

LITTERATURE.
    Prose, poésie.

TOURISME.
    Thermalisme, Bourbonne-les-Bains, CINEMA.

NOTE. — *La référence est indiquée par deux chiffres: le 1er désigne le n° du Cahier, le 2e désigne la page.*

Sciences.

L'atome des chimistes (*C. Dauvé*). 1, 5.
L'atome des physiciens (*C. Dauvé*). 2, 3.
L'atome : le neutron (*C. Dauvé*), 4, 2.
Pour devenir naturaliste (*R. Louvrier*), 1, 7.
Météorologie, 1, 10.

GEOLOGIE

Aperçu de l'hisoire géologique de la Haute-Marne et tableau statigraphique des terrains de Hte-Marne (*V. Stchepinsky*), 30, 131.
Géologie de la région de Narcy (*V. Stchepinsky*), 16, 2.
Géologie et ressources minérales de la commune de Saint-Dizier (*V. Stchepinsky*), 18, 102; 19, 152.
Géologie de la région de Poissons (*V. Stechepinsky*), 17, 50.
Terrains géologiques de la région de Langres, Arc-en-Barrois (*V. Stchepinsky*), 32, 3.
Terrains géologiques de la région d'Arc-en-Barrois (*V. Stchepinsky*), 36, 1.
Terrains ferrugineux et crétacés de la Haute-Marne (*V. Stchepinsky*), 23. 103 ; 28, 2.
Le Trou du Renard de Choignes (*R. Louvrier*), 1, 8.
Le cours souterrain de la Sueur (*Assoc. Spéléol. H.-M.*), 33, 51.
Spéléologie : carrière de la Maladière (*R. Louvrier*), 2, 6.
Cours d'eau souterrains et résurgences (*L.-H. Thée*), 34, 102.
Le Trou de Velune (*Gal. Dumontier*), 36, 3.
Le Trou de Velune (*R. Louvrier*), 37, 51.
La source de la Vingeanne (*V. Stchepinsky*), 39, 161.
La Collection paléontologique E. Babeau du Musée de Saint-Didier de Langres (*G. Gardet*), 40, 1.
Bulliard. Jean-Baptiste-François, dit Pierre (*E.-J. Gilbert*), 26, 167.

Archéologie.

PREHISTOIRE. GALLO-ROMAIN

Répertoire archéologique de la Hte-Marne : époques romaine et préromaine, canton d'Andelot (*Chan. G. Drioux*), 16, 5.
Id., canton d'Auberive, 17, 54.
Id., canton de Bourbonne, 18, 106.
Id., canton de Chevillon, 19, 159.
Archéologie haut-marnaise, région Andelot-Bourmont (*G. Loberot*). 31, 182.
Archéologie : Chan. Drioux, E. Valdan, etc... Fouilles. Méthode (*J.G.*), 21, 1.
Répertoire archéologique : Guyonvelle (*L. Forgeot*), 23, 109.
Les origines de Bourbonne-les-Bains (*A. Cousin*), 23, 108.
Une statue de Néhélennia trouvée à Sommerécourt (*J. Gigot*), 10, 392.
Gibiers d'autrefois en Haute-Marne (*Abbé P. Mouton-R. Joffroy*), 3, 2.
Le Porte-Joie de Soncourt (*Abbé P. Maîtrier*), 12, 129.
Les meurgers du « Joyeux » (*A. Cousin*). 16, 11.
Découverte à Dardenay (*G. Gigot*), 19. 163.
Découverte de sépultures à Dardenay (*J. G.*), 21, 4.
Hoëricourt : découverte d'un sarcophage (*H. B.*), 23. 107.
Cimetière ancien d'Hoëricourt (*V. Stchepinsky*), 25, 104.
Le tumulus de La Mothe-au-Bouleau à Villiers-le-Sec (*P. Ballet*), 26, 152.
Découverte sensationnelle du Mont Lassois, Vix (*J. G.*), 31. 183.

VOIES ROMAINES

Pour étudier les voies antiques de Haute-Marne (*J. Guille*), 4, 5 et 6. 114.
Voies romaines : Créancey (*G. Mourre*), 23, 108.
Notes sur Eclaron : voies romaines (*H. de Bailton*), 25, 108.
Les voies romaines bourbonnaises (*L. Grégoire*), 37, 51.
Séquanie et Lingonie voie romaine de Besançon à Langres. et le réseau Nord des voies séquanes (*C. Davillé*), 38, 110.

Archives.

Le futur local des Archives de la Haute-Marne (*J. Gigot*), 19, 200.
Guide pratique du Service des Archives de Haute-Marne (*G. Gigot*), 40, 3.
Plan du Guide pratique. 40, 5.
Missions du Service des Archives.
Historique des Archives : tableau des Archivistes. (Historique des locaux, aménagement, équipement R° NE° et microfilm SERTIC).
Plan des locaux d'Archives. 41, 81.
Salles de dépôt ; de lecture, de travail, d'exposition. aménagement R° NE°. Protection contre l'incendie. Au service de la Recherche scientifique : Le microfilm. SERTIC).
Archives et Tourisme. 41, 124.
Le Service des Archives : le Personnel, 137.
Courrier des Archives, travaux 1945-1946 (*J. Gigot*), 1, 20.
Travaux effectués aux Archives (*J. Gigot*), 2, 21.
Inventaire de la série L, période révolutionnaire, (*R. Tolmer*), 3, 22.
Acquisitions des Archives durant l'année 1946 (*J. Gigot*), 4, 26.
Acquisitions des Archives de Hte-Marne en 1947 (*J. Gigot*), 8, 260.
La vie des Archives en 1948 (*J. Gigot*), 16, 25.
Minutier central de la Haute-Marne : Minutes Mayot, de Choiseul (*J. Gigot*), 21, suppl.
Plans conservés aux Archives départementales de la Haute-Marne (*J. Gigot*), 1, 20, et 2, 23.
Inventaire des Archives de Wassy (*J. Gigot*), 3, 23.
Répertoire des Archives de Chaumont (*J. Gigot*), 22. suppl.
Archives de Bourbonne-les-Bains (*J. Gigot*), 17, 76.
Inventaire des Archives des Communes du Canton de Chaumont (*J. Gigot*), 3, 25.
Comment... Hubert Perrenot, curé de Voisey, rédigeait les actes de baptême 1655-1658 (*L. Forgeot*), 41,120.
L'ébauche délaissée (*E. Dessein*), 41, 103.
Les expositions d'archives au service de l'Histoire (*J. Gigot*). 39, 663.
Annales et bibliographie haut-marnaises, 2, 64.
Bibliographie historique de la Haute-Marne (Lorraine), 36, 31.
Petite bibliographie du canton de Bourmont (*G. Loberot*), 37, 69.
Un nouvel élément de travail : contrôle rapide des dates historiques (*R. Mouton*), 10, 389, 11, 70, 12, 123.
Collections Louet, Gillancourt, Bois du Fays, Collin. Mion-Bauchard (*J. Gigot*), 8, 260.
Legs Henri Mettrier (*J. G.*), 21, suppl.
Le legs Daguin, inventaire (*J. Gigot*), 22, suppl.
Un cachet personnel en 1546 (*J. Gigot*), 9, 327.
Association Bourguignonne des Sociétés Savantes ; congrès de Dijon (1946) 2, 26.
XXVIIe Congrès de l'A.B.S.S., 43, 187.

Folklore.

FOLKLORE RELIGIEUX

Le Grand Pardon et l'Histoire (*Françoise Mialon*), 2, 16.
Le Mystère de Saint-Jean-le-Baptiste au Grand Pardon, 2, 47.
Le Grand Pardon de Saint-Jean-le-Baptiste, d'Henri Ghéon (*A. Garnier*), 25, 131.
Grand Pardon de Chaumont : exposition de documents (*J. Gigot*), 2, 25.
Anciennes coutumes religieuses du canton de La-Ferté-sur-Amance (*L. Forgeot*), 32, 33.
Le soporifique de Monsieur le Curé (*R. Georgemel*), 32, 31.
Le prôche du Curé de Chalvraines (*L. Forgeot*), 33, 85.
Légende Sainte Bolgone (*Jeannine Vignot*), 5, 67.
La Saint Vincent à Bourbonne (*J. Arnoult*), 5, 103.
Coutumes de Montier-en-Der et de Droyes : le bâton de Saint Nicolas (*P. Arnoult*), 10, 423.

Les Rameaux à Guyonvelle (*L. Forgeot*), 8, 276.
Parnot : les Rogations aux environs de 1850 (*L. Forgeot*), 41, 121.
Le Saint-Christophe de Baudrecourt, 21, 38.
Guyonvelle : l'ermite des Brandeloirs (*L. Forgeot*), 32, 29.
Chanson de la veillée Saint-Vincent à Bourbonne (*J. Arnoult*), 5, 104.
Le théâtre religieux à Langres ; essai... sur le mystère de Saint Didier (*M. Garnier*), 6, 161, 7, 229.

NOEL

Folklore : Vœux de Noël, poême anonyme (*Louet*), 4, 1.
Coutumes de Noël à Essey-les-Eaux (*J. Mary*), 4, 37.
Choix de Noël : Noël de Peigney, Noël de Chaumont, Noël de Troyes. Noël bourguignon. Quatre Noëls patois, Noël d'*Alcide Marot*, L'amour pleuré de *Claire Auberive*. 4, 39.
Le Noël de Peigney : notes (*J. Gigot*) et traduction (*Joseph Cressot*), 136.
Préface à Noël : promeneurs nocturnes du vieux Langres (*A. Garnier*), 10, 404.
Noël : Noëls bourguignons de Guy Barôzay, (*A. Garnier, J. Gigot, Georges Villa*), 10, 407.

FOLKLORE

Comment on mène les bruyants à Guyonvelle en 1947 (*L. Forgeot*), 7, 220.
Le briandage à Vecqueville (*P. Legendre*), 5, 101.
Le Vallage de Wassy (*J. Gigot*), 2, 51.
Les mouchelots de Blaise (*J. Gigot*), 2, 46.
Notes et documents sur les charivaris (*A. Garnier, J. Gigot*), 11, 77.
Le feu des Bures à Voisey (*J. Arnoult*), 6, 144.
Le Trimazâ (*C. Maigrot*), 23, 132.
Carnaval et Brandons à Bar-sur-Aube en 1818 (*J. Gigot*), 16, 34.
Folklore : le carnaval de Wassy (*J. Gigot*), 1, 31.
Danses folkloriques de France, bibliographie (*J. Gigot*), 1, 47.
Deux chansons ppoulaires recueillies à Eclaron (*H. de Baillon*), 3, 36.
Savez-vous ce qu'il y a deux ? (*G. M.*), 6, 125.

FOLKLORE AGRAIRE

Un document végétal : l'aunée d'Arbigny (*C.P. Fournier*), 34, 157.
Vertus du persil (*L. Forgeot*), 34, 159.
Les herbes d'amour (*L. A. Mercier*), 36, 42.
La Mancienne (*G. Loberot*), 28, 33.
Le mouchier (*L. Forgeot*), 39, 174.
Questionnaire sur le berger, 32, 36.
Notules sur le berger (*J. Gigot*), 37, 76.
Métrologie agraire : la dimension des champs ; sa signification, 34, 153.
Pacages et pastres d'autrefos. La Ferté-sur-Amance et environs (*L. Forgeot*), 33, 86.
Enquête sur les cadrans solaires (*M. Isoir, Lt-Col. Lemut*), 38, 145.
Cadrans solaires (*Gl. de Montarby*), 39, 176.

JEUX ET DANSES

Danses régionales, bibliographie, 3, 40.
Jeux de village d'autrefois (*Jeannine Vignot*), 12, 124.
Jehan. Sire de Joinville, et les jeux de cartes (*R. Mouton*), 13, 185.
Enquête sur les jeux (*Dr. Raitlet*), 38, 145.
Petites recettes. Enquêtes sur les jeux, 39, 176.
Le massacre de Wassy, musique (*J. G.*), 21, 14.
La chanson de Marie Stuart (*J. G.*), 21, 15.

LA MAISON

Plan de la maison ancienne à Goncourt (*Elèves de Goncourt*), 30, 163.
La maison en torchis : Perthois Vallage, Der (*J. Guille*), 25, 188.

Etude du mobilier régional, illustrée (*M. Perreau*), 28, suppl.
Bibliographie folklorique champenoise de *Germaine Maillet*, 37, 78.
Glanes de Folklore à Bourdons-sur-Rognon (*R. Lecotté*), 4, 32; 5, 98; 6, 138.
Notes de folklore à Vesaignes-sous-La Fauche (*A. Garnier*), 8, 274.
Notes de folklore : Choignes (*M. Morin*), 8, 277.
Notules de folklore (*A. C. Chaumette*), 16, 33.
Echos et notules d'Histoire et de Folklore (*J. Gigot*), 18, 129.
Notules de Foklore (*J. Gigot*), 19, 195.
Visite à Outremécourt : quelques traditions (*Jean Bossu*), 33, 80.

BLASON POPULAIRE

Calendrier populaire, recettes (*J. Gigot*), 1, 32.
Calendrier populaire (*J. Gigot*, d'après *A. Daguin*), 2, 38.
Calendrier populaire (*A. Daguin*), 3, 35.
Le Foulletot du Cognelot (*E. Régnier*), 8, 275.
Les « sorciers de Guyonvelle » (*L. Forgeot*), 21, 29.
Blanson populaire du canton de La Ferté-sur-Amance (*L. Forgeot*), 31, 220.
Curieuses expressions d'autrefois à La Ferté-sur-Amance ; (*L. Forgeot*), 38, 146.
Les « flûtous » de Wassy, 42, 171.
Prières, recettes et remèdes divers employés vers 1789 (*V. Gallion*), 11, 88.
Recettes de l'ancien temps (*J. G.*), 30, 166.

SORCELLERIE

Poursuite contre des sorciers de Villiers-sur-Suize (*J. Gigot*), 10, 431.
Un procès de sorcellerie à Hortes (*J. Gigot*), 10, 431.
Bannissement pour sorcellerie (*L. Forgeot*), 40, 47.

MEDECINE POPULAIRE

Médecine populaire au pays de Guyonvelle (*L. Forgeot*), 28, 33.
Maux et remèdes d'autrefois (*J. Gigot*), 28, 34.
Puériculture d'autrefois à La Ferté-sur-Amance (*L. Forgeot*), 21, 29.
Puériculture d'autrefois, région de la Ferté-sur-Amance (*L. Forgeot*), 28, 36.
Les matrones : sages-femmes et bonnes-femmes de Pierrefaite et Montesson (*L. Forgeot*), 39, 177.
Remède pour la fièvre (*M. Michel*), 16, 35.
Soins dentaires au temps jadis (*L. Forgeot*), 36, 46.
Soins capillaires au pays d'Amance (*L. Forgeot*), 40, 46.
Saints populaires et guérisseurs (*L. Forgeot*), 40, 47.

MAIS — MARIAGES

La coutume des mais dans la région de Bourbonne (*E. Régnier*), 8, 273.
Mardi-gras et dônage à Villars-Saint-Marcellin (*J. Arnoult*), 6, 148.
Dônages (*M. Batoux*), 6, 145.
Coutumes de mariage à Eclaron (*H. de Baillon*), 5, 100.
Une noce au village (*E. Régnier*), 6, 147.
Mariages d'autrefois (*A. Garnier - J. Gigot*), 8, 298.
Mariage à Villars-en-Azois (*M. Quilliard*), 16, 35.
Mariages d'autrefois (*L. Forgeot*), 26, 191.
La nourriture autrefois (*Mme R. Bourgeois*), 27, 230.
A propos de la « potée » de Nogent-en-Bassigny (*R. Lecotté*), 10, 430.
Le petit vin de Coiffy (*A. Constantin*), 5, 105.

CONTES ET RECITS

Folklore : ombres sur les talus (*J. Martin-Salhorgne*), 2, 33.
Lé cueulère du père Barlet (*G. Georgemel*), 13, 131.

Las pôres du coliche d'Aulnô (*G. Georgemel*), 19, 195.
Le « prôche du curé de Danrémont », 21, 30.
« Le casquette » (*G. Georgemel*). 21, 31.
Les brigands de la Montagne (*A. Garnier*), 25, 115.
La Fontaine aux Fées de Langres (*V. Charbonnel*), 25. 146.
L'essieute (*G. Georgemel*), 26, 192.
Repas de conférence à Guyonvelle vers 1873 (*L. Forgeot*), 32, 30.
Naïveté *G. Georgemel*), 32, 29.
Le receveur des Traites, son fils et La Caillette (*E. Garnier*), 33. 66.
Maître Chevallier et le Zéphirin (*L.-H. Thée*), 34, 194.
Comment le Fanfan fut mis à la porte du château de Pierrefaite (*L. Forgeot*), 38, 146.

Linguistique.

Expressions restrictives du parler haut-marnais (*J. Gigot*), 8, 272.
Le Français moderne : « les daces » (*M. M.*), 11, 89.
Mots employés à Romain-sur-Meuse. 23, 133.
Liste de quelques mots employés à Romain-sur-Meuse (*S. Curt*), 25, 139.
Liste de quelques mots employés à Nogent-en-Bassigny (*G. Chevry*), 25, 140.
Glossaire haut-marnais (*J. G.*), 26, 191.
Glossaire haut-marnais, 28, 28.
Les Mémoires du Conseiller Gousselin et le patois de Langres (*A. Garnier*), 9. 346. 11, 85.

ONOMASTIQUE — TOPONYMIE

Les noms de personnes et les grandes fêtes chrétiennes d'après *H. Carrèz*, 3, 32.
Changements de noms chaumontais sous la Révolution (*J. Gigot*), 16. 27.
Natalité et prénoms à Champigny-lès-Langres, de 1700 à 1947 (*L. Gallion*), 28, 31.
Les noms de familles à Champigny-lès-Langres (*L. Gallion*), 34, 132.
De l'alpinisme à la Toponymie : † Henri Mettrier (*J. G.*), 21. 27.
Orthographe des noms de communes (*J. Gigot*), 1, 29.
Toponymie : autour de Blaise (*L.-H. Thée, P. Lebel*), 5. 84.
Sur quelques lieux-dits de Curel (*P. Lebel*), 7, 213.
Les lieux-dits bourbonnais (*L. Grégoire*), 9. 339.
Etymologie de Froncles (*Abbé P. Maîtrier*) 12, 129.
Toponymie haut-marnaise : Chaumont-en-Bassigny, Saint-Dizier. Liffol-le-Petit, Dosme. Thol-les-Millières. Tornay. Torcenay, Forêts de l'Etoile et du Heu (*Abbé P. Maîtrier*), 16. 28.
Toponymie haut-marnaise : Wassy, Perthes, La Folie, Villiers-en-Lieu. Doulevant, Dancevoir (*Abbé P. Maîtrier*). 17,87.
Toponymie : région de Bourbonne-les-Bains (*A. P. Maîtrier*). 18. 139.
Toponymie haut-marnaise (*A. P. Maîtrier*). 19. 189 et 21, 26.
Promenade toponymique dans le canton de Nogent-en-Bassigny (*J. Picard*), 25. 133 ; 26, 184 ; 28, 24.
Toponymie : classement méthodique des lieux-dits de la commune d'Huilliécourt (*G. Loberot*), 30, 162.
Toponymie : notes tirées des archives des Abbayes et Prieurés (*J. Gigot*), 33, 75.
Sur une erreur de lecture d'un nom de lieu : Ageville-Annéville (*A. Lesprit*), 38, 141.

Histoire Religieuse.

Histoire ecclésiastique des pays haut-marnais aux XVII[e] et XVIII[e] s. (*A. Garnier*), 15. 339.
Auberive, esquisse historique (*Fr. E. Guillou*), 23, 111.
Vente d'une chaudière à sel à l'abbaye d'Auberive (*J. Gigot*), 10, 397.
Saint Bernard et les emplacements malsains (Chan. *C. Didier*), 32. 12.

Une procession à Châteauvillain, 31, 223.
Bénédiction d'une cloche à Droyes (*J. Gigot*), 40, 37.
Le VIII[e] centenaire de la mort de Saint-Bernard de Cîteaux, 32, 9.
Une tentative manquée à Bourbonne : Notre-Dame d'Orient (*J. M. Frionnet*), 17, 70.
Une procession de Fayl-Billot à Langres en faveur de la paix (*A. Garnier*). 10, 420.
Geoffroy de la Roche, évêque de Langres, et la II[e] Croisade (*Chan. G. Drioux*), 13. 166.
L'office de Noël à la cathédrale de Langres à la fin du XIII[e] s. (*A. R. Caspar*), 34, 1.
A propos d'un témoin important de l'ancienne liturgie langroise (*A. R. Caspar*), 34, 108.
Note sur Sainte Anne (*A. Semmelet*), 8, 274.
Morimond et la Suisse (*J. G.*), 37, 59.
Réforme cistercienne de l'abbaye Saint-Pierre de Poulangy, 1149-1250 (*A.-H. Chardon*), 34, 104.
Les habitants de Breuil et de Rachecourt reconnaissent qu'ils sont hommes de l'abbaye de Saint-Urbain (*J. Gigot*), 10, 398.
L'abbaye royale Notre-Dame de Vaux-la-Douce, XVII[e]-XVIII[e] s. (*L. Forgeot*), 42. 144.
Notes sur les Capucins de Wassy (*J. Gigot*), 10, 374.
Saint-Bernard et Vignory (*Abbé J. M. Marillier*), 30, 138.

Institutions. Justice.

Organisation administrative en pays haut-marnais aux XVII[e] et XVIII[e] s. (*J. Gigot*), 15, 337.
Le Bailliage de Chaumont en 1300 (*F. Maillard*), 41, 104.
Une querelle de juridiction sur l'exercice du droit de police à Chaumont entre le prévôt du Roi et l'Echevinage (*J. Gigot*), 3, 27.
Bannissement d'un habitant de Chalindrey coupable d'adultère (*J. Gigot*), 10, 30.
Histoire de la maréchaussée de Langres au XVIII[e] siècle, début de la Révolution (*A. Garnier*), 22, 51.
Histoire de la maréchaussée de Langres (*A. Garnier*), 28, 13.
Les anciennes prisons de Langres et de Chaumont (*A. Garnier*), 28, 13.
Une évasion mystérieuse (*H. de Baillon*), 42, 150.
Un personnage peu sympathique : le bourreau (*A. Garnier*), 30, 145.
Une exécution par effigie à Eclaron, 1764 (*H. de Baillon*), 8, 249.
Notes sur le grenier à sel de Joinville au XIV[e] siècle (*J. Gigot*), 43, 192.
La taille et la gabelle au XVIII[e] s. à Bourbonne (*J. Gigot*), 10, 401.
Dommartin-le-Saint-Père : rôle des tailles pour 1544 (*J. Gigot*), 31, 189.
Rôles de taille de Dommartin-le-Saint-Père (*J. Gigot*). 43. 203.
Le rôle de la taille de Germainvilliers (*J. Gigot*), 2, 23.

Histoire Militaire.

Les horreurs de la guerre bourguignonne en pays langrois en 1416-1417 (*J. Gigot*), 32, 17.
Les misères de la ville de Langres et de la campagne langroise, 1630-1640) (*A. Garnier*). 12, 103 ; 13. 173 ; 14, 284 ; 16. 12 ; 17.60.
Les principaux événements d'ordre militaire aux XVII[e] et XVIII[e] s. en Haute-Marne (*A. Garnier*), 15, 334.
Le rattachement de la Lorraine à la France et la destruction de La Mothe (*J. Guille*), 15, 330.
Villages ruinés par la guerre au XVII[e] s. entre Marne et Meuse (*J. Gigot*), 31, 202.
Un recruteur par force au XVII[e] s. : le seigneur d'Ambonville (*J. Gigot*), 10, 375.

Révolution. Empire.

Une élection difficile à Doulaincourt à la veille de la Révolution (*G. Derémond*), 17, 77; 18, 133.
Les élections des députés aux Etats-Généraux à Chaumont en 1789, d'après les mémoires du Comte Beugnot (*M. Lepelletier d'Aunay, R. Mouton*), 33, 72.
Carte des manifestations de 1789 dans le ressort de la maréchaussée de Langres dirigées contre les employés des Finances et les droits féodaux (*A. Garnier*), 22, 71.
Le quatrième département de Champagne (*J. G.*), 33, 73.
La Fête de la Fédération à Chaumont (*J. Gigot*), 2, 18.
Fête de la Jeunesse : texte de François de Neufchâteau (*J. G.*), 15, 375.
Les Fêtes révolutionnaires à Chaumont (*M. Henriot*), 15, 368.
Les Bragards et l'arrestation de Louis XVI à Varennes (*Chan. C. Petit*), 28, 16.
Les Haut-Marnaises victimes de la Terreur (*Baron de l'Horme*), 36, 16.
Visite à Chaumont du représentant du peuple Rühl, 1793 (*J. Gigot*), 16, 20; 17 73.

SITUATION RELIGIEUSE

La situation religieuse sous la Révolution dans la région Wassy-Dommartin-le-Franc (*J. Gigot*), 31, 214.
Lettre d'adieu de Nicolas Blanchard, prêtre guillotiné (*J. G.*), 41, 105.
Le Curé Baudard et la Révolution dans le Bassigny (*G. Loberot*), 40, 38.

SITUATION MILITAIRE

Notes militaires sur la période Révolution-Empire (*H. de Baillon*), 15, 378.
Le colonel Lamoureux, héros de la Révolution et de l'Empire (*G. Loberot*), 36, 30.
Le régiment de la Haute-Marne à Neuf-Brisach en 1814 (*Cdt. H. Klipffel*), 37, 61.
Le régiment de la Haute-Marne (*H. de Baillon*), 11, 61.
Le régiment de la Hte-Marne : Garde nationale mobilisée, 1813-1814 (*H. de Baillon*), 9, 318.
Souvenirs inédits de Nicolas Page, ancien soldat de l'Empereur *G. Richard*), 28, 22; 30, 158.
Couplets d'un colonel russe (?) en faveur de la France des Bourbons, 1814-1815 (*J. Gigot*), 16, 26.
Notes sur l'invasion de 1815 (*H. de Baillon*), 17, 68.
Quelques braves de l'armée de Napoléon Ier (*H. Maupérin*), 7, 197.
Jeu d'esprit dirigé contre Napoléon (*J. Gigot*), 16, 27.

Epoque Moderne.

La Révolution de 1848 en Haute-Marne (*M. Henriot*), 11, 2.
Adresse des Comitats de Hongrie à la ville de Chaumont (*J. G.*), Deux linotypes historiques, 30, 161.
Origines de la Croix de Lorraine (*J. G.*), 9, 337.

Histoire Economique et Sociale.

Contrats d'apprentissage à Joinville (*J. Gigot*), 9, 328.
Hier, Aujourd'hui (*Vicomte Ch. de Hédouville*), 8, 254.
Histoire économique et sociale des pays haut-marnais aux XVII° et XVIII° s. (*A. Garnier, J. Gigot*), 15, 360.
Froncles un village et une usine (*M. Henriot*), 10, 382; 11, 45.
Couteliers nogentais au XVII° s. d'après l'état-civil (*A. Garnier*), 18, 132.

Rapport sur la... région de Nogent-en-Bassigny (*A. Lesserteur*). 36, 35.
Notes sur les anciennes mesures (*M. Jacquinot*), 19, 180.
Anciennes mesures (*J. Gigot*), 31, 210.
Anciennes mesures d'Eclaron (*H. de Baillon*), 33, 65.
Notes sur le flottage des bois (*J. Gigot*), 2, 27.
Notes sur la rivière de Blaise (*J. Gigot*), 8, 246.
Notes sur les ports de Saint-Dizier (*J. Gigot*), 10, 377.
Notes... sur l'ancien port Hoëricourt-Valcourt-Moeslains (*H. de Baillon*), 31, 211.
La vigne à Guindrecourt-sur-Blaise (*Ms. Delaumône*), 5, 79.
Notes sur l'histoire de la vigne au XVIIIe s. en Haute-Marne (*J. Gigot*), 31, 207.
Contre l'extension des vignes au XVIIIe s. dans les villages du canton actuel de Poissons (*J. Gigot*), 10, 376.
Graphique des cours du blé et de l'avoine, 1750-1800 à Langres (*A. G.*), 22, 59.
Le haras de Montier-en-Der (*P. Arnoult*), 14, 318.
Le centenaire des courses de Montier-en-Der (*P. Arnoult*), 14, 301.

FORETS

L'Administration des Eaux-et-Forêts et les archives forestières (*M. Cointat*), 38, 169.
Marché d'essartage à Nomécourt (*J. Gigot*), 9, 334.
Les droits d'usage dans les forêts (*A. Barbier*). 18, 111; 21, 11; 23, 120; 25, 113; 20, 154.
L'acte de naissance de la forêt communale de Roche-Bettaincourt (*M. Cointat*), 36, 32.
Marché d'essartage de bûcherons dauphinois à Joinville (*J. Gigot*), 13, 255.

CHASSE

La chasse à Bologne jadis (*Jeannine Vignol*). 12, 125.
Le droit de chasse des habitants de Soncourt (*J. Gigot*), 12, 127.
La chasse en forêt du Der (*H. de Baillon*), 27, 203.
Les chasse du Val (*H. de Baillon*, d'après les carnets de *M. J. Marcellot*), 27, 208.
Chasses au pendule (*J. Gigot*, interview de *Mlle Randolphe*), 27, 219.
Souvenirs de chasse à Marac (*J. Cardinal*, interview de « *la Mathilde* »), 27, 221.
La légende de Saint-Hubert dans l'Art en Haute-Marne (*Dr. H. Ronot*), 27, 221.
Location de la chasse à Valdelancourt (*Madame Guillaumot*), 27, 227.
Sur le chien, poème (*Gage de la Buigne*), 27, 229.
Sorties du dimanche à Longeau; la chasse, poème (*Anonyme*), 27, 229.
Un procès de chasse en 1792 à Roche-sur-Rognon (*G. Derémond*), 32, 28.

LOUPS

Le loup enragé de Créancey (*J. Gigot*), 6, 143.
Les loups de Cirey-lès-Mareilles (*E. Foissey*), 6, 134.
Les loups à Cirey-lès-Mareilles (*J. Desprez*), 8, 270.
Chasse aux loups à Fayl-Billot (*J. Brocard*). 27, 228.
Au loup ! à Huilliécourt (*G. Loberot*), 27, 228.
Les loups en Haute-Marne de 1768 à 1788 (*M. Cointat*), 42, 152.

LIVRES DE RAISON

Le livre de comptes de Louis Royer, recteur d'école de Bettancourt-la-Ferrée, de 1767 à 1791 (*Chan. C. Petit*), 25, 120.
Exposition des Livres de raison (*J. G.*), 40, 37.

DEMOGRAPHIE

Les tendances de la population à Chaumont (*Elèves du Lycée*), 6, 126; 7, 188.
Population des communes du Canton de La Ferté-sur-Amance (*J. Gigot*), 10, 379.
Petite étude démographique sur Bologne (*J. Vignot*), 10, 380.
Notes sur la population de Saint-Dizier à la veille de la Révolution de 1848 (*Jacqueline Lecauchois et Philippe Dautrey*), 11, 42.
La population de Villiers-le-Sec a-t'elle vieilli de 1836 à 1946? (*Nicole Pasquier sous la directon de M. Henriot*), 18, 119; 19, 181.
La composition par âge de la population chaumontaise, d'après le recensement de 1946, avec graphique (*M. Henriot et ses élèves*), 37, 74.
Essai d'un tableau nominatif de la bourgeoisie chaumontaise à la veille de la Révolution d'après les registres paroissiaux de 1780 à 1789 (*M. Henriot et ses Elèves du Lycée de Chaumont*), 43, 209.

MEDECINE

Saint-Blin : élection de sage-femme, 2, 28.
Une opération césarienne posthume en 1754 (*J. Gigot*), 37, 60.
Opérations césariennes (*G. Derémond*), 38, 119.
L'assistance aux enfants en bas âge à Langres de 1550 à 1789 (*A. Garnier*), 18, 114; 19, 174; 21, 20.
Les œuvres sociales en pays haut-marnais aux XVII[e] et XVIII[e] s. : l'Assistance, l'Enseignement (*A. Garnier*), 15, 345.
L'assistance médicale gratuite à Joinville lors des pestes des XVI[e] et XVII[e] siecles (*J. Gigot*), 13, 231.
L'assistance vétérinaire dans la subdélégation de Langres à la fin de l'Ancien Régime (*A. Garnier*), 38, 116.

Histoire Locale : Localités.

Notes inédites sur quelques villages haut-marnais d'après Joseph Antoine (*A. Colombet*), 11, 71.
Crimes et morts suspectes aux pays d'Amance (*L. Forgeot*), 40, 35.
Aillianville : aveu et dénombrement de la terre et seigneurie (*J. Gigot*), 31, 195.
Traité d'Andelot (*G. Loberot*), 36, 4.
Charte d'affranchissement d'Andelot (*R. Gény*), 5, 69.
Andelot : contribution à l'histoire de la forteresse de Montéclair (*G. Loberot*), 38, 113.
Dénombrement de la seigneurie d'Arc-en-Barrois (*Arch. de Cour-l'Evêque*), 5, 81.
Charte de Dardru, près d'Audeloncourt (*J. Gigot*), 10, 394.
Notes sur Balesmes (...), 7, 198.
Chartes d'affranchissement de Meuvy et Bassoncourt (*J. Gigot*), 31, 185; 32, 6; 33, 56.
Bettaincourt : aveu et dénombrement (*J. Gigot*), 31, 206.
Une mine d'or à Blécourt (*J. Gigot*), 23, 106.
Erection de la terre et seigneurie de Bonnecourt en marquisat (*J. Gigot*), 10, 373.
Sports d'hiver improvisés à Bourbonne-les-Bains 1782 (*A. Garnier*), 14, 264.
Vente... à Bourmont... d'une des cloches, 1639 (*J. Gigot*), 23, 124.
Les charmes des cantonnements militaires à Bourmont en 1592 (*Nicole Villa*), 4, 15.
Brainville, extraits des registres paroissiaux (*F. Henry, P. Frizac*), 38, 127.
Brottes et le Corgebin (*Elèves du Lycée de Chaumont*), 3, 18.
Brottes : bêtes et gens de Brottes (*Lycéens de Chaumont*), 4, 16.
Brottes et le Corgebin (*Elèves du Lycée de Chaumont*), 5, 75.
La dîme du vin aux environs de Chalindrey (*J. Gigot*), 31, 205.

Les noms de rues à Chaumont : de la rue du Pain-Perdu à l'avenue du Gl Leclerc (*MM. Commandré, Didier, Jarrot, Picot, sous la direction de M. Henriot*), 26, 175.
Chézeaux : contrat d'échange du moulin (*J. Gigot*), 31, 204.
Cirfontaine-en-Azois : remise du droit de main-morte (*J. Gigot*), 31. 191.
Coiffy-le-Haut (*Boulangier*), 9, 344.
Notes sur Eclaron : guerres du XIVe au XVIe s. (*H. de Baillon*), 7, 181.
Horloge et horlogers de Guyonvelle (*L. Forgeot*), 21, 34.
Bibliographie sur Guyonvelle (*L. Forgeot*), 9, 336.
Harréville et ses chanteurs (*Cdt. Lomon*), 11, 74.
Haréville-les-chanteurs : un précieux document (*Cdt. Lomon*), 23, 127.
Harréville-les-Chanteurs (*L. H-Thée*), 5, 102.
Hoëricourt n'aura pas son Noël en 1947 (*P. d'Ornel*), 10. 105.
Cérémonies solennelles à Joinville, (*J. Gigot*), 13, 240.
La vieille horloge de Joinville (*J. Gigot*), 13, 251.
Notes sur le collège de Joinville aux XVIe et XVIIe siècles (*J. Gigot*). 13, 246.
Réparations à la halle de Joinville au XVIIe s. (*J. Gigot*), 13, 256.
« Despences de bouche et pots de vin » à Joinville (*J. Gigot*), 13, 259.
Un orfèvre de Langres condamné au pilori (*J. Gigot*), 7. 194.
Les enfants terribles (*A. Garnier*), 16, 17; 17, 64.
Un ouvrage capital : l'Histoire de Langres, de G. Claudon. 43, 190.
Notes sur la seigneurie de Maizières-sur-Amance (*A.-J. Moreau*), 32, 16.
Maizières-sur-Amance ; foy et hommage de la seigneurie (*J. Gigot*), 31, 193.
Mandres-en-Ornois : procès sur les bois entre les habitants et le seigneur de Cirfontaine-en-Ornois (*J. Gigot*), 31, 199.
Marac : dénombrement de la terre et seigneurie (*J. Gigot*), 31, 194.
Petit film des pays haut-marnais : Marac (*J. Gigot*), 37, 83.
Affranchissement des serfs de Mareilles (*J. Gigot*), 10, 399.
Méchineix (*E. Foissey*), 37, 56.
Le Carrefour de Montier-en-Der (*P. Arnoult*), 4, 23.
Autour des Nogent (*G. F.*), 34, 124.
Histoire de Percey-le-Pautel et de son château (*Cl. Serrigny*), 21, 6; 23, 125; 25, 110.
Fondation d'un village : Le Puits-des-Mèzes (*G. Loberot*), 33, 53.
Villageoises : Rennepont (*E. Mouillet*), 5, 91.
Notes sur Romain-sur-Meuse et les environs (*G. Loberot*), 33, 84.
Notes sur Romain-sur-Meuse (*S. Curt*), 34, 147 ; 37, 63.
Notes sur Romain-sur-Meuse d'après le journal du Curé Bourgogne (*S. Curt*), 38, 124.
Du haut de la côte de Rôocourt (*J. Gigot*), 2. 13.
Origines de la ferme de Rouville (*J. Gigot*), 5, 83.
Notes sur Saint-Dizier (*Chan. C. Petit*), 19, 164.
Un exemple de ténacité communale : procès de vaine pâture entre Saint-Thiébault et les communes voisines (*E. Cerf*), 9, 306.
Saint-Thiébault : quelle heure est-il? (*E. Cerf*), 33, 85.
Journal de ce qui s'est passé à St-Urbain de 1783 à 1800 (*G. Mathieu*), 41, 113).
Notes sur Valdelancourt (*M. Guillaumot*), 21, 23.
Notes sur Valdelancourt : vendanges (*G. Guillaumot*), 23, 123.
Notes sur l'enseignement à Vaux-sur-Blaise, 7, 198.
Velles ; hiver 1788 (*L. Forgeot*), 10, 44.
Aveu de Jean d'Amboise pour Vignory (*A. Lesprit*), 36, 7.
Les origines de Ville-en-Blaisois, 3, 9.
Notes sur Villiers-sur-Suize (*J. Gigot*), 4, 27.
Sur l'horloge de Wassy (*J. Gigot*). 6, 132.
Wassy au temps de sa splendeur (*J. Gigot*), 37, 99.

PERSONNAGES — GENEALOGIE

Les médecins juges au procès de condamnation de Jeanne d'Arc (*Dr. E. Gelma-M. Monget*). 34, 115.

L'abbé Ch.-Emile Bouillevaux, prêtre haut-marnais et découvreur d'Angkor (*A. Bigot*), 19, 185.
Testament de Jehanne de Bauffremont (*L. Forgeot*), 30, 143.
Les grands féodaux en Haute-Marne : un grand seigneur du pays langrois : Carles-Camille de Capizuchi de Bologne (*Jean Martin-Salhorgne*), 41, 107; 42, 165; 43, 226.
Les derniers jours de Carant (*J. Bossu*), 26. 178.
« Récit véritable du combat du sieur de Collombé avec feu M. de Vaudrimon », 31, 219.
Le Comte Defrance (*J. Bossu*), 41, 119.
Georges Dodin (*R. Plouard*), 2, 52.
Le Chanoine G. Drioux (*Mgr J. Fleuriot*), 19, 157.
Lettre de l'explorateur Dumont-d'Urville à M. de Montrol (*Ch. de Chantaire*). 18, 135.

JEAN DE JOINVILLE

Le récit du gentil roi Saint-Louis (*E. Mouillet*), 1, 11; 2, 8; 3, 4; 5, 73 ; 6, 121; 7, 178 ; 8, 242.
Un centenaire pour demain : Joinville (*J. Gigot*), 2, 61.
Centenaire du départ de Jean de Joinville à la VII° Croisade (*J. Gigot*), 12, 102.
A propos du centenaire de la VII° Croisade (*Abbé P. Herlingue*), 13, 209.
Centenaire de Joinville, programme (*J. G.*), 13, 208.
Jean de Joinvile (*R. Luzu*), 13, 213.
Jean de Joinville : sa vie et son œuvre (*Léon Delessard*), 14, 272.
Bi-centenaire de la naissance de Jouffroy d'Abbans (*G. Derémond*), 26, 180.
Un Haut-Marnais, le Marquis de Jouffroy d'Abbans (*J. Guille*), 1. 17.
Cent cinquantième anniversaire de la mort de Philippe Lebon (*J. G.*), 40. 45.
Philippe Lebon a t'il été assassiné ? (*G. Beaujouan*), 39, 164.
Au sujet de *Louise Michel*, 43, 246.
Personnages célèbres de Haute-Marne : Louise Michel. Philippe Lebon. Paul Claudel (*J.·G.*), 40, 44.
Célébrités haut-marnaises en 1848 : Louise Michel. R.P. Lacordaire. Mgr. Darboy (*M. Monget*). 11, 63.
Pierrefaite : curieuse réhabilitation du mariage de Joseph-Victor de Minette de Beaujeu, seigneur dudit lieu, 1763 (*L. Forgeot*), 38. 120.
Les hautes relations du seigneur de Pierrefaite (*L. Forgeot*), 36. 14.
Encore un grand nom de Haute-Marne : Paulin-Paris (*J. Gigot*), 23. 130.
Une belle haut-marnaise : la marquise de Pompadour (*J. Gigot*), 14, 298.
Bertrand de Poulangy (*Cte de la Bruslerie*), 40, 80.
Eclaron : les sires de Rodemach (*H. de Baillon*), 3. 12.
Un mariage aristocratique à Soyers, 12 sept. 1723 (*L. Forgeot*), 34. 127.
Récit de l'exécution de Marie Stuart (*Mlle Connat*), 21, 16.
Philosophes haut-marnais : André Tilquin (*R. Decesse*), 4, 55.
Voltaire et les du Châtelet (*J. G.*), 19, 198.

DIDEROT ET L'ENCYCLOPEDIE

Hommage à Diderot et d'Alembert aux Archives Nationales (13 *déc.* 1950) 24, 1.
Autour du prospectus de l'Encyclopédie (*Ch. Braibant*), 24, 5.
Testament et Inventaire après décès de Jean Le Rond d'Alembert. 24, 8.
Testament et Inventaire après décès de Mlle de Lespinasse, 24, 10.
Promenade encyclopédique : d'un buste de Houdon (1775), à « l'Encyclopédie filmée » (1951) — (*J. Gigot*), 24, 52.
De Diderot aux Loges maçonniques de Langres (*J. Gigot*), 24. 52
Des Loges de Langres aux Loges haut-marnaises (*J. Gigot*), 24. 55.
Des Loges haut-marnaises à l'Encyclopédie (*J. Gigot*), 24, 61.
La loge Saint-Jean de Bourbonne-les-Bains (*J. Bossu*), 25. 130.

L'avenir de l'esprit encyclopédique (*J. Gigot*), 24, 66.
Ecole des Cadets de Saint-Pétersbourg ; conditions des gouverneurs (textes présentés par *Madame Jurgens*). 24, 13.
Bicentenaire du Siècle des Lumières : Diderot en prison, 1749 (*Prof. A.-M. Wilson*), 24, 27.
Sur une lettre du père de Diderot à son fils (*J. Gigot*), 38, 129.
Lettre du père de Diderot à son fils (*J. G.*), 39, 208.
Diderot membre honoraire de la Société d'Antiquaires d'Ecosse (*Prof. H. Dieckmann*), 24, 23.
Diderot et Madame de Pompadour (*Médecin-Col. A. Bigot*), 25, 122.
La « modernité » de Diderot (*Prof. Ralph. Bowen*), 24, 34.
Diderot et la médecine (*Médecin-Col. A. Bigot*), 24, 47.
Diderot et Pondichéry (*A. Bigot*), 22, 91.
La maladie et la mort de Diderot (*Dr. H. Ronot*), 24, 47.
Notes sur la maladie et la mort de Diderot (*Dr. Roth*), 30, 157.
Le procès-verbal de l'autopsie de Diderot (*Médecin-Col. A. Bigot*), 25, 128
Contrat de mariage de Marie-Angélique Diderot, et notoriété de décès de Denis Diderot (*Madame Jurgens*), 24, 19.
Documents sur Diderot. La Fille de Diderot (*M. Massiet du Biest*), 19, 197.
Quelques témoignages du XVIe siècle sur Diderot et Langres (*Neff Nedergaard*), 30, 148.
Diderot jugé par le baron d'Eckstein (*Médecin-Col. A. Bigot*), 30, 154.
Bibliographie diderotienne (*J. G.*), 25, 129 ; 30, 158.
Notes nouvelles sur Denis Diderot (*J. Gigot*), 30, 147.
Diderot ; bibliographie. 34, 124.

Histoire de l'Art.

Histoire de l'Art aux XVIIe et XVIIIe s. en pays haut-marnais (*Dr. H. Ronot*), 15, 355.
Musée municipal de Saint-Dizier (*J. Gigot*), 22, suppl.
Musée du Terroir de Saint-Urbain (*L. Drouin*), 34, 171.
Les peintres à Chaumont du XVe à la fin du XVIIIe siècle (*Dr. H. Ronot*), 28, 36.
Une exposition de peinture à Chaumont (*J. Gigot*), 2, 57.
Trésors d'art de l'école troyenne (*G. Groley*), 34, 170.
L'Art et le Grand Pardon ; passionnante querelle d'Art (*J. Gigot*), 2, 55.
Artistes haut-marnais : Jean Richard, L.-J. Pelletier (*H. de Baillon*), 3.
Le journal inédit du peintre Wasseyen (*F.-A. Pernot*), 4, 50 ; 5, 93 ; 6, 154 ; 7, 227 ; 8, 295 ; 9, 364 ; 12, 139.

ARTS ET ARTISTES

Artistes haut-marnais : Georges Villa, Guite Ferry-Humblot (*J. Gigot*), 13, 204.
Un peintre bragard : Pierre Gigant (*J. G.*), 19, 205.
Langres, ville d'Art (*Madame Collin-Dury*), 19, 206.
Bibliographie artistique (*artistes haut-marnais*), 21, 38.
Don Alizard (*J. G.*), 21, suppl.
Une céramiste haut-marnaise : Mlle Marie-Antoinette de Hédouville (*H. B.*), 21, 37.
Nos artistes haut-marnais (*J. G.*), 23, 145.
Le jardin de Bouchardon, 23, 141.
La jeunesse de l'architecte haut-marnais J.-Ch.-A. Moreau, rival heureux de Fontaine (*F. Boyer*), 22, 96.
Mlle Françoise Lionne, artiste-peintre haut-marnaise (*H. B.*), 30, 171.
Un médecin artiste et amateur d'Art : le Docteur Jean Morisot (*Dr. H. Ronot*), 32, 46.
Un grand artiste d'origine chaumontaise trop peu connu : le peintre Roux-Champion (*Dr. H. Ronot*), 40, 62.

De Gustave Moreau à l'école des Fauves et au Cubisme (*V.-J. Roux-Champion*), 39, 199.
Jean Le Clerc et l'Adoration des Bergers du Musée de Langres (*F.-G. Pariset*), 40, 56.
A propos de l'exposition Tasset au Musée de Dijon (*A. Garnier*). 40, 60.
Un artiste haut-marnais : le sculpteur chaumontais Gérard Schlosser (*J. G.*), 42, 180.
Notules sur la faiencerie d'Aprey 37, 93.
Etat actuel des travaux sur la campanographie (*Dr. H. Ronot*), 23, 136.
Huilliécourt : fondeurs de cloches (*G. Loberot*), 34, 163.
Le Chaumont musical d'autrefois (*L.-H. Thée*), 26, 195.

ARCHITECTURE RELIGIEUSE

L'église Notre-Dame de Bourbonne-les-Bains (*Dr. H. Ronot*), 1, 26.
L'ancienne église abbatiale de Benoîtevaux (*P. Lebel*), 4, 12.
A la découverte de l'église de Blécourt (*A.P. Herlingue*), 8. 302.
L'église de Provenchères-sur-Meuse (*Dr. H. Ronot*), 16, 42.
L'église Notre-Dame de Joinville (*Dr. H. Ronot*), 13, 218.
L'église de Bay (*Dr. H. Ronot*), 23, 135.
L'église de Vignory (*Dr. H. Ronot, Ph. Dautrey*), 27, 236.
Les églises du canton de La Ferté-sur-Amance (*Dr. H. Ronot*), 39, 180.
Fouilles à Morimond (*J. G.*), 38, 147.
Châteauvillain ; réparation de la Chapelle de la Trinité, 1604 (*J. Gigot*), 34, 162.
Le prieuré des Bonshommes à Mathons (*J. Gigot*), 31, 227.
Les chapiteaux cubiques de l'église de Vignory (*L. Grodecki*), 31. 224.
Le sepulcre de Joinville (*A. E.*), 13, 223.
Marques de tâcherons à l'église d'Eclaron (*H. de Baillon*), 19, 199.
A Blécourt : l'énigme des sept figures (*A.-P. Herlingue*), 37, 87.
Andelot : église Saint-Louvent, marché de J.-B. Bouchardon, 1726 (*G. Loberot*), 34, 170.
Découverte d'un rétable des Douze Apôtres à Neuilly-l'Evêque (*Dr. H. Ronot*), 43, 247.
L'autel et l'église de Colombey-lès-Choiseul (*Abbé Salmon*). 23. 140.
Une statue provenant vraismblablement de l'ancien « Sépulcre » de Langres, 1420 (*Dr. H. Ronot*), 34. 160.
Notes sur une fresque disparue à l'église d'Hoëricourt (*H. de Baillon*), 13, 199.
Une réplique à la Mélancolie de Domenico Feti à l'église de Fresnes-sur-Apance (*Dr. H. Ronot*), 21, 35.
Les anciennes tapisseries de l'église Saint-Jean-Baptiste de Chaumont (*Dr. H. Ronot*), 25, 141.
Epitaphe à Andelot (*J. G.*), 31. 184.
Andelot : l'inscription (*G. Loberot*), 32, 16.
Dampierre : inscription, 40, 79.
L'ancienne croix de La Combe à Guyonvelle, 1551-1793 (*L. Forgeot*), 38, 147.

ARCHITECTURE CIVILE

Promenade à Vignory (*J. Gigot*), 12, 143.
Histoire sommaire du château des évêques de Langres à Châtoillenot (*Th. Pistollet de Saint-Ferjeux*), 13, 182.
Le château de la mère des Guises à Joinville (*A. E.*), 13, 227.
Ruines du château de La Fauche (*J. Gigot*), 10, 433.
Dans une cave du vieux Joinville (*A.P. Herlingue*), 21, 32.
Châteaux disparus : vallée de la Basse Blaise (*H. de Baillon*), 26. 156; 28, 6

Littérature.

PROSE ET POESIE

Lettres et Sciences aux XVII[e] et XVIII[e] s en pays haut-marnais (*A. Garnier*), 15, 348.
Une fantaisie poétique des collégiens de Langres en 1810 (*A. Garnier*), 8, 288.

Marcel Arland

La Prose française 27, 237.
L'Horloge, 13, 188.
Varennes-sur-Amance, paysage littéraire (*Roger Clérici*), 28, 43.

Christianne Barbin

Poèmes :

Chagrin, 21, 40.
Si j'étais un doux chat, 23, 148.
Ma maison, 25, 150.

Marcel Batoux

Poèmes :

Marcel Batoux, poète, 13, 196.
Les voix de la Nature, 16, 41.

Georges Belloni

Georges Belloni : Le miracle des Innocents (*J. G.*), 34, 195.
Deux poètes romanciers : Georges Belloni (Voix des Solitudes). et Jean Robinet (L'Autodidacte) — (*J. G.*), 43, 248.

Luce-Maurice Chaloche

Poèmes :

Luce-Maurice Chaloche, poèmes, 2, 133.
Mais tant d'yeux ne voient pas, 18, 144.
Impression du soir, 19, 201.
Petite chanson brave. 21, 39.
Accord en mineur, 25, 150.

Bibliographie littéraire : **Paul Chaulot, Louis Coiffier** (*J. G.*), 21. 42.
Rentrée d'octobre, poème (**André Clerc**), 23, 147.

Roger Clérici

Poèmes :

Visite à nos Poètes : Roger Clérici (*J. Gigot*), 9, 355.
Poème, 2, 45.
Les lavandières, 6, 153 ; 7, 222.
L'enfant prodigue, 7, 2223.
Villonesque, 12, 132.
Bourbonne n'est plus, 14, 132.
Lumière d'octobre, 16, 40.
Poème, 18, 145.
Wind's daughters, 19, 201.
Le sanctuaire, 26, 193.
Le navire, 30, 172.
Les vêpres de Novembre, 32, 42.
Pèlerinage, 34, 175.
Elégie de Pâques, 38, 155.

Louis Coiffier

Louze, mon cher village, poème, 19, 203.

Joseph Cressot

Bois de Chez nous, 12, 130.
Le Pain au Lièvre de Joseph Cressot (*Roger Clérici*), 13, 194.
Le Pain au Lièvre de Joseph Cressot, 32, 37.
Le Jean du Bois, 27, 237.

Bernard Dimey

Deux poèmes inédits d'un jeune poète, Bernard Dimey, 41.
Poèmes, 2, 44.
Paysage, 5, 92.

Maurice Dufossé

Le Rendez-vous de la Fortiche, 27, 239.
Moisson, poème, 18, 143.
Raison de vivre, 19, 204.
Frère et sœur, 21, 40.
De poète à poète, 25, 149.
Grand'mère, 23, 148.
Le conte de l'abbé Jérôme, 28, 46.
Chemineau de la vie, 30, 170.
Pax, 34, 177.

André Fontanel

André Fontanel, poète (*Roger Clérici*), 11, 91.
Lettre de Borvôme, 14, 268.
Provinciale d'octobre, 14, 291.
Berceuse, 14, 291.

Jeanne Fontanel-Andriot

Migrations, poèmes, 11, 90.
Fumée, 17, 93.

Michel Geinoz (v. Michel Rolland)

Chanson de route, poème, 17, 96.
Conte de fées, 19, 202.

G. Georgemel

Auberive, 32, 44.

Jean-Gabriel Gigot

Poèmes :

Ruines, 1, 26.
D'exil, poème inédit, 1, 41.
Ode à la Bourgogne, 2, 29.
Dyptique du vagabond, 9, 362.
Rosée sur les andains morts, conte, 14, 292.

Jeanne Harter

Juillet, poème, 18, 144.
Le bois fantôme, 19, 204.

Marthe de Hédouville

Printemps, 23, 146.
Recueil de contes orientaux, 26, 198 ; 27, 240.
Les Deux Amis, conte 34, 182.
Yasmina, 34, 187.

G. Huriot

Camping et poésie. Sous la tente. Partir, poèmes, 3, 44.

Marie Jenna

Marie Jenna, 1834-1887 (*André Fontanel*), 17, 89.
Au bord du bois, poème, 17, 93,

Paul Lebel

Chansons des vanniers de Fayl-Billot, 6, 140.
Printemps, 7, 225.
A Benoîteveaux, 7, 125.

Max Leclerc

Aurore, 16, 38.
Horizon — Paysage d'hiver, 19, 205.
Etre universel, 21, 39.
Le vieux clochard, 23, 147.
Croquis de canicule, 25, 149.
Farandole, 32, 45.
Litanies de la Toussaint, 34, 176.

Alcide Marot

Poème inédit, 1, 39.
Les Foins, 2, 43.
La Toussaint, 3, 42.
Lettre de Frédéric Mistral à Alcide Marot (*J. Gigot*), 3, 42.

Jean-Martin Salhorgne

Contes, Evocations :

Souvenir de Lavrigny, 6, 150.
Souvenirs langrois : bois de pipe et vieux poiriers, 8, 291.
Nobles ornières, 9, 312.
Maisons mortes, 12, 134.
Trois de Mon Bestiaire, 38, 150.
Instants, 39, 202.
La Noire, 40, 49.

R. Merger

Espoir, poème, 16, 41.

Un poème inédit de **Louise Michel :** méditation sur la mort de Mgr. Sibour, archevêque de Paris (*J. G.*), 21, 41.

Les origines haut-marnaises d'**Alfred de Musset** (*Baron de l'Horme*), 34, 136.

Une fille de **Racine** à Eclaron (*H. de Baillon*), 33, 59.

Jean Robinet (voir Georges Belloni)

Compagnons de Labour, 2, 41.
Quatre ans d'exil, poème, 5, 90.
Le Quinze août à Percey-le-Grand, 7, 226.
Les foins à Percey-le-Grand, 7, 226.
La légende de la Vingeanne, conte-poème, 16, 36.
Métamorphose d'avril, 17, 97.
Salutation à la Haute-Marne, 18, 142.
La Fontaine d'Allofroy, 32, 39.
Quand le jour naît, 32, 43.
La grande hantise, 32, 44.
La chasse du Curé de Champigny, 34, 191.
Te souviens-tu ? 40, 55.

Michel Rolland (v. Michel Geinoz)

Quatrains : de toutes les couleurs, poème, 38, 156.

Lettres inédites de **Romain Rolland** à des « Cahiers nouveau-nés » (*J. Gigot*), 1, 36.

L'ascendance haut-marnaise de **Jean-Jacques Rousseau,** 21, 19.

Simplicitas, poème (**Marie du Sinceron**), 18, 143.

La Conspiration du jardin, conte (**Fany Sommelet**), 34, 179.

Souvenirs de... Septfontaines, poème (**Paul Vervelles**), 23, 147.

Tristan chante, poème (**Zurane**), 16, 41.

Tourisme.

TOURISME — THERMALISME — CINEMA

Conte touristique (*J. Gigot*), 1, 53.
La Haute-Marne, carrefour touristique (*J. Gigot*), 24, 80.
Guide touristique illustré de la Haute-Marne)*J. G.*), 29 et 39, 173.
Tourisme, Urbanisme, et Grand Pardon (*J. Gigot*), 2, 62.
Petite contribution à l'étude du trafic routier (*M. Lardeur et ses élèves*), 32, 49.
Une initiative heureuse: table d'orientation de Colombey-les-Deux-Eglises, 33, 96.
Tourisme : Que faut-il voir à Langres ? (*Dr. H. Ronot*), 4, 59.
Tourisme : au pays d'Auberive ı*J. Gigot*), 9, 368.
Promenade à Joinville-en-Vallage (*J. Gigot*), 13, 215.
Excursions autour de Joinville (*J. Gigot*), 13, 260.
Châteauvillain; tourisme (*J. Gigot*), 10, 434.
Un coin pittoresque : le creux d'Aujon (*L. Baillet*), 30, 175, et 33, 96.
Etuf ou la Médinah? (*J.-D. Bernard*). 30, 177.

BOURBONNE

« La petite ville d'eau » : Bourbonne-les-Bains (*C. Montagné*), 6, 176.
Bourbonne-les-Bains vu par Maurice Constantin-Weyer (*Dr. H. Ronot*), 17, 94.
Lettre ... du comte d'Avaux sur la construction de l'ancien établissement thermal de Bourbonne, 1783 (*Dr. H. Ronot*), 19, 193.
La cure thermale de Châteaubriand à Bourbonne-les-Bains en 1843 (*Dr. H. Ronot*), 18, 140.
La saison thermale en 1816 à Bourbonne-les-Bains (*Dr. H. Ronot*), 17, 84.
Le passage de la Duchesse d'Angoulême à Bourbonne en 1828 (*Dr. H. Ronot*).
L'avenir de Bourbonne-les-Bains (*E. Pisani*), 14, 262.
Les bains de Loeche, vus par le curé de Neuchâtel (*A. Garnier*). 39, 205.

CINEMA

Archives et cinéma (*J. Gigot*), 18, 148.
L'unité de l'expression cinématographique (*J.-E. Jeannesson*), 40, 71; 42, 173.

SCIENCES

UN FRUIT OUBLIE : LA FAINE

La faîne est le fruit du hêtre. C'est cette graine sympathique, à la forme curieuse, triangulaire, que l'on ramasse à partir d'octobre et qui est un des charmes gastronomiques de nos forêts. La faîne est aujourd'hui quelque peu méconnue. Elle était pourtant très recherchée autrefois, pour ses qualités nutritives.

Un auteur écrivait en 1791: « La saveur des semences de hêtres, est presqu'aussi agréable que les noisettes. Quoique très bonne aux animaux, et particulièrement aux pourceaux et aux pigeons, au gibier, aux oiseaux des bois et à certaine volaille de basse-cour, on dit qu'étant mangées

vertes, elles causent aux hommes, une espèce d'ivresse » (1). Des milliers de porcs étaient ainsi engraissés dans la Bresse.

Mais la faîne était surtout appréciée par l'huile très fine que l'on peut en retirer, à condition de n'utiliser, comme pour les noix, que des graines d'excellente qualité, préalablement écorcées.

« Les graines du hêtre que l'on nomme faîne, produisent par expression l'huile de faîne, qui est utilisée pour les lampes lorsqu'elles est fraîche, et qui en vieillissant, devient douce et propre à nos aliments » (2). Cette qualité de se bonifier avec le temps, l'avait fait préconiser à la place de l'huile d'olive, pour les voyages au long cours.

Les parfumeurs s'en servaient quelquefois et les tourteaux formaient enfin une nourriture saine pour les porcs et les bêtes à lait.

Au XVIIIe siècle dans certaines contrées l'huile de faîne faisait l'objet d'un certain commerce. Sous la Révolution, des mesures spéciales ont même été prises pour en assurer la récolte et la protection.

Le 23 Thermidor, an II (10 août 1793), la commission nationale pour l'Agriculture et les Arts, propose l'huile de faîne comme remède à la disette d'huile.

« Le fruit du hêtre nommé faîne a particulièrement fixé l'attention du Comité de Salut Public: il a le double avantage de produire beaucoup et de donner une très bonne huile » (1).

Dans une circulaire générale, Berthollet, Marie Laugier et Tissot, membres de cette commission, écrivent à la suite du décret du 28 Fructidor, an II, (14 sept. 1793), qui décide d'encourager la production d'huile de faîne:

« La nature qui n'a cessé de prêter son appui à la révolution, semble avoir inspiré elle-même le décret bienfaisant dont nous vous recommandons l'exécution, en offrant sur tous les points de la République, une abondance de faîne qui tient du prodige ». (1er Vendémiaire, an III-22 sept. 1793) (1).

Les prescriptions du décret sont très précises. Sauf dans les bois « dans lesquels il ne se trouve pas de hêtres », il est interdit d'envoyer les porcs dans les forêts nationales avant le 21 novembre. Toute la faîne ramassée est réservée à la fabrication de l'huile.

« Les propriétaires ou possesseurs de hêtres seront tenus de déclarer à leur municipalité, avant le 20 du mois de Vendémiaire, qu'ils sont dans l'intention d'en ramasser le fruit, pour être converti en huile. A défaut de déclaration, la Municipalité fera proclamer qu'il est libre à tout particulier de ramasser le fruit des dits arbres ». (art. 4).

« La faîne des forêts nationales qui ne pourra être ramassée par des particuliers le sera pour le compte de la Nation, par les soins des Administrations des districts et des Municipalités ». (art. 6).

La faîne, fruit oublié, a aujourd'hui perdu son prestige, mais sa saveur agréable attend toujours le promeneur, l'Ami de la Nature, qui l'automne, au moment où les vieux foyards (2) délaissant leur robe verte, éclatent de poupre et d'or, va chercher en forêt le calme et le délassement.

Michel COINTAT.

5-3-1956.

(1) VALMONT-BOMARE. Dictionnaire raisonné universel d'Histoire Naturelle. Lyon, 1791.

(2) De CANDOLLE et de LAMARCK. Flore Française. Paris, 1815.

(1) Arch. départementales Hte-Marne. L. 346. Décrets du 12 Fructidor et du 28 Fructidor, an II.

(2) Le hêtre de nos forêts (Fagus sylvatica) conserve de nombreux noms populaires: fayard, foyard, Faïsse, Feysse, fau, etc... qui ont donné Fayl-Billot, Blinfey en Hte-Marne, et ailleurs la Fayette, le viaduc des Fades, la fontaine aux Fées, etc....

LA HAUTE-MARNE : GRANDE VOIE DES MIGRATIONS

par V. STCHEPINSKY,

Chargé de Recherches au C.N.R.S.

Les savants archéologues et historiens avaient depuis longtemps attiré l'attention sur l'importance de la vallée de la Haute-Marne dans le domaine des migrations des peuples ; citons la communication la plus récente de M. J. Gigot « La Haute-Marne. Guide touristique ». (Cahiers haut-marnais, n° 29, 1952). Cette voie de migration a aussi été notée par les géographes. Je voudrais montrer, dans les lignes qui suivent, qu'aux temps géologiques précédant l'apparition de l'Homme sur la Terre existait déjà le « couloir haut-marnais » assurant par moments la communication entre le Bassin jurassien au Sud et le Bassin anglo-parisien au Nord et que ce chenal subissait des modifications en rapport avec les mouvements de l'écorce terrestre.

ERE PRIMAIRE

Cachés par les dépôts du Secondaire (triasiques, jurassiques et crétacés) les sédiments primaires ne sont pas visibles en Haute-Marne sauf autour du pointement gneissique de Belmont-lès-Bussières (Dévonien-Carbonifère) et n'existent d'ailleurs pas partout comme l'a montré le sondage de Foulain. Cependant une ride hercynienne reliant le Morvan, annexe du Massif Central, aux Vosges se manifeste nettement en traversant le Sud du département séparant le Bassin anglo-parisien du Bassin jurassien. Cette ride, pour le secteur haut-marnais de laquelle j'ai donné le nom de « Horst haut-marnais », est marquée en surface par des pointements du socle éruptif. Un ensellement, un col structural, plus ou moins ouvert suivant les époques permettait la communication entre les deux bassins pendant les temps postérieurs au Primaire. L'état du chenal se modifiait en rapport avec la tectonique des Vosges et du Morvan ce qui lui a valu le nom de « Détroit morvano-vosgien » dans son ensemble.

ERE SECONDAIRE

Trias. — Pendant la première période du Mésosoïque, notre région faisait partie du vaste « Continent germanique » avec des dépôts désertiques au début, une faible invasion marine au milieu et un régime de lagunes à la fin. Le détroit haut-marnais ne se manifestait pas en ces temps consécutifs à une grande régression marine.

Jurassique inférieur = Lias. — La transgression liasique très faible au début a fini par envahir toute la région pour se terminer par une régression à l'Aalénien terminant le Lias. A part ce dernier étage les sédiments liasiques marins ne permettent pas de reconnaître une zone spéciale au détroit haut-marnais, mais l'Aalénien de la vallée de la Meuse est bien différent de celui de la vallée de la Marne et des plateaux situés plus à l'Ouest. Le Toarcien marneux avec une épaisseur constante de 50 mètres est recouvert dans l'Est par une formation ferrugineuse franchement marine à Ammonites aaléniennes, tandis que plus à L'Ouest l'Aalénien extrêmement mince est tout à fait détritique, conglomératique, sans Ammonites, ce qui indique que la limite de la haute mer se trouvait dans la partie Est du département.

Jurassique moyen. — Dès le Bajocien inférieur la mer est revenue dans le domaine du détroit haut-marnais avec un faciès coralligène-oolithique à Entroques ; dans ce domaine récifal la circulation du chenal était difficile entre les deux bassins et les Ammonites y sont rares. Au début du Bajocien supérieur se sont déposées les « marnes à Liostrea acuminata » assez riches en Ammonites ; ce faciès vaseux à peine marqué à l'Est du département (Neufchâteau) atteint son maximum un peu à l'Ouest de la Haute-Marne près de Recey ce qui marque l'axe du chenal. La partie supérieure du Bajocien, uniformément oolithique et assez coralligène, marque le retour au faciès récifal obstruant le passage aux faunes pélagiques

de haute mer (Ammonites très rares). Ce fait est dû au soulèvement des massifs anciens des Vosges et du Morvan.

Au Bathonien inférieur (calcaires sublithographiques) les récifs disparaissent cédant place à des dépôts fins dont le maximum d'épaisseur se situe cette fois dans la vallée de la Marne ; l'absence d'Ammonites fossiles et la rareté d'autres traces de la vie organique s'explique par la transformation des coquilles en calcite comme j'ai pu l'observer. Au Bathonien moyen toute la région se soulève : les calcaires contiennent des fossiles marins avec Polypiers mélangés à des végétaux terrestres. Au Bathonien supérieur oolithique (« laves ») la régression se termine et le chenal de la Haute-Marne est bordé par la limite occidentale du département car dans le Châtillonnais (Côte-d'Or) il n'y a plus de dépôts du Bathonien supérieur par suite du soulèvement du Morvan.

Jurassique supérieur. — Depuis la transgression callovienne ramenant le faciès marno-calcaire à Ammonites l'histoire du détroit se présente comme suit : le Callovien épais de 20 m. dans la Haute-Marne se réduit à 3-4 m. dans le Châtillonnais après Latrecey (plate-forme sous-marine du Morvan); à son tour l'Oxfordien marneux épais 90 m. dans l'Est devient calcaire et se réduit à une épaisseur de 6-8 m. au SW de Latrecey (même plate-forme); à l'Argovien un fait contraire s'observe : à l'Est de la Marne cet étage épais de 30 m. est uniformément récifal tandis qu'à l'Ouest il est marneux et son épaisseur augmente progressivement pour atteindre 110 m. au bord de la Seine ; au Rauracien le faciès oolithique à Polypiers dépasse même légèrement la Marne à Buxières, mais cède place à l'Ouest aux marnes dont l'épaisseur diminue vers l'Ouest, tandis que des bancs oolithiques réapparaissent sur la rive gauche de la Seine ; au Séquanien le faciès oolithique envahit toute la largeur du détroit, mais à la fin les récifs disparaissent et la transgression générale envahit toute la région avec un approfondissement progressif pendant le Kimméridgien ; le Portlandien inférieur correspond à une nouvelle régression progressive et générale vers la fin de laquelle (zone à Cyrena rugosa) la mer, d'ailleurs très peu profonde, ne reste que dans le détroit haut-marnais, puis le régime continental s'établit partout. On voit donc nettement le soulèvement du Morvan au Callovien-Oxfordien, puis celui des Vosges à l'Argovien et enfin le soulèvement des deux massifs suivi et les mouvements contraires le déplacement du chenal a suivi ces mouvements. Il est à remarquer que les migrations des faunes se faisaient soit du Sud vers le Nord (L'ammonite de notre Bajocien n'est arrivé sur les bords de la Manche qu'au Bathonien), soit du Nord vers le Sud (les Ammonites nordiques du Callovien-Oxfordien).

Crétacé. — Au Valanginien la mer est retenue strictement entre les limites départementales de la Haute-Marne. A l'Hauterivien elle s'est étendue vers l'Ouest conservant cette position pendant le Barrémien inférieur moins profond ; au Barrémien supérieur le détroit a été entièrement coupé par un soulèvement général, mais tout à fait à la fin de cet étage la mer est revenue dans la Haute-Marne seulement (comme au Valanginien). A l'Aptien la mer dépassait légèrement la limite de la Meuse, mais s'est étendue surtout vers l'Aube avec une diminution des profondeurs vers la fin. A l'Albien le maximum des profondeurs s'est nettement déplacé dans le département de l'Aube. Ensuite la mer a quitté définitivement la Haute-Marne cédant place au régime continental.

Tertiaire. — Il n'est resté aucun témoin de cette ère.

Quaternaire. — Les dépôts alluviaux paléolithiques comprennent surtout les matériaux calcaires (grossiers galets) transportés par les rivières ; on y trouve des ossements et dents de Vertébrés en particulier de la faune froide (Mammouth, etc...), mais aussi de la faune chaude Elephas meridionalis, Hippopotamus major du Villafranchien d'Arc-en-Barrois étudié par E. Bruet).

Laissant aux archéologues, historiens et géographes le soin de décrire les migrations plus récentes je voudrais seulement rappeler les sépultures gauloises, gallo-romaines, mérovingiennes, etc... répandues sur la grande voie des migrations traversant la Haute-Marne. V. STCHEPINSKY.

SCIENCES HISTORIQUES

GUIDE PRATIQUE DES ARCHIVES DE HAUTE-MARNE

Lorsqu'en 1954 nous avions envisagé d'organiser l'inauguration de notre nouveau bâtiment d'Archives, nous nous proposions de publier à cette occasion un Guide pratique *du Service des Archives de Haute-Marne.*

Néanmoins, au lieu de lui consacrer, comme prévu, un fascicule spécial des Cahiers Haut-Marnais, nous avons décidé de partager notre Guide Pratique en plusieurs séquences, comprenant chacune des chapitres différents et de répartir ces séquences sur plusieurs fascicules des Cahiers Haut-Marnais, avant de les réunir, en fin de publication, en un tiré à part.

Nos lecteurs habituels trouveront ainsi moins lassants ces chapitres techniques, noyés de cette manière parmi les études d'histoire ou de folklore qui leur plaisent ordinairement ; d'autre part, les érudits, techniciens et spécialistes, destinataires voulus de ce Guide pratique, feront ainsi de leur côté connaissance avec la formule variée de notre revue qui ne leur est pas encore familière.

Grâce à de généreux et solides appuis financiers, les Cahiers Haut-Marnais auront pu, de 1955 à 1957 (2), publier le Guide pratique du Service des Archives de Haute-Marne, indispensable désormais aux érudits étrangers à notre département, comme aux curieux et chercheurs haut-marnais.

***

Plan sommaire du Guide pratique du Service des Archives de Haute-Marne (1)

I. — Missions du Service des Archives (voir C.H.M. 40, p. 5).

II. — Historique des Archives de Haute-Marne (voir C.H.M. 40, p. 8).

1. — *Tableau des Archivistes de 1791 à 1955*, (ibid., p. 8)
2. — *Historique des Bâtiments des Archives, de 1791 à 1955*, (ibid., p. 10).
3. — *Conditions techniques des déménagements, de l'emménagement définitif, et des versements*, (ibid., p. 27).

III. — Aménagement des locaux.

1. — *Plan de 1955, avec affectations sommaires* (voir C.H.M. 41, p. 83).
2. — *Aménagement technique des salles de dépôt : rayonnages Ronéo* (voir C.H.M. 40, p. 32, et 41, p. 87).
3. — *Aménagement technique des bureaux du service : mobilier Ronéo* (ibid.).
4. — *Aménagement de la Salle de lecture : mobilier Méthé* (ibid., p. 89).
5. — *Aménagement de la Salle d'expositions et du Musée des Archives : mobilier Méthé et Ronéo* (ibid., p. 91).
6. — *Aménagement technique du laboratoire (microfilm Sertic, appareils divers de lecture et de reproduction, etc...)* (ibid).
7. — *Protection contre l'incendie* (ibid., p. 93).

(1) Le plan est susceptible de modifications ultérieures de détail.

(2) Les C. H. M. 40, 41 et 42 ont déjà publié la première partie de ce guide : voir plus bas, notamment les chapitres I, II, III, IV.

IV. — Personnel du Service des Archives (voir C.H.M. 42, p. 137).

1. — *Attributions du personnel.*
2. — *Règlement intérieur du Service des Archives.*
3. — *Relations extérieures.*

V. — Bibliothèques et Documentation.

1. — *Bibliothèque scientifique et technique de base.*
2. — *Bibliothèques Barotte et Daguin.*
3. — *Bibliothèque de la Société d'archéologie et d'histoire de Chaumont* (dépôt).
4. — *Inventaires et Répertoires numériques des Archives des autres départements.*
5. — *Centre de Documentation et périodiques.*

VI. — Collections.

1. — *Estampes, portraits, autographes* (voir ici même).
2. — *Cartes et plans* (ibid.).
3. — *Sceaux et moulages.*
4. — *Collections photographiques* (ibid.).
5. — *Collections de microfilms* (voir C.H.M. 41, p. 95, et ici même).
6. — *Clichés des Cahiers Haut-Marnais* (dépôt).
7. — *Filmothèque* (dépôt).
8. — *Musée des Archives de Haute-Marne.*

VII. — Archives intégrées :

1-9. — *Etat du classement, et possibilités de recherches dans les séries d'archives historiques anciennes : A, B, C, D, E (sauf E notaires), F, G, H, J.*

10-24. — *Etat du classement et possibilités de recherches dans les séries d'archives administratives modernes .*
K (Journaux et Périodiques). L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, X, Y, Z.

VIII. — Archives extérieures éventuellement non intégrées :

1. — *Archives communales.*
2. — *Archives hospitalières.*
3. — *Archives des notaires : minutier central haut-marnais.*
4. — *Archives économiques et privées.*
5. — *Dons et fonds divers.*

IX. — Vie active du Service des Archives.

1. — *Les Archives au service de la Recherche scientifique* (voir C.H.M. 41, p. 95).
2. — *Le microfilm* (ibid.)..
3. — *Guide scientifique pratique.* (*Bibliographie fondamentale de l'histoire des pays de la Haute-Marne*).
4. — *Les Archives et les Sociétés scientifiques locales, régionales, et nationales.*
5. — *Les Archives et les Bibliothèques de Haute-Marne.*
6. — *Les Archives et les Musées de Haute-Marne. Septfontaines.*
7. — *Les Archives et la Vie économique locale: Le Tourisme. Le Film* (voir C.H.M. 41, p. 121).
8. — *Une formule à méditer : les « Cahiers Haut-Marnais », à l'occasion de leur 10e anniversaire* (voir ici même).

CONCLUSION : *Un bilan : désormais, il est prouvé que le Service des Archives de la Haute-Marne est, du point de vue financier, très substentiellement* rentable *pour le budget du département. Son budget ne doit donc, en aucune façon, être sacrifié.*

GUIDE PRATIQUE
DES ARCHIVES DE HAUTE-MARNE
VII - SÉRIE II G.

De ce Guide pratique, nous avons déjà publié une partie importante, comme nous l'avons noté en face des chapitres de notre plan.

Lorsque ce Cahier de Xe Anniversaire paraîtra, à l'occasion du XXVIIe Congrès de l'A.B.S.S., nous aurons achevé (*chapitre VII de notre Plan*) la rédaction des **répertoires numériques** des séries II G et H.

Nous publions ici le répertoire numérique sommaire de la sous-série II G, et publierons dans le prochain Cahier celui de la série H.

Nous avons en effet pensé que cette publication mise à la disposition de tous les lecteurs des Cahiers haut-marnais, présentera un double avantage.

— Pour les érudits, les chercheurs, et tous ceux qui s'intéressent activement à l'**Histoire des pays de Haute-Marne,** elle leur apportera une source extrêmement précieuse de documentation pour leurs recherches.

— Pour les autres, elle leur montrera que les Archives de la Haute-Marne renferment une foule de très vieux et très précieux documents, et, même si cette richesse leur paraît confuse et barbare dans sa présentation, ils verront par là même quel travail ardu de spécialisation le Service des Archives exige de la part de tout son Personnel.

RÉPERTOIRE NUMÉRIQUE SOMMAIRE DE LA SOUS-SÉRIE II G[1]

(Chapitres[2] de Langres, Châteauvillain, Chaumont, Joinville, Reynel, etc...)

INTRODUCTION

Poursuivant la rédaction des Répertoires numériques de toutes les séries d'archives antérieures à 1790, nous présentons ici un *Répertoire numérique sommaire de la série IIG* (Chapitres ecclésiastiques).

Comptant parmi les plus riches de la Haute-Marne, la série IIG demeurait jusqu'ici la plus désordonnée : déplacement de pièces, voire de liasses, commis par des chercheurs égoïstes ou maladroits, ou par des collectionneurs de sceaux ; réintégrations erronées ; ébauches successives de cotations discordantes...

En effet, plusieurs archivistes (notamment Roserot, Gautier, Massiet du Biest) avaient tenté, l'un après l'autre, un classement de ces riches documents, mais aucun d'eux n'avait laissé à son successeur un plan d'ensemble de reclassement. Seul notre confrère L. Delessard avait osé attaquer cette série, dont il publia le début d'*Inventaire sommaire* (cotes IIG 1 à IIG 16). (3)

***

Certes nous aurions aimé poursuivre cet *Inventaire sommaire* jusqu'à son achèvement.

Mais il nous eût fallu, pour ce faire, nous consacrer exclusivement à la Série IIG. Or, de toutes les séries d'archives anciennes de la Haute-Marne, deux seulement possèdent actuellement un *Inventaire* : F, et IG (évêché).

Toutes les autres restent presque entièrement inconnues du grand public : A (4) réinventoriée par nous-même en 1946, vient de s'accroître assez abondamment pour nécessiter un nouvel inventaire; C, inventoriée en partie seulement, demeure encore aux trois-quarts inconnue; quant à B, D, E suppl., IIE, IIIE, IVE, H, et J., elles demeurent totalement inaccessibles aux chercheurs, et ne possèdent que des répertoires imparfaits, manuscrits, et périmés.

Plutôt que de poursuivre avec une nécessaire lenteur l'*Inventaire sommaire* de la seule série IIG, nous avons donc préféré donner aux chercheurs, dans le délai le plus

rapide, une suite complète de *Répertoires numériques*, fussent-ils sommaires, pour toutes les séries anciennes (y compris B peut-être).

Le présent *Répertoire numérique sommaire* de la série IIG a nécessité un reclassement complet des *liasses* et des *registres* de cette série.

Pour ce reclassement, nous avons suivi le plan indiqué par Laurent et Claudon (*Abbayes et Prieurés de l'ancienne France, Diocèse de Langres*... p. 144, note 1), qui continue d'ailleurs le plan adopté par L. Delessard.

A ce plan toutefois nous avons cru devoir apporter, dans le détail du moins, quelques légères modifications, afin d'éviter — ou de pallier —, dans la pratique, certaines redites ou certains déclassements (ex. : les procès du Chapitre avec l'Evêque ont eu des objets si divers que nous avons cru devoir les répartir, autant que possible, selon les articles de leur objet; — de même, les amortissements « en général » ont été seuls classés à cet article, les amortissements localisés étant laissés dans les dossiers des Obédiences, etc...).

Nous avons cru devoir aussi, pour les « Cures et Fabriques », conserver le classement primitif par cantons, plutôt que de le rompre pour reclasser les cures par doyennés : en effet, 1° ce classement primitif date de 1792, ce qui explique l'ordre des cantons; 2° il affecte non seulement l'ancien diocèse de Langres, mais aussi toutes les cures des paroisses qui composent aujourd'hui le département de Haute-Marne (anciens dioc. de Troyes, Châlons, Toul, etc...)

***

Ce présent *Répertoire numérique* est dit *sommaire*.

En effet, nous n'avons pas cru devoir reprendre une à une toutes les pièces composant les liasses antérieurement constituées ou reconstituées, sauf lorsque ces liasses avaient été dispersées à la suite de recherches (notamment de sceaux).

Nos indications de contenu des liasses demeurent volontairement *sommaires* (comme il sied d'ailleurs à tout Répertoire numérique), avec mention des seules dates extrêmes qui nous sont apparues, et de l'objet principal des pièces, mais sans indication du nombre de ces pièces, ni des sceaux.

Nous avons de même divisé les liasses trop volumineuses, afin de n'avoir désormais que des liasses maniables et « aérées », dans l'intérêt notamment d'une meilleure conservation des nombreux sceaux, trop souvent, hélas, mutilés.

Ce caractère « *sommaire* » de notre *Répertoire numérique* nous a semblé présenter deux avantages notables : 1° il reste suffisant pour éclairer le chercheur sur la liasse susceptible de l'intéresser, but essentiel de notre travail; 2° il laisse ultérieurement toute latitude à l'auteur de l'*Inventaire sommaire* pour opérer des remaniements de détail portant sur des dossiers dans une série d'articles (par ex. : série des « prébendiers »), ou sur des pièces dans une même liasse.

De toute façon ces remaniements de détail ne sauraient aucunement modifier nos cotes, qui doivent être considérées comme absolument définitives désormais, et ce ne sera pas là le moindre intérêt de ce présent travail.

Jean-Gabriel GIGOT,
15 Janvier 1956.

NOTE : Le signe ° après une cote (ex. II G 6°) indique un registre.

(1) Lire « 2 G », soit la sous série qui fait suite à la sous-série I G (lire 1 G), qui concerne, elle, l'évêché.

(2) Il s'agit, évidemment, des chapitres ecclésiastiques de chanoines détachés aux églises les plus conséquentes du diocèse (actuel) de Langres.

Ici, une explication est nécessaire.

La sous-série I G conserve toutes les archives, sans exception, de l'*ancien* évêché de Langres, tel qu'il se comportait en 1789, soit d'un diocèse étendu sur un territoire mordant sur plusieurs actuels départements (Côte-d'Or, Haute-Saône, Yonne, Aube, Haute-Marne, etc...).

Par contre la sous-série II G ne conserve que les archives des seuls chapitres de Langres, Chaumont et Châteauvillain jadis compris dans ce diocèse. Celles des chapitres des églises du même diocèse de 1789, mais aujourd'hui situées dans des départements autres que la Hte-Marne, se trouvent aux archives de ces départements.

En revanche, la sous-série II G renferme en outre les archives des chapitres des églises (Joinville, Reynel, etc...) qui, avant 1789, ne relevaient pas du diocèse de Langres, mais qui, aujourd'hui, relèvent de l'actuel diocèse de Langres (département de Hte-Marne).

Autrement dit, 1 G = *ancien* évêché de Langres; II G = chapitres anciens de l'*actuel* diocèse de Langres.

(3) Cet inventaire sommaire imprimé sur plusieurs feuilles non reliées n'est pas encore dans le commerce. Il est en communication aux Archives de la Haute-Marne.

(4) Pour permettre aux lecteurs de comprendre le sens des lettres A, B, C, D, E, F, G, H, J, désignant nos séries, voici le tableau officiel de classement :

A. — *Actes du pouvoir souverain et domaine public :*

Collections d'édits, lettres patentes, ordonnances, etc. Domaines royal, apanages ; au besoin famille royale.

B. — *Cours et Juridictions :*

Parlements, Bailliages, Sénéchaussées, autres juridictions secondaires. Cours des comptes, Cours des aides, Cours des Monnaies.

C. — *Administrations Provinciales :*

Intendances, subdélégations, Elections, et autre divisions administratives ou financières. Bureaux des Finances, Etats provinciaux. Principautés, régences, etc.

D. — *Instruction Publique, sciences et arts :*

Universités, Facultés, Collèges, Sociétés académiques.

E. — *Féodalité, communes, bourgeoisie et familles :*

Titres féodaux, Titres de famille, Notaires et tabellions, Communes et municipalités, Corporations d'arts et métiers, Confréries et Sociétés Laïques.

F. — *Fonds divers se rattachant aux archives civiles :*

G. — *Clergé Séculier :*

Archevêchés, Chapitres métropolitains, Officialités métropolitaines et autres juridictions relevant des archevêchés.

Evêchés, chapitres épiscopaux. Officialités épiscopales et autres juridictions relevant des évêchés, Séminaires, Eglises collégiales, Eglises paroissiales et leurs fabriques, Bénéfices, chapelles, aumôneries, etc...

H. — *Clergé Régulier :*

Ordres religieux d'hommes, ordres religieux de femmes, ordres militaires religieux, hospices et maladreries, etc...

J. — *Fonds divers et dons.*

PLAN DE CLASSEMENT

A. — CHAPITRE DE LANGRES.

1. Privilèges généraux, affaires spirituelles, exemptions.
2. Statuts (1).
3. Délibérations du Chapitre.
4. Règlements, cérémonies.
5. Dignités, canonicats et prébendes, offices, psallette.
6. Obituaire, fondations.
7. Echoite, testaments, inventaires après décès, ventes mobilières, procès.
8. Hôpital (2).
9. Procès ave les évêques, vacance, régale, suffragants, coadjuteurs.
10. Relations avec divers établissements religieux (3).
11. Religion réformée.
12. Bénéfices : Cures et Chapelles.

a. *à Langres* : St-Mammès, Cloître, St-Amâtre, St-Martin, St-Pierre-et-St-Paul (d'abord cure et église, ensuite chapelles).

b. *Confréries* à Langres et hors de Langres. alphabétique des patrons.

c. *Cures et chapelles* hors de Langres.

13. Affaires politiques, committimus.
14. Franc-salé, droits sur le sel, amortissements et francs-flefs (4), etc...
15. Déclarations du temporel, décimes, aides, guet, garde, logement des gens de guerre, etc...
16. Justice : conflits (5).
17. Justice de la Mairie de Langres et des Obédiences (6); conflits, impôts levés par la mairie, police, etc...
18. Cloîtres et maisons canoniales, rentes foncières (par rues), tailles, aides.
19. Faubourg de Sous-Murs. Bienfonds en banlieue.
20. Obédiences : seigneuries (Le Moge, La Montagne, Chalindrey, Chassigny), domaines du Barrois, du Bassigny, du Dijonnais, du Lassois, du Tonnerrois.
21. Bois, prés, vignes, moulins.
22. Administration des biens, registre des baux, affaires avec les seigneurs (7).
23. Créances et dettes, comptes.
24. Inventaires et cartulaires (8).

B. — AUTRES CHAPITRES.

NOTES

(1) Nous avons séparé les « règlements et cérémonies », reportés en 4.

(2) Nous avons ici supprimé la rubrique « cathédrale », qui figure essentiellement au chapitre 12a : « St-Mammès ».

(3) Nous avons placé ici les « relations en général », les relations temporelles (biens fonciers) figurant, *passim*, dans les autres rubriques, notamment en 19.

(4) Divers documents sur les amortissements figurent, *passim*, dans les chapitres sur le bénéfice et le temporel.

(5) Même remarque.

(6) Les principaux documents sur la justice dans les Obédiences figurent au 20.

(7) Même remarque, pour les affaires avec les seigneurs.

(8) Même remarque, pour les cartulaires.

REPERTOIRE NUMERIQUE SOMMAIRE

I. - CHAPITRE CATHEDRAL DE LANGRES

— A —

(Partie déjà inventoriée)

Privilèges.

II G 1-4 Privilèges généraux.

Statuts.

II G 5 Statuts généraux.

Délibérations.

II G 6° Délibérations du Chapitre, extraits de 1430-1606.
II G 7° Id., 1492-1493.
II G 8° Id., 1495-1496.
II G 9° Id., 1500-1502.
II G 10° Id., 1503-1506.
II G 11° Id., 1504-1514.
II G. 12° Id., 1564-1567.
II G 13° Id., 1567-1571.
II G 14° Id.. 1571-1575.
II G 15° Id., 1576-1586.
II G 16° Id., 1595-1601.
II G 17° Id., 1601-1604.

— B —

(Partie inventoriée pour la première fois)

II G 18° Id., 1604-1606.
II G 19° Id.. 1606-1609.
II G 20° Id., 1609-1612.
II G 21° Id., 1612-1615.
II G 22° Id., 1615-1619.
II G 23° Id.. 1619-1624.
II G 24° Id.. 1620-1621.
II G 25° Id., 1624-1627.
II G 26° Id., 1627-1628.
II G 27° Id., 1628-1629.
II G 28° Id., 1629-1632.
II G 29° Id.. 1632-1634.
II G 30° Id., 1634-1636.
II G 31° Id., 1636-1638.
II G 32° Id., 1638-1640.
II G 33° Id.. 1640-1644.
II G 34° Id.. 1644-1646.

II G 35° Id., 1646-1648.
II G 36° Id., 1648-1651.
II G 37° Id., 1651-1653.
II G 38° Id., 1653-1655.
II G 39° Id., 1655-1657.
II G 40° Id., 1657-1659.
II G 41° Id., 1659-1662
II G 42° Id., 1662-1665.
II G 43° Id., 1665-1668.
II G 44° Id., 1668-1671.
II G 45° Id., 1671-1673.
II G 46° Id., 1673-1674.
II G 47° Id. 1674-1677.
II G 48° Id., 1677-1679.
II G 49° Id., 1679-1680.
II G 50° Id., 1680-1683.
II G 51° Id., 1683-1686.
II G 52° Id., 1686-1687.
II G 53° Id., 1687-1690.
II G 54° Id., 1690-1693.
II G 55° Id., 1693-1695.
II G 56° Id., 1695-1696.
II G 57° Id., 1696-1698.
II G 58° Id., 1698-1701.
II G 59° Id., 1701-1704.
II G 60° Id., 1704-1707.
II G 61° Id., 1707-1709.
II G 62° Id., 1726-1732.
II G 63° Id., 1732-1736.
II G 64° Id., 1736-1742.
II G 65° Id., 1742-1746.
II G 66° Id., 1746-1749.
II G 67° Id., 1749-1752.
II G 68° Id., 1752-1757.
II G 69° Id., 1757-1760.
II G 70° Id., 1760-1762.
II G 71° Id., 1762-1765.
II G 72° Id., 1765-1767.
II G 73° Id., 1767-1770.
II G 74° Id., 1770-1773.
II G 75° Id., 1773-1779.
II G 76° Id., 1784-1790.
II G 77 Délibérations : extraits; statuts et règlements; discipline, excommunications contre détenteurs d'objets du culte, 1216-1775.
II G 77bis° Election et nominations, registre de présentations, 1561-1562.

Cérémonies.

II G 78 Fêtes et cérémonies publiques; indulgences; serments des abbés; obligation pour les abbés du diocèse d'assister aux fêtes en l'honneur de saint Mammès, 1301-XVIIe s.
II G 79 Fêtes de saint Mammès : excuses des abbés de Bèze, 1303-1549.

II G 80 Id., abbés de Châtillon-sur-Seine, 1322-1530.
II G 81 Id., abbés de Molême, 1327-1553.
II G 82 Id., abbés de Molosme, 1319-1537.
II G 83 Id., abbés de Montier-Saint-Jean de Dijon 1321-1530.
II G 84 Id., abbés de Saint-Bénigne de Dijon 1326-1532.
II G 85 Id., abbés de Saint-Etienne de Dijon, 1320-1529.
II G 86 Id., abbés de Saint-Michel de Tonnerre. 1298-1555.
II G 87 Id., abbés de Saint-Seine, 1298-1551.

Dignités — Prébendes.

II G 88 *Doyen* : prérogatives, fonctions, attributions. conflits avec les doyens Joly et Bologne-Capizuchi, 1729-1764.
II G 89 Id., conflits avec les doyens Néret et divers, 1764-1768.
II G 90 Id., élection des doyens, conflits divers, 1263-1726.
II G 91 Id., 1 cah. parch., 1433.
II G 92 *Ihéologal*, 1491-1754.
II G 93-94 *Chambrier, Chantre*, 1207-1675.
II G 95 *Canonicats et Prébendes*, conflits, 1252-1746.
II G 96-97 Prébendes en général, état des revenus des canonicats, collations, conflits avec le Saint-Siège et le Roi, règlement des prébendes, procès avec le Chapitre, titres de propriété et prébendes aux environs de Langres, 1313-1789.
II G 98-99 Prébendiers, compulsoire de 1633, procès avec le Chapitre, 1586-1784.
II G 100-102 Id., juridiction ecclésiastique du Cloître, conflits avec le Chapitre sur la résidence des prébendiers, 1281-1765.
II G 103-104 Id., fondations et testaments de prébendiers, autorisations de dispense de résidence, 1222-1778.
II G 105-108 Prébendiers de Saint-Mammès; cens à Langres, Balesmes, Bourg, Brevoines, Changey, Dampierre, Hortes, Hûmes, Orbigny-au-Val, Perrancey, Rolampont 1411-1784.
II G 109° Registre des fondations des prébendiers, 16-17-1684.
II G 110-111 Prébende préceptoriale, contestations avec les RR. PP. Jésuites; Collège de Langres, écoles, 1460-1780.

Obituaire.

II G 112° Obituaire du Chapitre de Langres. reg. parch.. 232 ff., 1298-1650.

Droit d'échoite.

II G 113-114	*Echoite:* reconnaissance de ce droit par l'évêque de Langres, publication de testaments, reconnaissance de corps de corps de chanoines décédés, 1208 XVIIIe s.
II G 115°	Inventaire des biens de Jean de Saffres, rouleau parch., 1365.
II G 116-117	Testaments, 1279-1369.
II G 118-119	Id., 1351-1400.
II G 120-121	Id.. 1401-1500.
II G 122-123	Id., 1410-1694.
II G 124-125	Id., 1500-1660.
II G 126-128	Id., 1500-1712.
II G 129	Id., 1718-1743.
II G 130-131	Id., 1718-1785.
II G 132-	Id. inventaire et apposition de scellés chez les chapelains et autres ecclésiastiques décédés; sentence contre le chanoine Debonnet, 1439-1772.

Hôpital.

II G 133	*Hôpital* de Langres, 1316-1614.

Droit de régale.

II G 134-135	*Droit de régale,* affaires avec les évêques, contestations, testaments d'Henry de Vergy, de Bertrand de Got, de Guillaume de Durfort, etc., juridiction du Cloître, 1157-1349.
II G 136-137	Id., affaire avec Louis de Poitiers, 1318-1325.
II G 138°-139°	Id., même affaire, rouleau de parch., 1321-1328.
II G 140-141	Id., juridiction temporelle et spirituelle, droit de sceau, justice du Cloître, 1317-1399.
II G 142	Id., procédure entre le Chapitre et les évêques, 1544-1699.
II G 143-144	Id., 1328-1583.
II G 145	Id., 1329-1496.
II G 146-147	Id., 1374-1647.
II G 148-149	Id., 1500-1687.
II G 150	Id., 1371-XVIe s.
II G 151	Id., 1518-1719.
II G 152	Id., 1508-1763.
II G 153	Id., testament du Cardinal de Givry, 1535-An X.
II G 154-155	Id., vacance du siège épiscopal, droit de régale, 1245-1703.
II G 156	Id., XVe s.-1670.
II G 157	Id., 1344-1563.
II G 158	Id., 1325-1695.
II G 159	Id., 1501-1650.

II G 160-161	Id., juridiction du Chapitre durant la vacance du siège épiscopal, apposition de scellés, ventes de mobilier après le décès des évêques (Séb. Zamet, 1655; Mgr. de la Rivière, 1670; Mgr. de Clermont-Tonnerre, 1724; Mgr. de Pardaillan de Gondrain d'Antin, 1733).

Relations avec les Etablissements Religieux.

II G 162	Relations avec les confraternités, RR. PP. Jésuites, Carmes déchaussés, et avec les évêques de Troyes et de Dijon; rapports avec les Oratoriens et le Séminaire de Langres, avec Montier-Saint-Jean, etc., 1399-XVIII[e] s.

Religion réformée.

II G 163-	Enquêtes, requêtes, arrêts contre les Huguenots, XVI[e] s.

Bénéfices. Cures, Fabriques, Chapelles.

Cathédrale Saint-Mammès.

II G 164°	Actes bénéficiaires, 1729-1750.
II G 165°	Id., 1772-1782.
II G 166	Bénéfices, cures, fabriques, chapelles en la cathédrale Saint-Mammès : église et cure, reliques, donations, fondations, culte, chapelles, XI[e] s.-1779.
II G 167	Id., fabrique, revenus, office de sonneur, enfants de chœur, 1410-1789.
II G 168-170	Id., travaux et réparations, incendie, préau, comptes, procès du chapitre avec Mgr. de Montmorin de Saint-Hérem, 1307-1789.
II G 171	Id., baux et cens en divers lieux, XII[e] s.-1639.

Chapelles en Saint-Mammès.

II G 172	*Chapelle Notre-Dame du Cloître*, statuts, règlements, fondations, communauté des chapelains, amortissement, 1336-1740.
II G 173°	Id., statuts de chapelains de la Conception Notre-Dame à Notre-Dame du Cloître, 1619.
II G 174-175	Id., amortissement et nouveaux acquêts, 1260-1748.
II G 176°	Id., fondations, anniversaires, règle du Cloître; et Chapelles Notre-Dame et *Saint-Jean-Baptiste*, reg. 66 ff. parch., avec table alphabétique de personnes et de lieux, XIV[e] s.-XV[e].
II G 177	Id., rentes et cens à Langres-ville, 1378.
II G 178°	Id., registre des fondations et censier de

	la Chapelle Notre-Dame, avec table. 1464-1531.
II G 179	Id., même chapelle et autres chapelles du Cloître, cens en divers lieux, 1259-1789.
II G 180	Id., comptes, 1 cah. pap., 1527.
II G 181-182	Id., biens et cens à Aubigny, Balesmes, Bannes, Brennes, 1300-1780.
II G 183-184	Id., à Brevoines, Buxières-lès-Belmont, Chalindrey, Champigny-lès-Langres, 1256-1774.
II G 185	Id., à Charmes, Châtenay-Mâcheron, Châtenay-Vaudin, Corlée, 1261-1786.
II G 186	Id., à Frécourt, Hortes, Hûmes, Jorquenay, 1268-1772.
II G 187	Id., à Noidant-Châtenoy, Perrogney, Plesnoy, Rolampont, 1289-1783.
II G 188	Id., à Saint-Ciergues, Saint-Vallier, Saulles, 1317-1776.
II G 189	*Chapelle Saint-Gérard, dite du Saint-Sépulcre*, 1427-1785.
II G 190	Id., inventaire des titres de ladite chapelle, 1568.
II G 191	Chapelle du Saint-Sépulcre du Cloître (1560), et *des Epousailles* en Saint-Pierre-et Saint-Paul. 1560. (V. aussi II G 338).
II G 192-193	*Chapelle de l'Annonciation*, dite *de la Tour*, 1217-1750.
II G 194°	Id., terrier. XV[e] s.
II G 195-196	*Chapelle Notre-Dame* ou *du Neuf Autel*, et *Chapelle Notre-Dame de l'Aurore*, 1256-1768.
II G 197	*Chapelle Notre-Dame à l'autel de Saint-André*, 1421-1601.
II G 198-199	*Chapelle Notre-Dame la Blanche*,, 1306-1783.
II G 200	*Chapelle Notre-Dame des Mœurs en la Chapelle des Trépassés, Chapelle Notre-Dame du Mont Carmel, Chapelle Notre-Dame de la Gésine, Chapelle Notre-Dame et Saint-Michel de la Vierge*, 1488-1790. (*Chapelle Notre-Dame du Buisson* en la cathédrale : voir Chapelle Notre-Dame de Montesson à Chalindrey). (*Chapelle Notre-Dame de la Division des Apôtres*, 1326-1680 : id.).
II G 201-202	*Chapelle Saint-André*, 1262-1695.
II G 203	*Chapelle Sainte-Anne*, 1334-1418; *Chapelle Saint-Antoine*, 1331-1790; *Chapelles Saint-Antoine et Notre-Dame de Pitié*, 1579-1676.
II G 204	*Chapelle Sainte-Barbe*, 1258-1742.
II G 205	*Chapelles Saint-Bernard, Saint-Nicolas, Chapelle dite des Pignards*, etc... 1317-1785.

II G 206	*Chapelle des Pignards*, 1527-XVIII[e] s.
II G 207°	*Chapelles Notre-Dame et Saint-Bernard* à l'autel de St-Thibault en Saint-Mammès, *Chapelle Notre-Dame de Pitié* en Saint-Pierre-et-Saint-Paul (voir II G 338-339), et *Chapelle de la Cène de Notre-Seigneur* en la Grande-Rue et *Chapelle dite des Pignards*, reg. parch., 83 ff., 1538.
II G 208	*Chapelle Sainte-Catherine*, 1222-1790.
II G 209-210	*Chapelle Saint-Claude*, 1336-1746.
II G 211-212	*Chapelle Sainte-Croix*, 1230-1767.
II G 213-214	*Chapelle Sainte-Catherine*, 1271-1730.
II G 215-216	*Chapelle Saint-Ignace*, 1276-1640.
II G 217°	Id., cartulaire, reg. parch. 179 ff., 1374-1394.
II G 218°	Id., inventaire des titres, 1 cah. pap., 125 ff., 1395-XVI[e] s.
II G 219-222	Id., titres et divers, 1351-1775.
II G 223	*Chapelles Saint-Jacques et Saint-Philippe*, 1279-1786.
II G 224-226	*Chapelle Saint-Jean l'Evangéliste*, 1237-1749.
II G 227-228	*Chapelle Saint-Jean-Baptiste*, 1279-1785.
II G 229-230	*Chapelle Saint-Jean-Baptiste-des-Fonds*, 1270-1778.
II G 231	*Chapelle Saint-Laurent*, 1217-1534.
II G 232	*Chapelle Sainte-Madeleine*, 1460-1763.
II G 233	*Chapelle Saint-Martin*, 1343-1584.
II G 234-236	*Chapelle Saint-Michel*, 1227-1786.
II G 237-238	*Chapelle Saint-Pierre-et-Saint-Paul* en la Cathédrale, 1298-1755.
II G 239	*Chapelle Saint-Romaré*, 1300-1623.
II G 240	*Chapelle Saint-Thibault*, 1287-1584.
II G 241	*Chapelle de Tous-les-Saints*, 1367-1741.
II G 242	*Chapelle Saint-Antoine et Saint-Bernard en l'Hôpital*, 1319-1745.

Eglise Saint-Amâtre.

II G 243-244	Statuts et règlements, cure, offices, prieur, XI[e] s-1719.
II G 245-246	Fondations, fabrique, 1219-1789.
II G 247	Baux et cens, marchands drapiers, 1353-1786.
II G 248-249	Fondations et cens divers, 1361-XVII[e] s.
II G 250	Id., XVI[e] s.-1782.
II G 251	Id., cens à Langres, 1361-1701.
II G 252	Id., à Balesmes, Chalindrey, Corlée, Culmont, Epinant, Heuilley-Cotton, Hortes, Hûmes, Noidant-Châtenoy, 1397-1773.
II G 253	Id., à Orbigny-au-Val, Peigney, Saint-Ciergues, Saints-Geosmes, Saint-Vallier, Villegusien, 1550-1788.
II G 254	Id., amortissement, 1471-XVIII[e] s.
II G 255°	Livre des contrats de Saint-Amâtre, 1486.

II G 256°	Livre blanc, fondations, reconnaissances. 1625-1663.
II G 257°-258°	Contrats, 1661-1733.
II G 259	*Chapelle de la Sainte-Vierge*, cens à Hûmes, etc., 1301-1348.

Eglise Saint-Martin.

II G 260	Inventaire, fondations, 1348-XVIIIe s.
II G 261	Cure, acquisitions, chapelles, 1355-1788.
II G 262-263	Rentes, cens, quittances, 1356-1739.
II G 264-265	Boutiques à Langres, prés, cens divers, 1436-1753.
II G 266	Id., Porte au Pain, chapelains, XVe-XVIIe s.
II G 267-270	Cens à Chalindrey, Baissey, Balesmes, Charmoilles, Châtoillenot, Châtenay-Mâcheron, Corlée, Courcelles-Val-d'Esnoms, Cohons, Frécourt, Heuilley-Cotton, Langres-ville, Saints-Geosmes, Saint-Maurice, 1292-XVIIIe s.
II G 271-272	Id., Brennes, Heuilley-Cotton, Hortes, XIVe-XVIIe s.
II G 273-274	Id., à Lannes, Jorquenay, Longeau, Villegusien, Percey-le-Pautel, Orbigny-au-Val, Noidant-Châtenoy, Prangey, Saint-Broingt-les-Fosses, Saints-Geosmes, Saint-Vallier, Perrancey, Saint-Ciergues, Mardor, XVIe-XVIIIe s.
II G 275°	Baux et déclarations, reg., 342 ff., avec table par lieux, 1651-1722.
II G 276°	Inventaire des archives, reg., 106 ff., 1762.
II G 277°	Inventaire du trésor des chartes, cens, terrages, fondations, reg., 980 ff., 1768.
II G 278	*Chapelle Saint-Antoine* en Saint-Martin, 1242-1763.

Eglise Saint-Pierre-et-Saint-Paul.

II G 279-280	Cure, droits honorifiques, droits utiles, portion congrue, chapelains, clercs, 1169-XVIIIe s.
II G 281	Fondations, services, délibérations, assemblées, relations avec le Chapitre, 1381-XVIIIe s.
II G 282-284	Fondations, réparations de cloches, procédure, XIVe s.-1771.
II G 285°	Fondations, reg. 230 ff., 1442-1706.
II G 286°	Id., « 4e livre vert », 1443-1650.
II G 287°	Id., 1477.
II G 288	Id., XVIe s.-1738.
II G 289	Droit d'amortissement, 1375-1730.
II G 290	Id., emprunts et remboursements, XVIe-XVIIIe s.

II G 291	Dîmes, procédure contre le fermier, 1373-1694.
II G 292-293	Amortissement, fermier du droit du Roi, comptes du procureur du Roi, procédure, 1339-1695.
II G 294	Comptes, travaux à l'église, 1339-1685.
II G 295	Procès de juridiction entre le Chapitre et Edme Imbert, ancien curé, devenu vicaire perpétuel, 1339-1695.
II G 296-297	Constitution de rentes, cens à Langres, 1284-1780.
II G 298-299	Id., 1275-1790.
II G 300-301	Id., 1401-1771.
II G 302-303	Id., 1431-1772.
II G 304°	Id., 1574-1679.
II G 305°	Id., 1688-1699.
II G 306°	Amodiations, reg. 1548.
II G 307°	Id., 1572.
II G 308°	Id., 1606-1609.
II G 309°	Id., « 3e livre », 1609-1664.
II G 310°	Registre d'homologation des maisons 1621-1787.
II G 311°	Partage des terres aux environs de Langres, 1581.
II G 312°	Inventaire des titres et papiers, 1725-1778.
II G 313°	Inventaire des titres de la fabrique, 1783.
II G 314	Cens et biens à Langres, Hûmes, Saint-Ciergues, 1350-1732.
II G 315	Id., à Langres, Hûmes, Saint-Ciergues, Champigny-lès-Langres, Peigney, 1575-1742.
II G 316	Id., à Balesmes, Bannes, Bonnecourt, 1405-1775.
II G 317-318	Id., à Brevoines, *Chapelle de Brevoines*, 1349-1783.
II G 319	Id., à Brevoines, 1361-1783.
II G 320	Id., à Celsoy, Chalindrey, 1413-1780.
II G 321-322	Id., à Champigny-lès-Langres, 1439-1753.
II G 323	Id., à Charmes, Charmoilles, Chassigny, 1322-1775.
II G 324	Id., à Châtenay-Mâcheron, Châtenay-Vaudin, Châtoillenot, Choilley, 1445-1782.
II G 325-326	Id., à Cohons, 1303-1776.
II G 327	Id., à Corlée, Courcelles-Val-d'Esnoms, Couzon, 1401-1778.
II G 328	Id., à Dampierre, 1504-1761.
II G 329	Id., à Dommarien, Esnoms, Flagey, Frécourt, 1439-1767.
II G 330	Id., à Heuilley-Cotton, Hûmes, Isômes, Lannes, 1398-1775.
II G 331	Id., à Maizières-sur-Amance, Noidant-le-Rocheux, 1447-1767.
II G 332	Id., à Orcevaux, Orbigny-au-Val, Orbigny-au-Mont, Peigney, 1312-1789.

II G 333-334	Id.. à Perrancey, Plesnoy, Rivière-les-Fosses, Saint-Broingt-les-Fosses, 1383-1784.
II G 335	Id., à Saint-Vallier, Sarrey, Villegusien, Villiers-lès-Aprey, 1473-1747.
II G 336°	Délibérations, reg. 100 ff., 1682-1774.
II G 337°	Id., « 2e livre », 1774-1790.
II G 338-339	*Chapelle de la Cène*, en la Grande Rue, 1543 (voir aussi II G 207°), *Chapelle Notre-Dame des Epousailles*, 1329-1722 (voir aussi II G 191).
II G 340-341	*Chapelle Saint-Gérôme*, et *Saint-Mammès*, 1300-1745.
II G 342	*Chapelle Saint-Michel*, 1405-1412.
II G 343-345	*Chapelle Saint-Nicolas de la Translation*, 1244-1774, et *Chapelle Saint-Sauveur* 1549-1775.
II G 346-349	*Chapelle Saint-Gilles en Saint-Siméon-et-Saint-Jude*, 1343-1699.
II G 350-351	*Chapelle Saint-Jean-l'Evangéliste, dite des Trépassés, en Saint-Siméon-et-Saint-Jude*, 1360-1717.
II G 352-353	*Chapelles Notre-Dame et Saint-Jean l'Evangéliste*, ou *Sainte-Marguerite*, *des Trépassés*, etc... id., 1334-1788.
II G 354°	*Saint-Siméon-et-Saint-Jude*, fondations anniversaires, XVIe s.
II G 355-357	*Chapelle de la Sainte-Trinité*, 1465-1755.
II G 358	Id., revenus, 1640-1679.
II G 359-360	*Chapelles Saint-Vincent et Sainte-Catherine*, 1305-1730.
II G 361	Id., censier, 1532.
II G 362°	Id., fondations, rentes, amortissements. XVe-XVIe s.

Cures hors de Langres.

II G 363	Revenus des cures, par ordre alphabé tique, 1783.
II G 364-365	Cures et fabriques du canton d'*Andelot*.
II G 366-369	Id., canton d'*Arc-en-Barrois*.
II G 370-371	Id., canton d'*Auberive*.
II G 372	Id., canton de *Bourbonne*.
II G 373°	Id., registre de l'official de Bourbonne, XVIIIe s.
II G 374	Cures et fabriques du canton de *Bourmont*.
II G 375-377	Id., canton de *Châteauvillain*.
II G 378°	Fabrique de Créancey, registre de comptes, 1768.
II G 379°	Fabrique de Dinteville, 1757.
II G 380°	Fabrique de Montribourg, 1768.
II G 381-382	Cures et fabriques du canton de Châ teauvillain.
II G 383-386	Id., canton de *Chaumont*.

II G 387-388	Id., canton de *Chevillon.*
II G 389°	Fabrique d'Osne-le-Val, terrier, 1754.
II G 390	Cures et fabriques du canton de *Clefmont.*
II G 391-394	Id., canton de *Doulaincourt.*
II G 395-398	Id., canton de *Doulcvant.*
II G 399-401	Id., canton de *Fayl-Billot.*
II G 402-409	Id., canton de *Joinville.*
II G 410-413	Id.. canton de *Juzennecourt.*
II G 414-415	Id.. canton de *La Ferté-sur-Amance.*
II G 416	Fabrique de Velles, actes des fondations, 1788.
II G 417°	Fabrique de Pierrefaite, comptes, XVIIe.
II G 418°	Id., reg. des bancs et places, 1778.
II G 419°	Fabrique de Soyers, registre des ventes, 1768.
II G 420°	Id., recettes et dépenses, actes, inventaire des titres, 1773.
II G 421-422	Cures et fabriques du canton de *Langres.*
II G 423-426	Id., canton de Longeau, et *Chapelle de Monterot* à Chalindrey (II G 426).
II G 427°	Heuilley-Cotton, arpentages, atlas, 1787.
II G 428-429	Cures et fabriques du canton de *Montier-en-Der.*
II G 430	Id., canton de *Montigny-le-Roi.*
II G 431°	Fabrique de Fresnoy, cartulaire. XVIIIe s.
II G 432-434	Cures et fabriques du canton de *Neuilly-l'Evêque.*
II G 435°	Fabrique de Lecey, terrier. XVIe s.
II G 436°	Fabrique de Neuilly, arrêt maintenant le curé en possession de la cure, 1570.
II G 437-438	Cures et fabriques du canton de Nogent.
II G 439	Id., canton de *Poissons.*
II G 440-444	Id., canton de *Prauthoy.*
II G 445°	Fabrique de Coublant. arpentages, 1785.
II G 446°	Fabrique de Courcelles-Val-d'Esnoms, fondations, XVIIIe *s.*
II G 447°	Fabrique d'Esnoms, fondations. XVIIIes
II G 448°	Id.. registre des bancs, XVIIIe s.
II G 449-450	Cures et fabriques du canton de *Saint Dizier.*
II G 451-453	Id., canton de *Varennes-sur-Amance.*
II G 454°	Fabrique de La Neuvelle-lès-Coiffy, 1768.
II G 455-458	Cures et fabriques du canton de *Vignory.*
II G 459-460	Id., canton de *Wassy.*

Cures du Tonnerrois.

II G 461	Cures et fabriques de *Bar-sur-Seine, Ancy-le-Franc, Chichée, Tonnerre, Voires,* XIe-XVIIIe s.

Cures du Dijonnais.

II G 462°	Inventaire, 1563.

II G 463°	Environs de *Gevrey*, inventaire et terrier, 1529.
II G 464°	Id., reconnaissance de biens. 1571.
II G 465°	*Noirons*, terrier, XVIe s.

Chapelles diverses.

II G 466	*Chapelle Saint-Nicolas* de Bar-sur-Seine.
II G 467-468	*Chapelle Saint-Jean-Baptiste* de Chaource.

Confréries.

Confréries de Langres.

II G 469	Saint-Blaise et Saint-Ange en Saint-Amâtre; Saint-Didier et Saint-Eloi en Saint-Didier; Saint-Fiacre et Trépassés en Saint-Siméon-et-Saint-Jude; Agonisants en Saint-Martin; Sacré Cœur de Jésus et Saint-Sacrement en Jacobins, 1374-XVIIIe s.
II G 470°	Confrérie de « Sourmurs » à Langres.
II G 471	Saint-Gaon, Agonisants, Saint-Pierre-et-Saint-Paul, de La Croix, en Saint-Pierre-et-Saint-Paul, 1349-1784.

Confréries hors de Langres.

II G 472	Charité à *Arc-en-Barrois;* — Saint-Sacrement à *Argenteuil;* — Très Sainte-Vierge à *Arthonnay;* — Saint-Etienne, Saint-Roch et Saint-Sacrement à *Bar-sur-Seine;* — Très-Saint-Sacrement à *Bezuotte;* — Agonisants à *Buxières-lès-Belmont;* — Saint-Sébastien à *Chalancey;* — Saint-Sacrement à *Châteauvillain* (1547); — id. à *Châtillon-sur-Seine;* — Immaculée Conception à *Chassigny;* Saint-Fiacre à *Chemilly;* — Conception de la Très-Sainte-Vierge à *Coiffy-le-le-Haut;* — Agonisants à *Coiffy;* — Saint-Sacrement et Saint-Nom-de-Jésus à *Cunfin;* — Saint-Sacrement à *Epoisse;* Très-Sainte-Vierge à *Esnoms;* — Filles de la Congrégation à *Essey;* Très-Saint-Sacrement à *Etais;* — Agonisants à *Fayl-Billot;* — Très-Saint-Sacrement à *Giey-sur-Aujon;* — ? à *Futry;* — Saint-Quentin et Très-Saint-Sacrement à Grancey : Immaculée-Conception à *Guyonvelle ;* — Très Saint Sacrement à *Landréville;* — Nativité aux *Croûtes;* — Agonisants à *Lézinnes;* — Saint-Maur à *Marcenay;* — Très-Saint-Sacrement à à *Merrey;* — ? à *Molosme;* — Très-Saint-Sacrement et Saint-Jean-Baptiste à

	Montbertaut; — Très-Saint-Sacrement et Très-Sainte-Vierge à *Mussy;* ? à *Nogent;* — Très-Sainte-Vierge à *Ravières;* agonisants et Saint-Roch aux *Riceys;* — Conception à *Rugny;* — Immaculée Conception à *Savoyeux;* — Sainte-Anne à *Serrigny;* — Saint-Nicolas à *Thieffrain;* — Saint-Eloi à *Vauvey;* — Saint-Germain à *Villedieu;* — Scapulaire et Notre-Dame-du-Mont-Carmel à *Villegusien;* Saint-Nom-de-Jésus à *Villiers-le-Vineux;* Très-Saint-Sacrement à *Viserny*, 1367-1764.
II G 473	*Confréries du Rosaire* : par ordre alphabétique des paroisses, 1321-XVIIIe s.

Ermitages.

II G 474	*Ermitages* (y compris Saint-Roch de Chaumont); procès-verbaux de visites et inventaires, 1740-1780.

Affaires politiques.

II G 475	*Committimus, droits et privilèges*, 1315-XVIIe s.
II G 476	Copie de lettres de committimus accordées à d'autres chapitres, 1315-1662.
II G 477	Serment du prévôt de respecter les privilèges du Chapitre; serments des bourgeois de Langres, 1327-1462.
II G 478	Etats d'Orléans, 1362; Ligues; assemblées des Nobles et du Clergé; armoiries du Chapitre, XIVe-1697.

Droits de sel. Amortissement.

II G 479	*Gabelle du sel*, 1375-1760.
II G 480	*Amortissements et Francs-fiefs*, 1265-1722.
II G 481	Id., 1295-1399.
II G 482	Id., lettres patentes, 1477-1596.
II G 483	Id., registres, 1488-1547.

Temporel. Décimes. Aides.

II G 484	*Déclarations du temporel*, 1503-1531.
II G 485°	*Décimes, aides du Roi;* procédure contre les fermiers des domaines et contre les receveurs des consignations et des amortissements, 1439-1750.
II G 486	Id., lettres patentes, 1544-1711.
II G 487-488	Procédure de la Justice du Chapitre, XVIe-XVIIe s.
II G 489-490	*Guet et garde de la ville*, 1317-XVIe s.
II G 491	Entretien des gens de guerre, 1365-1704.
II G 492	Garde des clefs de Sous-Murs, 1440-1708.

II G 493	Logement et entretien des gens de guerre, fortifications, 1447-XVII• s.
II G 494	Garde des clefs de la ville, guet et garde, entretien et logement des gens de guerre, 1468-1713.

Justice et Mairie de Langres.

II G 495-496	Partage du Comté de Langres avec les évêques; préséance, affaires avec le bailli de Sens, juridiction et conflits du Chapitre avec le Roi et l'évêque, prisons du Chapitre, 1179-1691.
II G 497	Justice de la Mairie de Langres; actes possessoires, requêtes, conflits avec le Roi, etc..., 1469-1677.
II G 498	Juridiction, conflits avec le Roi, le duc de Bourgogne, le bailli de Sens; droits féodaux, 1376-XVI•.
II G 499	Droit d'élection du maire de Langres; procès avec la ville, assemblées des habitants; procès de préséance avec les officiers du bailliage, 1585-1767.
II G 500	*Juridiction de la Mairie*, 1691-1701.
II G 501	Id., police, juridiction des obédiences, officiers royaux, 1500-1690.
II G 502	Juridiction temporelle, procédure contre les notaires royaux de Langres, 1700-1763.
II G 503	Affaires les plus importantes, table alphabétique, reg. pap. 236 ff., 1775.
II G 504	Droits de justice divers, poids, mesures, monnaie, four, chasse, aubenage, péage, droit de vente des évêques, banvin, etc..., 1169-XVII• s.
II G 505-506	Procès avec la ville sur la police; foire Saint-Mammès; santé, hygiène, etc..., 1296-1700.
II G 507	Police de voirie, poids et mesures; peste assistance; porcs en ville, etc..., XIV•-XVII• s.
II G 508-509	Police des viandes, règlements de commerce, 1381-1699.
II G 510-511	Justice du Chapelain et du Cloître; statuts ; four, réparations ; procédure contre les autres autorités; maisons du Cloître, 1255-1696.

Maisons canoniales à Langres et en Banlieue.

II G 512	*Maisons canoniales*, procès-verbaux d'abornement du Cloître, 1265-1783.
II G 513	Id., taxes, 1351-1727.
II G 514-516	Id., 1526-1783.

II G 517	Id.. dîmes à Langres et dans la banlieue, 1500-1633.
II G 518-520	Tailles à Langres et à Sous-Murs, 1459-1785.
II G 521	Maisons et biens sis rue du Cloître et autres rues, 1257-1741.
II G 522	Id., 1205-1401.
II G 523-525	Id., 1217-1716.
II G 526	Id., rues Saint-Pierre et Sous-Murs, 1238-1691.
II G 527-532	Id., rues diverses à Langres, 1249-1775.
II G 533-534	Id., banlieue de Langres, 1213-1772.

Obédiences.

Obédiences en général. (*voir plus loin : Bois, prés, moulins, baux, etc...*)

II G 535°	Plan déposé au greffe du bailliage royal pour toutes les obédiences, XVIIIe s.

Obédience du Moge.

II G 536°	Tailles du Moge, 1547.
II G 537°-538°	Baux, XVIIIe s. (*v. plus loin* II G 800° sqq.).
II G 539°	Inventaire contre Le Moge, XVIe s.
II G 540°	Baux, 1623. (*v. plus loin*, II G 800° sqq.).
II G 541°	Arpentages du Moge, terres et prés, t. 1, XVIIIe s.
II G 542	Bois du Moge, procès-verbaux de délits, XVIe-XVIIIe s.
II G 543	Droits divers, moulins, vignes, prés, cens et titres divers de toutes natures à *Aubigny*, 1228-1732.
II G 544	Id., à *Baissey, Flagey, Bourg*, 1203-1789.
II G 545	Id., à *Brevoines*, 1237-1727.
II G 546	Id., à *Chassigny*, 1223-XVIII s.
II G 547	Id., 1233-XVIIIe s.
II G 548-551	Id., affaires diverses, procédure, 1302-XVIIIe s.
II G 552°	Id., cartulaire, 1788.
II G 553	Id., à *Châtoillenot*, 1223-1696.
II G 554	Id., à *Choilley, Cusey, Dardenay, Montsaugeon, Isômes, Percey-le-Petit*, 1267-XVIIIe s.
II G 555	Id., à *Cohons*, 1228-1400.
II G 556	Id., réparations à l'église, 1298-1786.
II G 557	Id., à *Courcelles-Val-d'Esnoms, Couzon, Dardenay*, 1215-1786.
II G 558-559	Id., à *Dommarien*, 1343-1734.
II G 560-563	Id., à *Heuilley-Cotton, Heuilley-le-Grand*, 1225-1787.
II G 564	Id., à *Heuilley-le-Grand*, 1208-1782.
II G 565-566	Id., à *Heuilley-Cotton*, 1336-1768.
II G 567°	Id., inventaire, XVIe s.

II G 568-569	Id., à *Heuilley-le-Grand*, 1466-1717.
II G 570°-571°	Id., cartulaire, 2 vol., 1787.
II G 572	Id., à *Montigny-sur-Aube*, 1189-1723.
II G 573-574	Id., à *Noidant-Châtenoy*, 1196-1685.
II G 575	Id., extraits de comptes du Moge pour Noidant, XVe s.
II G 576	Id., procédure, inventaires, XVIe s.
II G 577-578°	Id., à *Percey-le-Grand*, 1190-1615.
II G 579	Id., à *Percey-le-Pautel*, *Prauthoy*, 1304-1757.
II G 580	Id., à *Rivière-les-Fosses*, 1394-1792.
II G 581	Id., à *Saint-Broingt-le-Bois*, 1247-1780.
II G 582	Id., à *Saint-Broingt-les-Fosses*, *Saint-Michel*, 1251-170.
II G 583-585	Id., à *Vaux-sous-Aubigny*, 1154-1737.
II G 586	Id., à *Verseilles-le-Bas*, 1234-1790.
II G 587-588	Id., à *Villegusien*, *Ville-sur-Arce*, 1244-1790.
II G 589°	Id., cartulaire de *Villegusien*, 1787.
II G 590-591	Id., à *Villegusien*, *Pétasse*, *Baissey*, *Corlée*, *Piépape*, 1227-1790.

Obédience de la Montagne.

II G 592	Bois, obédience de La Montagne, XVIIIe siècle.
II G 593	Biens de toute nature et droits, dîmes, etc..., à *Brennes*, 1209-1784.
II G 594-595	Id., à *Changey*, *Charmes*, 1225-1790.
II G 596-599	Id., à *Charmoilles*, 1210-1786.
II G 600-602	Id., à *Courcelles-en-Montagne*, 1182-1786.
II G 603-604	Id., à *Faverolles*, 1043-1768.
II G 605-612	Id., à *Beauchemin* et *Hûmes*, 1233-1778.
II G 613-614	Id., à *Jorquenay*, 1219-1781.
II G 615	Id., à *Lannes*, *Tronchoy*, 1225-1778.
II G 616-621	Id., à *Noidant-le-Rocheux*, 1284-1786.
II G 622-623	Id., à *Perrancey*, 1239-1731.
II G 624-625	Id., à *Perrogney*, 1193-XVIIIe s.
II G 626	Id., à *Pierrefaite*, 1255-1601.
II G 627-633	Id., à *Rolampont*, 1170-1787.
II G 634°-635°	Id., cartulaires de Rolampont, 2 vol., 1789.
II G 636-637	Id., à *Saint-Ciergues*, 1207-1780.
II G 638-639	Id., à *Saint-Martin*, 1275-1731.
II G 640	Id., à *Vieux-Moulins*, *Vitry-en-Montagne*, *Rouelle*, 1198-1732.
II G 641-644	Id., à *Voisines*, 1199-1757.

Obédience de Chalindrey.

II G 645°	Inventaire des titres de l'obédience, XVIIe s.
II G 646	Biens et droits de toute nature à *Balesmes*, 1271-1711.
II G 647-653	Id., à *Chalindrey* (avec bornage de la forêt de Grossesauve et Les Loges), 1200-1788.

II G 654-656	Id., à *Chalindrey-Le Pailly*, 1287-XVIIe s. (1 rouleau parch.).
II G 657°-658°	Terrier de Chalindrey, XVIe s.-1680.
II G 659°	Tierces de Chalindrey, 1455-1456.
II G 660°-661°	Cartulaire de Chalindrey, 2 vol., 1788.
II G 662-665	Biens et droits à *Châtenay-Mâcheron* 1050-1750.
II G 666	Id., à *Châtenay-Vaudin*, XVIe-XVIIIe s.
II G 667-672	Id. à *Chaudenay*, *Corgirnon*, XIVe-XVIIIe s.
II G 673°	Terrier de Corgirnon, 1577
II G 674	Id., à *Corlée* (avec plans), 1265-1772.
II G 675-676	Id., à *Frettes*, 1260-1773.
II G 677-680	Id., à *Grenant* et *Saulles*, XVIe-XVIIIe s.
II G 681-682	Id.,, 3 Hortes, 1213-1757.
II G 683-686	Id., à *Lecey*, 1217-1775.
II G 687°	Terrier de Lecey. XVIe s.
II G 688	Id., au *Pailly*, XVIe-XVIIIe s.
II G 689-696	Id., à *Montlandon* et *Celsoy*, 1184-1736.
II G 697°-698°	Cartulaire de Montlandon-Celsoy, 2 vol., 1789.
II G 699°-700°	Terrier de Montlandon-Celsoy, 2 vol., XVIIIe s.
II G 701°-702°	Abornement des prés, inventaire des titres, de Montlandon-Celsoy, 1700.
II G 703-706	Biens et droits de toute nature à *Orbigny-au-Mont*, 1200-1765.
II G 707°	Terrier d'*Orbigny-au-Val*, XVIe s.
II G 708-710	Titres et droits de toute nature à Orbigny-au-Val, 1255-XVIIe s. (avec plans).
II G 711	Id., à *Saint-Maurice*, *Brennes*, *Châtenay-Mâcheron*, 1209-1750.
II G 712	Id., à *Saint-Vallier*, 1239-1761.

Obédience de Marcilly.

II G 713	Titres, biens et droits de toute nature à *Andilly*, *Celles*, *Avrecourt*, *Récourt*, 1207-1779.
II G 714-717	Id., à *Bannes*, 1259-XVIIIe s.
II G 718	Id., à *Bonnecourt* et *Frécourt*, 1136-1742.
II G 719	Id., à *Bricon*, 1228-1775.
II G 720-721	Id., à *Celles*, 1285-XVIIIe s.
II G 722-724	Id., à Celles, *Plesnoy*, *Marcilly*, XVIe-XVIIIe s.
II G 725-728	Id., à *Champigny-lès-Langres*, 1293-XVIIIe s.
II G 729-736	Id., à *Chauffourt*, 1223-XVIIIe s.
II G 737	Id., à *Colombey-lès-Choiseul*, XVIe XVIIIe s.
II G 738-739	Id., à *Dampierre*, *Darmannes*, 1300-1789.
II G 740	Id., à *Doulaincourt*, 1611-1786.
II G 741-742	Id., à *Frécourt*, 1272-1780.
II G 743	Id., à *La Vernoy*, XVIe-XVIIIe s.
II G 744	Id., à *Lécourt*, *Maulain*, 1274-1772.

II G 745-752	Id., à *Marcilly, Celles*, 1216-1787.
II G 753	Id., à Marcilly, *Troischamps, La Rivière-sur-Apance*, 1289-1788.
II G 754-756	Id., à *Mennouveaux*, 1290-1789.
II G 757-758	Id., à *Neuilly-l'Evêque*, 1208-1734.
II G 759	Id., à *Noyers*, 1294-XVIIIe s.
II G 760-763	Id., à *Noyers, Rangecourt, Vrécourt*, 1307-1776.
II G 764	Id., à *Peigney*, 1247-1671.
II G 765-768	Id., à *Plesnoy*, 1242-1788.
II G 769	Id., à *Rangecourt*, 1327-XVIIIe s.
II G 770	Id., à *Roche* et au *Val-de-Rognon*, 1323-1752.
II G 771	Id., à *Treix, Darmannes*, 1231-1733.

Hors des Obédiences.

II G 772	**Barrois** : *Bar-sur-Aube*, 1210-1751 ; — *Maranville*, XVIIe s.; — *Vaudrémont*, 1274.
II G 773	**Bassigny** : *Buxières-lès-Clefmont*, 1297-1635; — *Is-en-Bassigny*, 1270-1273; — *La Villeneuve-en-Angoulancourt*, XVIe s.; *Montigny-le-Roi*, 921-1416; — *Ouges*, 1717.
II G 774	**Dijonnais** : *Champlitte*, 1309, — *Gevrey*, 1570-1645; — *Montigny-sur-Vingeanne*, 1330-1578; — *Noiron*, 1551; — *Saulx*, 1481.
II G 775	**Lassois** : *Châtillon-sur-Seine*, 1190-XVIIe s.; — *Chaumont-le-Bois*, 1363; — *Merrey*, XVIIe s.
II G 776	**Tonnerrois** : *Fulvy*, XVIe s.; — *Junay*, XVIIe s.; — *Lézinnes*, 1404; — *Ligny-le-Châtel*, XVIe-XVIIIe s.; — *Maligny*, XVIIIe s.; — *Rugny*, 1732-1736; — *Tonnerre*, XVIe-XVIIIe s.; — *Vézinnes*, XVe-XVIe s.
II G 777-781	**Divers dans le diocèse de Langres** : *Chameroy, Rochetailllée*, 1185-XVIIIe s.
II G 782	Id., *Rochetaillée*, XVIe-XVIIIe s.
II G 783	Id., *Coublant, Maatz, Corgirnon*, 1348-1609.
II G 784	Id., *Cusey*, 1250-1594.
II G 785-786	Id., *Essey-lès-Pont*, 950-953 (coffre); — *Giey-sur-Aujon, Saint-Loup*, 1302-1690.
II G 787	Id., *Mandres*, 1668-1781.
II G 788	Id., *Monsaugeon*, 1227-1759.
II G 789	Id., *Occey*, 858-880 (coffre); — *Ormoy*, XVIe s.; — *Pouilly-en-Bassigny*, 1689-1783; — *Parnot*, XIIIe s.; — *Prangey*, XVIe s.; — *Poulangy*, 1488; — *Ransonnières, Saulxures*, 1250-XVIe s.; — *Rivière-le-Bois*, 1541-1686; — *Rouvre-sur-Aube*, 1270-1571; — *Saints-Geosmes*, 1754-

	1769; — *Sarcicourt*, 1257; — *Torcenay*, 1665.
II G 790-791	Id., *Vauxbons*, bois, 1216-1787.

Hors du diocèse de Langres.

II G 792	*Bourbonne*, XVIIIe s.; — *Chancenay*, 1756; — *Cheppy*, XVIIe s.; — *Laincourt*, 1757; — *Saint-Cloud*, 1670.

Bois. Prés. Vignes. Moulins.

II G 793-795	Mémoire des bois, prés, vignes, moulins, etc..., par obédience, en forme de terrier, XVIIIe s., 14 cah. et 1 liasse.
II G 796°	Compte des dimes et des bois. 1398-1636.
II G 797	*Administration générale* : procès-verbal de visite des bois, arpentages, 1780.
II G 798°	Ventes et adjudications des coupes de bois, 1609-1624.
II G 799°	Plan des bois, par obédience, XVIIIe s.

Registres des Baux. Procédure.

II G 800°	Baux, 1626-1631.
II G 801°	Baux, moulins, bois, 1652-1685.
II G 802°	Baux, moulins, avec table, 1750-1789.
II G 803	Dîmes, adjudications, avec table, 1770-1789.
II G 804	Accords avec les seigneurs, 1445.
II G 805-806	Consultations pour toutes les affaires du Chapitre, XVIe-XVIIIe s.

Créances. Dettes.

II G 807	Dettes du Chapitre envers les évêques, emprunts, 1307-1610.
II G 808	Dettes du Chapitre envers divers (dont les Annonciades), A-B, 1585-1750.
II G 809	Id., C-G, 1623-1741.
II G 810	Id., H-L, 1551-1723.
II G 811	Id., M-Q (dont les Minimes de Beaune), 1538-1748.
II G 812	Id., R-Z (dont : Filles de Sainte-Anne, Hôpital Ste-Anne de Dijon, Ste-Chapelle de Dijon, Hôpital Saint-Laurent, Séminaire, Ursulines, Visitation, Sébastien Zamet, etc....), 1586-1751.
II G 813-814	Redevances en grains, argent, dues par l'évêque au Chapitre, 1205-1602.
II G 815-816	Redevances dues au Chapitre par le temporel de l'évêché, procédure, 1352-1656.
II G 817	Sentences sur des rentes diverses, 1573-1763.

Comptes.

II G 818-819°	*Comptes*, 1301, 1303.
II G 820°	Id., 1307.
II G 821°	Id., 1314-1315.
II G 822°	Id., 1315-1316.
II G 823°	Id., 1316-1317.
II G 824°	Id., 1318-1319.
II G 825°	Id., 1319-1320.
II G 826°	Id., 1320-1321.
II G 827°	Id., 1321-1322.
II G 828°	Id., 1334.
II G 829°	Id., 1335-1336.
II G 830°	Id., 1336-1337.
II G 831°	Id., 1343.
II G 832°	Id., 1345.
II G 833°	Id., 1346-1347.
II G 834°	Id., 1348-1349.
II G 835°	Id., 1350-1351.
II G 836°	Id., 1351-1352.
II G 837°-838°	Id., 1352-1353.
II G 839°	Id., 1353-1354.
II G 840°	Id., 1354-1355.
II G 841°	Id., 1352-1359.
II G 842°-843°	Id., 1355-1356.
II G 844°-845°	Id., 1356.
II G 846°	Id., 1357-1358.
II G 847°	Id., 1359.
II G 848°	Id., 1358-1361.
II G 849°	Id., 1360-1361.
II G 850°	Id., 1362.
II G 851°	Id., 1362-1363.
II G 852°	Id., 1363-1364.
II G 853°-854°	Id., 1364-1365.
II G 855°	Id., 1366.
II G 856°	Id., 1366-1367.
II G 857°	Id., 1367-1368.
II G 858°	Id., 1368.
II G 859	Id., 1368-1369.
II G 850°	Id., 1368-1369.
II G 860°	Id., 1369.
II G 861°-862°	Id., 1371-1372.
II G 863°	Id., 1372.
II G 864°	Id., 1374 1375.
II G 865°	Id., 1375-1376.
II G 866°	Id., 1376-1377.
II G 867°-868°	Id., 1378-1379.
II G 869°-870°	Id., 1380-1381.
II G 871°-872°	Id., 1381-1382.
II G 873°-874°	Id., 1382-1383.
II G 875°	Id., 1384-1385.
II G 876°-878°	Id., 1385-1386.
II G 879°-880°	Id., 1386-1387.
II G 881°-883°	Id., 1387-1388.
II G 884°	Id., 1390-1391.

II G 885°	Id., 1391-1392.
II G 886°	Id., 1392-1393.
II G 887°	Id., 1393-1394.
II G 888°	Id., 1394-1395.
II G 889°	Id., 1395-1396.
II G 890°	Id., 1396-1397.
II G 891°	Id., 1397-1398.
II G 892°	Id., 1398-1399.
II G 893°-895°	Id., 1399-1400.
II G 896°	Id., 1400-1401.
II G 897°	Id., 1401-1402.
II G 898°-899°	Id., 1402-1403.
II G 900°	Id., 1403-1404.
II G 901°	Id., 1404-1405.
II G 902°-904°	Id., 1405-1406.
II G 905°	Id., 1406-1407.
II G 906°	Id., 1407-1408.
II G 907°	Id., 1409-1410.
II G 908°-909°	Id., 1410-1411.
II G 910°-911°	Id., 1411-1412.
II G 912°-913°	Id., 1412-1413.
II G 914°	Id., 1414-1415.
II G 915°	Id., 1415-1416.
II G 916°	Id., 1427-1428.
II G 917°	Id., 1429-1430.
II G 918°	Id., 1430-1431.
II G 919°	Id., 1431-1432.

Inventaires et cartulaires.

Pour les inventaires, cartulaires et terriers particuliers de fabriques et paroisses, voir plus haut « *Obédiences* », « *Cures et fabriques* ».

II G 920°	Inventaire du Chapitre de Langres, XVIe s.
II G 921°-922°	Cartulaire du Chapitre de Langres, 2 vol. XVIe s.
II G 923°	Inventaire des titres, recueil d'extraits copiés, XVIIIe s.

II. - DIVERS CHAPITRES COLLÉGIAUX

Chapitre de Bourmont.

Note : ce fonds, très réduit, sera vraisemblablement enrichi à la suite du triage et reclassement de la série B. Les cotes nouvelles adjointes à II G 924 porteront des subdivisions : II G 924 bis, ter, etc...

II G 924	Chapitre collégial de La Mothe, 1645-1721.

Chapitre de Châteauvillain.

Administration.

II G 925°	Délibérations du Chapitre, 1785-1790.

II G 926 Recettes et comptes, 1705-1737.
II G 927 Déclarations des biens de la Collégiale, 1772.

Biens, titres et droits de toute nature.

II G 928-929 *Châteauvillain*, 1180-1299.
II G 930-932 Id., 1300-1399.
II G 933-934 Id., 1400-1499.
II G 935-938 Id., 1500-1599.
II G 939-942 Id., 1600-1699.
II G 943-944 Id., 1700-1789.
II G 945 *Arc-en-Barrois*, 1264-1285 ; *Blessonville*, 1311-XVIIe s.
II G 946 *Braux*, 1306-XVIIe s.
II G 947 *Cour l'Evêque*, 1246-1609.
II G 948-950 *Créancey*, 1214-XVIIIe s.
II G 951-952 *Drosnay*, XIVe-XVIIIe s.
II G 953 *Essey, Pont-la-Ville*, 1271-XVIIIe s.
II G 954 *Giey, Latrecey*, 1270-1747.
II G 955 *Maranville*, 1357-XVIIe s.
II G 956 *Marmesse*, 1265-XVIe s.
II G 957 *Montigny-sur-Aube*, XVIIIe s.
II G 958 *Montsaon*, 1515-XVIIIe s.
II G 959 *Orges*, 1274-1746.
II G 956 *Richebourg*, 1280 ; *Rouvre*, 1718 ; *Semoutiers*, 1314-1317.

Chapitre de Chaumont.

Administration.

II G 962 Constitution du Chapitre, bulles, transactions avec les évêques, collation, XVe-XVIIIe s.
II G 963° Actes capitulaires, 1776-1782.
II G 964° *Délibérations* du Chapitre, 1725-1764.
II G 965° Id., 1764-1782.
II G 966° Id., 1782-1790.

Canonicats et prébendes.

II G 967 *Canonicats, prébendes*, conflits avec les échevins, XVe-XVIIIe s.
II G 968 Prébendiers, prébende préceptoriale, procédure, XVIe-XVIIIe s.
II G 969 Bénéfices, doyens; Guillaume Rose, XIVe-XVIIIe s.
II G 970° Testament du chanoine Deladrange, 1634.
II G 971° *Obituaire* du Chapitre, 1622.

Cure de Chaumont.

II G 972 *Canonicats et cure*, XVIIIe s.
II G 973 Cure et vicariat perpétuel, église collégiale Saint-Jean-Baptiste, églises Saint-Michel et Saint-Agnan, 1765.

II G 974	Id., 1765.
II G 975	Grands Pardons Saint-Jean-Baptiste. XVe-XVIIIe s.
II G 976	Chapelle de Buxereilles, réparations, XVIIe-XVIIIe s. (voir II G 1017).
II G 977	Eglises Saint-Jean-Baptiste et Saint-Michel, travaux, XVIe-XVIIIe s.
II G 978°	Inventaire des titres de la collégiale. 1656.
II G 979	*Chapelles* Saint-Jean-Baptiste, Saint-Michel. au Prieuré de Sexfontaines, processions, pain bénit, cercueils d'enfants de chœur, reliques, etc., XVIe-XVIIIe s.
II G 980-981	Fondations diverses, notamment dans la Chapelle du Saint-Sépulcre, 1471-XVIe s.
II G 982-983	Fondations diverses, XVIe-XVIIIe s.
II G 984	Eglise Saint-Michel, fondations, chapelles, 1436-1515.
II G 985	Confréries, fondations, amortissement oblations, XIVe-XVIIIe s.
II G 986°	Livre de la Confrérie Saint-Joseph. XVIIIe s.
II G 987	Fondations de lits à l'Hôpital et à l'Hôtel-Dieu, et biens de l Hôpital, XVIIe-XVIIIe s.

Comptes.

II G 988	Amortissements et francs-fiefs, XVIIIe s.
II G 989	Comptes de Saint-Jean-Baptiste, 1480.
II G 990°	Comptes, par rues, 1647.
II G 991°	Id., 1676, 1680-1683.
II G 992°	Id., 1734-1746, 1770, 1792.

Temporel. Biens et droits divers de toute nature.

II G 993-994	*Chaumont*, état général, XIVe-XVIIIe s.
II G 995	Id., XIVe-XVe s.
II G 996	Id., XVe-XVIe s.
II G 997	Id., XVe-XVIIIe s.
II G 998	Id., mines, XVIIe-XVIIIe s.
II G 999	Id., carrières, XVIIe-XVIIIe s.
II G 1000	Id., à Chaumont, XIVe-XVIIIe s.
II G 1001°	Inventaire des titres, déclarations, 1578.
II G 1002-1005	Procédure, XIIIe-XVIIIe s.
II G 1006-1008	Id., XIVe-XVIIIe s.
II G 1009-1012	Chaumont, XVIe-XVIIIe s.
II G 1013-1014	Id., XVIIIe s.
II G 1015	Plans, arpentages, XVIe-XVIIIe s.
II G 1016	Forêts à Chaumont et *Treix*, XVIIIe s.
II G 1017	Prieuré de *Buxereilles*, 1212-XVIIIe s. (voir II G 976).

II G 1018	Id., réparations de la chapelle, XVIIe-XVIIIe s.
II G 1019	Id., moulin, XVIe-XVIIIe s.
II G 1020-1021	Id., procédure. XVIe-XVIIIe s.
II G 1022	Id., acquisition de la seigneurie, XVIIe-XVIIIe s.
I G 1023	Buxereuilles, *Val Ratoux*, XIVe-XVIe s.
II G 1024	Val Ratoux, *Reclancourt* XIVe-XVIe s.
II G 1025-1026	*Chamarandes, Chevraucourt, Chaumont-le-Bois*, 1347-XVIe s.
II G 1027	*Saint-Agnan*, XVIe-XVIIIe s.
II G 1028	Buxereuilles et *Chamarandes*, prés, 1774.
II G 1029	Id., procédure, XVe-XVIIIe s.
II G 1030	*Brethenay, Chevraucourt, les Tanneries*, XIVe-XVIe s.
II G 1031-1033	*Choignes*, XIVe-XVIIIe s.
II G 1034	*Ageville*, XVIe-XVIIIe s.
II G 1035	*Blézy*, XVIe-XVIIIe s.
II G 1036	*Bologne*, 1494-XVIe s.
II G 1037	*Brethenay*, XIVe-XVIIIe s.
II G 1038	*Condes, Cuves, Euffigneix*, XIVe-XVIIIe s.
II G 1039	*Jonchery*, XVe-XVIIIe s.
II G 1040	*La Harmand*, XVe-XVIIIe s.
II G 1041	*La Villeneuve-au-Roi*, XVe-XVIe s.
II G 1042	*Marault*, XIVe-XVIIIe s.
II G 1043	*Marbéville, Mirbel*, XIVe-XVIIIe s.
II G 1044	*Montsaon*, XIVe-XVIIIe s.
II G 1045	*Noyers* (famille Rose), XVIe s.
II G 1046	*Odival, Orges*, XVIe-XVIIIe s.
II G 1047	*Rouvre*, XVIe-XVIIIe s.
II G 1048	*Sarrey*, XVIe-XVIIIe s.
II G 1049-1051	*Villiers-le-Sec*, 1387-XVIIIe s.

Chapitre de Joinville.

Administration.

II G 1052°	*Obituaire*. 1405.
II G 1053°	*Insinuations*, 1546-1564.
II G 1054	Procès entre le Chapitre et les chanoines, XVIe s.
II G 1055°	Nominations aux bénéfices, 1737-1765.
II G 1056	Id., 1765-1790.
II G 1057-1058°	Testament d'Henri de Lorraine, XVIe s.
II G 1059-1060	Id., pièces justificatives, 1495-XVIe s.
II G 1061°	Délibérations du chapitre. 1515-1545.
II G 1062°	Id., 1564-1589.
II G 1063°	Id., 1589-1598.
II G 1064°	Id., 1598-1621.
II G 1065°	Id., 1621-1646.
II G 1066°	Id., 1733-1738.
II G 1067°	Id., 1738-1763.
II G 1068°	Id., 1763-1785.

Biens et droits de toute nature.

II G 1069-1070	*Joinville*, 1237-XVIIe s.
II G 1071-1073	Id., XIVe-XVIIIe s.
II G 1074-1076	Id., 1361-XVIIIe s. (beaux sceaux).
II G 1077-1080	Id., XIVe-XVIIIe s. (avec bulles).
II G 1081	*Ambrières*, *Aubenton*, XVIe-XVIIe s.
II G 1082	*Avrainville*, XVe-XVIIIe s.
II G 1083	*Baudreuil*, *Bayard*, *Bettoncourt*, *Brachay*, *Breuil*, XVIe-XVIIIe s.
II G 1084°-1085°	*Chancenay*, comptes, 1505-1506.
II G 1086°	Id., 1507-1508.
II G 1087°	Id., 1511-1512.
II G 1088°	Id., 1524-1525.
II G 1089°	Id., 1566.
II G 1090°	Id., 1607.
II G 1091°	Id., 1659.
II G 1092°	Id., 1669-1673.
II G 1093°	Id., 1680-1686.
II G 1094°	Id., 1696-1697.
II G 1095°	Id., 1715.
II G 1096°	Id., 1780.
II G 1097°	Id., 1786-1787.
II G 1098°	Id., 1787.
II G 1099°	Id., déclarations des héritages du Chapitre à Chancenay, 1563-1580.
II G 1100°-1103°	Id., terriers. 1504, XVIe s.
II G 1104°-1105°	Id.. XVIe s.
II G 1106	Id., Inventaire des titres, 3 cahiers. XVIe s.
II G 1107	Cartulaire de Chancenay-*Bettancourt*.
II G 1108	*Chancenay*, *Bettancourt-la-Ferrée* 1345-XVIe s.
II G 1109	Id., 1393-XVIIe s.
II G 1110-1111	Id., 1395-1504.
II G 1112-1118	Id., titres et procédure, 1505-XVIIIe s.
II G 1119	*Charmes-la-Grande*, XVe-XVIIIe s.
II G 1120	*Chevillon*, XVIe-XVIIIe s.
II G 1121-1122°	*Courcelles-sur-Blaise*, XVe-XVIIIe s.
II G 1123	*Couzancelles*, *Cousances*, XVIe-XVIIIe s.
II G 1124	*Dommartin-le-Franc*, XIVe-XVIIIe s.
II G 1125	*Donjeux*, 1365-XVIIIe s.
II G 1126	*Echenay*, *Gillaumé*, XVe-XVIIIe s.
II G 1127	*Fays*, XVe-XVIIIe s.
II G 1128	*Ferrières*, XVIe-XVIIIe s.
II G 1129	*Gudmont*, XVIe-XVIIIe s.
II G 1130	*Guindrecourt-aux-Ormes*, XVe-XVIIIe s.
II G 1131	*Hallignicourt*, XVe-XVIIIe s.
II G 1132	*Magneux*, *Mandres*, XVe-XVIIIe s.
II G 1133	*Montreuil*, XVIe-XVIIIe s.
II G 1134	*Morancourt*, XIVe-XVIIIe s.
II G 1135-1136	*Nomécourt*, XVIe-XVIIIe s.
II G 1137	*Noncourt*. XVIe-XVIIIe s.

II G 1138	*Osne-le-Val*, XVIe-XVIIIe s.
II G 1139	*Pansey*, *Poissons*, XVIe-XVIIIe s.
II G 1140	*Rupt*, XVIe-XVIIIe s.
II G 1141	*Sailly, Noncourt, Sommancourt*, 1387-XVIIIe s.
II G 1142	*Sommermont*, XVIe-XVIIIe s.
II G 1143	*Thonnances-lès-Joinville, Thonnance-les-Moulins*, XVIe-XVIIIe s.
II G 1144	*Vaucouleurs, Villiers-sur-Marne, Vaux-sur-Blaise*, XVIe-XVIIIe s.
II G 1145	*Vecqueville*, XVIe-XVIIIe s.

Cartulaire.

II G 1146°-1147°	Cartulaire du Chapitre Saint-Laurent de Joinville. (1369-1470).

Chapitre de Reynel.

Note : Ce fonds, incomplet, sera vraisemblablement complété par suite du reclassement des série H et B. Les cotes nouvelles seront ajoutées à la suite des présentes.

II G 1148	Comptes du Chapitre Notre-Dame de Reynel, 1577.
II G 1149	Id., 1641.
II G 1150	Id., 1643-1645.
II G 1151	Id., 1650.
II G 1152	Id., 1652.
II G 1153	Id., 1654.
II G 1154	Id., 1655.
II G 1155	Id., 1663.
II G 1156	Id., 1674.
II G 1157	Id., 1675.
II G 1158	Id., 1678.
II G 1159	Id., 1696.
II G 1160	Dîmes de Reynel. XVIIIe s.
II G 1161	Id.

Jean-Gabriel GIGOT.

GUIDE PRATIQUE
DES
ARCHIVES DE LA HAUTE-MARNE

VI

INVENTAIRE DES COLLECTIONS

*

L'ensemble des collections, ouvrages et documents conservés aur Archives de la Haute-Marne comprend :

I. — des COLLECTIONS (*Estampes, gravures, portraits, sceaux, moulages, microfilms*, etc...).

II. — des BIBLIOTHEQUES (*Bibliothèque scientifique des Archives, Bibliothèques Barotte et Daguin, Centre de Documentation*, etc...).

III. — des DOCUMENTS (*Archives historiques anciennes des séries A à J, Archives administratives modernes des séries L à Z*).

Notre propos se limite à présenter ici l'ensemble des seules COLLECTIONS. Les autres éléments seront présentés dans les « Cahiers » ultérieurs.

Cet ensemble de COLLECTIONS fait actuellement l'objet d'*Inventaires* dans le cadre de notre programme de rédaction du **Répertoire de toutes les Collections et Séries d'archives de la Haute-Marne.** En voici le relevé, à la date du 1er avril 1956.

Inv. n° 1 : Matériel et Mobilier du Service des Archives (*terminé*).
Inv. n° 2 : Microfilms (*inachevé*).
Inv. n° 3 : Estampes (*terminé*).
Inv. n° 4 : Portraits (*terminé*).
Inv. n° 5 : Cartes (*terminé*).
Inv. n° 6 : Photographies (*terminé*).
Inv. n° 7 : Clichés (*terminé*).
Inv. n° 8 : Sceaux (*inachevé*).
Inv. n° 9 : Autographes (*terminé*).
Inv. n° 10 : Manuscrits (*inachevé*).

Inventaires inachevés :

Les **Microfilms** sont de deux sortes : microfilms de *textes et documents*, en trop petit nombre encore pour justifier la publication d'un inventaire; — microfilms de *paysages et monuments*, qui sont la propriété personnelle de l'Archiviste et n'ont pas encore été cédés au Service des Archives (2.500 **ex.).**

Les **Sceaux et moulages** font actuellement l'objet de recherches et d'identification; il existe environ 600 moulages dont l'origine n'a pu être encore déterminée complètement.

Les **Manuscrits** enfin seront inventoriés seulement lorsque l'ensemble des collections et des séries aura été répertorié, car ce dernier travail est susceptible de provoquer la découverte de textes ou d'ouvrages nouveaux.

INVENTAIRE N° 3 : ESTAMPÈS

Coll. 3 a1 : *Catalogue des estampes de la Collection Barotte :* Estampes gravures, croquis, dessins, photos, etc... légués au Département par l'érudit Barotte à la fin du XIXe siècle, et accrus de dons ou achats par nos soins de 1945 à 1956.

Cet ensemble a été réparti en 6 albums, et chaque estampe a été dotée d'un n° de cote :

Album n° 1: COLL. 3 a^1, 1-84: Chaumont.
Album n° 2: COLL. 3 a^1, 85-140: Région de Chaumont.
Album n° 3: COLL. 3 a^1, 141-263: Val de Blaise. régions de Wassy, Montier-en-Der.
Album n° 4: COLL. 3 a^1, 264-337: région de Saint-Dizier.
Album n° 5: COLL. 3 a^1, 338-438: région de Joinville.
Album n° 6: COLL. 3 a^1, 439-583: régions de Langres, Montigny, Bourbonne.

Aperçu d'ensemble du contenu des Albums :

1-85. *Chaumont :* plans et grav. des XVIe-XVIIIe s.; lithog. du XIXe; château; anciennes portes; croquis de F.-A. Pernot; église St-Jean-Baptiste, ensemble et détails; St-Roch; préfecture; Boulingrin; La Motte; expositions du XIXe s.; Ecole Normale; collège; chapelle du Lycée; Viaduc; gare S.N.C.F.; etc...
86. *Brethenay.* (Croquis d'Hector Guiot).
87-89. *Vignory :* église et château.
90.-117 *Cirey-sur-Blaise :* château; forges; tuileries; (croquis de F. A. Pernot).
118. *Doulevant-le-Château.*
119. *Montéclair.*
120. *Rimaucourt.*
121-122. *Bourmont.*
123-127. *La Mothe :* croquis et plans (XVIe-XVIIIe s.).
128-132^a *Clefmont :* château; église; (croquis de F. A. Pernot).
133. *Curmont:* église.
134. *Nogent.*
134^1 *Arc-en-Barrois.*
135-140. *Châteauvillain :* plan: puits: ruines du château; (croquis de F. A. Pernot).
140^1 *Etuf.*
141-201. *Wassy:* plan; maison du « massacre »; église, ensemble et détails; château; bâtiments divers; environs : Pont-Varin, bord de la Blaise; (croquis de F. A. Pernot).
202-205. *Bousseval :* église.
206-208. *Champbonin.* (F. A. Pernot).
209-210. *Bois-Lapierre :* château.
211. *Louvemont :* forges du Buisson.
212. *Suzémont :* prieuré (F. A. Pernot).
213-214. *Boulancourt:* (id.).
215-219. *Attancourt* : église; (id.).
220-230. *Montier-en-Der:* haras; église; abbaye; (id.).
231-232 *Ceffonds :* église.
233-237. *Puellemontier :* église; château; moulin (F. A. Pernot).
238-245. *Sommevoire:* église; hôtel des Baillis; (F. A. Pernot).
246-261. *Voillecomte :* église: environs; (id.).
262-263. *Villiers-aux-Bois :* église; (id.).
264-314. *Saint-Dizier :* anciens plans: château; moulins, portes; églises; collège: école religieuse; pont; Jard. (id.).
315-323. *Closmortier* (id.).
323^1 *Les Côtes Noires.*
324. *Roche-sur-Marne.*

325. *Pansey : château.*
325[1-2]. *Echenay :* château.
326. *Bienville :* Ste-Menehould.
327-335. *Eurville :* château; pont; Val Suzenay; forge.
336-337. *Fontaine-sur-Marne :* La Haute-Borne (F. A. Pernot).
338-424. *Joinville :* plans anciens; château; église; mausolée; tombeaux des princes; cariatides; blasons et médailles; château du Grand Jardin; vieilles maisons; tours; chapelle Ste-Anne; cheminées; mobilier; (croquis de F. A. Pernot).
425. *Thonnances-lès-Joinville.*
426. *Curel :* église; (F. A. Pernot).
427-428. *St-Urbain :* abbaye.
429-430. *Donjeux :* château (F. A. Pernot).
431-432. *Nomécourt :* fontaine; église (F. A. Pernot).
433-435. *Blécourt :* église (Hector Guiot).
436. *Charmes-en-l'Angle :* château et église; (F. A. Pernot).
437-438. *Brachay.*
439-519. *Langres :* plans anciens; catédrale St-Mammès, ensemble et détails; musée; objets divers; églises; porte gallo-romaine; portes anciennes; remparts; collège; environs; (F. A. Pernot).
520. *Brevoines :* église.
521-527. *Balesmes:* grotte de Sabinus (F. A. Pernot).
528. *Celsoy :* église.
529-531. *Cohons :* (F. A. Pernot).
532-533. *Le Pailly :* château.
534. *La Ferté-sur-Amance.*
535-540. *Montigny-le-Roi :* château; (F. A. Pernot).
541-577. *Bourbonne-les-Bains :* carte thermale; plans; fontaines; canal; intérieur de la ville; moulin; Hôtel-de-Ville; promenades; hôpital; bains civils. (F. A. Pernot).
578-583. *Morimond :* abbaye (F. A. Pernot).

Coll. 3 b[1] : « *Croquis faits en France, principalement dans le département de la Haute-Marne :*

Album-registre de croquis et dessins originaux de F. A. Pernot, qui fut maître à dessiner des enfants de Charles X (collection malheureusement affreusement pillée avant son hébergement aux Archives).

« *La Haute-Marne historique et pittoresque : chroniques et imaiges des choses anciennes et disparues* » : album de dessins originaux d'Hector Guiot :

Eglises, châteaux ou portes de : *Poulangy; Briaucourt; Andelot; Montéclair; La Neuville à Rémy; La Crête; Septfontaines; Luzy; Blécourt; Villiers-le-Sec; Doulevant; Langres; Montsaugeon; Joinville* (portraits); *Cirey-le-Château; Voltaire* (portrait); *Petitot* (id.); *Diderot* (id.).

Coll. 3 c[2] : « *Le vieux Chaumont et ses environs* » (id.)
Monuments divers de : *Chaumont; Corgebin; Condes; Vignory; Reynel; La Fauche; Val des Ecoliers; Moiron; Morimond; Morment; Clefmont; Châteauvillain; Bouchardon* (Portrait): *Jehan de Montmirel* (id.).

Coll. 3 c[3] : « *Le vieux Chaumont* » (id.).
Rues, monuments et objets d'art divers du vieux Chaumont; portrait du Père *Honoré de Champigny*, capucin.

Coll. 3 d[1] : « *Langres, ville d'Art* ».
Album-maquette de gravures originales du graveur P. Collin-Gury.

INVENTAIRE N° 4 : PORTRAITS.

Coll. 4 a[1] : *Collection de portraits réunie par Barotte :* malheureusement pillée, et que nous complétons par des acquisitions.

Portraits de personnages haut-marnais ou ayant eu quelques rapports avec la Haute-Marne :

Charles-François d'ANGLURE DE BOURLEMONT.
Abbé BARILLOT.
François BECQUEY.
Comte Jacques-Claude BEUGNOT.
Etienne BLEGNY.
Charles BOCHART, ou Père Honoré de CHAMPIGNY.
J. B. BOICHOT.
BOIVIN.
BOUCHARD,
Edme BOUCHARDON.
Alexandre BOUCHART.
Antoinette de BOURBON.
Louis Jean-Marie de BOURBON.
Antoine de BOURGOGNE.
Gabrielle-Emilie de BRETEUIL, marquise du CHATELET.
Suzanne BROCARD.
Chevalier de BROVAL.
G. CARNANDET.
Anne du CHATELET.
Errard du CHATELET.
Philebert du CHATELET.
Hippolyte CHAUCHARD.
Michel-Félix de CHOISEUL-DAILLECOURT.
Antoine de CHOISEUL-BEAUPRE.
COLAS DE MONTIER.
François de COLIGNY.
CORBON.
Alfred COUVREUX.
Mgr. Georges DARBOY.
Jean DESCORDES.
Denis DECRES.
Jean-Claude DEFRANCE.
J.-P. DELARBRE.
Anne DEMERSON, dame BONNARD.
G[l] DAMREMONT.
Louis Charles Joseph DESCLAIBES (sic).
Denis DESCHANEL, dit DESESSARTS.
Denis DIDEROT.
Eléazard-Auguste COUSIN de DOMMARTIN.
Charles-François Marie Joseph Comte de DORTAN.
J.-C. DREVON.
Charles-Guillaume ETIENNE.
Abbé P. FAVREL.
J. F. FERIEL.
R. P. FEUILLET.
Camille FLAMMARION.
Pierre FLORIOT.
N. T. B. FROCHOT.
de FROIDEFOND de ROVIGO.
J. M. de FROMENT.
Claude GILLOT.
Alexis GLOUTIER.
Françoise de GRAFFIGNY.
Marguerite de GRANCEY, dame du CHATELET.
Monseigneur J. M. A. GUERRIN.
Gaston GUIBOURT.
Abbé N. C. GUILLEMIN.

GUYOT.
Charles-Nicolas de HALDAT du LYS.
E. HARAUCOURT.
P.P. HENRION de PANSEY.
Charles-Léopold HENRYS-MARCILLY.
Pierre-Antoine Victor HUOT.
Jean-Antoine HUOT de GONCOURT.
Félix HUTIN.
Isaac JACQUELOT.
Noël-Claude JANNY.
Jean de JOINVILLE et divers seigneurs de JOINVILLE.
Nicolas JOLLY.
LACRESSONNIERE.
Jean-Nicolas LALOY.
Philippe de LA MOTHE-HOUDANCOURT.
Philippe LEBON.
Dr. Jules LEFEBVRE.
LEFEVRE (soldat).
Edme LECLERC.
Pierre LEMOINE.
Erard de LISIGNES.
Mgr. de la LUZERNE.
Charles de LORRAINE.
Claude de LORRAINE.
François de LORRAINE.
Henry de LORRAINE.
Louis de LORRAINE.
Louise de LORRAINE.
Mgr. LUQUET.
MANGIN.
Abbé MANOIS.
Mgr. MATHIEU.
Louise MICHEL.
Gabriel MILHOUX.
Jehan de MONTMIREL.
François Marc Antoine FEZENSAC de MONTESQUIOU.
MONTROL.
François MORLOT.
Pierre MOUGEOTTE de VIGNES.
François d'ORLEANS et famille d'ORLEANS.
Mgrs PARISIS.
J. B. PAULIN.
A. PAUWELS.
Etienne Gabriel PEIGNOT.
G^l P. X. PELISSIER.
Louis PELLEGRIN.
de PERNETTI.
F. A. PERNOT.
de PIMODAN.
Emile RICHEBOURG.
Edmond RICHER.
Marcel RICHIER.
François ROGER.
Auguste ROMIEU.
J. B. ROUSSAT.
Antoine, Comte ROY.
Saint MAMMES.
Francisque SARCEY.
de SEGUR.
Madame de SIMIANE.
STEENACKERS.
Marie STUART.
Jean Thomas THIBAULT.

Henri TOUPOT de BEVEAUX.
Julien VIREY.
Hippolite WALFERDIN.
Claude ZIEGLER.
Bosc d'ANTIC.

Coll. 4 b[1] : *Album de photographies rassemblées par Barotte* : malheureusement sans identification et affreusement pillées.

Ces photographies — que nous complétons — sont classées comme suit:
Préfets et Sous-préfets de Haute-Marne.
Préfets et fonctionnaires publics originaires de Haute-Marne.
Députés et représentants de la Haute-Marne.
Evêques et Clergé du Diocèse.
Dignitaires ecclésiastiques originaires de Haute-Marne.
Conseil général.
Chefs de Services divers.
Magistrats, avocats, jurisconsultes.
Militaires et marins.
Ingénieurs et architectes.
Industriels, commerçants, agriculteurs.
Archéologues et antiquaires.
Auteurs d'histoire locale.
Savants, professeurs, dignitaires de l'Université.
Ecrivains, hommes de lettres.
Journalistes.
Artistes.
Chasse, courses, haras.
Divers.

NOTE. — Etant donné l'intérêt historique et biographique que représente la mise à jour de telles collections, nous remercions d'avance toutes personnes qui nous adresseraient
— gravures, cartes, estampes, etc... de Haute-Marne.
— des portraits, autographes, photographies, etc.
et des notices biographiques sur tous les personnages ci-dessus mentionnés.

—

INVENTAIRE N° 5 : CARTES.

La Collection de Cartes anciennes des Archives de la Haute-Marne est pratiquement inexistante au regard de ce qu'elle pourrait être.

On se consolera en pendant qu'il n'existe pas davantage de carte moderne digne de ce nom pour le département.

Nous prospectons actuellement diverses collections susceptibles d'être acquises au profit des Archives. C'est seulement lorsque ces acquisitions seront effectuées que nous publierons l'inventaire des Cartes.

INVENTAIRE N° 9 : AUTOGRAPHES.

Mêmes remarques.

INVENTAIRE N° 6 : PHOTOGRAPHIES.

Cette Collection comprend deux parties :

1. — *Photothèque.*

2. — *Photos de textes et documents.*

La seconde partie, encore à l'état embryonnaire, renferme une cinquantaine de photocopies de diplômes carolingiens et de documents divers, communiquées sur demande à des chercheurs lointains. et dont automatiquement nous conservons 1 exemplaire.

Lorsque les répertoires des Séries anciennes seront achevés, nous reprendrons entièrement notre programme de *microfilmage* et de *photocopie* de tous les documents les plus précieux des Archives de la Haute-Marne.

La première partie ou Photothèque a été entièrement constituée par nos soins. Elle comprend, après triage et classement, un millier de photographies de formats divers (6 1/2-9, 6-6, 8-8, 13-8, 18-24, 24-30, 30-50, etc.) de *sites et paysages, monuments et œuvres d'art, scènes typiques de la vie* haut-marnaise.

Cette Collection, due en grande partie au potographe d'art Noé MONTE (20, rue Crozatier, Paris) ne représente qu'une faible proportion de l'immense collection de photographies haut-marnaises dont ce dernier conserve les négatifs.

INVENTAIRE N° 7 : CLICHÉS

La Collection des *Clichés* n'appartient pas encore aux Archives de la Haute-Marne. Elle demeure pour l'instant propriété des *Cahiers Haut-marnais.*

Cette collection renferme tous les clichés (env. 600) qui ont été établis sur métal chaussé de bois pour les diverses publications des Cahiers haut-marnais (Cahiers, guides, dépliants, etc....).

Ces clichés sont classés dans l'ordre de leur confection, et l'inventaire indique leur catégorie :

sites et paysages.
localités.
monuments.
œuvres d'art.
personnages.
texte et documents.
musique.
folklore.
scènes de vie, etc...

Ils peuvent être prêtés moyennant un droit variable de reproduction

---

ARCHIVES DE LA HAUTE-MARNE

De toutes les séries administratives modernes versées au Service des Archives, la série O demeure sans conteste la plus immédiatement et la plus manifestement précieuse. C'est là que sont conservés tous les documents administratifs concernant les **Affaires communales.**

Or le Département, division administrative relativement récente, longtemps contestée, et dont l'avenir reste fort incertain, apparaît à l'Historien des Institutions comme la création, souvent factice, d'un régime.

Par contre, la commune demeure, quoiqu'on veuille écrire ou faire, la subdivision la plus ancienne, la plus solide, la plus foncièrement attachée à la terre même, la plus « enracinée ».

C'est pourquoi, basant tous nos travaux sur l'étude même du sol, nous avons tenu à accorder aux archives des communes, la part prépondérante dans nos préoccupations administratives et scientifiques.

Nous avons donc confié à notre sous-archiviste, M. René Tolmer, la tâche fastidieuse parfois certes, mais combien précieuse et riche d'avenir, et qui consiste à la remise en ordre complet et à l'inventaire méthodique de toutes les Archives administratives des 549 communes de la Haute-Marne constituant la série O.

Avant la fin de 1956, M. Tolmer sera, de ce fait, à la tête d'un répertoire de vie communale formidable.

S'appuyant d'autre part sur une documentation de revues périodiques juris-classeurs, et textes legislatifs et administratifs, le Service des Archives de la Haute-Marne possédera un véritable **Centre de Documentation communale,** *où tous les Maires et Secrétaires de mairie pourront, à tout moment, par téléphone ou par lettre, trouver immédiatement le renseignement précis dont ils auront besoin pour la vie de leur commune, sur toute question quelle qu'elle soit.*

Nous reparlerons ultérieurement de ce chapitre particulier de notre programme, mais dès maintenant, nous tenons à remercier et à féliciter M. Tolmer pour son travail précis, solide, et si précieux pour la vie administrative haut-marnaise.

J. G.

LA SÉRIE O ET L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Les Archives conservées au chef-lieu de chaque département se divisent en trois parties :

1) Les archives anciennes, c'est-à-dire antérieures à 1790 (séries A à I).

2) Les archives concernant la période révolutionnaire, c'est-à-dire de 1790 (date de la division de la France en Départements) à l'an VIII (date de l'institution des Préfectures) (série L).

3) Les archives modernes administratives, c'est-à-dire postérieures à l'an VIII (séries M à Z) qui se subdivisent de la façon suivante :

Série M. Personnel et administration générale du département (Préfecture).
Série N. Administration et comptabilité départementales.
Série O. *Administration et comptabilité communales.*
Série P. Finances (administrations financières).
Série Q. Enregistrement et domaines.
Série R. Guerre et Affaires militaires.
Série S. Travaux publics.
Série T. Instruction publique, Sciences et Arts.
Série U. Justice.
Série V. Cultes.
Série X. Etablissements de bienfaisance.
Série Y. Etablissements de répression.
et Série Z. Affaires diverses ne se rapportant à aucune autre série.

Les archives modernes présentent un intérêt historique certain, mais surtout administratif pour l'instant.

Constituées par les versements de toutes les administrations du Département (Préfecture, Contributions directes et indirectes, Ponts et Chaussées, Agriculture, Travail, Mines, etc.) elles sont triées, classées et, après élimination des documents sans intérêt, intégrées dans leurs séries respectives (de M à Z) par le Service des Archives départementales.

LA SERIE O.

De toutes ces séries modernes, la série O (administration communale) est celle dont les municipalités ont le plus souvent besoin car, si les autres ont un caractère général et touchent plus à l'administration du département qu'à celle de la commune, la série O par contre est le reflet de toute la vie communale.

Qu'il s'agisse du personnel communal (police locale, gardes-champêtres), de biens communaux et de leur gestion (aliénations ou acquisitions de bois, terrains ou bâtiments), de construction et d'entretien d'édifices publics ou du culte, d'alimentation en eau potable, etc., on peut trouver dans les documents de la série O les plus utiles renseignements.

D'autre part, la série O ne fait pas double emploi avec les Archives communales proprement dites conservées en mairie ; mais elle en est bien souvent le complément indispensable.

Pour ne citer que quelques exemples prouvant l'intérêt qu'elle présente, signalons que la reconstruction de certains ouvrages d'art détruits au cours des dernières guerres et l'exécution de plusieurs projets d'adduction d'eau, précédemment abandonnés, ont été facilitées grâce aux anciens plans et autres documents conservés aux archives départementales.

Mais indépendamment de son importance administrative la série O peut, dans de nombreux cas, contribuer à l'histoire politique et économique locale.

A la seule lecture du répertoire en cours d'établissement par le Service des Archives il sera possible de suivre, en quelques instants, l'évolution de la commune depuis la période révolutionnaire, de constater ses périodes de prospérité ou de détresse, les mouvements de sa population, le développement ou la disparition de ses industries, etc.

D'autre part, dans les dossiers des procès que la commune a eu à soutenir soit contre ses anciens seigneurs, soit contre des communes limitrophes, soit même contre certains de ses habitants au sujet, par exemple, de droit d'usage dans les forêts, d'usurpation de terrain ou de servitudes de toutes sortes, les chercheurs trouveront à leur disposition de précieux renseignements pour leurs études monographiques.

C'est pour ces raisons qu'en vue de faciliter les travaux des maires et des chercheurs nous avons dressé à leur intention et pour toutes les communes du département, un tableau synoptique sommaire des plus importantes affaires qui font chacune l'objet d'un dossier séparé.

René TOLMER,

Sous-archiviste principal.

TROIS TESTAMENTS SEIGNEURIAUX DU XIIIe SIÈCLE EN LANGUE VULGAIRE

I. — INTRODUCTION

Au cours de nos travaux de répertoire des séries historiques anciennes d'archives de la Haute-Marne, nous n'avons pas manqué de noter avec le plus grand intérêt un grand nombre de textes originaux du XIIIe siècle rédigés en langue vulgaire.

Revenant à nos premières amours chartistes au nombre desquelles figurait la philologie, nous avons alors entrepris un travail à la fois agréable et précieux pour la connaissance du vieux langage français, savoir :

1° le catalogue de tous les textes en langue vulgaire antérieurs à 1300 des Archives de Haute-Marne;

2° la publication de tous ces textes antérieurs à 1270.

Ce travail, assez avancé déjà, ne saurait toutefois être présenté avant l'achèvement de notre *Répertoire des séries anciennes*. Notre maître vénéré Clovis Brunel, Directeur honoraire de l'Ecole des chartes, membre de l'Institut, a bien voulu nous honorer de ses conseils, et nous sommes heureux de l'en remercier ici.

Une des principales raisons d'intérêt de cette publication résidera, nous semble-t-il, dans le fait que ces textes proviennent de fonds de répartition géographique — et partant linguistique — fort variée :

— textes d'appartenance bourguignonne (évêché de Langres);

— textes d'appartenance champenoise (abbayes et prieurés du Nord de l'actuelle Haute-Marne);

— textes d'appartenance proche lorraine (abbayes et prieurés du Nord Est de l'actuelle Haute-Marne).

Ainsi, le caractère essentiel de notre actuel département « pays-carrefour », permettra aux philologues de sérier et de limiter sur notre sol les frontières linguistiques à l'apparition de notre vieux français au milieu du XIIIe siècle.

⁂

De tous ces fonds d'archives riches en textes de langue vulgaire, la plus abondante reste, jusqu'à ce jour, le fonds du chapitre de Châteauvillain où nous avons actuellement relevé près d'une centaine de textes en vieux français antérieurs à l'an 1300, magnifique ensemble cohérent et précieux.

Or, parmi ces documents, deux actes nous ont semblé particulièrement intéressants : ce sont deux testaments de seigneurs de Châteauvillain du XIIIe siècle (femmes), auxquels nous avons joint ici un troisième (masculin) provenant du fonds de l'abbaye champenoise de Boulancourt.

Ces textes nous ont semblé riches d'intérêt à plus d'un titre. D'abord par leur langue et leur graphie; ensuite par les titres de leurs auteurs, seigneurs locaux; en outre par leur formulaire et leurs variantes; enfin, par le détail entièrement riche des renseignements qu'ils apportent sur la *vie vraie* des seigneurs du XIIIe siècle dans nos pays, vie qu'ils éclairent d'un lumière splendide.

A ce dernier titre nous sommes heureux de les présenter ici pour l'illustration des classes d'histoire de nos maîtres haut-marnais.

⁂

Le premier testament que nous présentons est celui de Gauterin de Villemaheu, écuyer (1283, 24 janvier).

Le second est celui d'Alice, femme de Jean II de Châteauvillain (1261, 27 août).

Le troisième est celui de Marie de Flandre, dame de Châteauvillain (1294, septembre).

Testament d'Alice, dame de Châteauvillain
1261, samedi 27 août

EN nom dou pere *et* dou fil *et* dou seint esperit, Je, Aaliz, dame de chatiavilain, en mu*m* boen sen, p*ar* la grace n*ost*re seigneur, faz, et ait fait, et ordenei, de ma p*ro*pre bouche, *et* de mu*m* boen apensement, en l'onor deu, / *et* en remede de m'ame *et* de mes hoirs *et* de mes ancessors, mu*m* testament en tel menière : Premierement, je vuel, *et* pri, *et* co*m*mant q*ue* mi doit soient paiei, *et* mi claim, et mi tort, se nuns en i a, soient pacefiei, *et* amandei; après, je faiz / mu*m* lais en tel menière cum il *con*tenu ci après : Tout p*re*miers, je doim à vaulcler, où je esli ma sepouture, nu*m* melor lit entier, *et* cent soulz en pitance, le jour de mu*m* obit, *et* cent soudées de t*er*re sus marnei, ma graange *et* sus / les t*er*res *et* les apartenances de marnei, por mu*m* an*n*iv*er*saire faire à touz jorz mais, chascun an, le jour de mu*m* obit; après, sus marnei meimes, *et* sus les apartenances, doim je, à p*er*petuitei, cent soudées de t*er*re, p*or* mu*m* an*n*iv*er*saire, à / mes amez les chapelains *et* les chanoi*n*gnes de n*ost*re chanoi*n*gnie de chatiavilain, *et* sus ce meimes leu de marnei, *et* des apartena*n*ces, ai je donei de pieca, *et* doim mu*m* amei mu*m* chapelai*n* mu*m* seign*eur* jeham, curiei de bre*con*s, XII int. de fr.; ci après, / je lais *et* doim à la cathedral iglise seint memer de Loingres q*uar*ante soudées de t*er*re, por mu*m* an*n*iv*er*saire; ci, à morment, X soudées de t*er*re, por mu*m* an*n*iv*er*saire; ci, au p*re*voire d'arc, X soudées de t*er*re, p*or* mu*m* an*n*iv*er*saire; ci, au p*re*voire / de chatiavilain, X soudées de t*er*re, por mu*m* an*n*iv*er*saire; ci, ès cordelières de provins, X soudées de t*er*re, p*or* mu*m* an*n*iv*er*saire, *et* C s. en pitance; ci, guillermme, de c*re*ancei, por aler outr*e*mer en palerinaige por moi, deus cenz lb., por mu*m* disme de Loiches, *et* p*or* ce meimes disme, doim je *et* lais ès freres menors de chatoilun sexante lb., por faire *et* por funder le grant autel de lor iglise; ci, à ma fille, dameselle Jeha*n*ne, cent lb., por li aidier à marier; / ci après, je doim outr*em*ent au p*ri*eus de vaulcler cinq*uan*te lb., *et* à mes amez *et* mes feaus chapelains, mu*m* seign*eur* Guio*n*, *et* mu*m* seign*eur* Jeham le grant, chasc*um* cinq*uan*te lb.; ci, ap*rès*, je doim *et* out*roi* mes berbiz de marnei, *et* cent lb. / , à ma mai*n*gnie, qui me sert *et* qui m'a s*er*vie, c'est à savoir Marguerite, adelinete, juliete, la gouce, heluysete, guille*m* le tailleor, huecom, Girardim de l'estauble, *et* Odim de brie, *et*, se plus en i a, je vuel *et* comma*n*t q*ue* mi exsecutor lor / dep*ar*tent ent*re* aus, en bone foi, les dites b*er*biz *et* les dites C lb., l'un plus *et* l'aut*re* moins, seluc le taus *et* le s*er*vise qu'il m'auront fait; ci, à chasc*um* des p*re*voires curiéz de la t*er*re mu*m* fil *et* de la moe, presenz à mu*m* obseque, X s.; ès autr*es* p*re*voires, cinquai*n* / soult; ès diac*res*, trezel s.; ès subdiacr*es*, doublel s.; ès clars, sexaim d.; ès aut*res* qui lirunt por moi lor psautiers, douzaim d.; ci, à chatiavilai*n*, au curiei, sexante soulz; à ses vicaires, X s. chasc*um*; ci, à chascun des chanoi*n*gnes, *et* / des Rantéz de n*ost*re chapelle de chatiavilai*n*, XX s., *et* au marreglier X s., *et* ès malades de chatiavilai*n* LX s., por dras *et* p*or* cossins ès malades acheter; *et* à la mesu*m* seint esperit, doim je mes berbiz q*ui* i sunt; A la mesu*m* deu enz la ville /, C s., p*or* dras *et* por cossins achet*er* p*or* les pouv*res*; Es boens hommes de grant mont, C s.; *Es* moi*n*gnes de marmasse *et* de mosteret, dezai*m* soult; Es beguines dou chatel, XX s.; ci, Dameselle ysabel, une robe; ci, à l'euv*re* sai*nt* b*er*caire /, por blai*n*chir le mostier, LX s.; à l'euv*re* dou pont ès malades, LX s.; ci, au curiei d'arc, LX s., *et* à sum vicaire, X s., *et* ès malades, XL s., et à la malad*e*rie de Gieu, X s.; ci, à bremur, au curier, XX s., *et à* la malad*e*rie, X s.; ci ap*rès*, / je doim *et* out*roi* à martignei ès nonnains, XX lb. de pintance; ci, Es freres p*re*echeors de Loingr*es*, X lb.; ci, ès freres p*re*echeors de digum, LX s. *et* ès freres menors de digum, LX s.; ci, Es freres menors de chatilum, X lb.; ci, ou vaul / des escoliers, C s. de pit*an*ce; ci, à biaroi, LX s. de pitance; ci, ou vaul des chous, XL s. de pitance; ci, à la genev*ro*e, XX s. de pitance; ci, en Rommevaus, XX s. de pitance, *et* en la mesum duchum de l'ord*re* dou val des chous, XL s., p*or* pita*n*ce; ci, à lui -/-nei, XX s. de

pitance; ci, à auberive, C s. por pitance; ci, à Lonei, C s. de pitance: ci, à clerevaus, XX lb. de pitance; ci, à la fertei, en deus hospitaus chascum X s:; et ès malades X s.; ci, à bar seur aube, ès dames de saint Nicholas, XL s., et en l'ospital, / X s., et en l'autre hospital, en la Rue de brene X s., et ès malades, X s., et ès dames des vingnes, XL s. ; ci, à l'ospital de la chalate, XX s. ; ci, à la pitiei sub Ramerru, XL s. por pitance; ci, en vaul baom, LX s. por pitance; ci, au jardin delez / plaeurre, XL s. por pitance, et au bechet, XX s. por pitance; ci, à argenteules, LX s. por pitance; ci, En endetier, LX s. por pitance; ci, au Recluis, LX s. por pitance; ci, En baie, au curiei, XX s.; ci. Mum seigneur / marcum, et mum seigneur heude, chapelains de la chapelle de baie, chascum XX s., ci, Mum Seigneur Aubert, chapelain dou prei dou bu, XX s. ; Es hoirs perret ogier, C s.; ci, a huchom, au chapelain de saint sebastiein, XX s., et ès malades, XX s..; ci, Et por mes palerinaiges à chartres, à beloingne, à Roichemador, et à Vézelai, C s.; ci, i cest mien testament, di cum je l'ai devisei et ordenei. faz je, et assiei, sus ma Graenge de marnei et les terres et / les apartenances. toutes de marnei, et sus les issues d'un an, de ma terre de mum chiei et de mum doaire; et vuel outrement, et commant; que, s'il estoit debaz de mum doiaire, ne de marnei, ne en pechement, que i a d'eux. ne doint qu'en ne voussist sofrir / qu'en paat mum testament des issues d'un an de la terre de mum doaire, que ma terre de mum chiei i corre, cui je en oblige en la main à mes exsecutors nomméz ci après, dum je vuel atrosseement, et commant qu'il l'aient en lor main, et en lor / pooir, jusque tant que il des issues et des biens aient paiei et assoui plenierement tout ce mien testament; Encor, vuel je, et outroi. que toutes les veives fammes d'arc, de chatiavilain, et de bremur, qui sunt en taille de II s. /, ou de moins. soient quites de lor tailles l'année que ie trespasserai de cest siègle en l'autre. Or. vuel je que tu cil qui verrunt et orrunt ce muen testament saichent que je en ai fait et estaubl' de cest mien testa -/-ment mes exsecutors, premierement : mum doulz et mum debonaire fil, en cui je me fi et doi fier seur touz autres, jeham, seigneur de chatiavilaim. et mum amei li prieus de vaulclerc, et mes améz et mes feaus chape-/-lains, mum seigneur Guiom, et mum seigneur jeham, et par desus ces quatre, mum seigneur mum pere en deu et mum chier cosim. G., par la grace de deu avesque de loingres, cui je pri, por deu et por misericorde, que, s'il avient, après mum / deces, de cest mien testament, si cum je l'ai devisei. qu'il ne soit pas bien faiz, ne assouiz, que je n'avoingne par mes davant diz exsecutors qu'il i meite consoil, et pooir,et force, par iustise de christiantei, à l'assouir de tout poinz / à l'onor deu et au sauvement de m'ame; Et, por ce que ce soit farme chouse, et estauble, et certainne. je ai mis mum sael en cest mien testament, et ai priei ma tres chière fille, Jehanne, la famme mum fil, et mum curiei / de chatiavilaim, et mes améz chapelains desus nomméz, mum seigneur Guiom, et mum seigneur Jeham, et mum amei le prieus de Vaulclerc et mum fil Jeham qu'il i metent lor seaus en cest mien present testament, en tesmoing-/-naige et en confirmacium et en seurtei de ce qui est dit et devisei, et que je di et devis encor : si cum XX s. à maitre aubri de campaubert, à maitre jeham le curiei de cortevesque XL s., à maitre Guiart XL s., et à frère pierre dou vaul des escoliers XXX s. por une chape, et à Robeton de huchum chascum an une Robe tant cum il vivra. Ce fu fait et donei le samedi preuchaim davant la feste de la decollatium Seint jeham Baptiste ; en l'an nostre seigneur Mil et deus cenz et sexante et I, ou Mois d'aoust. »

Parch, 350/335, repli 60 m/m., avec 8 fentes de languettes sur le repli. Languettes et sceaux disparus.

⁂

Testament de Gauterin de Villemaheu (vidimus)
1284, lundi 23 janvier

« Universis presentes litteras inspecturis Frater Guillermus permissione dei abbas monasterii dervensis Frater Richardus abbas de / Capella ad

planchas, Et Johannes decanus christianitatis sancte Margarete Salutem in domino, Noveritis nos testamentum infra / scriptum sanum et integrum et de verbo ad verbum legisse et vidisse non Rasum non abolitum nec in aliqua parte sui viciatum / et sigillorum impressione Munitum sub tenore qui sequitur : En nom dou père et dou fil et dou Saint Esperit. Je Gauterins / Sires de Ville maheu escuiers fas asavoir à touz que je ai ordené en boen san et en bone memoire mon testament ensic com il est / contenu en ces presentes lettres, Et je diz Gauterins veul et otri et commant que mi det et mi tort fait soient premieremant paié / sensic est que il puissent estre haumant provė par droit, Et je devant diz Gauterins lais a l'abé Et au couvant de bolaincort / en héritage touz les préz qui sont mien li queil prei sient on finage d'espoutemont Derechief je lais au devant dit / abbé et à son devant dit convant XL s. en aumone pour l'arme de moi avec les preiz chacun an et seront pris li devant dit / XL s. seur ma taille d'espoutemont, et seront pris par la main dou sergent de la devant dite ville, Derechiez je lais / V s. en perpétuité an l'église de Ville Au boc de nostre dame por faire chacun an le servise por l'arme de moi et seront li divant / dit V s. pris en la devant dite ville sor mes coustumes de Noel. Derechief je lais II s. chascun an de rante en l'église de Ville / maheu por faire lou luminaire de Saint Nicholas et seront li devant dit II s. pris sor mes coutumes de la devant dite ville / Derechief je lais à la maison deu de Soulaines 1 setier de blé à la grant mesuire chacun an de rante et sera li devant / setiers de blé diz sor mes terrages de la ville au boc Derechief je lais à hanniete qui m'a servi le pré que je achète à Gautier / et siet ci-devant diz prez on finage de Poissons et sensic est que la devant dite hanniette ne eust le pré que en li aseit et / delivrat une faucie de pré en autre leu soufisant Derechiez / Je lais à la devant dite hanniete XX s. por son service Derechiez / je lais à la devant dite hanniete ma garnaiche por son servise Derechiez je lais à mannaisec mon garcon X s. Derechiez / Je lais à hubelet mon bovier X S. avec son loier. Derechiez / Je lais à perrot son compaignon V S. avec son l Derechiez / Je lais à Vauterin III s. DeRechief je lais a esteve le garcon de ville Maheu qui gardoit les gimans 1 setier de blé / grant Derechief je lais à à charbonnel le tailleur qui m'a servi XL s. Derechief je lais au devant dit Charbonnel ma malecote rouge avec le chaperon Derechief je lais à Renier mon escuier C. s. Derechief je lais au devant dit renier mon / corset parti Derechief je lais au devant dit renier X livrées de terre et 1 cheval ce est à savoir mon corsier roige. et seront / ces devanz dites X livrées de terre asisse on finage de Poissons ou en li baura l'argent et la valeur des devant dites / X livrées de terre se il li plait miex que les devant dites X livrées de terre, et est li dons et li otroiz des devant dites X livrées / de terre faiz au devant dit renier et li devant dit chevax que il me promet que il ira por moi outremer et fera por moi le Vi-/-age d'aler outremer lou quel viage je avoie promis à faire ce dex me prestat espace de vie. Et oblige li devanz re/niers envers moi son cors et s'ame que il fera le dit voiage ensic com il est contenu en la tenor de ces presentes lettres et seront / les devant dites X livrées de terre ou la valeur de la devant dite terre par les mains des exequtours délivrées et bai/liées au devant dit renier. Derechiez je lais mes armeures en quelque leu qu'elles soient à mon signor heude de marois, chevalier mon oncle en pris de / X livres que il paiera por moi en mes destes, se il veut panre les devant dites armeures Et Weil que ce mes fiz venoit en aage et il les voisit que il / les Reust par les devanz dites X livres paiens se mes sires heudes les avoit mais. Derechiez je lais à ma norrice X s. avec son loier. Derechiez je lais XL s. por departir au povres veves fames et as povres mesiax. et seront ci devant diz XL s. departi an villes / plus prochiennes de Ville Maheu au devant diz povres. Derechiez je lais à mane qui fu fille à une fame de marois et si en tan que elle / est ma fille Se li lais 1 s. Derechiez je lais à poujoisse mere poincet VIII boissiax de blef Derechiez A Mariele de matau III s. Derechiez je lais à missans mon sercot françois de Cammelin, et XX s. por son service et por les poingnes qu'elle a aucs por moi. Derechiez / je lais à joffroi de clarei

escuier mon corset de roie avec le chaperon por de Derechiez je lais à Thiébaut le chappuis d'espoutemont mon / corset noir et ma cote de roie Derechiez je lais en XIII parroches les plus voisines de Ville maheu qui mendre mestier en auront / en chacune II s. por faire le servise après mon obit por l'arme de moi Derechiez je lais 1 s. ou plus se il le convient au regart des / exécutors por chanter c messes por l'arme de moi, et seront les devant dites messes celebrées aus abaies plus prochiennes de / ville maheu Derechiez je lais à jehain le bergier de humaini XII d Derechiez je lais à babillon d'espoutemont XII d'Derechiez / je lais à Guillermete dite babillon XII d Derechief je lais à Floret sa serour XII d Derechiez je lais à marote de Ville maheu / XL s. Et je devant diz Gauterius elis et Weil et requier à avoir ma sepouture en l'abaie de boulaincort. Et por ceste besoigne / faire et a asoir et acomplir je ai esleu et nommez mes executours ce est asavoir home religieux et honeste l'abbé de bolaincort / et mon signor heude de marois chevalier mon chier oncle et Renier de brecont escuier et se Veil et otroi que ce li uns des / devant diz executours en defalloient que li tiers le / poist delivrer et faire en sit que se il fuissient tuit troi ensanble. Et je diz Gauterins requier et proi mon signor l'abbei / de bolaincort et mon signor l'abbei de la chapelle aus planches et mon signor le cuiré de Sorlainnes et mon Cuirié lou / cuiré de Ville au boc que il metent los seels en cest present testamant. Et je Gauterins requier à haut home mon signor / lou Conte de champaigne palazin de brie que il gart de force ces qui sont establi et nommé à esploitier de cest dit testamant / Et je Gauterins moi et mes hoirs et mes meubles et non meubles presens et à avenir por tenir cest dit testamant / en la main des devant diz executours, Et nos abbés de bolaincort et nos abbés de la chapelle as planches et je Curez / de Sorlainnes et je cuirez de la ville au boc avons mis nos seels en cest present testamant à la requeste dou devant / dit Gauterin ce fu fait en l'an de grace M et CCIIIIxx et trois on mois de janvier le lundi après la Saint Vincent /. In cuius rei testimonium, nos predicti abbates de monasterio dervensi de capella ad planchas et Johannes decanus christianitatis / Sancte margarete presenti transcripto sigilla nostra duximus apponenda. Actum et Visum Annodomini M° CC° Octogesimo / Sexto Mense Januario. »

Parch., 270/220, repli 10 m/m.. 3 fentes de languettes au repli. Sceaux et languettes disparus.

***

Testament de Marie de Flandre
femme du fils du seigneur de Châteauvillain
1294, Septembre

« En non dou pere et dou fil et dou saint esperit, je Marie file au conte de fladnres et fanme mom seignor symont l'aigné fil mom seignor de chatel/vilain en mom bon sant et en ma bonne memoire sainne de santé de cours par la grace nostre seignor desirrans de avantier mon desrien iour par / les ovres de misericorde sainchans que nulle chose n est si certaigne cum li mors ne si doutousse cum li hore de la mort faz et ordenois mom testament / en ma dariene volonté en l'eneur de deu et de nostre dame et de touz sainz et de toutes saintes et on remede de m'arme et de mom seignor et / de mes hoirs et de mes successours en teile manière premieremant ie veil et commant que my dot soient paié et my clain et my tort fait se nuns en / i a soient pacifié apres ie lais iehanne ma file mes treseours et mes chapes et mes ceintures et mes coiffes appelles et deues de mes co/ronnes les / melours quant eles seront rachetées avec les autres iouas qui sunt engaigiez et leu soreplus des deues coronnes ie veil que on en fonde une / chapelenie de quinze livrées de terre ou leu ou mes cors sera enseveliz et cent soulz dè tornois chascun an pour acheter robes et soulers / pour doner es

povres genz par lou prieux de Vauclert *et* lou curé d'arc *et* doient estre departies les dites robes *et* li soulers a arc à corte/vesque a gye a corcelles apres ie doin es chanoignes de l'eglisse seint ieham euv*an*geliste de Chastelvilain quarante soulz, chascu*n* an, por/mo*n* anniversaire faire, ou la valour en deniers por acheter la terre, En l'eglisse d'arc vint soulz pour mo*m* anniversaire faire chascu*n* / an ensins cu*m* il est desus devissei, Es moignes de marmasse vint soulz, Au curé de Chatelvilain pour m'aumosne sexante soulz, Au / curé d'arc por m'aumosne sexante soulz, Es vichaires de Chastelvilain chascu*m* cinc soulz, es vichaires d'arc chascu*m* cinc soulz, Es marugles / de Chastelvilain *et* d'arc chascu*n* trois soulz, A touz les prevoires presenz a mo*m* ossequel chascu*m* trois soulz, Ce ior meismes es povres cent soulz / pour acheter pain pour doner pour deu, Es clars qui leront les sautiers chascu*m* douze deniers, Derechief Frere phelippe de fave/reules mo*m* co*n*fessour mo*m* breviaire *et* mo*m* josuot (?), Margot ma damoissele dix livrees de terre a parisis ou la valour en argent, apres / je doin tassym mo*m* escuier cinq*u*ante livres de tornois, Symonet qui fut a moy cent soulz, Jehannot mo*m* charreton dix livres, Ysabel / de bremur ma damoisselle cent soulz, Eluyz ma norrice cent soulz, Adete ma norrice qui norrist premiers Marguerite ma file / vint soulz. Aumarrote qui est entour Marguerite ma file cent soulz / Apres ie doin marie ma norrice cinq*u*ante soulz Apres / guillermote la meschine a mes anfanz cinq*u*ante soulz / Guillermi*n* de ma chambre sexante soulz, joffroy son frere sexante soulz / Maistre / jeham lou maistre es anfanz cinq*u*ante soulz, Mon seignor estiegne cuer ioli trante soulz, Mon seignor hugue le bornot dix soulz, Mon / seignor michief dis soulz, Mon seignor jaque lou chapelain mo*m* seignor dix soulz Regnaut lou botoilier dix soulz Guillaume / lordel le penetier dix soulz ioli trane soulz, Mon seignor hugue le bornot dix soulz, Mon / seignor michief sis soulz, Mon seignor jaque lou chapelain mo*m* seignor dix soulz Regnault lou botoilier dix soulz Guillaume / lordel le penetier dix soulz lou rosselot cinc soulz, Martinot dou four cinc soulz. Marie la lavandiere vint soulz, Moingart la / lavandiere *et* sa co*m*paigne chascune cinc soulz, jehannote desur l'eaul trante soulz, Oudeart de la chambre trante soulz, Au maist*re* / bergier de la graange au boc *et* sa fanme q*u*arante soulz, *et* un chascu*m* des autres bergiers trois soulz, Es freres menors de chastelvill*ain* / dix livres. Es freres menors de Bar sur Aulbe q*u*arante soulz, Es dames de saint nycholas de bar sur aulbe quarante soulz, Es fre*r*es / menors de chatoilon quatre livres. Es moignes de vaucler dis livres, Es freres dou vau des acoliers sex livres, Es freres de bel roy / q*u*arante soulz, Es freres proiecheors de Loingres sex livres, Es freres proiecheors de dyion quatre livres, Es freres menors de dyion q*u*atre / livres. Apres ie doin en la maison deu de chastelvill*ain* cent soulz, En la maison de saint esperit de Chastelvill*ain* cent soulz, En la maison es / malades de chastelvill*ain* quarante soulz. en la maison es malades d'arc q*u*arante soulz. En la maison es malades de gye vint soulz, Et por ce m'en dist / testam*ant* miez asouvir *et* aco*m*plir met ie en la main *et* en la poissance mes executors no*m*méz si apres touz mes biens touz mes meubles toutes / mes bestes *et* touz mes jouyaus senz ceaus que i ai doné iehanne ma file jusq*ue* tant q*ue* se devanz diz miens testam*ant* fust dou touz paiez *et* asouviz / *et* acompliz car se est ma darrene volontez Et de ce dit mien testam*ant* faz ie *et* estaubli mes executors c'est a savoir ma chiere dame de chatel/vilain Frere phelippe de favereules de l'ordre des fr*er*es menors *et* lou curé de chastelvill*ain*, Et pour toutes ces choses miez asouvir *et* aco*m*plir veil / ie *et* co*m*myant que on lou pra*n*ne sur robes *et* toutes autres chouses qui / ne sunt en gaigies cu*m* face argent pour delivrer a ceaus cui i'ai devissei *et* se on n'a*n* povoit avoir apparteman*t* argent ie veil que my executour / presint ensanble la valeur *et* les delivrint a chascu*n* selonc la q*uan*titei cui i'ai devissei *et* que my gent soient premiers paiei davant touz aut*res* / Et par desus ces trois executours estaubli ie *et* ordene mo*n* trez chier seignor Jeham seignor de chastelvilain *et* li pri pour deu *et* pour / mise*r*icorde que il se present mien testam*ant* face asouvir enterinem*ant* si cu*m* il est desus devissei *et* veil outreem*ant*

que my executor fascint et / compint q*ua*mque il feront de mo*m* davant dit mien testam*ant* par devant mo*m* davant dit chier seignor Et veil *et com*mant que se my dit / troi executour ne povoient estre ensanble pour ma dite execution faire *et* asouvir que li uns ou li dui le paeust ensins bien faire co*m*me / se il y estoient tuit troi *et* que uns chascuns d'eux i puisse metre por lui procureour *et* preudomme se lui plait q*uant* il n'i poura estre / Et pour ce que ce soit miez ferme chouse et estauble i ai mis mo*m* seel en ces presentes leictres de mo*m* present testam*ant* et ai depriei / *et* requis mo*m* chier seignor Jeham seignor de chastelvill*ain* *et* l'official de Loingres *et* lou chapitre de chastelvill*ain* que il matent lor / saels en ce mien present testam*ant* Et Nous li devanz diz Jehanz sires de chastelvill*ain* Nous officiaus de Loingres lou siège vacant *et* nos / li chapitres de l'eglisse saint ieham euv*angel*iste de chastelvillain a la priere *et* a la requeste de la dite ma dame marie file lou conte / de flandres avons mis noz saels en ce present testam*ant* Et je symonz einnez filz mo*m* seignor de chastelvillain *et* mariz a la dite marie / toutes ces chouses ensy cu*m* eles sunt desus dites *et* ordenees veil ie *et* outroi *et* quenoiz que eles sunt faites de mo*m* assantem*ant* *et* de ma / volonté *et* les pro*m*met en bone foi a tenir *et* asouvir *et* en confirmation de ces chouses j'ai mis mo*m* sael en ce dit present testam*ant* / Ce fut fait en l'an de grace Myl deuz cenz Quatre vinz *et* quatorze ou mois de septembre ».

parch... 420 / 430 repli 30 m/m, 8 fentes de languettes sur le repli. Languettes et sceaux disparus.

NOTES

1° Testament de Gauterin de Villemaheu.

Monasterii dervensis = *Montier-en-Der.*
Capella ad planchas = *La chapelle-aux-Planches,* ferme, Cne de Puellemontier (H.-M.). D'abord simple grange de l'abbaye de Beaulieu (Aube), puis abbaye d'hommes, de l'ordre de Prémontré, fille de Beaulieu, au diocèse de Troyes, fondée vers 1145.
Villemaheu, Cne de Soulaines (A.), avec châteaufort (détruit au XVIIe s.), dans une île au milieu de l'étang.
Bolaincourt = *Boulancourt,* Cne de Longeville (H.-M.), d'abord deux abbayes, d'hommes et de femmes, ordre de St-Augustin; puis une seule, d'hommes, ordre de Cîteaux, fut réformée par Saint Bernard et affiliée par lui à Cîteaux.
Decanus christianitatis sancte Margarete, doyen du doyenné de Margerie (?). Ce doyenné, au diocèse de Troyes, comprenait 41 paroisses voisines de Villemaheu et Boulancourt.
Espoutémont = *Epothémont,* Con de Soulaines (A.).
Ville-au-Boc = *Ville-au-Bois-lèz Soulaines* (La), Con de Soulaines (A.).
Sorlaines = *Soulaines,* Chef-lieu de Con, arrt de Bar-sur-Aube (A.).
Poissons, Chef-lieu de Con, arrdt de St-Dizier (H.-M.).
Matau = *Mathaux,* Con de Brienne-le-Château (A.).
Marois (?). [qui connaît un Marois, Maroy, ou Maray aux environs de Soulaines ?]
Humaini = Humesnil, hameau, Cne de Juzanvigny (A.).
Brecont = *Bricon,* Cne du Con de Châteauvillain (H.-M.).

2° Testament d'Alice de Chateauvillain.

Chatiavilain = *Châteauvillain,* Chef-lieu de Con (H.-M.) à la limite de la Côte-d'or et de l'Aube.
Vaulcler = *Vauclair,* Cne de Giey-sur-Aujon (H.-M.), ancien prieuré de l'ordre du Val-de-Choux, fondé précisément par Simon, seigneur de Châteauvillain vers 1219.
Marnei = *Marnay,* ferme, Cne de Châteauvillain (H.-M.).
Morment, ferme, Cne de Leffonds (H.-M.), Hôpital, puis abbaye, acquise vers 1230 par les chevaliers de St-Jean-de-Jérusalem.
Provins, Sous-préf. de Seine-et-Marne.
Créancei = *Créancey,* Con de Châteauvillain.
Loiches = *Lochère* (La), ferme ancienne, grange près de Bagnot (C. O.) (?)
Chatoilon = *Chatilon* = *Châtillon-sur-Seine,* sous-préf. de Côte d'Or.
Brecons = Bricon (H.-M.).
Marmasse = *Marmesse,* Con de Châteauvillain (H.-M.).
Mosteret = *Montrot,* h. Cne d'Arc-en-Barrois (H.-M.), prieuré dépendant de Cluny et réuni à celui de Marmesse.
Arc-en-Barrois, Chef-lieu de Canton (H.-M.).
Gyé = *Gieu* = *Giey-sur-Aujon,* Con d'Arc-en-Barrois (H.-M.).

Bremur = *Brémur*, Con de Châtillon-sur-Seine (C. O.).
Martignei [*ès-nonnains*] = ?
Dyon = *Digum* = Dijon (C. O.).
Vaul-des-Escholiers = *Le Val des Ecoliers*, ancien prieuré, puis abbaye chef d'Ordre, Cne de Verbiesles (H.-M.).
Biaroi = *Belroy*, Cne de Bayel (A.), ancien prieuré dépendant du Val des Ecoliers.
Vaul des Chous = *Le Val des choux*, Cne de Villiers-le-Duc (C.-O.), Grand-Prieuré chef d'ordre, règle de St-Benoît, fondé à la fin du XIIe siècle.
La Genevroe = *La Génevroie*, Cne de Soncourt (H.-M.), ancien prieuré du Val des Choux.
Rommevaus = *Remonvaux*, Cne de Liffol-le-Petit, prieuré dépendant du Val-des-Choux.
La Mesum duchum = Où est cette maison de l'ordre du Val des Choux ?
Luinei = *Leugny* (?). Cne de La Roche-Vauneau (C. O.) (?)
Auberive, Chef-lieu de Canton (H.-M.); abbaye d'hommes, ordre de Cîteaux; filiation de Clairvaux.
Lonci = (?).
Clerevaus = *Clairvaux*, Cne de Ville-sous-La-Ferté (A.). Abbaye fondée par St-Bernard.
La Fertéi = *La Ferté-sur-Aube*, Con de Châteauvillain (H.-M.); prieuré de l'Ordre de St Benoît et Léproserie.
La Pitié-sous-Ramerru = La Piété Lès Ramerupt, Canton de Ramerupt (A.).
Vaulbaom = *Vauxbons*, Con de Langres (H.-M.). Abbaye de femmes, ordre de Cîteaux.
Plaeurre = ?
Bechet = ?
Argenteules = *Argentolles*, Con de Châteauvillain (H.-M.).
Endetier = ?
Recluis =
Baie = *Bay*, Con d'Auberive (H.-M.).
Le Prei dou bu = ?
Beloingne = *Bologne*, Con de Vignory (H.-M.), où a lieu un pélerinage en l'honneur de Sainte Bologne martyre.
Roichemador = *Rocamadour* (Lot).
Vézelai = *Vézelay* (Yonne).
Champaubert = *Champaubert* (Marne).
Cortevesque = *Cour l'Evêque*, Con de Châteauvillain (H.-M.).
Huchum = ?

3o Testament de Marie de Flandre.

Corceles = *Courcelles-sur-Aujon*, Con de Châteauvillain (H.-M.).
Favereules = *Faverolles*, Con de Langres (H.-M.).

NOTE. — Une broche en céramique représentant le splendide sceau de Jeanne de Châteauvillain (1261) est en vente aux Archives (prix 650 fr.).

*
**

II. — LE FORMULAIRE DES TESTAMENTS

Avant de présenter le contenu de détail de ces testaments, il convient d'étudier brièvement leur formulaire.

* Tous les trois commencent par l'invocation coutumière : « *Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit* », suivie immédiatement de la présentation personnelle du testateur :

1. — *Je, Gauterin, sire de Villemaheu, écuyer.*
2. — *Je, Alice, dame de Châteauvillain.*
3. — *Je, Marie, fille du comte de Flandre, et femme de Monseigneur Symon, l'aîné, fils de Monseigneur de Châteauvillain.*

Ensuite vient la formule coutumière tendant à montrer que l'acte n'est pas arraché par la force ou la contrainte, mais que le testateur est en pleine et parfaite possession de ses facultés physiques et intellectuelles.

1. — fais assavoir à tous que j'ai ordonné, en bonne santé et en bonne mémoire (= santé intellectuelle), mon testament ainsi qu'il est contenu en ces présentes lettres...

2. — fais et ai fait et ordonné, de ma propre bouche, et de mon bon apensement (= en pleine possession de mon esprit), mon testament en telle manière...

3. — en mon bon état de santé et en ma bonne mémoire, saine de santé de corps par la grâce de notre seigneur... fais et ordonne mon testament en ma dernière volonté...

* Quant à la formule de miséricorde, elle est totalement absente dans le premier testament, bien que le testateur ait manifesté par ailleurs sa parfaite piété religieuse.

Elle est d'expression variable dans les deux autres actes :

2. — en l'honneur de Dieu, et en remède de mon âme et de [celle de] mes hoirs et de [celle de] mes ancêtres...

3. — désirant avancer mon dernier jour par les œuvres de miséricorde, ... (= prévoir)... en l'honneur de Dieu et de Notre-Dame, et de tous les Saints et de toutes les Saintes, et en remède de mon âme et de [celle de] monseigneur et de [celle de] mes hoirs et de [celle de] mes successeurs, en telle manière...

* Enfin, la formule qui fera fortune plus tard n'est ici apparente qu'au 3e acte :

3. — et sachant que nulle chose n'est aussi certaine que la mort, ni aussi douteuse (= incertaine) que l'heure d'icelle...

* Suit alors l'exposé détaillé des clauses du testament. Clause commune aux trois actes, la toute première : après la libération de l'âme, la libération des dettes matérielles et celle des dettes humaines (conscience):

1. — je veux, et octroie, et commande que mes dettes et mes torts faits (= commis) soient tout d'abord payés dans la mesure où ils pourront être loyalement prouvés par droit...

2. — premièrement je veux, et prie, et commande que mes dettes soient payées, et mes instances judiciaires et mes torts — si toutefois il s'en trouve — soient apaisés et amandés...

3. — premièrement je veux, et commande que mes dettes soient payées et mes instances judiciaires et mes torts faits — si toutefois il s'en trouve — soient apaisés...

* Enfin, suivent les diverses autres donations, dans un ordre éminemment variable.

Il n'apparaît pas d'ordre méthodique précis dans leur exposé, qui reflète plutôt le désordre, sauf peut-être dans le 3e testament;

1. — Couvent, église, maison Dieu, servantes, serviteurs, écuyer, chevalier, nourrice, femmes diverses et filles, écuyer, serviteurs, filles.

2. — chapitre et chapelains, couvent de femmes, ordres divers, sa fille, prieur, chapelains, sa maignie, curés, prêtres, clercs, divers. chapelains, veuves, curés...

3. — chapitre, église locale, couvent, curés et clercs, serviteurs et servantes, ordres religieux, couvents, maladreries.

Pas de présentation hiérarchique apparente.

Pas de présentation dans un ordre croissant ni décroissant des valeurs attribuées.

Il semble, en un mot, que l'ordre d'exposé des divers légataires soit dicté de pure mémoire, sans préparation, comme il vient au souvenir du testateur.

[*Voir plus loin tous le détail de ces legs*].

* Les 3 actes se terminent par la présentation des exécuteurs testamentaires et du processus de leur mission.

1. — Et, pour cette besogne faire, avoir, et accomplir, j'ai élu et nommé comme mes exécuteurs, c'est à savoir : religieux et honnête homme l'abbé de Boulancourt, et Mgr. Eudes de Marois, chevalier, mon cher oncle, et Régnier de Bricon, écuyer, et ainsi je veux et octroie que, si l'un des devant dits exécuteurs faisait défaut, les deux [autres] le puissent supplanter sans appel d'autrui, et si deux [à la fois] faisaient défaut, que le 3[e] les puisse supplanter et faire comme s'ils étaient tous les trois ensemble... Et je, Gauterin, requiers à haut homme Mgr le comte de Champagne, Palatin de Brie, qu'il garde de force ceux qui sont établis et nommés à exploiter ce dit testament...

2. — Or, je veux que, tous ceux qui verront et orront ce mien testament, sachent que j'en ai fait et établi mes exécuteurs testamentaires : 1° : mon doux et bienveillant fils, en qui je me fie et sois fier par dessus tous autres, Jean, seigneur de Châteauvillain, et mon ami le prieur de Vauclair, et mes amis et fidèles chapelains, Mgr Guion et Mgr Jean, et, par-dessus ces quatre, Mgr mon père en Dieu et mon cher cousin [Gui de Rochefort], par la grâce de Dieu, évêque de Langres, que je prie, pour Dieu et pour miséricorde s'il advenait, après mon décès, que ce mien testament — tel que je l'ai défini — n'était pas bien observé ni exécuté) par mes devant dits exécuteurs qu'il y mette (alors) conseil et pouvoir [d'autorité] et force, par justice de chrétienté, pour l'observer en tous points dans l'intérêt de l'honneur de Dieu et du salut de mon âme...

3. — Et, de ce dit mien testament, je fais et établis mes exécuteurs c'est à savoir : ma chère dame de Châteauvillain, frère Philippe de Faverolles de l'ordre des Frères Mineurs, et le curé de Châteauvillain...

Et, par-dessus ces 3 exécuteurs, j'établis et ordonne mon très cher seigneur Jean, seigneur de Châteauvillain et je le prie au nom de Dieu et pour miséricorde, qu'il fasse observer entièrement ce présent mien testament tel qu'il est ci-dessus défini, et je veux en outre que mes exécuteurs fassent et rendent compte tout ce qu'ils feront de mon devant dit testament par devant mon devant dit cher seigneur, et je veux, et je commande que, si mes dits 3 exécuteurs ne peuvent être ensemble pour faire et observer ma dite exécution [testamentaire], qu'un seul, ou deux, le puissent aussi bien faire comme s'ils y étaient tous les 3, et que chacun d'eux y puisse mettre pour lui-même procureur et prud'homme, s'il lui plaît, quant il n'y pourra être...

* Enfin, les 3 testaments sont confiés pour scellement par le testateur lui-même à des garants de son propre choix.

1. — Et je, dit Gauterin, requiers et prie Mgr l'abbé de Boulancourt Mgr l'abbé de La Chapelle aux Planches, et Mgr le curé de Soulaines, et mon curé le curé de la Ville aux Bois, qu'ils mettent leurs sceaux en ce présent testament...

2. — Et, pour que ce soit chose ferme et établie, et certifiée, j'ai mis mon sceau en ce mien testament, et j'ai prié ma très chère fille Jeanne, la femme de mon fils, et mon curé de Châteauvillain, et mes amis chapelains dessus nommés, Mgr Guion et Mgr Jean, et mon ami le prieur de Vauclair, et mon fils Jean, qu'ils y mettent leurs sceaux...

3. — Et pour que ce soit mieux chose ferme et établie, j'ai mis mon sceau en ces présentes lettres de mon présent testament, et j'ai prié et requis mon cher seigneur Jean, seigneur de Châteauvillain, et l'official de Langres, et le chapitre de Châteauvillain, qu'ils mettent leurs sceaux en ce mien présent testament...

Suivent alors dans le texte les mentions d'apposition des sceaux par les intéressés.

Il est infiniment regrettable que pas un seul de ces sceaux du XIII[e] siècle ne nous ait été conservé.



III. — REPARTITION ET DETAIL DES LEGS DU TESTATEUR

1. — Testament de Gauterin de Villemaheu

COUVENTS.

A l'abbé et au couvent de Boulancourt :

— tous ses prés sis à Epothémont. (On sait que le temporel des abbayes s'est accru surtout par donations pieuses effectuées par les seigneurs locaux. En voilà un nouvel exemple).

— 40 sols en aumône annuelle, à prendre sur sa taille d'Epothémont par le sergent de ce lieu. (Ainsi, au bien fonds de terre ferme le donateur ajoute une rente sur un droit).

Aux abbayes les plus proches de Villemaheu :

— au bon jugement des exécuteurs, 1 sol à chacun, ou davantage, pour dire 100 messes à son endroit.

EGLISES.

A l'église Notre-Dame de Ville-au-Bois :

— 5 s. d'anniversaire perpétuel à prendre sur ses « coutumes » (droits et redevances en argent) de Noël dudit lieu.

A l'église de Villemaheu :

— 2 s. par an de rente pour l'achat — ou l'entretien — du luminaire de St Nicolas, à prendre sur ses coutumes dudit lieu.

Aux 13 paroisses les plus pauvres des plus proches Villemaheu, 2 s. chacune pour son obit.

MAISON DIEU.

A la maison Dieu de Soulaines :

1 setier de blé grande mesure, de rente annuelle, à prendre sur ses terres de Ville au Bois.

FAMILLE DU SEIGNEUR.

A Mgr. Eudes de Marois, chevalier, son oncle :

Ses armures contre paiement de 10 livres de ses dettes, mais avec possibilité de rachat de ces armures, contre la même somme, par son propre fils s'il arrive en âge (d'être fait chevalier) et s'il les veut.

A remarquer précisément que rien n'est donné par le seigneur à ses enfants — au moins à son fils — par ce testament. Leur part directe semble devoir leur revenir de droit hors testament, dès son décès.

A ses enfants naturels : v. plus loin.

SERVITEURS.

A sa servante :

Annette : 1 pré à Poissons, ou à défaut 1 fauchée de pré en autre lieu « suffisant » (=idoine), plus 20 s. pour son service (de l'année ?), plus encore son « garnache », pour son service.

A sa nourrice: : 10 s. plus « son loyer » = ses gages, de l'année sans doute.

A ses serviteurs :

A Charbonnel, son tailleur, 40 s., plus sa malecote rouge avec le chaperon.
A Thiébaut le Chappuis, d'Epothémont, son corset noir et sa cote de soie.
A Monnaisec, son garçon, 10 s.
A Hubelet, son bouvier, 10 s. plus son loyer.
A Perrot, compagnon dudit, 5 s. plus son loyer.
A Jean le berger de Humesnil, 12 d.
A Vautrin, 3 sols.
A Missans, son surcot de camelin, plus 20 s. pour son service et ses peines.

A ses écuyers :

A Rénier, son écuyer, 100 s. (= 5 livres), plus son corset parti (= de deux teintes), plus 10 livrées de terre à Poissons, ou leur équivalence en argent à son choix (sans doute parce que Poissons est assez éloigné de Villemaheu !)
Plus son cheval coursier rouge, mais à la condition formelle que l'écuyer promette de faire au nom du défunt le pélerinage que ce dernier voulait faire « si j'avais eu la vie assez longue»; cette promesse doit être faite par serment sur sa vie et son corps » et contrôlée par les exécuteurs testamentaires (v. plus loin).

A Estève, le garçon de Ville maheu qui gardait ses juments, 1 setier de blé grande mesure.

A Jeoffroy de Cléry, écuyer, son corset de soie avec le chaperon.

— On remarquera la grande importance du cheval dans la vie du seigneur à cette époque. N'oublions pas que le sceau du *chevalier* le représente à cheval, et que l'*écu* portant armoiries est toujours porté à cheval.

— On notera aussi la mention des *pèlerinages*.

PAUVRES.

A sa fille naturelle : à Marie, fille qu'il eut d'une femme de Marois, 1 sou (d'or sans doute).

A divers, pauvres sans doute :

— A partager aux pauvres femmes et pauvres « mesiax » des plus proches localités de Villemaheu : 40 s.

— A Poujoisse, mère de Poincet, 8 boisseaux de blé.
— A Mariette de Mathaux, 3 s.
— A Babillon, d'Epothémont, 12 d.
— A Guillemette, dite Babillon, 12 d.
— A Floret, sa sœur, 12 d.
— A Marotte, de Villemaheu, 40 s.

... On se demande si ces femmes ne rendaient point audit seigneur certains services... discrets...

2. — Testament d'Alice, dame de Châteauvillain

COUVENTS.

Au Prieuré de Vauclair, choisi par elle comme lieu de sa sépulture :
— son meilleur lit entier.
— 100 sols de pitance le jour de son obit.
— 100 soudées de terre assises sur les terres de sa grange de Marnay, pour dire une messe d'anniversaire chaque année.

Au prieur de Vauclair lui-même :
— 50 livres en don immédiat.

A l'abbaye de Clairvaux :
— 20 livres de pitance.

A l'abbaye du Val des Ecoliers :
— 100 sols de pitance.

Au Frère Pierre, du Val des Ecoliers :
— 80 sols, pour une chape.

A l'abbaye d'Auberive :
— 100 sols de pitance.

Au prieuré des Bonshommes de Châteauvillain, de l'ordre de Grammont :
— 100 sols.

A .... Lonay (?)
— 100 s. de pitance.

Au prieuré de Belroy :
— 60 sols de pitance.

Au prieuré de Vauxbons :
— 60 sols de pitance.

A la « Mesum duchum », de l'ordre du Val des Ecoliers :
— 40 sols de pitance.

A l'abbaye du Val-des-Choux :
— 40 sols de pitance.

Au prieuré de La Génevroie :
— 20 sols de pitance.

Au prieuré de Remonvaux :
— 20 sols de pitance.

A ... de Leugny :
— 20 sols de pitance.

Au prieuré de Marmesse (ès moines de Marmesse) *et à celui de Montrot :*
— 10 sols.

Au prieuré de Morment :
— 10 soudées de terre pour célébrer son anniversaire.

EGLISES, CHAPITRES, CHAPELAINS :

A ses chapelains Mgr. Guion, et Mgr. Jean Le Grant :
— 50 livres chacun.

Aux chapelains et chanoines de Châteauvillain :
— 100 soudées de terre sur ses terres de Marnay, pour son anniversaire.

A son chapelain Jean (curé de Bricon).
— 12 ?... (illisible), assises sur Marnay.

A chacun des chanoines et rantés (prébendiers?) de sa chapelle de Châteauvillain :
— 20 sols.

A Mgr. Marcou et Mgr. Heude, chapelains de sa chapelle de Bay :
— Chacun 20 sols.

A Mgr. Aubert, chapelain du « Pré du Bu » :
— 20 sols.

A Mgr. Huchon, chapelain de St-Sébastien :
— 20 sols.

A la cathédrale Saint-Mammès de Langres :
— 40 soudées de terre, en fondation d'anniversaire.

A ses pèlerinages de Bologne, Vézelay, Chartres, Rocamadour :
— 100 sols.

PRETRES ET CURES.

Au Curé d'Arc et au Curé de Châteauvillain : à chacun :
— 10 soudées de terre en fondation d'anniversaire.
— 60 sols.

A Maître Jean, Curé de Cour-l'Evêque, et à Me Griart, curé (?)[1], *à chacun :*
— 40 sols.

Aux prêtres présents à ses obsèques étrangers à sa terre :
— 50 sous (à se partager, vraisemblablement).

Au curé de Bay: au curé de Brémur, et à Maître Aubri de Chamvaubert (curé?), à chacun :
— 20 sols.

Aux diacres présents à ses obsèques :
— 13 sols.

A chaque curé de sa terre ou de celle de son fils, présent à ses obsèques:
— 10 sols.

A chaque vicaire du curé de Châteauvillain ou du curé d'Arc, aux marguilliers présents à ses obsèques :
— 10 sols.

Aux sous diacres présents à ses obsèques :
— 3 sols chacun.

Aux clercs (id.) :
— 6 deniers chacun.

COUVENTS DE FEMMES ET AUTRES.

A Martigny-aux-Nonnains (?) :
— 20 livres de pitance.

Aux Cordelières de Provins :
— 10 soudées de terre de fondation d'anniversaire.
— 100 sols de pitance.

A l'œuvre St Berchaire :
— 60 sols pour blanchir le « moustier ».

A l'œuvre du Pont-aux-Malades :
— 60 sols.

Aux Dames de Saint-Nicolas de Bar-sur-Aube :
— 40 sols.

Aux Dames des Vignes de Bar-sur-Aube :
— 40 sols.
Aux Béguines du château de Châteauvillain :
— 20 sols.

ORDRES RELIGIEUX DIVERS :

Aux Frères Mineurs de Châtillon :
— 60 livres (id.) pour fonder le grand autel de leur église.
— 10 livres.
Aux Frères Mineurs de Châteauvillain :
— 60 livres « pour ses dîmes de Loches ».
Aux Frères Prêcheurs de Langres :
— 10 livres.
Aux Frères Prêcheurs, et aux Frères Mineurs de Dijon :
— 60 sols à chaque ordre.

HOPITAUX, MALADRERIES, MAISONS DIEU, ETC...

A la Maison du Saint Esprit de Châteauvillain :
— toutes les brebis (= moutons) qui y sont.
Aux Malades de Châteauvillain :
— 60 sols, pour acheter des draps, et des coussins (= oreillers, édredons, traversins).
Aux Malades d'Arc :
— 40 sols.
A la Pitié-lès-Ramerupt :
— 40 sols de pitance.
Aux Malades de Huchon (1) :
— 20 sols.
A l'Hôpital de la Chaleïe de Bar-sur-Aube :
— 20 sols.
A l'Hôpital de Barsur-Aube, et à l'hôpital de la rue de Brene audit lieu:
— 10 sols chacun.
Aux Malades de Bar-sur-Aube :
— 10 sols.
A la Maladrerie de Brémur, aux Malades de La Ferté, à chacun des deux hôpitaux de La Ferté :
— 10 sols chaque.

FAMILLE.

A sa fille Jeanne :
— 100 livres « pour l'aider à marier ». (1)

SERVITEURS.

— *A Guillermet de Créancey, pour aller outremer :*
— 200 livres, sur la dîmes de Loches.
— *A sa maignie qui l'a servie et la sert encore :*
— Marguerite, Adelinette, Juliette La Gouce, Héluysette,
— Guillem le tailleur, Huecom, Girardin de l'étable, Odin de Brie:
100 livres, plus ses brebis (= moutons) de Marnay,
à répartri par les exécuteurs en bonne foi selon leur taux et leur service.

DIVERS.

— *A toutes les femmes veuves d'Arc, de Châteauvillain, et de Brémur, qui paient 2 sols de taille et moins :*
— remise de la taille pour l'année de son décès.

---

(1) Les participants au Congrès de Chaumont pourront admirer, et acheter en broche, le splendide sceau de Jeanne.

— *A Louis Perret Ogier* (?) :
100 sols.
— *Au Reclus* (*de Châteauvillain* ?) :
— 60 sols de pitance.
— *En Endetier* (?) :
— 60 sols de pitance.
— *A Argentolles* :
— 60 sols de pitance.
— *Au jardin vers Placurre* (?) :
— 40 sols de pitance.
— *Au Bechet* (?) :
— 20 sols de pitance.

3. — Testament de Marie de Flandres

En tête de son legs vient sa fille.

SA FILLE :

— Ses trésors, ses chapes, ses ceintures, ses coiffes de fourrure, et 2 de ses couronnes, les meilleures, à racheter avec ses autres joyaux engagés (sur ses dettes).

COUVENTS :

— *au prieuré de Vauclair* :
— 10 livres.
— *à l'abbaye du Val-des-Ecoliers* :
— 6 livres.
— *au prieuré de Belroy* :
— 40 sols.
— *au prieuré de Marmesse* :
— 20 sols.

COUVENTS DE FEMMES :

— *aux Dames St Nicolas de Bar-sur-Aube* :
— 40 sols.

EGLISES ET CHAPITRES :

— *aux chanoines de Châteauvillain* :
— 40 sols chaque année, en fondation d'anniversaire — ou pour acheter des terres.
— *à l'église d'Arc* :
— 20 sols chaque année, id.

CURES, CHAPELAINS, CLERCS :

— *pour fonder une chapellenie au lieu même de sa sépulture* :
— 15 livrées de terre à prendre sur la vente du reste de ses couronnes.
— *au curé de Châteauvillain, et à celui d'Arc* :
— chacun 60 sols d'aumône.
— *à son confesseur*, frère *Philippe de Faverolles* :
son bréviaire et son Joserot (?)
— *à Mgr. Etienne C urjoli* (*chapelain ?*) :
— 30 sols.
— *a Mgr. Hugues le Bornot, Mgr. Michel* (?) *et Mgr. Jacques, chapelain* (*de son beau père* ?) :
— chacun 10 sols.

— *aux vicaires de Châteauvillain et à ceux d'Arc :*
— chacun 5 sols.

— *a tous les prêtres présents à ses obsèques :*
— chacun 3 sols.

— *aux marguilliers de Châteauvillain et d'Arc :*
— chacun 3 sols.

— *aux clercs qui liront le psautier à ses obsèques :*
— chacun 12 deniers.

ORDRES RELIGIEUX DIVERS.

— *aux Frères Mineurs de Châteauvillain :*
— 10 livres.

— *aux Frères Prêcheurs de Langres :*
— 6 livres.

— *aux Frères Mineurs de Châtillon et de Dijon :*
— chaque, 4 livres.

— *aux Frères Prêcheurs de Dijon :*
— 4 livres.

— *aux Frères Mineurs de Bar-sur-Aube :*
— 40 sols.

HOPITAUX, MALADRERIES, MAISONS DIEU.

— *à la Maison Dieu de Châteauvillain :*
— 100 sols.

— *à la Maison du St-Esprit de Châteauvillain :*
— 100 sols.

— *aux Maladreries de Châteauvillain, et d'Arc :*
— chacune 40 sols.

— *à la Maladrerie de Giey-sur-Aujon :*
— 20 sols.

SES SERVITEURS :

— *à Tassin, son écuyer :*
— 50 livrées de terre, on leur valeur en argent.

— *à Margot, sa « demoiselle » (sa servante principale ?) :*
— 10 livrées de terre, id°.

— *à Jeannot son « charreton » :*
— 10 livres.

— *à Simonnet, (son serviteur personnel) :*
— 5 livres.

— *à Isabelle de Bremur, « sa demoiselle », et à Elvire sa nourrice :*
— 5 livres chacune.

— *à Aumarotte, dame de compagnie de sa fille Margueritte :*
— 5 livres.

— *à Guillemin, son camérier et à Geoffroy, frère dudit :*
— 60 sols, chacun.

— *à Marie, sa nourrice et à Guillemette, « meschine » de ses enfants:*
— chacune 50 sols.

— *à Maître Jean, maître des enfants :*
— 50 sols.

— *au maître berger de la Grange au Bois, et à sa femme :*
— 40 sols.

— *à Jeannette Desurl'eau et à Oudart de la chambre :*
— chacune 30 sols.

— *à Marie la lavandière, et à Adette, sa nourrice qui a nourri sa fille Margueritte :*
  — 20 sols chacune.
— *à Renaut le bouteillier et Guillaume Lordel le panetier :*
  — chacun 10 sols.
— *à Rousselot, à Martinot du Four :*
  — chacun 5 sols.
— *à Mongeard, la lavandière et sa compagne :*
  — chacune 5 sols.
— *à chacun des bergers :*
  — chacun 3 sols.

PAUVRES :

— *aux pauvres d'Arc, de Cour-l'Evêque, de Giey et de Courcelles :*
  — 100 sols pris sur la vente du reste de ses couronnes, pour leur acheter des robes et souliers par les soins du prieur de Vauclair et du curé d'Arc.
— *à tous les pauvres :*
  — 100 sols « pour acheter du pain à Dieu », le jour de ses obsèques.

IV. CE QUE L'HISTOIRE ET SON ENSEIGNEMENT PEUVENT TIRER DE CES 3 TESTAMENTS DU XIIIe SIECLE

1. Importance fondamentale de la vie religieuse dans la vie du seigneur au XIIIe siècle

Une première remarque s'impose à la simple lecture de ces trois textes ; c'est l'importance fondamentale de la religion dans la vie du seigneur local au XIIIe siècle.

Non seulement le testament débute par une invocation à la très Sainte Trinité, mais le seigneur testateur effectue ses diverses donations en l'honneur de Dieu et pour le repos de son âme et de celles de toute sa famille, pour la rémission et le pardon de ses péchés. Enfin, il demande que son corps repose en terre sainte dans la chapelle d'un couvent voisin.

En effet, de tous ses légataires, ce sont les abbayes qui sont par lui le plus comblées. On assiste encore, au XIIIe siècle, à l'enrichissement du temporel des abbayes et prieurés par l'aumône ou les fondations des seigneurs : aumônes en espèces données une fois pour toutes, ou à titre de rente annuelle et perpétuelle ; — fondations de terres définitivement acquises aux communautés religieuses ;

Ces communautés bénéficiaires des largesses seigneuriales sont d'abord celles qui ont été établies sur le fief même desdits seigneurs : abbaye de Boulancourt pour le seigneur de Villemaheu, prieuré de Vauclair pour les seigneurs de Châteauvillain.

A ces communautés prioritaires s'ajoutent de nombreuses autres, des alentours, et parfois même de très lointaines, ce qui prouve la complexité et l'ampleur des relations (personnelles, familiales, spirituelles, féodales ou économiques) entre ces seigneurs et le clergé régulier à cette époque. Une carte ferait mieux apparaître l'étendue de ces relations :

Pour le seigneur de Villemaheu :

— les abbayes les plus proches de Boulancourt.
— Abbayes et prieurés de Vauclair (1), La Genevroye, Val des Ecoliers, Morment, les Bonshommes de Châteauvillain, Monterot, Belroy, Val-des-Choux, Remonvaux, « Duchum », Leugny, « Lonay », Auberive, Clairvaux, Vauxbons.

(1) Précédemment augmentée par Jean II de Châteauvillain, époux d'Alice, en 1260

— Ordres des cordelières de Provins, dames de St-Nicolas et dames des Vignes de Bar-sur-Aube, Béguines de Châteauvillain, « Martigny-aux-Nonnains », Frères Mineurs de Châteauvillain, de Bar-sur-Aube, de Châtillon et de Dijon, Frères Prêcheurs de Langres et de Dijon.

— Hôpitaux et maladreries de Châteauvillain, d'Arc, de « Huchom », de Ramerupt, de Bar-sur-Aube, de Brémur, de La Ferté, de Giey-sur-Aujon.

A ces communautés bénéficiaires s'ajoutent enfin les églises, chapitres de chanoines, chapelles et chapelains confesseurs, et tout le clergé séculier des environs immédiats, dont les titulaires desservants sont bien souvent des parents desdits seigneurs ; on assiste à des fondations, réparations ou embellissements de chapelles.

Pour clore cette synthèse de la vie religieuse des seigneurs locaux au XIII[e] siècle, n'oublions pas de rappeler la mention particulièrement caractéristique — et pittoresque — des pélerinages et « voyages d'outremer » que ces seigneurs faisaient ou chargeaient leurs plus fidèles serviteurs de faire en leur nom sur la foi du serment et sur engagement formel :

— Gauterin de Villemaheu en charge son écuyer Régnier.

— Alice de Châteauvillain donne 200 lires à un serviteur pour aller outremer. Elle a fait elle-même les pèlerinages de Sainte Bologne, de Vézelay, de Chartres, et de... Rocamadour !

En un mot, la piété domine la vie intime, la vie familiale, la vie féodale et la vie publique du seigneur au XIII[e] siècle.

C'est elle qui lui donne cette douce fermeté, cette douceur paternaliste, cette élégance et cette distinction de pensée, de style et d'expression qui se dégagent à la lecture de ces testaments.

2. Importance de la « maignie » dans la vie au XIII[e] siècle

La seconde remarque qui nous semble s'imposer consiste dans le rôle important de la « maignie » dans la vie du seigneur au XIII[e] siècle.

Et d'abord, l'écurie :

Evidemment, pour Gauterin de Villemaheu, qui est un homme, le cheval et l'armure, l'écurie et les juments et coursiers hantent ses pensées au point de faire l'objet de points particuliers très précis de ses dernières volontés.

Il envisage même le rachat par son fils, lorsque ce dernier en aura l'âge, de sa propre armure, afin sans doute qu'elle ne sorte point de son lignage.

Il a plusieurs écuyers, garçons et compagnons d'écurie, et une garde-robe fort riche de chevalier.

Son cheval n'est donné par lui à son premier écuyer que contre la promesse sur serment d'effectuer un pèlerinage en Terre Sainte !

Mais, si le testament d'Alice de Châteauvillain reste muet sur ce sujet, celui de Marie de Flandre est particulièrement intéressant : elle a un écuyer à qui précisément, détail précieux, elle lègue la plus forte somme, ou plus exactement le plus vaste domaine.

Ensuite, les serviteurs du domaine rural. Ce sont le bouvier et son compagnon, les bergers (un ménage comme bergers « en chef », et d'autres bergers avec eux), le « charreton », et vraisemblablement les autres serviteurs et valets de fermes de la seigneurie.

Enfin, la « maignie » proprement dite, c'est-à-dire l'ensemble des serviteurs immédiats composant la « familia » du seigneur en son château.

Pour Gauterin de Villemaheu, après l'écuyer, qui apparaît manifestement comme son compagnon favori, viennent ses servantes : Annette, et sa nourrice ; puis ses serviteurs masculins, à l'aide desquels il est dif-

ficile — hors le tailleur — de reconstituer une « maignie » véritable avec sa hiérarchie.

On remarque bien dans la liste de ses légataires plusieurs femmes, mais on ne peut savoir quel rôle elles ont joué au service de notre seigneur ; l'exemple de Marie, « fille qu'il eut d'une femme de Marois » permettrait de supposer qu'il paie là des services intimes.

Par contre, les 2 testaments des dames de Châteauvillain trahissent parfaitement le souci domestique des femmes de seigneur. Il est d'ailleurs normal et bien davantage à cette époque : si le seigneur avait comme soucis essentiels celui de son écurie et celui du domaine rural, son épouse dirigeait avec une autorité et un ordre parfaits la véritable « maignie », de la cuisine à l'ouvrier, et les éducateurs des enfants.

On peut ainsi, à l'aide de ces deux testaments, reconstituer la maignie d'un seigneur de Châteauvillain au XIII[e] siècle.

D'abord, la servante principale, la « damoiselle » Margot, ou Isabelle (de Bremur), et les nourrices, Elvire et Marie.

Puis le camérier, Guillemin et son frère, aidés de Simonnet et d'une servante, Oudart (prénom féminin) « de la chambre » (qualification qui sans doute lui restera comme un véritable nom).

Ensuite, le bouteillier Renaut, et le panetier Guillaume Lordel, aidés sans doute par Rousselot et Martinot du four.

Enfin, les lavandières, Marie, Mongeard (prénom) et sa compagne.

Auprès de ce personnel, s'agite une troupe de servantes aidant à tout: Marguerite, Adelinette, Juliette, La Gouce, Héluysette, etc...

Quant aux enfants du seigneur, ils sont placés sous la surveillance directe de la châtelaine (au moins les filles et les garçons jusqu'à un certain âge) ; ils sont élevés dans le appartements du château par la nourrice Adette, et la « meschine » Guillemette.

Le confesseur de la châtelaine dirige leur éducation spirituelle et morale, et maître Jean (écclésiastique) fait office de précepteur.

Enfin, disons que ces trois testaments nous donnent des renseignements très précis sur le mobilier, la literie, le costume au XIII[e] siècle.

La famille du seigneur et sa « familia », sa « maison » et sa « maignie », sont donc parfaitement organisées à cette date.

3. Importance du rôle social du seigneur au XIII[e] siècle

Une troisième remarque nous est apparue : l'importance énorme à nos yeux du rôle social du seigneur au XIII[e] siècle. Certes on nous objectera que le seigneur ne rédige qu'une fois dans sa vie son testament, et qu'il serait dangereux et faux de considérer comme permanentes et quotidiennes — ou pour le moins annuelles — les donations mentionnées dans ces trois actes de dernières volontés.

D'accord, mais ce n'est pas seulement par un geste testamentaire que la charité se marque chez le seigneur.

L'importance du rôle social du seigneur au XIII[e] siècle apparaît bien davantage par la multiplication des œuvres, maladreries, hôpitaux etc... que les seigneurs ont fondés sur leur fief en accord avec l'Eglise, et par leur attitude à l'égard de leurs serviteurs et des gens de la seigneurie, attitude dont l'esprit se dégage à la lecture de ces testaments.

Nous avons déjà noté la liaison intime qui se manifeste entre le clergé (régulier et séculier) et le seigneur.

Cette communauté permanente a d'abord conduit les seigneurs à abandonner de leur biens pour favoriser la création d'églises, de chapelles, d'abbayes ou prieurés pour l'exrcice du culte ou l'observance de la règle. La même communauté a conduit ces mêmes seigneurs à aider de la même façon à édifier et entretenir des hôpitaux, maisons Dieu, maladreries, œuvres, etc... la mission d'assistance aux malades et aux pauvres étant à cette époque partagée entre le clergé et le seigneur.

Gauterin de Villemaheu lègue une rente à la maison Dieu de Soulaines.

Il lèguera de même à plusieurs pauvres des paroisses environnantes.

Alice de Châteauvillain et, *Marie de Flandre* manifestent une charité bien plus étendue encore.

A Châteauvillain : Œuvre Ste-Berchaire.
— Œuvre du Pont-aux-Malades.
— Maladrerie de Châteauvillain.
— Maison du Saint-Esprit.
— Maison-Dieu.

A Bar-sur-Aube : Hôpital de la Chalate.
— Hôpital de la rue de Bresse.
— Hôpital de Bar-sur-Aube.

Ailleurs : Maladrerie de Giey.
— Maladrerie d'Arc.
— Maladrerie de Huchoın.
— Pitié sous Ramerupt.
— Maladrerie de Bremur.
— Malades de La Ferté.
— Deux Hôpitaux de La Ferté.

A toutes les veuves pauvres de Châteauvillain, d'Arc et de Bremur, aux pauvres de Cour-l'Evêque, de Giey, de Courcelles.

CONCLUSION

Nous pourrions certes étendre encore le détail des renseignements que l'on peut tirer de ces trois testaments en langue vulgaire du XIIIe siècle, sans parler de leur étude comparée au point de vue linguistique et philologique.

Pour nous limiter à ce qui suit, nous pouvons affirmer qu'au XIIIe siècle, sous le règne de Saint-Louis, à l'époque même où notre grand chroniqueur Jean, seigneur de Joinville entrait dans l'Histoire, la vie des seigneurs de notre petit pays était déjà, et depuis longtemps, parfaitement organisée.

Nous aurons ultérieurement l'occasion, sur la base d'autres textes en langue vulgaire (1250-1270) d'étudier cette vie seigneuriale du point de vue économique.

Mais nous serions heureux déjà maintenant si cette présente étude de 3 testaments du XIIIe siècle, exposée de manière à la rendre présentable devant les élèves de nos campagnes, contribuait à détruire cette horrible et ridicule légende qui fait du Moyen Age une ère de vie primitive et arriérée. Cette légende n'est autre chose qu'une manifestation d'ignorance.

J. GIGOT.

TOPONYMIE HAUT-MARNAISE

I. — DON MUGNIER-MAITRIER

Ce don comporte la plus grande partie des papiers personnels du Chanoine Maitrier, ancien curé de Prez-sous-la-Fauche, qui ont été abandonnées aux Archives de la Haute-Marne par le Chanoine Mugnier, le 17 Août 1955, à l'occasion de son départ du Doyenné de Nogent-en-Bassigny.

Il semble que ces papiers, primitivement promis par l'Abbé Maitrier aux Archives du département, soient parvenues au Chanoine Mugnier par le canal de Monsieur Picard, Pharmacien à Nogent, puis, de sa fille après la mort de ce dernier.

Il ne semble pas qu'il y ait eu de grandes distractions dans ces papiers, mais ils ont souffert d'un déclassement quasi-total, ou plus exactement d'une absence de classement à la base.

Ce présent répertoire n'est que sommaire, et deux remarques s'imposent :

1. — *Toute recherche devant donner lieu à référence, doit obligatoirement être précédée d'un reclassement général détaillé de ces papiers Ces papiers ne sauraient donc être communiqués avant ce reclassement.*

2. — *Une table des matières et des articles semble indispensable d'autant plus que sur une même feuille se trouvent très souvent traités des sujets ou des articles très différents : d'où l'existence d'une cote* 0.

REPERTOIRE NUMERIQUE PROVISOIRE

Liasse 0 :

ensemble de notes en vrac sur des sujets très disparates : Histoire, toponymie, histoire féodale, copies de textes, etc... et devant être reclassées et réintégrées dans les liasses suivantes :

Liasse 1 :

a) — feuillets dactylographiés devant servir à la composition du dictionnaire toponymique de la Haute-Marne;
b) — registre d'études et d'articles sur le même sujet. (anté-romain, celtique en général, rivières).
c) — Noms en — *court*, en en — *ville* (F. Loth).
d) — lieux-dits cadastraux (*Vesaignes, Semilly, Ecot, Grand, La Fauche,, Crampot, St-Blin, Manois, Humberville, Aillianville*).
e) — lieux-dits cadastraux (*Liffol-le-Grand, Chambroncourt*).
f) — Essai de toponymie forestière haut-marnaise.
g) — *Grand* : hydronymie.

Liasse 2 :

a) — Physionomie du canton de *St-Blin* : toponymie, histoire, anciennes limites.
b) — Voies romaines de la région : études, publications, croquis.
c) — Physionomie leuquoise : *l'Ornois.*
d) — Idem: études des frontières leuquoises.
e) — Idem: limites de la cité des Leuques. des Lingons, Pagi du Barrois, etc...
f) — Le canton de *St-Blin* pendant la révolution.
g) — St-Blin, le prieuré; St-Hubert.

Liasse 3 :

La Fauche.
a) — *Bailliage : notes d'archives.*
b) — Dénombrements de 1576 et 1684 (Jolibois).

c) — Lettres de Richelieu (*Dinteville*).
d) — *La Fauche*, origines, etc... Seigneurie.
e) — Actes des seigneurs de La Fauche tirés des Archives de *Mureau*.
f) — Les Seigneurs: I : La dynastie des Hugues.
g) — id. II : Les Joinville, etc...
h) — id. III : Les Princes de Ligne, etc...
i) — id. IV : XVI[e] et XVIII[e] siècles.
j) — id. V : XVIII[e] siècle.
k) — Seigneurs de *La Fauche* et leurs familles, XII[e]-XIV[e] s. catalogue des actes.

Liasse 4 :

a) — Seigneurs de La Fauche : *Ambonville, Grand, Liffol, Marnay, Les Simony.*
b) — Idem : *Les Choiseul-La Fauche*, catalogue des Seigneurs, *Ecot, Bourmont*, etc...
c) — Idem: Tableaux généalogiques sur toute la région.
d) — Le 20[e] de la Baronnie de *La Fauche.*
e) — Acte de réunion des Baronnie de *La Fauche* et *Reynel* en marquisats, (Copie).

Liasse 5 :

Reynel : etc...

a) — Seigneurs de *Reynel, Rimaucourt, Briaucourt, Brethenay, Bourdons, Bologne, Sexfontaine* et *Vignes.*
b) — *Montlebert.*
c) — Notice historique sur *Morteau* (Collet).
d) — Seigneurs de *Bourmont, Broncourt, Goncourt, Romain. Illoud. Faverolles.*
e) — Seigneurs de *Choiseul* (Abbé Grassot).
f) — Seigneurs de *Clefmont.*
g) — Seigneurs de *Joinville.*

Liasse 6 :

Leurville, etc...

a) — Histoire de Leurville, période celtique.
b) — Généalogies de Leurville, Busson, Hannaire de Prez. Lavaux, Mouillet, Laroche et une note sur La Fauche.
c) — Histoire de Leurville, suite.
d) — Histoire de Leurville, ...

Liasse 7 :

a) — *Liffol :* histoire et seigneurs.
b) — Idem.
c) — *Prez :* notes d'histoire.
d) — Fontaines de Prez.

Liasse 8 :

a) — *Consigny*, notes d'histoire.
b) — *Forcey :* idem et archives. (Documents originaux ayant fait partie vraisemblablement des Arch. communales de Forcey : procédure diverse avec Madame de Laval au sujet des bois).

Liasse 9 :

a) — *Clinchamp :* seigneurs et catalogues des actes.
b) — *Sémilly* et son église.

Liasse 10 :

a) — *Clinchamp et Ecot :* Catalogue des actes des Seigneurs d'Ecot.
b) — Seigneurs d'*Ecot.*
c) — Seigneurs d'*Ecot, Briaucourt, Cirey, Mareilles, Forcey; Nogent, St-Blin, Manois, Humberville, Bettoncourt, Morteau.*

Liasse 11 :

a) — *La Crête :* Charte de 1240.
b) — Idem : Chartes (Petermann).
c) — Idem : Table des noms de personnes et de lieux des Archives de la Crête (Série H) et copies de textes.
d) — La Crête et *Bourdons* XVIIIe siècle.
e) — Documents originaux, parchemins et papiers sur la Crête et Bourdons, affaires des bois avec Picon.

Liasse 12 :

a) — *Bourdons :* Histoire.
b) — Idem, église, curés : Histoire et documents.
c) — Idem, seigneurs : Textes et documents d'archives.

Liasse 13 :

Bouchardon, travail de son atelier dans la région de Bourdons.

Liasse 14 :

a) — Notes sur les appellations des prêtres : *Capellanus, Sacerdos, Plebanus, Presbyter.*
b) — Cartulaires de l'*Abbaye de Molesme* (Laurent), notes et extraits.
c) — Curés de *Chaumont* d'après les archives de la Crête.
d) — Testament du curé de *Busson* 1418-1425, et nécrologue de l'Abbé Graillot 1936.

Liasse 15 :

a) — *Benoîtevaux*e*:* Textes.
b) — *Septfontaines*e*:* Textes.
c) — *Morimond, Morvaux, Dosme :* Textes.
d) — Prieuré de *Dosme.*
e) — *Clairvaux.*

Liasse 16 :

a) — *Robécourt,* commanderie, St-Mihiel cartulaire, *Clairvaux.*
b) — *Remonveaux* (archives de l'Allier).
c) — *Bracancourt* (archives de la Meuse).
d) — Revue de Champagne et de Brie.
e) — Revue de Champagne et de Brie, décade historique du Père Vignier.
f) — Document tirés des Archives d'*Aillianville,* de *Chambroncourt, Morionvilliers, Trampot, St-Blin, Vesaignes, Orquevaux,* et *Humberville.*

Liasse 17 :

a) — Coupures de journaux sur tous sujets à classer.

Liasse 18 :

Eléments de cartographie, cartographie allemande.

J. G.

II. — TOPONYMIE FORESTIERE HAUT-MARNAISE

De l'ensemble de ces notes apparemment informes et relativement déclassées, nous avons tenu à faire bénéficier les lecteurs des « Cahiers haut-marnais ». C'est, pensons-ous, le meilleur moyen de rendre hommage à la mémoire du regretté chanoine Maîtrier qui nous avait accueilli avec tant d'aimable bienveillance dès 1939.

Nous avons donc, tout d'abord, retiré de cet ensemble de notes celles qui avaient pour objet l'étude de la toponymie forestière haut-marnaise.

Nous les avons rassemblées, « reconnues », recomposées parfois, et préparées pour l'imprimeur. Toutefois, nous avons tenu essentiellement à les respecter dans leur contenu scientifique. Nous ne nous sommes livré à aucune modification du texte. Si quelque lecteur érudit, spécialiste averti des questions de toponymie, croit relever des erreurs dans le texte, que nous publions, nous l'invitons très simplement à nous en avertir et nous procèderons ensuite à une refonte ou une mise à jour.

J.-G. GIGOT.

Les termes actuels désignant la *forêt* dans les textes écrits ressortissent de trois mots fondamentaux: *foresta*, *lucus*, et *silva*, qui ont pu être employés au sens de *forêt en général.*

Foresta. — Ce terme est un raccourcissement d'expression pour *forestis sylva*, employé dans la Loi des Lombards et les Capitulaires de Charlemagne, et qui a laissé tomber son déterminé *sylva.*

Il en est resté *forestis*, puis *foresta* = bois sans clôture.

Les romanistes en font un dérivé du latin *foris*, c'est-à-dire *en dehors* de l'enclos ou terrains usuels.

Les germanistes y voient un radical purement allemand, un dérivé francique *forh-ist* (*etum*) ayant le même sens.

Dans les diplômes mérovingiens, la *forestis* mot créé par les fonctionnaires, est une forêt riche en gibier. A cette époque, ce terme a été éten du aux pêcheries, et plus tard à n'importe quelle forêt.

Son diminutif *FORESTELLA*, *fortelle*, ne doit pas être pris pour le sens de fortin. Il signifie *petite forêt*, équivalent de garenne, et le plus souvent essartée. Ainsi à *Illoud*, *Montreuil-sous-Thonnance*, *Planrupt.*

Lucus. — D'abord *bois sacré* (« arborum multitudo cum religione »), d'après Servius, c'était, étymologiquement, l'espace libre et clair où l'on peut se réunir pour prier, c'est-à-dire la clairière ménagée à cet effet, par opposition à la *nemeton*, lieu consacré, sanctuaire, qui était l'endroit où l'on s'incline pour célébrer un culte. Ce dernier mot semble apparenté à *nemus.*

Puis *Lucus* s'est appliqué plus tard à n'importe quelle forêt, ayant perdu son sens religieux après la disparition des cultes païens, et après avoir signifié d'abord bois de petite étendue.

En Côte d'Or, le village de *Lux* est un *lucus* de l'époque romaine, mais chez nous la ferme de *la Lucine* remonte (*Luxina*, 1167 ; *Lucina*, 1318), sans doute à l'époque romane à cause de l'article. C'est une ferme de Montribourg à la lisière d'un bois ; la notation « *Chasseigne* (*Cassania* = bois de chênes) ou *Lucine* » dans la carte de Chalmandrier de 1769 est favorable à cette explication.

Autre exemple : *Villiers-en-Lieu*, bien que l'on ait vraisemblablement au XIVe siècle, confondu *lucus* avec *locus*. (cf. *Plainlieu*, *Planus lucus*, un bois dans la lueuse). Pour déterminer les formes *luez*, *liuz*, etc. qui n'étaient plus comprises (car étant du XIIe s.) et qui semblaient dérivées du bas-latin *laia*, *leia*, *legia* = *sylva*, on eut recours à l'étymologie erronée *Villare in loco*. En fait, il s'agit « de Villiers de la forêt » (v. C. H. M. N° 17, p. 88).

Un autre mot avec le même sens que lucus, bois sacré, est à remarquer dans *La Devoye* = « locus qui dicitur in Divita, » (1241), petit bois près de Romain-sur-Meuse.

Silva. — On ignore l'origine exacte de « sylva », devenu *silva,* avec le sens de « forêt, et qui a donné *selve* dans le bassin parisien, *serve* en Bourgogne, et *sauve* dans quelques régions, voire *saule.*

D'où : *Silvaménil* (Prèz-sous-la-Fauche), appellation moderne donnée à la ferme du Corroy.

Sauvage-Magnil, « vicilus qui dicitur salvaticus mansionilis (1050) » = le ménil de la forêt.

Servin, ferme à Aprey, ancien château et verrerie.

Grosse-Sauve, près Les Loges, ancienne Maison-Dieu en plein cœur d'une forêt, sur la voie de Langres à Besançon : *Grossa Silva* (1120) = forêt épaisse.

Sauvebœuf, lieu-dit à Dinteville, ancienne maison de Templiers. Le déterminant « *bœuf* » représente soit un nom d'homme franc en *bodus* devenu *bœuf* en français, prononcé *beu,* soit le terme *budh* = cabane, *bued* ou *buet* prononcé *beu* lui aussi, et dénaturé en *beuf,* vestige de l'occupation normande.

Le Mont-Saule, bois près d'Aujeurre.

La Saule, bois près de Vesaignes-sous-La Fauche.

Saltus. — Le *saltus* ancien était, lui aussi, un vaste espace boisé, mais aussi montueux, et coupé de clairières où les troupeaux pouvaient paître et bondir.

Finalement, à l'époque romane, en latin vulgaire, il avait pris le sens général de « bois », ce qui conduit à :

Sault de la Falloire, ancienne dénomination de la vallée du Cul-du-Cerf au XVI[e] s.

Dans la Côte-d'Or on trouve un *Vacuus Saltus* (1210) dans *Veuxhaulles, Vacua Silva* (1099), ou forêt vide.

***

A côté des vocables à sens général de forêt ou de grand bois, il existe une foule de mots particuliers désignant soit un petit bois, une petite forêt, soit une forêt de forme, d'essence, ou de caractère particuliers selon le cas (radical ou nom de lieu). Nous en donnons la liste, que nous reprendrons dans le détail ensuite :

Biera, boscus, brogilo, brosse, brotte, coppis, défense, Ecot, essart, frétis, gart, gast, haga, krepp, lignum, maille, Menus Bois, novales, novigentum, ramec, rippe, route, touche, toupot, tronchoy, usage, varenne, vendue, vesvre.

Biera. — *Biera,* ou *beria, berra,* = terrain, plaine broussailleuse.

Bierre, assez peu usité, sauf dans l'Eure-et-Loir, la Seine-et-Marne (Chailly-en-Bière), l'Orne, la Saône-et-Loire et le Rhône, se rencontre chez nous pour :

La Bierre, canton de la forêt d'Ecot 4[e] coupe à droite du chemin d'Ecot à Clinchampt.

Boscus. — *boscus,* d'où vient notre mot actuel *bois,* sort d'un radical *bosc,* en germanique *busch,* en basse latinité *boscus,* qui a supplanté le classique *nemus* dans les langues romanes.

Multiples ont été ses formes : *bosch, busch, busc, bouch, bus, bos, boc, buc, bo, bou,* et même *bocq.*

Notons d'abord que les représentants de *bosc* = bois, et de *buxus* = buis, sont souvent confondus par suite d'une contamination constante entre ces deux racines.

Plus d'une fois le déterminatif ajouté à *bosc* est caractéristique : *Buxières-aux-Chênes* (M.-et-M.), *Bussy-au-Bois* (M.), *Bussy-en-Othe* (Yonne), etc... Souvent *buisseium* alterne avec *boschum.* D'où les dérivés :

Quatre *Buxières* ($x = cs$ ou ss) notés au XX[e] s. : *Buxeriae, Bosseres Bussères-lès-Belmont, — lès-Clefmont, — lès-Froncles, — lès-Villiers,* au-

tant de déterminatifs indiquant, soit le voisinage de la forêt, soit une position sur l'essartement. (1).

Diminutif : *Buxereuilles*, *Buxerolae* (1101).

Bussy : (Vecqueville), *Buxidus* (X[e] s.) où se cache un *-etum* altéré à l'époque carolingienne. La fréquence de ce toponyme commun à huit lieux-dits du département nous avertit de ne pas le confondre avec un dérivé du gentilice *Bucius*.

Brogilo. — Vieux mot gaulois signifiant espace clos, dérivé de *broga*, limite a donné *breuil*, au sens de notre région délimitée pays. Il désignait dans les textes mérovingiens un petit bois clos de haies ou de murailles attenant à un manse seigneurial, et réservé aux plaisirs de la chasse.

En langage de vénerie, on dit encore « chasser en breuil ».

En Bourgogne et Lorraine, le parc, défriché et mis en culture, est devenu le plus souvent une terre de choix, un prairie seigneuriale, que les habitants étaient tenus de faucher, et son nom lui est resté.

En français courant du Moyen-Age, le *breuil*, (variantes : *broil*, *bruil*, *breul*, *bruel*), ne disigne plus déjà qu'un simple bois et est passé en germanique et allemand à *brühl* = lieu boisé.

En Bourgogne et en Lorraine etc... Cependant l'expression *Bois Brûlé* peut encore rappeler le souvenir d'un essartage par le feu.

Breuil-sur-Marne : Bruil (1131), *Broil* (1198), Un certain nombre de lieux-dits cadastraux portent ce nom ou ses variantes ; accompagné de l'article, ce qui prouve qu'ils ont été formés en période romane. Les autres sont plus anciens.

Breuly, ferme détruite (Nogent). — *La Brulée*, fermes (Rougeux Vaux-la-Douce). — *Le Brûle-Rochot* (Busson). — *La Brogière* (Corgirnon). *Les Brogères*, écart détruit (Frettes).

Brosse. — Vieux français *Broce* = menu bois, broutilles; d'où: broussailles. Origine contestée entre romanistes et germanistes. Vient du latin vugaire *bruscia*, *brustia*, d'après les premiers, et du francique *borstia*, d'après les seconds, explication plus satisfaisante au point de vue phonétique et sémantique.

Cf. vieil allemand *burst* = quelque chose de hérissé, allemand *Borste*, soie de porc, *Bürste*, brosse.

D'où : *La Brosse Daurot*, ferme à Pressigny. — *Les Brossottes*, hameau détruit à Chassigny.

Brotte. — Bas-latin. En vieux-français *brotte*, *brost*, au sens de bourgeons, jeunes pousses de taillis, pâturage. D'où le verbe *broûter*.

Le pluriel *brotae* = menues branches, et les diminutifs *Brotel*, *Broustel* = buissons.

D'où : *Brottes*, *Brotae* (1197) près de Chaumont. Il y avait là autrefois, dit Jolibois, une capelle dédiée à la Vierge du Buisson.

Le collectif *Brottaria* a fait *Brouthières*, *Broterium* (1264).

d'après les notes du Chanoine MAITRIER

(à suivre)

J. G.

---

(1) Certes. Mais toutefois nous devons, nous semble-t-il, tenir compte, dans la répartition des *boscus* et des *buxus*, de la présence caractérisée de buis abondants aux lieux précisément désignés par ce nom, notamment à Buxières-lès-Froncles, et, tout près de Buxereuilles, à Condes. (J. G.).

ASPECT MILITAIRE D'UN VILLAGE DE LA FRONTIERE ECLARON AUX XVIIe & XVIIIe SIÈCLES

Sources : Registres paroissiaux — Arch. notariales d'Eclaron — Arch. dép^ales de la Haute-Marne, Série B, Prévôté d'Eclaron.

Situer Eclaron près de la frontière peut sembler surprenant tandis que cette localité, par la voie la plus directe Rte Nale 4 à partir de St-Dizier, s'en trouve actuellement à 250 kms. On ne doit pas oublier qu'il n'en est ainsi que depuis 1766, depuis que la Lorraine fut rattachée à la France. Auparavant, depuis le Traité de Verdun 843, soit depuis 900 ans, la frontière du royaume n'était qu'à 14 kms d'Eclaron. Ce qui sera relaté ci-après au sujet de cette localité s'appliquerait donc aussi bien à toutes autres des pays de Champagne situés le long de la frontière, Perthois, Vallage, Bassigny.

⁂

Vu sa situation, maintes fois Eclaron fut dévasté lors des invasions : en temps de guerre l'état d'alarme y était permanent; c'est pourquoi les habitants avaient entouré l'agglomération d'un large fossé, qui subsiste encore dans sa plus grande partie sous le nom de *fossé de ville*. Si telle protection n'avait évidemment rien de comparable à celle qu'offre une place forte, elle mettait du moins les habitants à l'abri des coureurs et des maraudeurs qui à l'écart des opérations régulières, ou même les hostilités terminées, faisaient la guerre pour leur propre compte, pillant et dévastant les campagnes. Elle suffit ainsi pour protéger Eclaron pendant la première moitié du XVIIe siècle, époque de la guerre de Trente ans (1618-1648). Quoique moins éprouvé que d'autres parties de la Champagne comme le Vallage et le Bassigny, le Perthois, en particulier la région d'Eclaron, ne fut pas épargné par les partis tenant la campagne, amis ou ennemis : Lorrains, Allemands, Croates, Suédois, et Troupes royales. Les habitants des villages voisins d'Eclaron, sans protection dans leurs demeures, vinrent s'y réfugier. C'est ainsi qu'on y relève dans les registres paroissiaux de cette période maintes naissances dans des familles originaires d'Humbécourt, Laneuville-au-Pont, Ste-Livière, Ambrières, avec cette mention portée à la suite des noms des parents : « maintenant réfugiés en ceste paroisse à cause des guerres ».

On y relève aussi des décès de réfugiés, avec parfois des renseignements sur les circonstances de leur mort. Le 10 Mai 1639 fut inhumé dans la nef de l'église Messire Louys Le Gendre, curé d'Humbécourt », présent à Esclairon à cause des gens de guerre ». Le 21 Mai 1643 on ramène, pour l'enterrer dans l'église, honorable homme Jean Lettré, mort de ses blessures la veille à Vitry. Le 26 Novembre 1644, « est décédé chrétiennement un habitant de Moilin (Moëslains) qui avoit été apporté en ce lieu pour être pensé des blessures qu'il auroit receu de nos ennemis ». Quelques jours après, le 4 Décembre, « fust tué misérablement à Ste Livière un nommé Claude Millot » dont le corps fut ramené à Eclaron pour y être inhumé. Le 16 Mai 1645, Claude Larcher dit Pauphin « mourut des suites de ses blessures » reçues alors qu'il travaillait au bois. Etc. En 1653 le village d'Ambrières fut saccagé par les Croates de Raab, régiment de hussards hongrois, qui en pourchassèrent les habitants jusque dans l'église : l'un de ceux-ci, nommé Laurent, vint se réfugier à Eclaron où il mourut le 13 Septembre « ensuite des blessures receu audit village en l'attaque de l'église par les Cravattes (1), après avoir receu les sacremens de nostre mère l'Eglise. »

Aux blessés aussi cherchant à regagner leurs foyers, Eclaron servit de refuge ou de gîte d'étape, tels « Mre de La Ville, écuyer de Mr le Comte d'Oziat, du diocèse de Lyon », et « Mre de La Marthe, seigneur d'Ayoat en Auvergne du diocèse de Clermont », qui, revenant de la guerre de Lorraine, moururent tous deux à Eclaron, l'un le 10 Octobre 1635, l'autre le 25 du même mois, et furent tous deux inhumés dans l'église.

En quelque sorte lieu de refuge et d'accueil, Eclaron n'en souffrit pas

moins des maux et désordres qu'entraînait alors la guerre. Les épidémies éclatèrent : « La peste sévit à Reims, à Rethel, à Chaumont aux environs de 1635-1636 ». Elle est signalée en Octobre 1633 à Rolampont; en 1636 elle fait 120 victimes à Prez-sur-Marne, et 500 à Nogent en moins de deux mois au cours de l'année 1637. Dès 1631 elle avait paru dans Eclaron : en furent victimes Nicolas Thyriot, décédé le 9 Septembre, qui l'avait rapportée de Bar-sur-Aube, et Germain Bidost décédé le lendemain. On relève encore le cas de François Thyriot, marchand d'Eclaron, qui en mourut à Larzicourt le 27 Octobre 1634, en revenant de Reims. D'autre part les campagnes étaient infestées de déserteurs et de malfaiteurs; les routes n'étaient plus sûres. Pour ce motif encore les habitants d'Eclaron durent se féliciter de la sécurité dont ils jouissaient au moins dans leurs demeures.

Ces quelques notes suffisent pour donner une idée des maux de tout genre que les populations enduraient à cette époque et des vœux ardents qu'elles devaient faire pour le retour de la paix. Aussi, « à la nouvelle conclusion du Traité des Pyrénées (1658), les feux de joie s'allumèrent spontanément » (2) ; l'on peut croire que les Eclaronnais s'associèrent de grand cœur à ces manifestations de l'allégresse générale.

⁂

La paix revenue, quelles que par la suite furent les guerres, Eclaron, 150 ans durant, ne devait plus revoir l'ennemi avant l'invasion de 1814. Mais les événements militaires n'en devaient pas moins y avoir une répercussion sur la vie courante. A peu près jusqu'à la fin de l'Ancien régime et presque continuellement en effet, des unités de cavalerie vinrent y loger soit pour prendre entre deux campagnes leurs quartiers d'hiver à proximité de la frontière, soit simplement pour y tenir garnison — Il est rappelé qu'il en fut ainsi, non seulement pour Eclaron, mais aussi pour toutes les paroisses du Perthois, au premier chef pour ses cités de quelque importance comme Vitry, St-Dizier, Wassy.

Si l'on s'étonne de telle disposition pour le logement des troupes, il faut se rappeler qu'autrefois leur subsistance, quand elles étaient dans leurs garnisons, était à la charge de l'*Ordinaire des guerres*, ce qui correspond à l'actuel budget du Ministère de la Défense nationale; mais en cas de déplacements, les dépenses étaient imputées à *l'Extraordinaire des guerres*, c'est-à-dire qu'elles étaient payées par les provinces où circulaient les Troupes : le trésor royal avait donc tout bénéfice à les maintenir hors de leurs garnisons, celles de cavalerie particulièrement car pour elles se posait toujours le problème du ravitaillement en fourrages.

A ce titre « le Perthois, connu pour être de tout temps le meilleur pays de Champagne », écrit en 1711 l'Intendant de cette province (3), offrait donc tous avantages, richesse agricole et proximité de la frontière.

C'est ainsi que de 1694 à 1777 Eclaron reçut successivement 30 détachements de cavalerie, restant chacun pendant des périodes allant de quelques mois à deux ou trois, et même 4 années. (4) Leur effectif était en général de deux compagnies — 50 à 60 cavaliers par compagnie. Quand il s'agissait de gendarmes, le contingent n'était que d'une demi-compagnie ou d'une compagnie, 20 ou 40 cavaliers. Il est vrai qu'à ceux-ci qui tous avaient qualité d'officiers, il fallait ajouter un personnel qui les accompagnait, quoique ne comptant pas dans les rangs de l'armée. En outre certains cavaliers qui étaient mariés se faisaient suivre de leur famille dans leurs déplacements.

Les cavaliers étaient logés par un ou par deux chez l'habitant qui devait leur fournir une chambre « avec le lit garny », le feu, la chandelle et *L'ustensile*, c'est-à-dire le sel et le vinaigre. Leur répartition parmi les habitants était faite par les « officiers de ville », échevins et procureur syndic, en accord avec le prévôt.

Pour la nourriture, le service des subsistances leur fournissait le pain, la viande et le vin ; avec leur solde ils devaient se procurer les autres vivres. En outre il leur appartenait de vivre en ordinaire et de faire la soupe ; pour cela l'on devait leur fournir le matériel et le linge nécessaires.

Comme locaux disciplinaires, les troupes utilisaient les prisons de la prévôté dont le geôlier recevait 2 sols 6 deniers à l'entrée de chaque militaire, et la même somme à la sortie, soit la moitié du tarif appliqué aux civils.

Pour les chevaux on disposait des anciennes écuries construites par les ducs de Guise, seigneurs d'Eclaron, pour leurs haras de chasse et de guerre. En 1732, le duc d'Orléans, leur héritier, les avait, dans ce but et moyennant une redevance annuelle de 34 livres, cédées à la communauté. Celle-ci devait en outre assurer l'éclairage des écuries en fournissant 4 pintes d'huile, au prix total de 3 livres, par mois. Une demande de remboursement de 62 livres présentée à ce titre fut rejetée le 7 septembre 1771, par le commissaire du roy en Champagne.

Il est naturel que parfois cette cohabitation forcée des habitants avec des garnisons temporaires ait provoqué des heurts et des difficultés entre les intéressés ; mais en général ils entretinrent les meilleurs rapports. A maintes reprises, lors de baptêmes dans la paoisse, le parrain fut l'un des cavaliers en quartier, ou bien en cas de naissance dans le personnel de la garnison, parrains ou marraines étaient choisis parmi les habitants. Ce qui plus encore témoigne de la bonne entente entre ces derniers et les mlitaires de passage, c'est que parmi ceux-ci des Eclaronnaises — 21 au total — trouvèrent des maris : et plusieurs d'entre eux lors de leur retraite revinrent au pays pour y faire souche et s'y fixer définitivement.

Ce qui non plus ne doit surprendre, c'est le succès qu'eurent auprès du beau sexe ces militaires aux tenues resplendissantes et parés du prestige que leur donnaient leurs états de service éclatants. Les mariages mentionnés ci-dessus en sont une preuve : à la vérité certaines unions furent conclues prématurément, parfois avant la naissance et le baptême qui en furent la conséquence ; mais, comme ensuite le père reconnaissait l'enfant puis régularisait à l'église sa situation conjugale, tout rentrait dans l'ordre.

Il faut aussi croire que les cavaliers furent l'objet de sollicitations qui n'avaient pas le mariage comme objectif, les gendarmes du Dauphin particulièrement qui firent deux longs séjours, de 1739 à 1743 puis en 1747-1748 ; et sans doute ces sollicitations ne furent pas toujours vaines ; en effet dans les disputes et pugilats éclatant parfois entre commères. celles-ci, à bout d'injures et d'insultes, finissaient par se traiter de « coureuse de gendarme ».

***

Dans Eclaron l'on trouve un souvenir des cavaliers de cette époque ; c'est, sur l'embrasure extérieure d'une fenêtre de l'ancien hôtel de la Gruerie, mairie actuelle, un dessin — 34 cm × 12 cm — qui, bien que maladroitement tracé, n'est pas dénué d'intérêt. Il représente un cavalier du type du XVIII[e] s. : le personnage, figuré sans barbe ni moustache mais portant queue, est coiffé d'un tricorne embelli d'un plumet de fantaisie, chaussé de hautes bottes, et vêtu d'un habit avec dentelle aux poignets, revers à boutonnières et retroussis dégrafés puisqu'il n'est pas en service. Les larges boutonnières de revers et les poches en travers permettent de reconnaître l'un des *Carabiniers du Roy* qui tinrent garnison de 1748 à 1750.

Il est à noter qu'il est armé d'un sabre à lame étroite et droite et le porte *en verrouille* (en verrou) c'est-à-dire à peu près horizontal tandis que ce n'est qu'après la guerre de Sept Ans (1756-1763) que la cavalerie sera dotée d'un sabre à lame plus large et plus solide porté la pointe posant à terre dans un fourreau muni d'un dard à son extrémité. Ayant fait son dessin à la sanguine. l'auteur avait l'intention de le graver. mais il n'a pas achevé ce travail. De la main gauche à peine ébauchée le cavalier fait un geste qu'il n'est pas possible de préciser ; il semble offrir quelque chose, peut-être des fleurs, ce qui serait conforme à cette époque de la *Guerre en dentelles*, interprétation qui fut retenue dans la reproduction ci-jointe.

Un autre souvenir des garnisons de la région, non moins intéressant

Village frontière : Eclaron





1734-1725 — 2 Cies du régiment *Commissaire Général Cavalerie.*
1736 — Une Cie du régiment *Vitry-Dragons.*
1738-1739 — 2 Cies du régiment *Royal-Cavalerie.*
1739-1743 — Détachement des *Gendarmes du Dauphin.*
1743-1744 — Une Cie du régiment d'*Egmont-cavalerie*
Une Cie à cheval des *Arquebusiers de Grassin*
1746 — Une Cie du régiment de cavalerie de *Saint-Phal*
1747 — Un détachement des *Gendarmes de Flandres.*
1747-1748 — Un détachement des *Gendarmes du Dauphin.*
1748-1750 — 2 Cies du corps des *Carabiniers du Roy.*
1750-1752 — 2 Cies du régiment *des Salles-cavalerie.*
1755-1756 — 2 Cies du régiment *Beauvilliers-cavalerie*
1756-1757 — Une Cie du réigment *Le Roy cavalerie.*
1759-1761 — 2 Cies du régiment *Le Dauphin cavalerie.*
1764-1765 — Une Cie du régiment *Dragons-Languedoc*
1769-1770 — 2 Cies du régiment *Royal Dragons.*
1770-1772 — 2 Cies du régiment *Le Roi Dragons.*
1772-1774 — 2 Cies du régiment des *Hussards d'Esterhazy*
1774-1777 — Un Cie du régiment *Le Roy Cavalerie.*

sinon plus artistique, se trouve au musée de Saint-Dizier : c'est un cliché d'imprimerie, bois gravé — 15 cm. x 12 cm. —, qui donne un dessin sur lequel fut calqué la reproduction ci-jointe. Les détails du harnachement sont exacts : tapis de selle, fontes à pistolets, sur le troussequin porte-manteau sous le manteau roulé; le cavalier, portant queue, coiffé d'un tricorne avec cocarde blanche, vêtu d'un habit du modèle général aux pans retroussés puisqu'il est à cheval, et chaussé de vastes bottes, est armé d'un sabre, sans carabine, et muni d'une giberne; sa position, la jambe presque verticale et portant à peine sur l'étrier, est conforme au mode d'équitation de l'époque.

Pour compléter ces notes sur l'aspect militaire de la vie éclaronnaise il faut mentionner la présence d'*Invalides* — 11 au total au cours du XVIIIe s. — Après avoir passé plusieurs années à l'Hôtel Royal fondé pour eux à Paris, ils avaient obtenu de se retirer au pays comme « pensionnaires du Roy »! ils conservaient leur uniforme et ne manquaient pas de le revêtir pour toutes cérémonies ou pour aller voir les cavaliers manœuvrer sur la place ou sous la halle du marché.

Enfin, parfois les habitants eux-mêmes se donnaient des allures militaires en formant une *garde d'honneur* lors des visites épiscopales « pour rendre à Sa Grandeur les services ordinaires et accoutumés en pareil cas comme il s'est toujours pratiqué icy et ailleurs »; ils constituaient de la sorte une compagnie commandée par un capitaine doublé d'un lieutenant, et formée de deux sections comprenant chacune une trentaine d'hommes sous les ordres d'un sous-lieutenant et d'un sergent. Dans les archives qui donnent ces renseignements on regrette de n'en pas trouver sur l'uniforme adopté pour cette formation.

La dernière garnison d'Eclaron fut, de 1774 à 1777, la compagnie de chevau-légers de Noland du *Roi-Cavalerie*, régiment qui avait le roi pour colonel et qui était effectivement commandé par un mestre-de-camp-lieutenant, Le Comte Armand de Polignac.

Par la suite, comme *l'Extraordinaire des guerres* ne fut plus employé pour l'entretien des troupes, Eclaron n'en recevra plus qu'exceptionnellement, lors des invasions :

— En 1792-1793, deux compagnies du *Bataillon des Grenadiers et Chasseurs du District de Saint-Dizier.*

— En 1815, pendant les Cent-Jours, le dépôt du 5e régiment de hussards.

— Au cours de la première guerre mondiale, de 1916 à 1919, le bataillon d'instruction du 71e Régiment d'infanterie.

— Lors de la seconde guerre mondiale, Eclaron logea des unités d'un type singulièrement différent des précédentes, aussi bien de la guerre précédente que des siècles antérieurs, signe des transformations radicales dues à l'emploi de l'automobile et de l'aviation : en 1939-1940, une compagnie de transport motorisée; en 1945, le personnel du Groupe Béarn de la 11e Brigade de bombardement moyen, dotée de *Marauders-B* 26-*U. S. A.*

NOTES

(1) Il s'agit du régiment de hussards hongrois des *Croates de Raab*, admis à la solde de France le 8 Août 1641, fut réformé le 18 Avril 1661. Par suite de la lecture erronée d'une fausse graphie *Crauattes* le nom de *Cravattes* est passé à ces troupes; il est à noter qu'il est resté à un autre régiment hongrois devenu en 1667 le *Royal Cravattes* puis en 1791 *le* 10e *Cavalerie* devenu 10e *Cuirassiers.*

(2) *Histoire de Champagne,* par M. Crozet. Collection *Les vieilles provinces de France.* Paris, Boivin, 1933.

(3) Cité par M. Crozet, o. c.

(4) Unités qui logèrent à Eclaron :

1694 — Cie du Rosel, d'un régiment de cavalerie dont le nom n'est pas connu.
1696 — 2 Cies du régiment de cavalerie *La Feuillade.*
1697 — 2 Cies du régiment de cavalerie *La Ferronays.*
1708 — 2 Cies du régiment *Royal-Roussillon-cavalerie.*
1722 — Détachement du régiment *Dauphin-étranger-cavalerie.*
1723-1724 — Une Cie du régiment de cavalerie *Chevalier-Duc.*
1726 — 2 Cies du régiment *Condé-cavalerie.*
1727 — 2 Cies d'un régiment dont le nom n'est pas connu.
1728 — Une Cie du corps des *Carabiniers du Roy.*
1731-1733 — 2 Cies du régiment *Mestre-de-camp Général Cavalerie.*
1733 — Détachement de *Gendarmes du Roy.*

FRANCE-SUISSE

Le Directeur des « Cahiers Haut-Marnais » est particulièrement heureur de publier cette étude de Monsieur le Général de Montarby.

En effet, non seulement elle montre, de la manière la plus simple, la plus objective, sans la moindre affectation moraliste ou philosophique, sans la moindre allusion à tels sentiments politiques, ce que fut, véritablement, la vie vraie d'une génération noble, formée dans la noblesse de campagne, au contact de la terre et du paysan haut-marnais, et soudain mêlée au drame de la Révolution française et de ses séquelles ; non seulement elle montre comment cette génération, sans faillir à l'amour de sa patrie, s'est trouvée, par le jeu du hasard et des circonstances, partagée dans le détail des évènements, dans leur « projection géographique » dirons nous, tout en restant de part et d'autre fidèle au pays de France;

— mais encore, cette étude de Monsieur le Général de Montarby, par une de ces coïncidences heureuses qui ont si souvent servi les « Cahiers », nous parvient au moment même où nous mettons au point le programme du XXVII[e] Congrès de l'A.B.S.S., auquel participeront les plus hautes personnalités du monde scientifique suisse.

Cette étude sur une médaille décernée en hommage à la fidélité franco-suisse apparaîtra donc, avec un bonheur d'imprévu, comme une contribution à la liaison historique et scientifique entre notre A.B.S.S. et nos amis Suisses.

J. G.

A PROPOS D'UNE MÉDAILLE
10 AOUT 1792

A l'exposition qui eut lieu à l'Hôtel des Monnaies, quai Conti, à Paris au mois de Mars, a figuré une médaille en or, assez originale par elle-même, puisqu'il n'en existe que deux exemplaires connus dans ce métal ; mais qui en outre, offre pour nous l'intérêt d'avoir été attribuée à un Champenois : Nicolas de Montarby, en récompense de sa conduite dans la tragique journée du 10 Août 1792, qui vit l'assaut des Tuileries, et la chute de la Monarchie Française.

C'est pourquoi nous avons pensé que l'histoire de cette médaille méritait d'être contée aux lecteurs des Cahiers Haut-Marnais.

Retraçons d'abord rapidement la vie du bénéficiaire de la Médaille.



Nicolas-Laurent de Montarby est né le 10 Août 1769 (donc cinq jours avant son futur camarade Bonaparte), à Dampierre, (aujourd'hui en Haute-Marne). Il était l'aîné des fils d'Etienne-Louis de Montarby, ancien Capitaine au Régiment de Montmorin, et de Gabrielle Josèphe de Rose-Dammartin.

Ses parents périront tous deux victimes du Tribunal Révolutionnaire, le 24 Messidor an II (12 Juillet 1794) à Paris, ainsi que l'a relaté le Baron de l'Horme dans une conférence reproduite dans le N° 36 des Cahiers Haut-Marnais, du 1[er] trimestre 1954 (1).

Nicolas-Laurent, comme fils de parents ayant alors cinq enfants, et moins de 2000 livres de rente annuelle, fut reçu Elève du Roi à l'Ecole Militaire de Brienne, à la nomination du 31 Décembre 1779 (2), ainsi que le sera plus tard son frère cadet Louis-Charles-Marie.

Il y fut condisciple de Bonaparte, et les traditions de famille veulent qu'un projet, malheureusement non réalisé, ait été formé pour que le jeune Bonaparte vienne passer ses vacances à Dampierre, évidemment plus près de Brienne que la lointaine île de Corse.

---

(1) Les Haut-Marnaises victimes de la Terreur.
(2 A. CHUQUET : La Jeunesse de Napoléon. Brienne. Notices.

Pendant ce temps, une des sœurs de Nicolas-Laurent : Euphrasie (1), était élève de St-Cyr, où elle fut condisciple d'Elisa Bonaparte. Celle-ci, devenue plus tard Princesse Bacciochi, la fit engager, sous le Consulat, comme lectrice de Madame Loetitia, en souvenir sans doute de la camaraderie des deux jeunes filles à St-Cyr, et des deux élèves de Brienne et de l'Ecole Militaire.

Euphrasie de Montarby raconte, dans ses Mémoires, malheureusement fragmentaires, écrits à la fin de sa vie, que Bonaparte, Premier Concul, lui rappela un jour (dans des termes qui, venant d'un tel juge, ne laissent pas d'être flatteurs pour celle qui en était l'objet) les visites que faisait leur Mère à ses deux fils Nicolas-Laurent et Louis-Charles-Marie qu'elle allait voir de Dampierre à Brienne :

« Vous aviez, Mademoiselle, une Mère qui était une femme de beaucoup d'esprit (2). Nous étions contents, à Brienne, lorsqu'elle venait voir ses fils. Elle nous faisait donner des congés et demandait grâce quand nous étions en pénitence. Qu'est-elle devenue? »

Et sur la réponse d'Euphrasie, lui faisant part de la mort tragique de ses parents, il fit un signe expressif !

Une circulaire du Ministre de la Guerre ayant autorisé l'Inspecteur des Ecoles Militaires à envoyer à l'Ecole de Paris, en 1784, les élèves « qui se seraient distingués par leur intelligence, leur bonne conduite et leurs connaissances des mathématiques », cinq élèves de Brienne sont désignés, à la suite des examens, pour aller à Paris :

Nicolas-Laurent de Montarby
Napoléon de Bonaparte
Jean-Joseph de Comminges.
Pierre François Laugier de Belcour
Henri de Castries (3).

Les jeunes gens partent sous la conduite du P. Berton, principal de l'Ecole, en chaise de poste (4), pour Nogent-sur-Seine (5). Ils y prennent le coche d'eau, qui les amène à Paris, où ils sont inscrits à l'Ecole Royale Militaire, à la date du 22 Octobre 1784 (6).

Sans doute Nicolas-Laurent, qui devait être « le plus ancien » puisqu'il est en tête de liste, écrivit-il un peu plus tard à son ancien supérieur des Minimes, le P. Berton, pour lui donner des nouvelles. Celui-ci répond, le 15 Décembre 1784, dans une lettre dont l'original nous a été conservé, et qui se termine par ces mots :

« Je prévois, mon cher Montarby, que je n'aurais pas le temps de vous écrire dans le mois prochain ; en conséquence, je vous souhaite d'avance la bonne année ; souhaitez la pour moi à nos chers compagnons de voyage MM. de Bonaparte, de Laugier, de Castries et de Comminges ; n'oubliez pas non plus MM. de Gresigny, Picot de Moras et d'Orcompte ;

---

(1) Gabrielle-Josephe-Euphrasie de Montarby, née le 20 nov. 1772, baptisée à Dampierre, diocèse de Langres. Preuves pour St-Cyr du 17 Sept 1781. Sortie selon l'inventaire le 5 Fév. 1793. Elle mourut sans alliance, à Langres, place Henryot N° 6, le 9 Sept. 1859. (FLEURY-VINDRY : Les demoiselles de St. Cyr).

(2) Elle avait aussi du cœur, ainsi qu'en témoigne le rapport adressé à l'intendant de Champagne (paru dans les Cahiers Haut-Marnais, 3e Trim. 1954), sur l'aide qu'elle apportait aux habitants de Dampierre, et contrairement à ce que prétendirent ses accusateurs de 1794 devant le Tribunal Révolutionnaire.

(3) Extrait des Mémoires de Bourienne, élève de Brienne, futur secrétaire de Napoléon, Tome 1, p. 39.

« D'après la note de M. de KERALIO (Inspecteur des Ecoles, note donnée à Bonaparte). Bonaparte passa à l'Ecole de Paris avec MM. Montarby de Dampierre, de Castries, de Comminges, de Laugier de Belcour, tous comme lui élèves du Roi et tout aussi bien notés pour le moins. Il n'y avait que les élèves du Roi qui eussent le droit d'entrer dans cette Ecole Militaire; il n'y avait point de concours, comme on l'a avancé, c'étaient l'âge et les notes des moines qui déterminaient le choix de l'Inspection des douze Ecoles Militaires.

(4) Paul BARTEL : La jeunesse inédite de Napoléon (AMIOT-DUMONT 1954).

(5) Mémoires de BOURIENNE, Tome I, p. 41 : « Bonaparte avait 15 ans et 2 mois lorsqu'il passa à l'Ecole Militaire de Paris. Je l'accompagnai dans une carriole jusqu'au coche de Nogent-sur-Seine. Nous nous séparâmes avec un véritable chagrin, pour ne nous revoir qu'en 1792 ».

(6) Etats de service de Nicolas-Laurent.

vos chers parents ne vous aiment pas plus tendrement que moi ; jugez d'après cela si mes vœux sont sincères. Je vous embrasse comme je vous aime, c'est à dire fort, fort.

Votre très humble serviteur,
BERTON, Principal » (1).

Un an après, le Père écrira encore (16 Oct. 1785).

« Embrassez pour moi vos chers condisciples, MM. de Bonaparte, de Comminges, de Laugier, de Castries, etc. Je vous félicite tous et vous assure que personne ne vous aime plus que moi.

Je suis avec le plus de dévouement, de cordialité et de tendresse que je saurais l'exprimer, mon aimable M. de Montarby, votre très humble et très obéissant serviteur.

BERTON, Principal » (1).

A l'Ecole de Paris, « Montarby de Dampierre, écrit Chuquet (2), fut un des sujets les plus distingués de la Compagnie des Cadets-Gentilshommes. L'administration le nomma Commandant de la Première Division, et lorsqu'il dut quitter l'école, en Août 1787, elle lui donna comme témoignage de satisfaction une épaulette, une contre-épaulette et une dragonne de Sous-Lieutenant, une paire de bottes molles, une paire d'éperons, deux paires de souliers. A la supression de l'Etablissement, il eut ainsi que trois autres (Davout, des Montis de la Chevallerie et Souchot d'Alvimar) un cheval de manège: « cheval, dit sa sœur Euphrasie dans ses Mémoires, qu'il amena à Dampierre et qu'il était fier de montrer aux habitants ».

Pendant les trois années qu'il passa à l'Ecole Militaire, Nicolas-Laurent échange avec ses parents, restés à Dampierre, et qu'il voyait rarement, ce qui est naturel étant donné la difficulté des voyages d'alors, une correspondance en grande partie parvenue jusqu'à nous (160 lettres). Elles débordent, de part et d'autre, de sentiments de « sensibilité » et de « tendresse » à la mode à cette époque, et sont intéressantes parce qu'elles nous font connaître la vie d'un jeune gentilhomme avant la Révolution.

Comme beaucoup d'entre eux (et cela n'a guère changé depuis), il voudrait sortir dans la cavalerie ; mais son père attire son attention sur les frais plus élevés qu'entraîne cette arme.

Un camarade, ancien élève de l'Ecole, dont le nom nous est inconnu, lui écrit pour faire le bilan et le tableau de la vie dans un Régiment de Cavalerie (3).

(1) Arch. de Fam.

(2) A. CHUQUET. La jeunesse de Napoléon. Brienne.

(3) Je vais te dire les dépenses que j'ai faites et que mon Colonel exige de tous ceux qui entrent dans son régiment. Peut-être ne sera-ce pas la même chose dans les dragons, où tu veux entrer, et d'ailleurs cela varie suivant les colonels.

Voici le tableau à peu près de ce qu'il faut acheter en entrant :

un cheval	700	Livres
des housses et des chaperons	80	
une bride et sa garniture	80	
deux paires de bottes	48	
deux habits uniformes	130	
deux vestes et deux culottes de toile et de drap de cotton (*sic*)	100	
une redingotte uniforme	72	
un manteau	150	
deux chapeaux	30	
Total	1.390	Livres

Il faut en outre acheter le linge qui est nécessaire, ce qu'on n'a pas ordinairement en sortant de l'Ecole Militaire. Il faut avoir une vingtaine de chemises, deux douzaines de bas, 4 ou 5 serviettes, 15 ou 16 mouchoirs, autant de cols et de cravattes si c'est l'uniforme.

Quant à la dépense, je vais t'en faire un aperçu : tu as 60 livres d'appointements par mois. L'auberge coûte ordinairement 45 livres. Il faut pour la femme qui fait ta chambre, et pour ton perruquier, 7 livres; pour la blanchisseuse, 8 livres: pour celui qui panse ton cheval, 3 livres; on retient en outre pour le chirurgien-major, 1 L. Et pour la musique, je ne puis te le dire, parce qu'il n'y en a point dans notre régiment, mais je crois que cela va à peu près à 2 L. pour les sous-lieutenants. Il y a encore l'abonnement pour la comédie, que je mets à 2 L. Ainsi tu vois que les appointements ne suffisent pas; en outre, il y a beaucoup de faux frais. Je crois que lorsqu'on est une fois bien nippé, on peut se soutenir noblement avec une pension de 6 à 700 L., mais il faut être économe. D'ailleurs le service n'est point désagréable dans la cavalerie, je ne sais s'il n'est point plus pénible dans les dragons. (Sans date).

Aussi pense-t-il un instant au Régiment d'Infanterie de Champagne, où il a des cousins, mais qui est en garnison au Château Trompette, à Bordeaux, bien loin de sa province d'origine.

On sent bien que, malgré sa soumission à la volonté de ses parents, le jeune homme est toujours secrètement attiré par la Cavalerie. Il finit par avoir gain de cause et se décider pour Royal Dragons, en garnison à St-Mihiel et à Commercy, villes assez proches du pays natal, et au surplus commandé par un compatriote, presque un voisin, le futur Duc de Choiseul, que nous reverrons par la suite.

Entre temps, la vie n'est pas monotone, et notre jeune écrivain fait part à ses parents de la venue d'augustes visiteurs, et de sorties qu'il fait lui-même dans le monde.

Le 12 Mai 1785, c'est Madame la Comtesse d'Artois qui rend visite à l'Ecole. Elle suit les élèves dans leurs exercices avec toute sa Maison. « Elle ne manquera pas de venir au manège et je ferai mon possible pour m'y distinguer. J'ai le plus beau et le plus difficile cheval de notre écurie. » Il est vrai qu'il a pour maître en cette matière le Comte d'Auvergne le plus célèbre écuyer de ce temps.

Une autre fois, l'Ecole fait une promenade jusqu'au Château de Meudon, où elle est reçue par Mesdames, filles de Louis XV, qui lui font fête.

Assez mondain pour son âge, Nicolas-Laurent est invité à dîner par son chef, le Commandant de l'Ecole, Marquis de Timbrune.

Il est aussi reçu par un vieil ami de garnison de son père, le Marquis de Sombreuil, Gouverneur des Invalides, dont le nom deviendra célèbre et dont la famille sera décimée dans les sanglantes hécatombes de la Révolution. (1).

Mais les relations qui tiennent le plus à cœur à notre jeune ami sont celles qu'il entretient avec le Maréchal et la Maréchale de Richelieu. « C'est une visite, écrit-il un jour à ses parents, que le Maréchal et la Maréchale ont eu la bonté de me faire ; ils m'ont comblé d'éloges. Ce 29 Juin 1786, jour de la fête de Dampierre ».

C'est que la Maréchale est aussi une champenoise et une parente, car elle est née de Lavaux-Vrécourt (1).

---

(1) Charles-François Vérot, marquis de Sombreuil, lieutenant-général, gouverneur des Invalides (1727-1794). Il fut accusé d'avoir pris part à la défense des Tuileries, et mis à l'Abbaye. Le dévouement de sa fille le sauva ; mais il fut arrêté deux ans plus tard et mis à mort avec son fils aîné. Sa fille déploya le plus grand courage pour sauver son père, lorsque, le 3 septembre, il comparut devant le tribunal de Maillard. Son dévouement a été souvent célébré, mais il n'est pas exact qu'elle ait racheté la vie de son père en buvant un verre de sang humain. Le fils cadet du marquis de Sombreuil succéda au Comte d'Hervilly à Quiberon , mais, blessé mortellement, il fut fusillé à Vannes le 28 juillet 1595. (L. GREGOIRE. Dictionnaire d'histoire, 1872).

(1) Suzanne-Catherine de Lavaulx, née le 16 décembre 1734 à Sommerécourt (Haute-Marne). Elle a épousé en premières noces un officier irlandais, le comte de Roote, dont elle a eu quatre enfants. Devenue veuve, elle a épousé en 1780 le maréchal de Richelieu qui avait 84 ans (1696-1788).

C'est à elle que plusieurs auteurs, comme exemple de longévité, ont attribué la fameuse phrase, que les uns placent sous Louis-Philippe, d'autres même sous Napoléon III : « Quand mon mari a été présenté à Louis XIV... ». Comme elle est morte en 1815, elle n'a pu prononcer ces mots, si elle l'a fait, au plus tard que cette année là ; ce qui ferait tout de même au moins cent ans depuis la présentation en question, et cela n'est déjà pas mal pour un ménage.

Au dos de la lettre de Nicolas-Laurent, du 29 juin 1786, mentionnée ci-dessus, sa sœur Euphrasie a mis plus tard la note suivante :

« Le Maréchal de Richelieu aimait beaucoup mon frère, qui est allé plusieurs fois chez lui à sa sortie de l'Ecole. Le Maréchal était infirme alors, on le traînait dans une brouette ; mon frère avait quelquefois cette complaisance... J'ai ouï conter à maman que Monsieur le Duc de Fronsac (fils du maréchal) qui était présent, se moquait de lui ; c'était un mauvais homme. Le maréchal était venu aussi me voir à St-Cyr. Il était à Versailles attendant les couches de la Reine, qui étaient retardées de jour en jour. Le jour qu'il y vint, il n'y avait aucun symptôme qui annonçât qu'elle devait être délivrée ; il en profita. Il n'y avait pas une demi-heure qu'il était à St-Cyr, qu'on envoya un courrier dire qu'elle était en mal d'enfant. Il partit avec autant de vivacité que luy permettait sa vieillesse. Il avait 83 ans. Il avait pour ma mère une grande considération, la citait à tout le monde comme une femme rare ; il m'a beaucoup caressée, me traitant avec toutes sortes de bontés, et annonçait sur l'avenir de mon frère et le mien des pressentiments heureux qui ne se sont pas réalisés ».

Il ne faudrait pas croire, cependant, que la vie ne se passe qu'en mondanités ; notre jeune élève est un travailleur, et il s'en flatte. En 1787, à la fin de sa troisième année d'études, il fait une synthèse de ce qu'il a appris, et il écrit, avec beaucoup de jugement : « Je me suis appliqué à toutes les parties de l'enseignement du mieux possible. Des mathématiques, qui est la première, je n'ai pu faire une étude profonde, mon temps ne me l'ayant pas permis, mais je possède bien: arithmétique, algèbre, géométrie, trigonométrie, sections coniques ; j'ai quelques notions aussi sur la mécanique et sur le calcul différentiel et intégral. Je me suis beaucoup appliqué à écrire correctement, et pour y réussir, j'ai fait beaucoup d'extraits, tant sur mes réflexions que sur mes lectures, sans avoir pu m'y appliquer pour la même raison..... J'ai aussi quelques connaissances sur l'Histoire et la Géographie ; elles demandent beaucoup de perfection. Il ne me manque, pour savoir la langue allemande, je puis le dire hardiment, que de la pratique ; pour l'entretien familier, j'ignore peu de principes, et j'explique avec facilité... J'ai travaillé avec assiduité à l'exercice du cheval, me dispositions m'ont fait faire des progrès assez rapides, et j'en recueillerai un jour le fruit. J'ai repris les armes depuis six semaines en échange du dessin, car pour avancer au manège, j'ai toujours fait le sacrifice d'un exercice, de deux même, depuis dix huit mois ; à mon grand regret, la fortification s'y est trouvée comprise, mais ce n'est qu'un demi mal ; j'y travaille donc aujourd'hui ». (lettre du 18 Juillet 1787). (1).

Aussi a-t-il été récompensé (2). Le 22 décembre 1785, il a été nommé chef de peloton ; en avril 1786, chef de la 1re Division, emploi paraissant correspondre à des avantages que le titulaire apprécie beaucoup ; en particulier à la liberté de circuler à son gré dans l'Etablissement, « qui est une véritable petite ville », dit-il.

Et, en avril 1787, il manque de peu l'unique place de sergent-major, ou commandant de la Compagnie des Cadets, qui est attribuée à un de ses camarades ayant dix jours d'ancienneté de plus que lui (de Vernon).

Enfin, le 18 juillet 1787, il est nommé, ainsi que deux de ses camarades, chevalier de l'Ordre de Saint-Lazare et de N.-D. du Mont Carmel, dont le Grand Maître est le Comte de Provence (3).

« Ce jour heureux est enfin arrivé, écrit-il à ses parents, et il a mis le comble à mes vœux... Monsieur a fait nommer trois sujets comme de coutume, après l'Assemblée de son Chapitre. La première croix a été adjugée au commandant de compagnie, la seconde à votre fils, et la troisième à un nommé Médillac, qui est sorti du collège de Pont-Levois.

« Voilà le résultat de cette cérémonie où nous ne paraissons pas. Nous nous rendons dans une galerie attenante à la salle où se tient le Conseil ; et là le Grand Maréchal de l'Ordre vient nous nommer à haute voix, sans autres témoins que la Compagnie et les Officiers. De là nous descendons à la chapelle pour y entendre la messe, qui est chantée par la musique du Roi, et à laquelle Monsieur assiste. Lorsqu'il y a des Commandeurs à recevoir, cela se fait après l'office, mais il n'y en a point cette année ».

Voici enfin notre héros sous-lieutenant de remplacement à Royal-Dragons (à Commercy), le 27 août 1787, puis sous-lieutenant en pied dans le même régiment, le 15 septembre 1788.

---

(1) Le 30 novembre 1786, à l'âge de dix-sept ans, il mesure à la toise 5 pieds, 5 pouces, 1 ligne, soit environ 1 m. 75.

(2) Il y a, dans la bibliothèque du château de Dampierre, un livre in-8°, relié en veau : c'est le tome I de « L'Art de la Guerre, ou Maximes et Introductions sur l'Art Militaire », par le marquis de Quincy, lieutenant général d'Artillerie, MDCCXL ».

Sur le plat, un cartouche frappé en or, dans lequel s'inscrivent en ovale les deux devises :

— Hôtel de l'Ecole Royale Militaire.

— Praemium et incitatum laboris.

Sur la première page de garde, on lit un nom, rayé de plusieurs traits de plume : Buonaparte ; sur la seconde page, un nom intact : Montarby.

(3) Son brevet de chevalier a figuré à l'exposition du quai Conti. La décoration, qui a été perdue, est devenue extrêmement rare, dans le modèle particulier aux Ecoles Militaires, parce qu'il n'y en avait qu'un très petit nombre attribué à chaque promotion, et cela pendant peu d'années. Elle ressemble à la croix de Saint Louis, avec un ruban cramoisi.

Pourquoi ce régiment ? Nous l'avons dit : parce qu'il est commandé par le duc de Choiseul (1). Celui-là même qui, ayant fait replier trop tôt le poste fourni par 40 hussards de Lauzun, que Choiseul commande lui-même à Pont-de-Somme-Vesles, à l'est de Châlons, et qui devait accueillir la berline de la famille royale, fera échouer la fuite de Varennes (juin 1791).

D'après certains documents, que nous n'avons pu encore étudier, le sous-lieutenant de Montarby, avec un certain nombre de ses camarades, aurait joué un certain rôle dans cette affaire.

Entre temps, en 1790, il avait déjà pris part à l' « Affaire de Nancy » au cours de laquelle les troupes du marquis de Bouillé, dont le quartier général était à Metz, avaient ramené à la discipline deux régiments de Nancy révoltés (premiers symptômes de l'effervescence amenée dans l'armée par les événements de la Révolution), dont le régiment suisse de « Châteauvieux » : curieuse antithèse à l'aide que Nicolas-Laurent apportera plus tard aux Suisses des Tuileries, et qui lui vaudra précisément la médaille faisant l'objet de cette étude.



Mais voici que les événements se précipitent.

Après la fuite de Varennes, la Maison du Roi ayant été supprimée, l'Assemblée Nationale croit cependant nécessaire de donner au Monarque une garde réduite. Créée le 24 août 1791, ce sera la Garde Constitutionnelle, sur la formation de laquelle nous n'insisteront pas. Disons seulement qu'elle comprendra 150 officiers et 1.600 hommes, dont une garde à pied commandée par M. de Pont-l'Abbé, et une garde à cheval commandée par le Comte d'Hervilly (2), le tout sous les ordres du duc de Brissac, ex-colonel des Cent-Suisses (3).

Les officiers sont recrutés un peu partout, d'après leurs états de services, et ce serait pour sa participation à l'affaire de Varennes, l'année précédente, que Nicolas-Laurent aurait été appelé à faire partie de la cavalerie de la Garde Constitutionnelle, en qualité de sous-lieutenant.

Mais les partis les plus avancés de l'Assemblée, devenue Législative, trouvaient que le Roi avait encore trop de pouvoirs ; aussi décida-t-elle, le 29 mai 1792, le licenciement de sa dernière garde. Louis XVI, qui aurait pu opposer son veto, se laissa faire, et c'est ainsi qu'il demeura désormais sans défense.

Après le 20 juin, seul des troupes régulières, le régiment des gardes suisses, dont le colonel invoquait les capitulations passées entre son pays et les souverains de France, restait par conséquent dans la capitale.

Louis XVI ayant ainsi sacrifié sa garde, casernée en majeure partie à l'Ecole militaire (où bien des anciens cadets gentilshommes se retrouvaient dans des lieux connus), lui laissa ses appointements et sa résidence (car elle devait être, en principe, reconstituée plus tard !). Il fit promettre aux officiers de ne pas émigrer, pour pouvoir lui rendre encore des services (4).

Tous regardèrent cette invitation comme un ordre, et promirent de

---

(1) Claude-Antoine, duc de Choiseul (1760-1838), colonel du Royal Dragons, collabora à la fuite du Roi à Varennes en 1791. Emigré après les massacres de septembre 1792, leva un régiment de hussards de son nom ; naufragé avec une partie de ce corps en novembre 1795 à Calais, pendant que l'autre partie était à l'île d'Yeu avec le comte d'Artois, en liaison avec l'expédition de Quiberon ; condamné à mort, gracié, sorti puis rentré en France en 1801 ; exilé de nouveau, puis rappelé par Bonaparte. Pair de France à la Restauration, aide de camp de Louis-Philippe et gouverneur du Louvre.

(2) Louis-Charles comte d'Hervilly, 1755-1795. Entré jeune au service, part pour l'Amérique comme sous-lieutenant et y prend une part honorable à la guerre pour l'Indépendance. Rentré en France, devient colonel commandant la cavalerie de la Garde Constitutionnelle du Roi, qu'il s'efforce de protéger pendant les journées du 20 juin et du 10 août 1792. Réfugié en Angleterre, il est mis à la tête du corps d'émigrés débarqué à Quiberon (1795) et fut mortellement blessé en attaquant l'armée de Hoche. Il revint mourir à Londres.

(3) A ne pas confondre avec le régiment des gardes suisses dont il sera parlé plus loin.

(4) Comte MARESCHAL DE BIEVRE. La Garde Constitutionnelle de Louis XVI. Cahiers de la Sabretache. Juillet-octobre 1924.

rester. Mais ils mirent une condition à cet acte d'obéissance : celle de pouvoir entrer jour et nuit aux Tuileries pour veiller à la sécurité de la Famille Royale. On expédia aux officiers des cartes d'entrée au château et, à partir du 6 juin 1792 jusqu'au 10 août, ils n'ont pas cessé nuit et jour d'entourer la Famille Royale en habit bourgeois (1).

Nous voici donc arrivés à cette journée fatale et meurtrière, qui devait mériter à Nicolas-Laurent, bien longtemps plus tard comme on le verra, la fameuse médaille.

Sans raconter en détail, bien entendu, toutes les péripéties tragiques de cette journée, nous n'en retiendrons que ce qui a trait à notre sujet.

Coïncidence curieuse, c'est pour Nicolas-Laurent une date anniversaire : le 10 août, précisément, il a 23 ans !

Comme beaucoup de ses camarades, sans doute, et un assez grand nombre de gentilshommes civils, il a passé, dans l'attente angoissante des événements dont on pressent l'imminence, la nuit du 9 au 10 au château.

120 officiers de l'ex-garde (soit la presque totalité), 130 serviteurs et 200 autres fidèles, sont répartis, avec le gros du régiment des gardes suisses, dans les appartements du Palais, en particulier autour de la chambre du Roi et de celle de la Reine. La plupart sont en habit bourgeois, mais certains se sont habillés en gardes nationaux. Plusieurs avaient même emprunté des uniformes de gardes suisses.

Sautons d'un trait, dans la journée du 10, au moment où le Roi, réfugié à l'Assemblée, avec sa famille, a fait porter aux Suisses, par le Comte d'Hervilly, déguisé en garde national, un billet leur donnant l'ordre de cesser le feu (1).

Passons la parole à un écrivain, M. Peltier, auteur d'un livre intitulé : *Histoire de la Révolution du 10 août 1792* (2 volumes).

Ce qui en fait pour nous l'intérêt particulier, c'est que cet ouvrage a été écrit et publié en 1795, à Londres ; cela a permis à l'auteur d'interroger, à n'en pas douter, un certain nombre de témoins oculaires de la tragédie des Tuileries, réfugiés en Angleterre, et parmi lesquels il a pu compter, ainsi que nous le verrons plus loin, Nicolas-Laurent lui-même.

C'est d'ailleurs pourquoi, comme il l'explique dans sa préface, l'auteur ne désigne ses personnages que par une partie de leur nom, afin de ne pas les compromettre. C'est ainsi que Nicolas-Laurent n'est indiqué que par ces lettres : « M. de Mon... » (2).

Suivons donc le récit de M. Peltier, à partir du moment où il décrit la fin de cette journée :

« M. d'Hervilly arriva au château : « Messieurs, dit-il, de la part du Roi, j'en ai l'ordre : à l'Assemblée Nationale ».

« On se mit en marche au nombre de cent Suisses, avec le capitaine Turler, et très peu de gardes nationaux, pour se rendre à l'Assemblée.

« Quand les Suisses qui restoient au château se virent attaqués par le jardin, le tumulte et la confusion régnèrent parmi eux... La plupart des postes se replièrent sur le grand escalier...

« Au moment où le feu commença, les deux cents gentilshommes se portèrent dans la salle des gardes de la Reine, afin de délibérer sur ce qu'ils avoient à faire dans une circonstance aussi critique. Il y avoit déjà une demi-heure que le feu des cours duroit, lorsqu'ils se résolurent de se rendre auprès du Roi à l'Assemblée Nationale. Ils rallièrent tous les Suisses qui se trouvoient dans cette partie du château, quelques gardes nationaux, et l'on descendit dans le jardin, au nombre d'environ cinq cents personnes. Le reste des trois cents Suisses et des gentilshommes

(1) « Le Roi ordonne aux Suisses de déposer leurs armes, et de se retirer dans leurs casernes ». C'était leur arrêt de mort !

(2) Un écrivain suisse contemporain, le major de Vallières, auteur du livre « Le 10 août 1792 » édité à Paris chez Payot, avec lequel nous avons correspondu il y a une vingtaine d'années, avait cru d'abord que ce vocable cachait le nom d'un officier suisse, M. de Montmollin, dont la famille existe encore. Mais après notre échange de vues, il a reconnu que les faits, si on les attribuaient à Montmollin, ne « collaient pas bien », tandis qu'ils s'accordaient parfaitement, s'il s'agissait de Montarby. M. de Montmollin a d'ailleurs été tué dans cette journée.

continua à se sauver le long des arbres. Ils se rendoient machinalement aux Champs-Elysées par le pont tournant (1)...

« Quant à ceux qui se sauvèrent par les Champs-Elysées, M. Forestier de Saint-Venant (2), jeune officier suisse, aussi intéressant par les qualités du cœur que par les grâces de sa figure, se retiroit en bon ordre avec trente Suisses. Il aperçoit un peloton de pareil nombre qui fuyait par la rue Royale avec quelques gentilshommes. Il laisse le commandement de sa petite troupe à M. de Mon... et court pour essayer de rallier celle qui fuyoit. Il la rallie en effet; mais, en revnant sur la place Louis XV, il ne trouve plus ceux qu'il avoit confiés à M. de Mon...

« Fusillés de tous côtés, ils avoient tenu quelque temps, et enfin été obligés de se replier par la rue des Champs-Elysées (3).

« M. Forestier, se voyant avec de si petites forces, voulut au moins perir glorieusement.

« Il chargea, l'épée à la main, à la tête de ses trente hommes, la bayonnette au bout du fusil, le corps qui étoit posté au pied de la statue (de Louis XV). Il l'enfonça trois fois, mais enfin, ayant perdu la moitié de ses soldats, il fut réduit, lui quinzième, à fairé retraite dans les Champs-Elysées. Sa troupe s'y dispersa, ses braves camarades y furent tous massacrés en détail.

« Pour lui, tandis qu'il gagnait le café des Ambassadeurs, un gendarme à cheval l'aperçoit ; il franchit le fossé qui sépare la promenade d'avec la grand'route, et le renversa mort d'un coup de pistolet dans le dos.

« La petite troupe suisse que M. Forestier avoit laissée aux ordres de M de Mon... avoit été forcée de se replier dans les Champs-Elysées par un corps d'environ trois cents hommes qui, d'abord, avoit fui devant la totalité des Suisses sortant de l'Orangerie, et qui retournoit ensuite sur la place Louis XV, par la rue des Champs-Elysées.

« Enhardis, cette fois, par la supériorité du nombre, ils crièrent aux trente Suisses de rendre leurs armes et de se mettre à genou pour demander grâce. Quelques-uns le firent, le peuple les enveloppa tous et leur fit crier « Vive la Nation ». les prit par dessous le bras, et les conduisit avec leur chef, M. de Mon..., à l'Hôtel, ci devant de la Mairie, aujourdhui du Ministre des Contributions.

« Cet hôtel étoit un espèce de dépôt où ils conduisoient leurs prisonniers. Ils y joignirent leur nouvelle conquête, firent entrer ces trente hommes un à un dans le corps de garde, d'où on les fit passer ensuite à celui des Feuillants.

---

(1) A l'emplacement du débouché de l'allée centrale du jardin des Tuileries, qui était alors entouré de fossés, sur la place Louis XV, place de la Concorde actuelle

(2) Son nom exact est Saint-Venant de Forestier. Saint-Venant est un nom de baptême à la mode au 18e siècle, où on mettait volontiers l'adjectif Saint devant le prénom. (Comte G. de Reynold).

Trois frères de Forestier se sont battus le 10 août aux Tuileries :

a) Joseph-Jean-Marie de Forestier, né le 6-6-1765, commissaire général des troupes suisses au service de la France. Echappé du 10 août, il a reçu la médaille décernée par la Diète Suisse, et fut créé vicomte héréditaire par lettres patentes du 25-6-1821 du Roi Louis XVIII. Il avait épousé à Londres, le 12-6-1792, Marie-Olive Bernard de Coubert.

b) Auguste-François de Forestier, né le 27-8-1768, cadet aux Gardes Suisses en 1792, se trouva à la journée du 10 août. A reçu la médaille de la Diète en 1816 Nommé par le Roi lieutenant-colonel et secrétaire général des Suisses près S.A.R. Monsieur, et créé baron héréditaire le 23-6-1921 en souvenir du 10 août.

c) Louis-Auguste Saint-Venant de Forestier, né le 30-3-1771, nommé par Louis XVI, le 3-7-1784, maître de la garde robe de Madame Victoire de France ; enseigne de la Compagnie Colonelle aux Gardes Suisses le 3-4-1787, tué le 10 août après avoir défendu la porte de l'appartement de la Reine.

(Communication du colonel de Langlois, apparenté à la famille le Forestier.)

La famille de Forestier, originaire de Savoie, fut admise dans la bourgeoisie et le patriciat fribourgeois à la fin du XVIIIe siècle, ce qui lui conféra la noblesse. Après avoir reçu les titres de vicomte et de baron, elle eut, plus tard encore, le droit de relever, par substitution, le titre de comte de Coubert. Il n'y a plus de Forestier à Fribourg où ils n'ont pratiquement jamais résidé ; il y en a, en revanche, encore une branche à Tours. La famille a, en outre, essaimé en Hollande et en Autriche.

(Communication du Comte G. de Reynold, professeur à l'Université de Berne).

(3) Rue Boissy-d'Anglas actuelle.

« Ils y trouvèrent leurs camarades déjà prisonniers, ils furent sauvés avec eux.

« Le jeune gentilhomme qui les commandait se sauva à la faveur du désordre de ses vêtements ».

Voilà donc comment Nicolas-Laurent, après avoir échappé à la mort, qu'il risqua sans doute bien des fois au cours de ces dernières vingt-quatre heures, et conservé à leur pays ces trente soldats d'occasion, s'acquit des titres à la récompense qui lui sera décernée plus tard.

Compromis comme il l'était, ainsi que tous les anciens officiers de la Garde Constitutionnelle qui avaient survécu à cette journée (1), que pouvait-il faire alors, sinon se cacher, puis passer à l'étranger ? Disons qu'il fit bien, car, à la fin de 1793, Fouquier-Tinville commença à envoyer à la guillotine beaucoup d'anciens officiers de la Garde, ceux qui avaient échappé aux massacres de septembre, ou n'avaient pas émigré : onze furent guillotinés (2).

***

Suivons maintenant Nicolas-Laurent dans sa vie aventureuse, comme celle de presque tous les personnages de ce temps.

Sorti de France après les massacres de septembre, il arrive à l'armée de Condé le 25 octobre 1792. MM. d'Allonville et le Marquis de Rose, son parent, répondent pour lui, car il fallait montrer patte blanche pour ne pas y incorporer des éléments suspects (3).

Il y fait les campagnes de 1792, 1793 et commencement de celle de 1794 (4).

Il passe en Mars 1794 aux hussards de Choiseul, son ancien colonel, à la solde britannique, comme cornette, en qualité de lieutenant, à la création du corps (5). Il fait avec ce régiment les campagnes de Belgique et de Hollande en 1794 et 1795.

Il est porté sur la liste angaise de situation du corps comme « Officer at Bremerlehe » (embouchure de la Weser), prêt à embarquer pour l'Ile d'Yeu le 2 août 1795 (6).

Embarqué à Portsmouth le 1er septembre 1795, toujours avec son corps, cinq cents hommes environ (outre la fraction qui fit naufrage à Calais avec son colonel au mois de novembre 1795, ainsi que nous l'avons vu), pour participer avec le Comte d'Artois à l'expédition de l'île d'Yeu, conjuguée avec celle de Quiberon.

Par suite de l'indécision du Comte d'Artois, les forces débarquées à l'île d'Yeu n'arrivent pas à passer sur le continent ; on les rembarque pour l'Angleterre, et les chevaux de Choiseul-Hussards, très éprouvés et « mourant comme des mouches », sont jetés à la mer (7)

Revenu en Angleterre, à Southampton, fin novembre 1795, les hussards de Choiseul sont réformés. Aussi retrouvons-nous Nicolas-Laurent sur la liste anglaise des hussards de Rohan, le 25 mai 1796. Il y compte encore en janvier 1797 en qualité de capitaine (8).

Il rentre en France en 1800, à la suite des mesures d'apaisement prises par le Premier Consul.

Contrairement à ce qu'on aurait pu croire, il ne profitera pas, sans doute volontairement, des faveurs exceptionnelles qu'il aurait pu tirer de l'ascension prodigieuse de son ancien camarade de Brienne et de l'Ecole Militaire. Il devra cependant à sa famille et indirectement, son mariage, dans des circonstances qui valent la peine d'être rapportées.

Nous avons dit que, sous le Consulat, les relations anciennes de Saint-Cyr entre Elisa Bonaparte, devenue Madame Bacciochi, et Euphrasie

(1) Le duc de Brissac, ex-commandant de la Garde Constitutionnelle, emmené en prison à Orléans, puis ramené à Versailles pour y être jugé, y fut, à son arrivée (début septembre 1792), massacré par la populace, excitée par le père d'un ex-garde que le duc avait renvoyé du Corps.
(2) Comte Mareschal de Bièvre. Loc. cit.
(3) Arch. de la Guerre. Armée de Condé. Carnet N° 4.
(4) Voir ses états de services.
(5) (6) Arch. War Office. Londres.
(7) Comte de Vauban : Mémoires. Quiberon, 1806.
(8) Arch. War Office, Londres.

de Montarby, avaient fait de celle-ci une lectrice de Madame Mère. C'est alors que, revenu d'émigration, Nicolas-Laurent dut entrer en contact avec l'entourage du Premier Consul ; laissons-le donc, dans une de ses lettres, nous conter lui-même son aventure :

« Je fus admis, pour la première fois, par Madame Bacciochi, aujourd'hui Princesse de Lucques et de Piombino, le dernier décembre 1802.

« Après une conversation d'une demi-heure, Madame Bacciochi me dit : « Monsieur de Montarby, vous avez été élevé avec Bonaparte, je peux facilement vous servir près de lui ; mais en attendant, si ce que j'ai à vous proposer peut vous convenir, quoi que cela soit très peu de chose, vous pouvez être assuré de l'obligation que cela me ferait contracter vis-à-vis de vous. Mon mari vient d'être nommé colonel d'un régiment ; il est un peu paresseux, il a besoin en un mot de quelqu'un qui fasse sa besogne ; il s'agirait donc de l'accompagner, d'être chargé de la correspondance avec le ministre et avec son corps ; vous avez servi, tous ces détails doivent vous êtres familiers ».

« Je répondis : « J'ai été pendant six ans, Madame, le camarade du Premier Consul, il est impossible que je sois entièrement banni de sa mémoire, puisque nous sommes du même âge à cinq jours près, et que nous avons été appelés ensemble de l'Ecole de Brienne à celle de Paris. J'ai servi assez longtemps d'ailleurs, et j'aimois trop l'état militaire pour qu'en joignant aux faibles connoissances que je puis avoir toutes les dispositions de mon zèle et de ma bonne volonté, je ne me trouve dans le cas de remplir vos premières intentions à mon égard ».

« Madame Bacciochi répartit : « Vous pouvez vous considérer dès ce moment comme étant de la maison ». Elle fit venir son maître d'hôtel, ou son portier, et donna des ordres pour qu'on me laissât entrer à ce titre toutes les fois que je me présenterais. On m'engagea à dîner pour le lendemain et toutes les fois que cela pourroit me convenir. Je revins en effet le lendemain. Je n'avois pas encore vu M. Bacciochi. On me présenta à lui ; il me demanda si je connoissois la ville de Sedan et si c'étoit une ville agréable. Je lui répondis que je ne la connoissois point ; mais que j'avois entendu dire que c'étoit une bonne garnison. « Et bien il faudra tâcher de nous y amuser ; il y a sûrement de jolies dames; nous donnerons des bals, nous chercherons à bien passer notre temps. Et puis votre femme viendra avec vous ». — « Ma femme, lui dis-je, Monsieur, je ne suis pas marié ».

« Il sourit et n'ajouta rien.

« Ce fut un moment après ma conversation avec M. le Colonel, que Madame Bacciochi m'appela dans l'embrasure d'une fenêtre, pour m'offrir la main de son amie, Mademoiselle de Compiègne (1), que j'avois vue une seule fois dans ma vie. Elle me demanda d'abord si je n'avois point d'inclination qui pût m'empêcher de contracter un lien de la sorte, à quoi luy ayant répondu que non, elle m'ajouta :

« Le physique de Mademoiselle de Compiègne doit vous paraître assez agréable, pour qu'il n'apporte jamais d'obstacle. Quant à son moral et à ses qualités personnelles, c'est à moi de vous en répondre. Elle est mon amie dès la plus tendre enfance, et je suis caution qu'elle est douée de toutes les qualités qui doivent assurer le bonheur d'un mari ».

« Voici en outre ses propres expressions : « Pour ce qui est de la fortune, je m'en charge. M. de Montarby, vous avez de la naissance et des moyens, je me connais en hommes, je veux vous faire parvenir à tout. Nous deviendrons grands, votre fortune suivra la nôtre ; il est possible aussi que nous éprouvions des malheurs : et bien, dans ce cas, nous ne nous séparerons jamais ; il nous restera toujours assez pour ne pas craindre la misère ».

(1) Joséphine du Pont de Compiègne, née et baptisée le 13-7-1777 à Fontainebleau, fille de Marc-Antoine du Pont de Compiègne et de Louise-Elisabeth du Bois de Fréminet. Ancienne élève de St-Cyr, où elle est camarade d'Elisa Bonaparte et d'Euphrasie de Montarby.

Preuves pour St-Cyr du 30-6-1786. Entrée selon l'Inventaire le 28-8-1786. Sortie le 1-4-1793. — Cf. FLEURY-VINDREZ. Les Demoiselles de St-Cyr.

« Ce fut en ce moment que je ne dissimulai point que la Révolution m'avoit privé de mes droits à la fortune ; je ne pouvois contracter un engagement aussi sérieux sans avoir quelques moments pour y réfléchir ; on me répondit que je ne pouvois objecter de semblables motifs, puisqu'on en faisait son affaire.

« Je portai les égards et la trop discrette confiance dans cette occasion, jusqu'à m'abstenir de la moindre question sur le sort qui nous seroit assuré.

« Il est bon d'ajouter que, dans le même instant, on me remit entre les mains cent cinquante mille livres, qu'on me chargea de placer pour très peu de temps à la Banque Territoriale ; il était assez naturel de supposer qu'une partie de cette somme étoit destinée à fixer notre sort.

« Je demandais seulement le temps nécessaire pour aller faire une apparition dans ma famille, y prendre quelques arrangements que commandoient les circonstances, y chercher enfin les fonds indispensables pour subvenir à nos dépenses que je ne pouvois évitter.

« Cette démarche étoit d'autant plus impérieuse qu'on ne me donna pas une obole, pas même une épingle, si j'en excepte l'argent d'un cheval que je vendis 27 ou 28 louis, pour le compte de M. Bacciochi, qu'on me proposa de garder à ma disposition en avance sur le traitement de mille écus qui devait m'être fait.

« J'insistai donc sur la nécessité d'aller en Champagne passer une quinzaine de jours.

« Dans quinze jours, me dit-on, il faut que tout soit fini ; les mariages qui réussissent le mieux sont ceux qui se terminent promptement ».

« Ma sœur fit ce voyage à ma place et peu de temps après son retour, le 3 février enfin fut choisi pour la célébration de ce perfide sacrifice. M. de Bacciochi et M. de Fontanes (2) furent nommés pour servir de témoins à Mademoiselle de Compiègne. Je pris pour les miens mon plus jeune frère (1) et mon ami le plus intime (3) ».

Il semble que Nicolas-Laurent, malgré la rondeur avec laquelle cette affaire avait été menée, n'eut pas à se repentir de ce « perfide sacrifice ». Sa jeune femme Mlle Dupont de Compiègne, d'après une miniature qui nous a conservé ses traits, devait être fort jolie, et ses lettres nous la feront apprécier comme une femme parfaitement dévouée à son mari.

Le mariage, célébré à Paris le 14 pluviôse An XI (3-2-1803), fut suivi, le 30 novembre de la même année, par la naissance d'une fille, qui naturellement fut prénommée Elisa (4).

*
* *

Quant à la nomination de Nicolas-Laurent comme adjoint du colonel Bacciochi, elle dut être effective, au moins pendant quelque temps, car le 23 thermidor An XI (11 août 1803) il était à Sedan « au moment où le Premier Consul venait d'y faire une entrée triomphale » et il espérait, pour être présenté à son ancien camarade, « que le bal lui en donnerait l'occasion ».

Bacciochi avait tenu, au moins sur ce point, sa parole (5).

Mais cet emploi d'adjoint accepté par Nicolas-Laurent ne dut pas être de longue durée. Malgré son rapprochement avec la société nouvelle,

(1) Louis marquis de Fontanes (1757-1821), membre de l'Institut en 1795, entré au Corps Législatif en 1802, en fut Président en 1804, puis Grand Maître de l'Université.

(2) Jean-Antoine de Montarby, dont il sera question plus loin.

(3) Joseph-Jean-Marie de Forestier, « 37 ans, propriétaire », frère de St-Venant de Forestier tué le 10 août 1792.

(4) Devenue orpheline de père et de mère, elle sera pensionnaire chez les dames du Sacré-Cœur, dans leur maison de la rue de Varennes, ancien Hôtel Biron, aujourd'hui Musée Rodin. Elle y mourra le 14 novembre 1824, et la légende veut qu'au moment de sa mort, une colombe entra par la fenêtre ouverte et disparut ensuite. Les religieuses virent là un présage céleste. Cf. Histoire de Madame Barat, fondatrice du Sacré-Cœur, par Mgr BAUNARD. 1892.

(5) Le Premier Consul et sa femme arrivèrent à Sedan le 20 thermidor An XI (8 août 1803). Le lendemain il passa en revue les troupes, où le colonel Bacciochi commandait la 26ᵉ légère. (Communication des « Amis du Vieux Sedan ».

et en dépit de sa formation militaire, il se tiendra à l'écart des campagnes napoléoniennes, jusqu'en 1813.

Probablement à cause de son état de santé, qui ne paraît pas être très brillant.

Dès le printemps de 1803, en effet, par l'entremise de Madame Bacciochi, il avait été question pour lui d'une situation civile hors de France, dans l'Administration, à Turin, département du Pô, le Piémont ayant été rattaché à notre pays à la suite du traité de Lunéville. Madame Bacciochi avait appuyé cette candidature auprès de son frère, en s'adressant à Lebrun, 3e Consul. Celui-ci a répondu, par lettre du 20 floréal An XI (10 mai 1803) (1), que le Premier Consul, fidèle à sa politique envers les pays occupés, « avait paru désirer que ce fût un Piémontais qui fût placé à Turin et il ne fléchira qu'à la condition qu'on donnerait à un Piémontais une place de valeur égale en France ».

Cependant, après le court séjour à Sedan, les choses durent s'arranger, car notre ami part pour le Mont Cenis et arrive à Turin en septembre 1803.

Il s'y trouve en 1804 ; en effet, lorsque Madame Lœtitia entreprend le voyage de Rome, où elle désire retrouver son demi-frère le cardinal Fesch, qui est ambassadeur auprès du Saint Siège, et où elle arrivera pour Pâques, le 31 mars, elle veut s'y faire accompagner de sa lectrice Euphrasie. « Comme il lui aurait convenu de m'emmener, écrit celle-ci dans ses mémoires, elle chercha (sans succès) à m'entraîner par de petites cajoleries : « Monsieur votre frère est à Turin, et nous nous y arrêterons deux jours, pour que vous ayez le temps de vous voir. Arrivées à Rome, je vous présenterai au Pape, et je vous prêterai mon voile de dentelles ».

Et quand, en juillet de cette même année 1804, Madame prend les bains de Lucques (où règnera peu après sa fille Elisa), le secrétaire de ses commandements écrit à Euphrasie : « Madame Bonaparte... a accueilli avec sa bonté ordinaire Monsieur votre frère, que nous avons vu à Turin » (2).

Quand, en septembre 1806, Nicolas-Laurent quitte cette ville, où il fait fonction de receveur des Contributions Directes, au nom de S. M. l'Empereur des Français, le maire, M. Negro, lui témoigne par écrit les remerciements de la municipalité pour tous les services qu'il a rendus à la commune.

Nous ignorons ce qu'il fit ensuite, et comment il vécut (sans doute à Dampierre) jusqu'en 1813. Mais, à ce moment, les affaires commencent à aller mal ; ce n'est plus seulement la dynastie, c'est la France qu'il faut défendre. Et le cœur dut battre à l'ancien guide de la petite troupe venue de Brienne à Paris, quand il reçut cet ordre de son ex-camarade Bonaparte, signé du ministre de la Guerre, le Duc de Feltre, le 4 février 1813 :

« Je vous annonce avec plaisir, Monsieur, que l'Empereur, par décret du 26 du mois dernier, vous a nommé à l'emploi de capitaine dans le 4e Régiment de Gardes d'Honneur.

« Vous vous rendrez, sans délai, à votre poste, et m'informerez de votre départ. Le Régiment est à Lyon...

« Je vous salue ».

Bon sang ne peut mentir, et le nouveau capitaine de l'Armée Impériale prend part avec distinction aux campagnes de 1813 et 1814. Sur le champ de bataille d'Hanau, la croix de la Légion d'Honneur lui est offerte, qui ne lui sera cependant donnée qu'en 1816.

A la première Restauration, en juillet 1814, il est destiné à commander, comme lieutenant-colonel le 4e Bataillon du Régiment d'Angoulême qui allait tenir garnison à l'île de Bourbon (aujourd'hui la Réunion).

(1) Lettre autogr. de Lebrun à Madame Bacciochi. — Arch. de Paris.

(2) Madame Lœtitia resta près de dix mois en Italie, et ne revint en France que le 22 décembre 1804, donc après le couronnement de son fils, bien que David l'ait fait figurer dans le fameux tableau du Sacre.

Cf. : « Madame Mère », par A. Augustin-Thierry, 1939 ; et « Elisa, sœur de Napoléon Ier », par Fleuriot de Langle, 1947.

Il part de l'île d'Aix avec son unité, à bord de la flûte de Sa Majesté « l'Eléphant », le 15 novembre 1814, et n'arrive à l'île Bourbon que le 2 avril 1815.

Dans quel état devait être une troupe qui avait ainsi passé plus de quatre mois en mer ; il faut croire cependant qu'elle se comporta bien dans sa nouvelle garnison, puisque Nicolas-Laurent réussit à conserver à la France, en 1815, cette colonie attaquée par les Anglais.

Aussi le général en chef, Bouvet de Lozier le nomme-t-il provisoirement colonel le 18 août 1815, nomination ratifiée plus tard par le Roi, qui le fait en outre, le 31 juillet 1816, simultanément chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'Honneur.

Mais, à la suite de divergences de vues avec le gouverneur Bouvet de Lozier, le colonel de Montarby rentre en France à la fin de 1816.

Au début de 1817, Louis XVIII confirme la nomination au grade de colonel, en lui faisant prendre rang du 18 août 1815.

Ces récompenses successivent paraissent dénoter, de la part du souverain, une estime particulière.

Enfin Nicolas-Laurent est nommé commandant militaire de la Martinique, par ordonnance du Roi du 13 août 1877. Il y part, de Brest, sur la gabarre « La Zélée », le 28 novembre 1817, avec sa femme et ses deux filles.

Il ne devait pas y rester longtemps, car il y meurt de la fièvre jaune le 8 novembre 1818 (1), dans l'exercice de ses fonctions.

Ainsi finit cette carrière mouvementée, qui aurait sans doute été plus brillante, si elle s'était déroulée, comme les circonstances l'y appelaient, dans le sillage fulgurant de l'Empereur ; mais qui, pour avoir gardé, sans doute volontairement, son indépendance, n'en est que plus respectable.

*
**

Il nous reste maintenant à parler de l'attribution à Nicolas-Laurent de la médaille qui fait l'objet de cette notice.

Il est probable que la création, en 1817, par le Gouvernement Suisse, d'une décoration destinée à récompenser et à perpétuer (de même que le magnifique lion de Lucerne, sculpté par Thornwaldsen en 1819) le souvenir du sacrifice de la garde suisse, a dû être différé en raison des événements de la Révolution Française et de l'établissement de l'Empire, qui rendaient malaisée la recherche des témoins, et qu'elle n'a pu être réalisée qu'avec le retour des Bourbons et la reconstitution de la garde suisse auprès d'eux.

C'est alors que le général de Gady, attaché à cette garde, fut chargé par le Gouvernement fédéral de procéder aux enquêtes nécessaires.

Le 16 janvier 1818, il envoie de Paris à son Gouvernement une liste de militaires dignes de la décoration, et il ajoute :

« A la suite du tableau se trouvent inscrits douze volontaires, tous Suisses à l'exception de M. de Montarby, lequel, n'ayant pas quitté pendant toute l'affaire M. Forestier de St-Venant (*sic*) marcha avec lui lorsqu'il se retiroit avec un détachement par la place Louis XV, à la fin de l'affaire, et où M. Forestier de St-Venant, officier aux gardes suisses, frère du secrétaire général, a péri avec une partie de ce détachement, dont M. de Montarby prit alors le commandement » (2).

Un autre candidat, Français également, apparaît bientôt dans cette correspondance : c'est un certain Coquet, capitaine de la Garde Nationale, qui dut rendre, comme le premier, service aux Suisses, sans que nous sachions exactement de quelle manière.

Les Archives d'Etat de Fribourg (fond Gady) font mention d'une « décision du 18 mars 1820 » relative à MM. de Montarby et Coquet et reproduisant la délibération ci-dessous :

« Acte sur parchemin attestant la reconnaissance du Corps Helvétique, et une médaille en or du poids de 12 ducats... la liste établie par le général

(1) L'une de ses filles y était décédée, à peine arrivée, au mois de mai 1818.
(2) Archives Militaires de Berne.

de Gady pour les récompenses individuelles de ceux qui résident en France comprend 146 noms. A la fin se trouvent 12 volontaires, tous Suisses, sauf M de Montarby, qui voulurent partager l'honneur de leurs vieux camarades, tous anciens soldats du Régiment, qui le rejoignirent, et soutinrent dans ses rangs le sanglant combat jusqu'à la fin, où ils se distinguèrent particulièrement.

En conséquence, les Comités ont décidé d'attribuer à ces remarquables anciens gardes la médaille de reconnaissance, bien méritée.

« Comme M. de Montarby n'est ni Suisse, ni attaché à aucun régiment suisse. aucune médaille ne peut lui être attribuée. Il a été décidé de lui conférer un témoignage de parchemin. Il a été demandé au général de Gady s'il pensait que cette récompense pourrait être agréable » (1).

Suivent les signatures des Avoyers.

21 et 27 mars 1818.

Mais sans doute trouve-t-on que, surtout pour des étrangers, les récompenses proposées ne sont pas dignes du dévouement de ceux à qui elles sont destinées ; toujours est-il qu'une nouvelle solution apparaît dans une lettre adressée au général de Gady, et dont voici le texte :

« Décision du 13 mars 1820. Au Général de Gady.

« Il reste encore à mettre à exécution un arrêté concernant MM. de Montarby et Coquet. Cet arrêté, du 2 avril 1818, accorde à l'un et à l'autre un acte sur parchemin (pour le premier) attestant la reconnaissance du Corps Helvétique pour les généreux services qu'ils ont rendus aux Suisses atrocement persécutés à cette malheureuse époque, et une médaille du poids de 12 ducats ; quelques difficultés dans la détermination du type de cette médaille ont été jusqu'à présent cause du retard de l'exécution; nous espérons sous peu, Monsieur le Général, pouvoir vous prier d'acquitter cette dette nationale » (2).

Ces tâtonnements, un peu contradictoires, s'expliquent quand on connaît la diversité de forme et de métal des récompenses en question.

La médaille attribuée à Nicolas-Laurent de Montarby est en or. Elle a un diamètre d'environ 27 m/m sur 5 d'épaisseur. Elle pèse environ 40 grammes. L'avers présente. sur un écusson en léger relief. les armes de Suisse. croix blanche sur champ de gueules, enrourées de la devise

« TREUE und EHRE (Fidélité et Honneur)

Au revers, l'inscription en relief

« X Aûgust MDCCXCII »

entourée d'une couronne de lauriers. Sur la tranche est gravée en creux le nom du donataire :

Nas. LAURENT, Cte. de MONTARBY

La seule autre médaille en or connue (probablement celle attribuée au capitaine Coquet) et qui figure dans une collection suisse, est considérablement plus mince, et porte un anneau pour le ruban, tandis que la précédente n'en a pas.

En outre, dans une autre collection suisse. figurent deux spécimens des mêmes médailles. frappées en argent. Ces deux exemplaires sont différents aussi entre eux. l'un mince et l'autre plus épais et (comme les exemplaires en fer) avec de légères variantes également dans l'effigie. On peut en déduire que les seules médailles en or ont été frappées séparément et que. de chacune des frappes, on a fait une reproduction en argent (3).

(1) (2) Arch. de l'Etat de Fribourg.

(3) Communication de M G. de Schulthess, de Zurich, qui nous a précieusement aidé dans nos recherches relatives au rôle joué par notre grand oncle au 10 août.

Voir aussi l'aticle « Treüe ùnd Ehre, zwei militarische Schweizerische Verdienst Medaillen » sous la signature de M. Güstav Grünaù, dans la Revue de Numismatique, 1909, vol. V, cahier 5, pages 156-157.

Toutes les autres médailles sont en fer.

Quoi qu'il en soit, entre temps, N.-L. de Montarby, devenu gouverneur militaire de la Martinique, y était mort de la fièvre jaune le 8 novembre 1818.

Le Gouvernement Suisse l'ignorait encore le 13 mars 1820 lorsqu'il établissait le diplôme d'envoi de la médaille ainsi rédigé (1) :

« Les Avoyers et Conseils de la Ville et République de Lucerne (2), Directoire actuel de la Confédération Suisse, informés que M. de Montarby, le 10 août 1792, se joignit au régiment des gardes suisses et se distingua dans ses rangs, en défendant avec valeur jusqu'à la fin du combat le trône des Bourbons, ont résolu d'offrir à Monsieur de Montarby, en souvenir de cette journée, et comme gage d'estime et de reconnaissance publiques, une médaille de même empreinte que celle décernée aux braves gardes suisses du 10e aoust.

« En foy de quoi le présent acte a été signé et scellé à Lucerne le 13 mars 1820 ».

Cachet

L'Avoyer en charge de la Ville et République
de Lucerne, Directoire Fédéral,
Président de la Diète,

Vincent RUTTIMANN.
Le Chancelier de la Confédération,
Signé : illisible.

Le général de Gady remit donc médaille et diplôme à la veuve du destinataire, qui en donna quittance en ces termes :

« J'ai reçu avec reconnaissance de leurs Excellences le Directoire Fédéral une médaille en or du 10 août 1792, et un diplôme, pour feu le Comet de Montarby mon mari.

« Paris, le 29 novembre 1820.

« Vve de MONTARBY. »

Ainsi s'achevait la mission du général de Gady, qui en rendait compte par lettre du 25 décembre 1820 au Maire et au Conseil de Lucerne. Il accuse réception des médailles et des rubans du 10 août, et ajoute :

« ainsi que deux médailles en or et leurs diplômes pour MM. de Montaby et Coquet. M. de Montarby étant mort, j'ai remis le tout à sa veuve » (3).

Les trois enfants de Nicolas-Laurent étant décédés sans postérité, la médaille est passée aux mains de son frère Louis-Charles-Marie et, après ce dernier, à son arrière-petit-fils, le signataire de ces lignes, qui la conserve comme une relique.

***

Nous sera-t-il encore permis, puisque l'occasion nous en est offerte, d'évoquer ici, en quelques traits, la figure des deux frères de Nicolas-Laurent ?

Louis-Charles-Marie, son cadet d'un an, est né à Dampierre le 9 décembre 1770.

A peine sorti du berceau, si l'on peut dire, il est reçu chevalier de Malte, par bref de minorité du 6 mars 1771 (4) moyennant le paiement d'un droit de passage de 6.200 livres, somme qui paraît énorme pour l'époque, surtout en comparaison de la fortune de ses parents, et qui montre bien l'importance que l'on attachait alors à l'entrée dans l'Ordre de Malte (5). Il est chevalier de Justice vers 1775.

---

(1) Conservé dans nos archives personnelles.
(2) Lucerne était « Canton Directeur » en 1820. Le canton directeur changeait chaque année.
(3) Arch. d'Etat de Fribourg.
(4) Arch. de M.-et-M. H 3288.
(5) Arch. de M.-et-M. H 3310.


TREUE UND EHRE
X
AUGUST
MDCCXCII



Puis il va, comme son frère, passer trois ans à Brienne (1781-1784); après quoi il est reçu page de la princesse de Conti ; il en fait le service, soit à Paris, soit à Triel, où la princesse a une propriété.

Pendant ce temps, il va voir assez souvent son frère, qui est à l'Ecole Militaire ; ils se rencontrent à cheval sur le Champ de Mars ; parfois même, ils s'interpellent à la voix, d'une rive à l'autre de la Seine ; heureux temps, où l'air de la capitale était à ce point tranquille, que la voix humaine pouvait s'y faire entendre à distance !

Il est nommé sous-lieutenant de remplacement au Régiment de Navarre en 1786 et, au cours d'une permission, pose, le 2 mai 1787, la première pierre de l'église de Dampierre ; pierre dans laquelle l'entrepreneur introduit une plaque de cuivre gravée au nom de l'officier.

Il reçoit le 11 novembre 1789, un brevet pour aller à Malte faire ses caravanes (1) jusqu'en 1791.

Quand, devant le Tribunal Révolutionnaire, dans l'été de 1794, on demandera à ses parents où sont leurs fils, réputés émigrés, ils répondront qu'ils ignorent où est l'aîné, ce qui était vrai ; et que le second est à Malte, ce qui est non moins exact, puisqu'il y demeura en fait, de fin décembre 1792 (2) à juin 1798; car il a émigré fin 1791 et a fait avec l'armée des Princes, à la Compagnie de Navarre (son ancien régiment), la campagne de 1792, celle de Champagne (Valmy). Il a été blessé au siège de Thionville, mais son état de santé l'a mis dans l'impossibilité de faire une seconde compagne.

En 1798, il est donc à Malte depuis 6 ans, sans interruption.

Mais comme, à cette époque de bouleversements, il semble qu'on ne sache où trouver le repos, en quelque lieu que l'on vive, voici que tout à coup, au mois de juin, se présente devant Malte une puissante escadre : c'est celle de Bonaparte, commandant en chef de l'armée d'Egypte, qui vient, en passant, mettre le siège devant l'île, malgré ses formidables défenses ; « c'est la place la plus forte de l'Europe », écrit-il.

Comme il s'y est fait habilement précéder d'intelligences parmi la population (ce que nous appellerions maintenant une cinquième colonne) (3) et qu'une partie des habitants, qui n'ont guère envie de se battre, se révolte contre les Chevaliers de Malte, en tuant même quelques-uns, la résistance ne dure guère ; et le 24 prairial an VI (12 juin 1798), Bonaparte et ses troupes débarquent dans l'île, après une capitulation signée à bord du vaisseau « L'Orient », qui porte le général en chef.

Elle stipule, en son article 3, que les chevaliers français de l'Ordre, actuellement à Malte, et dont l'état sera arrêté par le commandant en chef (ce qui prouve qu'il ne veut rien laisser au hasard), pourront rentrer dans leur patrie, et leur résidence à Malte leur sera comptée comme une résidence en France. La République doit même, d'après l'article 4, leur faire une pension leur vie durant (il est bien douteux que cette clause ait été ratifiée).

Les chevaliers de moins de 60 ans devront quitter l'île dans les trois jours, ils obtiendront un passeport pour rentrer en France par Antibes. Certains seront embauchés dans l'administration, ou même enrôlés pour l'expédition d'Egypte.

« Mais une petite partie se sentant coupable d'avoir porté les armes contre leur patrie, ne rentrera pas », écrit Bonaparte le 17 juin. Ce qui s'appliquait évidemment aux émigrés.

Il paraît impossible que, s'il a « arrêté l'état » des chevaliers proposés pour rentrer en France, le général en chef n'y ait pas remarqué les noms de ses anciens camarades de Brienne et de l'Ecole Militaire.

---

(1) Caravanes : campagnes que les chevaliers de Malte étaient obligés de faire contre les Turcs et les corsaires de la Barbarie. Les chevaliers ne pouvaient parvenir aux commanderies et aux dignités de leur ordre qu'ils n'eussent fait leurs caravanes (Dict. Quillet).

Chose curieuse, le dit brevet a été authentifié, en mars 1793, par Beurnonville, ministre de la Guerre, qui cependant avait été lieutenant de Dumouriez à Valmy. Etranges rapprochements de l'Histoire.

(2) On le trouve auparavant à Deux-Ponts (Palatinat), en déc. 1792, où il est témoin d'un baptême. (Cahiers Lorrains, Metz, avril 1927).

(3) Cf. : Mémoires de Bourrienne. Tome II.

Entre temps, une commission destinée à l'administration de l'île avait été créée dès le 13 juin, et des mesures draconiennes prises. Le Grand-Maître Homspech doit quitter l'île, les prérogatives de l'Ordre de St Jean de Jérusalem sont abolies, le trésor fondu, l'argenterie réquisitionnée.

Quoiqu'il en soit, la Commission accorde, le 17 juin, un « passeport pour France » au citoyen Louis-Charles-Marie Montarby.

Ce même jour, la frégate « La Sensible » appareille pour la France, emmenant un certain nombre de chevaliers. Mais elle est prise en route par un vaisseau anglais (1).

Notre chevalier était-il du nombre ? Nous ne savons. Toujours est-il que nous le retrouvons « Suisse de Lausanne », comme « étudiant en philosophie », d'après un certificat qui lui est remis à ce titre, au nom de Guillaume IX, Landgrave de Hesse, le 4 novembre 1798, par le recteur de l'Université de Marbourg.

Enfin « l'étudiant en philosophie Charles Montarby, de Lausanne (*sic*) » rentre en France en juillet 1800, dûment muni d'un passeport pour Franckfort, Offenbourg, Strasbourg et Paris, signé par le « Protecteur » de l'Université de Marbourg, et agréé par Fouché, ministre de la police. L'exil était terminé.

L'émigré redevenu sans doute citoyen français, se marie presque aussitôt, le 20 octobre 1801, à Fontaine-Française, avec Mademoiselle Césarine de Valous, fille d'un capitaine au Régiment d'Auvergne, mort en émigration.

On n'entend plus parler de lui jusqu'en 1814 ; à ce moment, on le retrouve à Langres, où il doit être mêlé aux événements accompagnant le passage des armées alliées qui ont envahi la France, et où il se flattera plus tard d'avoir le premier fait flotter le drapeau blanc (2).

En 1817, il est nommé inspecteur des Forêts et Domaines du Duché de Châteauvillain, sous la signature de S.A.R. Louise-Adélaïde de Bourbon-Penthièvre, duchesse d'Orléans (3). Mais sa fonction est supprimée en 1818.

Le titulaire est enfin nommé lieutenant de louveterie de la Haute-Saône en 1824.

Il est décédé à Auxerre le 23 mars 1850, à l'âge de 80 ans, laissant un fils qui, entré à Saint-Cyr en 1820, et lieutenant au 1er régiment de grenadiers à cheval de la Garde Royale en 1828, a brisé son épée en 1830, par esprit de fidélité à la branche aînée des Bourbons.

Ce dernier est le père du colonel de Montarby (1843-1916) et le grand-père du signataire de ces lignes, dont le frère a été tué comme lieutenant en Orient en 1917.

***

Le dernier des trois frères, Jean-Antoine, est sensiblement plus jeune, étant né à Dampierre le 3 septembre 1780.

Il n'a pas encore six ans, que le 14 mars 1786, il est reçu page du Grand-Maître de l'Ordre de Malte, pour le jour où il aura atteint sa onzième année ; mais, à ce moment-là, en 1791, on pensera à tout autre chose !

Il est fait clerc tonsuré par Monseigneur de la Luzerne, évêque de Langres, et ami de la famille, par brevet du 19 octobre 1788.

Agé de onze ans seulement au départ de ses frères, il est cependant signataire d'une demande de tous les membres de sa famille, s'offrant comme otages pour obtenir la liberté du Roi Louis XVI (4).

A peu près au moment de la mort de ses parents (1794), sous la Terreur, il fait sa Première Communion au cours d'une messe, célébrée clandestinement à Langres, dans la cave de la maison de M. J.-B. Baudot

---

(1) D'après « l'expédition d'Egypte 1798-1801 » par C. de La JONQUIERE, Capitaine d'Artillerie breveté. 2 vol. Lib. Ch. Lavauzelle, s. d.

(2) Il ne réussit cependant pas à obtenir la Croix de St. Louis qu'il sollicitait. Cf. A. CHUQUET, La jeunesse de Napoléon. Brienne.

(3) Mère du Roi Louis-Philippe.

(4) D'après une de ses lettres.

de Ville, en même temps que la plus jeune fille de celui-ci. La messe était servie par M. Baudot de Ville lui-même, qui frappait le sol trois fois au moment de l'Elévation, car on n'aurait pas osé se servir d'une sonnette (1).

Ses parents ayant péri « sous le glaive de la Loi », ses sœurs ayant été incarcérées avec eux dans la maison de réclusion de Langres, ses frères émigrés, le malheureux enfant reste seul, chez un instituteur de Langres où il est depuis six ans, et qui adresse au Directoire du District, le 22 août 1794, une pétition pour faire payer la pension de son élève « abandonné de tous ».

Entre temps, et moins de deux mois après la mort de ses parents, « le mobilier, et jusqu'aux platines des cheminées », le bétail et les récoltes des condamnés, sont vendus à Dampierre, pour la somme totale de 13.631 livres, et le produit de cette vente est versé au receveur des revenus domaniaux (2).

Les trois filles des condamnés n'ayant pus rien pour vivre, elles adressent une pétition aux autorités. Elles reçoivent alors 40 sols par jour, après une enquête de deux commissaires, démontrant que « MMlles de Montarby sont sans chemises, sans draps, sans lit; qu'elles manquent également de hardes et de nippes; qu'elles n'ont ni pain, ni vin, et qu'elles possèdent seulement une demi-livre de lard, ce qui les met dans l'impossibilité de pouvoir vivre plus d'un seul jour » (2).

L'Administration du Département de la Haute-Marne leur accorde, le 23 fructidor An II (9 sept. 1794), leur lit, deux paires de draps, une douzaine de serviettes, douze assiettes de faïence, qu'elles doivent présenter à toute réquisition (3).

Aussi, au cours des années suivantes, pendant lesquelles les demoiselles de Montarby, revenues à Dampierre, rétablissent peu à peu leurs affaires avec un courage admirable (4), on ne s'étonne pas que leur jeune frère Jean-Antoine parte pour l'armée du Danube, où il trouve un emploi dans l'Administration militaire.

Rentré en France en 1801, il s'engage, patronné par Elisa Bonaparte, au 9e dragons, commandé par le colonel Sebastiani, puis par le colonel Maupetit (5).

Dès lors, le voici incorporé à l'armée, qui deviendra impériale, qu'il suivra partout, et qu'il ne quittera définitivement que lorsqu'elle aura cessé d'être, en 1815.

Certes, nous ne raconterons pas ses campagnes; ce serait trop long car il les a toutes faites.Nous nous bornerons à les énumérer, d'après ses états de services :

— An XII et An XIII (1803-1804), sur les côtes.
— An XIV (1805), en Autriche.
— 1806-1807, Prusse et Pologne
— 1808, Espagne.
— 1809, Autriche.
— 1812, Russie

(1) Cette maison porte actuellement le N° 2 de la rue des Chavanues, à Langres. Elle est marquée par une Ste Trinité en pierre, dans une niche, sur la façade. Comon de M. A. de la Boullaye, ancien archiviste à Langres, arrière petits-fils de M. Baudot de Ville.

(2) La vente se déroule au Château de Dampierre, du 11 au 18 fructidor an II (28 Août-4 Septembre 1794). Il en reste le procès-verbal, avec le prix de chaque objet, le nom et l'adresse de l'acheteur. Les condamnés occupaient aussi, depuis le début des troubles, une maison à Langres, rue des Ursulines, dont le mobilier est également vendu en Oct. 1794 pour la somme de 5.560 Livres. (Arch. de Famille).

(3) Arch. de Famille.

(4) En 1795, la jouissance « provisoire » de leurs biens est accordée aux six enfants d'E. L. de Montarby, et il est procédé au partage des biens meubles et immeubles de la succession, entre eux et la République; celle-ci s'attribuant les deux parts des frères émigrés. Mais il y aura plus tard, dira-t-on, le « Milliard des Emigrés »? Sous la Restauration, en effet, les survivants de Nicolas-Laurent se partageront (à partir de 1832) une rente de 242 Frs dont la moitié va à des fournisseurs impayés, dont le Colonel Gouvr Milit. de la Martinique était créancier. (Cf. André GAIN : Le Milliard des Emigrés. Tome II, Nancy, 1929).

(5) Détail piquant : le Général Maupetit ayant été tué en 1811, Jean-Antoine, son ancien Lieutenant, épousera sa veuve en 1817.

— 1813, Saxe.
— 1814, France.
— 1815, Belgique.

Aussi ses cartes, qui sont à Dampierre, embrassent-elles toute l'Europe. Et dans les carnets de route qu'il nous a laissés, on le suit d'étape en étape, avec son régiment, puis dans les dragons de la Garde (1). Au hasard des pages : Valladolid, Bayonne, Luxembourg, Breslau, Posen, Smolensk, Varsovie, Kovno, Moscou, Vilna, la Bérésina, jalonnent ses marches et ses combats, ses gloires et ses fatigues.

Après la campagne de France avec Napoléon, il est capitaine au Corps Royal des Dragons de France, sous la Première Restauration.

Mais telle est la lassitude de tous, même des plus ardents, après ces guerres incessantes, qui durent depuis vingt ans, que, lorsqu'il apprend le retour de l'île d'Elbe de son Empereur, il ne peut s'empêcher de noter sur son carnet : « Que n'y est-il resté ! ».

Et cependant, comme « ils grognaient et le suivaient toujours », il fait encore la campagne de Belgique, prenant part à la bataille de Waterloo, où il a un cheval tué sous lui.

Aussi termine-t-il sa carrière militaire en 1816, où il est retraité avec le rang de chef d'escadron, la croix d'officier de la Légion d'Honneur, de chevalier de St-Louis et de l'ordre du Lis.

Comme Cincinnatus à sa charrue, il revient à Dampierre, qu'il ne quittera plus ; il en sera maire pendant 29 ans (1817-1846), et pendant 25 ans membre du Conseil Général.

En outre, c'est un grand chasseur ; il détruit les loups. « Mes chiens les chassent comme des lapins », écrit-il vers 1830 à son frère, le louvetier de la Haute-Saône.

Ce qui prouve que ces animaux étaient encore nombreux à cette époque, dans la région (2).

Le chevalier de Montarby — c'est ainsi qu'on l'appelle — mourra en 1863, âgé de 83 ans.

De deux mariages successifs, il aura une fille et deux fils.

— L'aîné, du premier lit, Antoine-Louis (1819-1902), deviendra général de cavalerie et sera élu, après la guerre de 1870, conseiller général de Neuilly-l'Evêque, après une profession de foi retentissante.

Il laissera après lui deux générations d'officiers, dont le plus jeune sera glorieusement tué sous Lille pendant la bataille de 1940.

— Le cadet, du second lit, Oswald, né à Dampierre en 1828, se distinguera comme capitaine, puis chef d'escadron, au 1er chasseurs d'Afrique, pendant la guerre du Mexique.

Au combat de San-Pablo-del-Monte, en 1863, son escadron culbute 1.000 lanciers de Durango. Le capitaine a le poignet fracassé, mais continuera à se battre en tenant ses rênes entre ses dents, tandis qu'un de ses chasseurs s'empare de l'étendard des cavaliers ennemis, ce qui vaut au 1er chasseurs d'Afrique la croix de la Légion d'Honneur (3).

Mais, nommé chef d'escadrons à la suite de ce fait d'armes, le commandant de Montarby, au combat de Los Verennos, le 11 janvier 1865, payait de sa vie sa folle témérité.



Ainsi se ferme, après de trop longues digressions, ce triptyque où l'on a tenté de présenter en raccourci la figure de ces trois frères qui,

(1) Il entremêle ses notes de réflexions pittoresques sur l'amour, de considérations sur la gloire, la décadence des Empires et la vanité des choses humaines.

(2) Cf.: l'article « Les loups en Haute-Marne » par M. COINTAT, voir Cahiers Haut-Marnais n° 42 du 3e trimestre 1955.

(3) Le trophée mexicain est conservé aux Invalides, Salle des Drapeaux, sous le n° Aa 401.

Fait à noter : après trois guerres franco-allemandes, et de multiples campagnes sous tous les cieux, le 1er chasseurs d'Afrique est encore, à l'heure actuelle, le *seul* Régiment de Cavalerie Française dont l'étendard soit décoré de la Légion d'Honneur.

dans une époque exceptionnelle, auront vécu chacun de leur côté une existence dangereuse, imprévue et souvent malheureuse.

Devenus le même jour orphelins de leur père et de leur mère, dans des circonstances tragiques, chassés par la tourmente de leur foyer et de leur village natal, ruinés par la Révolution, ils auront cependant, avec des fortunes diverses et sous des drapeaux différents. tous trois cherché à faire honneur à leur traditions militaires.

Aussi, quand le détenteur actuel de la médaille du 10 août la sort de sa gaine de maroquin rouge, bordé d'or, elle même enfermée dans un étui vert amande, il ne peut s'empêcher d'évoquer, avec respect, la physionomie de ces trois hommes, inséparables l'un de l'autre par le souvenir ; mais surtout celle du jeune sous-lieutenant de l'ex-Garde Constitutionnelle, pour qui le jour de ses vingt-trois ans fut un our de sang.

On le revoit en imagination, gardant sans doute, avec ses camarades dans l'angoisse et le désordre, la porte des appartements du Roi ou celle de la Reine, sous la médiocre autorité du vieux Maréchal de Mailly, au milieu de ces deux cents gentilshommes, mal armés ou point du tout. « quelques uns, dit Peltier (1) n'avoient qu'une canne à la main, d'autres étoient presque septuagénaires ; ici étoit un jeune page ; plus loin un gentilhomme, habillé de taffetas noir, avoit deux pistolets passés dans un mouchoir blanc, qui lui servoit de ceinture ; en général, il ne portoient pour toute arme, que de vieilles épées, des couteaux de chasse, des sabres sans fourreau ; ils avoient plutôt l'air d'être venus pour mourir aux pieds de leur maître, que pour lui porter un secours efficace. »

Vision hallucinante !

Puis on suit par la pensée notre jeune officier, sans doute habillé en civil, en tête des vestes rouges des Gardes Suisses, se frayant un passage au milieu d'une foule hurlante et sanguinaire, à travers les jardins des Tuileries et la place Louis XV, avec la petite troupe du sous-lieutenant de Forestier. pour parvenir enfin à sauver le détachement qui lui avait donné confiance.

On peut dire que, ce jour là, en s'agrégeant volontairement. pour leur salut. à une poignée d'habits rouges, qui attiraient le carnage comme la muleta du toréador, alors que l'anonymat de son costume lui aurait permis de s'échapper plus facilement, l'ancien élève de Brienne et de l'Ecole Militaire a donné un magnifique exemple de solidarité au combat. et largement pris à son compte la belle et fière devise de ses amis Suisses :

TREUE UND EHRE

FIDELITE ET HONNEUR

Dampierre (Hte-Marne), Avril 1956

Général de MONTARBY.

(1) PELTIER : Histoire de la Révolution du 10 Août.

PARNOT

Liste des propriétaires, *tous par héritage,* du château de Parnot depuis la fin du XVII[e] Siècle. (1)

1° Nicolas PELLETIER des RUAUX, Seigneur amodiateur de Parnot marié à Parnot en 1671 avec Elisabeth de Servolles.

Propriétaire à la fin du XVII[e] siècle, et beau-père de :

2° Jean-Baptiste de LA PAIX, Seigneur amodiateur de Parnot, Conseiller du ROY, Avocat en Parlement.
Marié à Parnot en 1695 avec Nicole Pelletier des Ruaux, décédé en 1714.
Propriétaire de 1695 à 1714, et père de :

3° Claude de LA PAIX, Seigneur amodiateur de Parnot, Garde du Corps du Roi.
Né en 1699, marié en 1723 avec Nicole de La Paix, décédé à Parnot en 1780.
Propriétaire de 1714 à 1780, et père de :

4° Nicolas de LA PAIX, Avocat en Parlement.
Né à Parnot en 1732, marié en 1768 avec Jehanne Le Febvre des Combes, décédé à Parnot en 1824.
Propriétaire de 1780 à 1824, et frère de : Félix de La Paix qui suit. Il était aussi le beau-père de Louis-Camille de BORSSAT, Maire de Parnot, Officier de Hussards sous l'Empire, qui avait épousé sa fille. Nicole-Adélaïde de La Paix, en 1795. Il est décédé à Parnot en 1820.

5° Félix de LA PAIX, Gendarme à la Compagnie Royale d'Orléans, né à Parnot en 1745, et décédé à Parnot en 1833.
Propriétaire de 1824 à 1831, et oncle de :

6° Marguerite de LA PAIX.
Née à Parnot en 1774, et décédée à Parnot en 1855.
Propriétaire de 1831 à 1840 indivis, jusqu'en 1847 avec son Oncle, M. Moret, Chevalier de Saint-Louis. *Elle était la Tante de* :

7° Bernard de BORSSAT, Maire de Parnot.
Petit-Fils de Nicolas de La Paix, précité, né en 1800, marié avec Lucine Chaudron, et décédé à Parnot en 1866.
Propriétaire de 1840 à 1866, et père de :

8° Emile de BORSSAT, Maire de Parnot.
Né en 1828, marié avec Elisa Chrétien, et décédé à Parnot en 1899.
Propriétaire de 1866 à 1899, et père de :

9° Xavier de BORSSAT, Avocat à la Cour de Paris.
Né en 1870, marié : 1° avec Pauline de Borssat, sans enfants. 2° avec en 1914, Marthe Stainville, et décédé en 1942.
Propriétaire de 1899 à 1942, et beau-père de :

10° Pierre, Cte, Piochard de LA BRUSLERIE, Officier de Cavalerie.
Né en 1888, marié en 1921 avec Marguerite Stainville *de Borssat.*
Propriétaire depuis 1942.

11° Xavier, Cte, Piochard de LA BRUSLERIE.
Né à Bourbonne-les-Bains en 1922, marié en 1952 avec Françoise de Montenach, dont postérité.

---

(1) *Aimablement communiqué par le Propriétaire actuel, M. de la Bruslerie, que nous remercions vivement. Nous aimerions avoir semblable tableau pour tous les châteaux et domaines de Haute-Marne.*

1946-1956

Comment les élèves du Lycée de Chaumont ont utilisé, depuis dix ans, les archives communales et départementales de la Haute-Marne

Les origines du travail. — 1946 : la guerre vient de finir, et les conditions de travail sont redevenues peu à peu normales, permettant la reprise d'activités que l'occupation étrangère avait gênées, sinon même supprimées.

La première question que nous nous sommes alors posée fut de savoir quels seraient les meilleurs moyens de faire reprendre contact aux jeunes adolescents dont nous avions la charge, avec le sol fraîchement libéré de leur petite patrie.

Persuadé que nos élèves ne fermeraient pas les yeux devant la réalité géographique ou historique, s'ils la découvraient eux-mêmes, ou si on les aidait à la découvrir, nous avons pensé qu'on pourrait essayer de leur faire préparer, peut-être même écrire, quelques pages de géographie et d'histoire locales. Notre but fut, à l'origine, modeste, essentiellement scolaire : nous avons eu le plaisir de constater qu'il fut dépassé très rapidement, comme vous allez pouvoir le juger vous-mêmes.

Au début, nous sommes allés, en effet, à tâtons. Devait-on essayer quelque monographie, à partir de pièces d'archives, et retomber dans les défauts de la petite histoire chronologique ? En commençant par là, nous manquions sûrement notre but.

6

Brottes et le Corgebin. — C'est pourquoi, après avoir tracé autour de Chaumont un cercle, dont les limites ne pouvaient pas être dépassées facilement, nous avons décidé d'emmener nos élèves, un jeudi de printemps, à Brottes, petit village situé dans le cercle, à moins de 5 kilomètres de la ville : l'affaire commençait par une promenade et notre premier document fut une carte d'Etat-Major.

Nous eûmes assez vite fait de reconnaître le site du village et le caractère, en partie rural, de sa population : c'était, en apparence, un village comme il en existe beaucoup en Haute-Marne, mais la grosse maison qui le domine encore, avec sa girouette en forme de croix de Malte ajourée, n'avait-elle pas, avec ses Commandeurs, pesé singulièrement sur sa vie ?

A cette question nous ne pouvions plus répondre sans le secours des archives, dont il restait à démontrer à nos élèves l'utilité.

Et c'est ainsi que nous profitons de ce XXVIIe Congrès de l'Association bourguignonne des Sociétés Savantes, placé sous le signe des Archives de la Haute-Marne, pour vous dire comment nous avons familiarisé nos grands élèves avec les documents et quels profits ils en ont retirés.

Mais, revenons à Brottes et à la Commanderie du Corgebin.

Négligeant, comme nous l'avons dit, l'histoire continue du village, mais préoccupé d'y déceler les crises, nous avons pensé qu'aucun document ne pouvait mieux, ni plus vite, nous renseigner sur son état, dans la période la plus dure de sa vie, qu'une charte d'affranchissement, si elle existait encore.

Ouvrant la série H qui contient toutes les pièces que les ordres religieux nous ont laissées, nous ne découvrîmes pas l'original sur parchemin

que nous recherchions, mais nous eûmes la chance d'en retrouver une copie authentifiée en 1576 presqu'un siècle après — la charte est de 1489 —, et qui avait été conservée dans un fonds d'archives particulières, le fonds Laloy. La lecture n'en fut pas facile, mais elle permit à notre groupe de pénétrer réellement dans la misère de ce pays, pauvre déjà par nature, dépeuplé par les guerres, suppliant ses maîtres de lui accorder la permission de vivre.

Pour montrer à nos élèves que la charte d'affranchissement, octroyée par les Commandeurs du Corgebin, n'avait guère amélioré le sort des manants de Brottes, nous leur présentâmes ensuite quelques inventaires de biens, dressés après décès, qu'on retrouve dans la série B, et où ils purent constater que l'un des plus riches habitants ne laissait, en 1773, à ses héritiers que 2 vaches, 12 moutons, 12 poules et 12 hectares de terres, alors qu'on ne retrouvait chez un autre, à sa mort, qu'une chèvre et 4 poules dans son écurie.

Les grandes enquêtes agricoles de 1769 et de 1773, conservées dans la série C, leur confirmèrent les difficultés de la mise en valeur du finage de Brottes, où les propriétaires qui laissent leurs terres incultes sont menacés d'être dépossédés, où le seigle l'emporte toujours sur toutes les céréales —. « Méfiez-vous du pain de Brottes » disaient déjà les Chaumontais prudents — et les moutons sur toutes les autres bêtes.

Même le domaine du Corgebin, quand il sera mis en vente à la Révolution, n'excitera pas les enchères, à moins que l'acheteur, dernier Commandeur de l'odre de Malte, ne l'ait déprécié pour s'en rendre propriétaire à meilleur compte, ce que plusieurs pièces de la série Q nous enseignèrent.

Enfin, nos élèves furent encore plus à l'aise pour découvrir dans les séries modernes, comme la série M, que le territoire de Brottes supportait encore, après la première guerre mondiale, plus de 8 % de terres incultes, que le rendement n'était guère supérieur à 10 quintaux de céréales à l'hectare, et que les moutons étaient encore trois fois plus nombreux que les bovins.

Devant le résultat de leur enquête, nos élèves s'étonnèrent de la permanence de la population de Brottes à travers les siècles, exprimée par deux chiffres, dont l'un — celui de 313 habitants — apparaissait sur le recensement numérique de 1773 et l'autre — celui de 315 — sur le recensement de 1946, le dernier, à cette date, qu'ils avaient consulté, sur place, à la mairie, lors d'une deuxième visite.

C'est l'examen des recensements qui, depuis 1836, indiquent régulièrement la profession des habitants qui allait leur donner les explications nécessaires.

Ils s'aperçurent, en effet, qui si le chiffre de la population totale s'était, à peu près, maintenu, le nombre de personnes vivant de la terre avait constamment reculé et que Brottes avait comblé ses vides, à l'époque contemporaine, par des citadins que la crise du logement et la vie plus chère avaient chassés de Chaumont, où ils retournaient chaque matin pour y reprendre leur travail.

L'histoire de Brottes n'etait donc pas aussi simple qu'une première vue l'avait laissé supposer. Il restait à en écrire les grandes phases : pour ce dernier travail les volontaires n'ont pas manqué, et, si vous voulez savoir ce qu'ils ont réalisé, reprenez les « Cahiers Haut-Marnais » à leur naissance, et vous jugerez.

Froncles et son usine. — Encouragés par ce premier résultat, nous avons regardé, de nouveau, à l'intérieur du cercle primitivement tracé autour de Chaumont pour y découvrir un nouveau sujet d'étude à proposer aux élèves qui nous arrivaient l'année suivante, et nous nous sommes arrêtés à Froncles.

Pourquoi, direz-vous, Froncles ? Lors de cette deuxième tentative, nous sommes allés déjà moins à tâtons : c'est l'usine, bien connue des haut-marnais, qui nous attira, et c'est son action sur le village primitif que nous allions chercher à découvrir.

Une première visite nous mit d'abord, avec nos élèves, en contact

avec l'agglomération froncloise dominée par ses cheminées, mais ceinturée encore par ses champs.

Différemment de Brottes, les cours de fermes avec leur tas de fumier, n'étaient plus l'élément prépondérant du village, mais une sorte d'excroissance, faite de constructions modernes, s'était développée, et avait mordu sur la campagne.

Négligeant momentanément l'usine, nos élèves sont entrés dans les maisons de cultivateurs et d'ouvriers pour en interroger les habitants, et, à leur retour à Chaumont, ils rédigeaient le résultat de leur enquête où beaucoup de questions restaient sans réponse.

S'ils avaient, en effet, recueilli, particulièrement auprès des personnes les plus âgées, des renseignements précis et curieux sur le travail du paysan ou de l'ouvrier fronclois à la fin du dernier siècle, ils n'avaient pu éclairer avec certitude le moment où la forge s'était enracinée et avait transfiguré le pays.

C'est un nouvel examen des archives qui s'imposait donc.

Cette fois, nous avons dirigé d'abord nos élèves sur l'Etat civil, conservé dans la série E, et la première connaissance qu'ils ont retirée de ce contact a été d'apprendre que, jusqu'en 1792, Froncles n'avait pas été une paroisse, mais avait dépendu de Buxières, le village voisin : c'est donc le registre de Buxières qu'il fallut consulter pour essayer d'établir la couche la plus ancienne de la population.

Il faut arriver à l'année 1757 pour voir apparaître les premiers ouvriers de la forge : jusque là, laboureurs, artisans ou manouvriers défilent, tour à tour, soit comme mariés, parents, parrains ou témoins, à l'exclusion de tout forgeron.

Aidés des rôles de la taille, que nous leur avons sortis de la série C, nos élèves ont pu ainsi établir les cadres sociaux du village, dans la première partie du XVIIIe siècle, que le comte de Pimodan, baron de Froncles et de Buxières tenait dans sa dépendance. Et ils se sont aperçu que le comte n'était pas plus généreux que les Chevaliers de Malte, en lisant, dans la série B, les nombreux procès, suivis d'amendes, infligées à ceux qui essayaient de se soustraire aux impôts féodaux, et, particulièrement, au champart en moissonnant, par exemple, avant le jour, pour frauder sur le nombre de gerbes à décompter. Ils ont appris, par les mêmes registres de procès, que les manouvriers étaient encore plus atteints, quand ils laissaient pâturer leurs chèvres dans les tailles des bois ou qu'ils grapillaient dans les vignes.

Mais ce qui les a le plus frappés, lorsqu'ils ont poursuivi l'examen des registres de l'Etat civil, c'est le nombre des artisans du textile, tixiers et bonnetiers qui composaient la population, en dehors des paysans, et qui tissaient, les uns, à partir du chanvre, draps et torchons, les autres, à partir de la laine, bonnets, bas et camisoles. Par là, ils ont pu vérifier que la région froncloise participait à la vie de la Champagne troyenne, pays de l'industrie textile par excellence, et se demander si le travail du fil n'allait pas l'emporter sur le travail de la terre.

Mais ce n'est pas dans ce sens que nous avions orienté nos recherches : comme nous l'avons dit, c'est de l'usine que nous cherchions à connaître la naissance.

Or, les mêmes registres des procès de la série B nous apprenaient que le comte de Pimodan portait plainte, le 22 décembre 1758, contre deux forgerons, dont un, Nicolas Chaudron, nous était déjà apparu à l'Etat civil de 1757, pour avoir laissé, par leur négligence, brûler et endommager le soufflet de la forge, gaspillé du charbon, et provoqué ainsi plusieurs jours de chômage. Ce document nous apporta donc la certitude du fonctionnement de la forge à cette date, en même temps qu'ils nous livrait le nom du propriétaire.

Mais c'est dans la série S, au chapitre « Usines », que nous découvrîmes indirectement la date officielle de la naissance, à l'occasion d'une demande d'extension formulée, cent ans plus tard, par le patron, demande à laquelle était joint un extrait des lettres patentes accordées par Louis XVI, et datées du 8 mars 1775.

Cette certitude acquise, nos élèves n'ont plus eu qu'à suivre la forge dans son essor jusqu'à la Révolution, où sa vente comme bien national de deuxième origine — le fils du comte de Pimodan ayant émigré — leur apporta une description précieuse de sa consistance et les renseigna, à la fois, sur sa valeur : elle fut vendue, après 7 feux, plus de 700.000 livres, presque dix fois sa mise à prix.

Cet acte de vente renseignait évidemment sur le fonctionnement de la forge, puisque tous ses éléments en étaient minutieusement décrits; mais pour voir si les ouvriers du comte de Pimodan vivaient mieux ou plus mal que ses manants ou les artisans du textile, c'est aux rôles de taille de la série C qu'il fallait revenir.

Nos élèves constatèrent ainsi que le meilleur ouvrier de la forge était imposé en 1789 pour un revenu supérieur à celui du régisseur de l'établissement, et arrivait le cinquième des plus riches roturiers de Froncles, laissant loin, derrière lui, paysans, artisans ou manouvriers. Ils eurent même la chance de pouvoir replacer les parents de ce forgeron dans le cadre de leur maison, grâce à un inventaire précis et détaillé fait à la mort du père en 1782; et ils purent ainsi s'imaginer, sans artifice, sa mère tirant la soupière d'un dressoir en bois de chêne, disposant les assiettes de faïence autour, plaçant la cruche en étain au milieu de la table ronde à pied tournant, entourée de 5 chaises dont 3 garnies en pailles et, si c'était un jour de fête, ouvrant la grande armoire en chêne à deux battants, pour choisir, parmi les 3 grandes nappes et les 4 petites, celle qui convenait. Les 62 livres de lard et les 3 jambons retrouvés dans un coffre de bois de chêne, à côté d'un grand pot de saindoux, leur a permis, en outre, de recomposer le menu quotidien.

De 1793 à l'an V, l'état civil de Froncles ne porte plus trace de forgerons : c'est en l'an V qu'ils réapparaissent pour ne plus disparaître, et constituer, désormais, l'élément moteur de toutes les variations démographiques.

Et en allant de la série S à la série M, nos élèves ont pu suivre, pendant tout le XIX[e] siècle, les efforts des différents propriétaires, les Bonnecaze par exemple, qui demandèrent à Napoléon III une importante aide financière pour développer et moderniser l'usine primitive.

A chaque recensement quinquennal, ils constatèrent, en même temps, la montée progressive de la population froncloise, dont la moitié finissait par vivre de la forge, à l'époque du Second Empire.

La guerre de 1870 fut une coupure, mais la satisfaction, en 1881, d'une réclamation vieille de plus de 20 ans, puisqu'elle avait été faite au moment de la construction du chemin de fer en 1857, et qui remplit de nombreux dossiers de la série M, c'est-à-dire l'allongement du canal de la Marne à la Saône, devait enraciner définitivement l'usine.

Ainsi, l'enquête aux Archives finissait ; c'est une dernière visite au pays qui nous amena à l'usine, où directeur et ingénieurs achevèrent de renseigner notre groupe sur la marche de la forge contemporaine.

Le travail de recherches terminé, l'étude nous apparut trop longue et trop complexe pour être confiée à nos élèves dans sa rédaction. Mais nous leur avons emprunté les rapports faits après chaque visite et les notes prises aux Archives sur les documents. Ce sont eux, en outre, qui ont construit et dessiné les graphiques et les figures sur lesquels l'étude, parue dans trois « Cahiers Haut-Marnais », s'appuie.

Ainsi, notre but était, pour la deuxième fois, atteint.

Les deux premières études que nous venons de vous rappeler, Brottes son Corgebin, Froncles et son usine, avaient été provoquées, nous l'avons dit, dans notre propos du début, par le souci de faire reprendre contact à nos élèves avec leur pays, sorti de la dernière guerre.

C'est le même souci, doublé d'une tendance nouvelle, qui devait orienter les études suivantes.

Les études démographiques. — Considérant que, comme l'immense majorité des Français, nos élèves ne possédaient, sur la situation démographique de leur département, que des notions très sommaires et su-

perficielles, nous avons pensé que des enquêtes démographiques pourraient les éclairer et les intéresser tout à la fois.

Le rajeunissement de Villiers-le-Sec. — Reprenant notre cercle limitatif, nous avons fixé, cette fois, le travail sur Villiers-le-Sec, petit village situé sensiblement dans le même rayon que Brottes autour de Chaumont.

Si nous n'avons ouvert que deux séries d'archives, la série M et la série E, nous avons été contraint de faire appel à un nombre d'élèves beaucoup plus grand que d'ordinaire. Nous avions, en effet, l'intention de leur faire rechercher l'évolution de la population de Villiers-le-Sec, depuis 1836 jusqu'en 1946, pour savoir si, comme on pouvait le supposer en considérant l'ensemble de la population rurale haut-marnaise, elle avait vieilli dans le siècle.

42 élèves, en effet, par équipes de deux, ont dépouillé les 21 registres de recensements quinquennaux et construit la pyramide correspondant à chaque recensement. Puis, sous notre direction, une élève a été chargée de choisir les dessins les plus significatifs et de les interpréter à la lumière des professions et des renseignements apportés par les registres de l'état civil de la période. Graphiques et figures ont été reproduits à l'appui d'une étude parue dans deux « Cahiers Haut-Marnais », qui constitue une réponse assez éloignée de l'hypothèse première, mais dont la conclusion n'est pas définitive.

Je vous dirai tout à l'heure, pour finir, ce que les élèves y ont gagné, mais apprenez tout de suite, que l'étude a suscité un chercheur qui doit la poursuivre, en partant du dernier recensement de la commune.

Jusque là, nous vous apparaissons comme ayant limité systématiquement nos recherches à des villages. Il n'en est rien : dans l'intervalle, en effet, d'autres équipes d'élèves avaient porté leurs efforts sur les villes de Chaumont et de Saint-Dizier.

Le prolétariat de Saint-Dizier. 1846. — C'est à l'occasion du Centenaire de la Révolution de 1848 en Haute-Marne que nous demandâmes à deux élèves de la classe de Philosophie de tirer parti du dépouillement que quelques-uns de leurs camarades avaient fait du registre de recensement de la population bragarde en 1846. Nous voulions connaître l'importance relative des différentes classes sociales, à la veille de la crise et surtout celle des mariniers de la Noue et des vignerons de Gigny. Un graphique, en forme d'éventail, nous révéla la place de ces deux groupes dans le prolétariat de Saint-Dizier et fit comprendre du coup à nos élèves la turbulence permanente de ces deux quartiers de la ville.

Finalement, c'est Chaumont qui nous a retenus le plus souvent et le plus longtemps. Capitale du département, elle nous offrait, en effet, plus de facilités.

Chaumont 1861-1936. — Prenant comme base de départ le plus récent tableau de recensement de la population chaumontaise qui était, à cette date, le dernier recensement d'avant-guerre — les résultats de celui de 1946 n'étant pas encore connus — nous avons demandé à quatre élèves des classes terminales de remonter jusqu'en 1861, pour découvrir les tendances de la population de la ville entre ces deux dates, et faire ainsi le point avant les bouleversements apportés par la guerre.

Deux études furent envisagées : la première portant sur l'accroissement numérique y compris l'apport des étrangers, la seconde sur l'extension de la ville qui, en 1861, était à peine sortie de ses remparts.

Les renseignements tirés des registres de recensement et des tables décennales de l'état civil permirent la construction, non seulement de la courbe de l'accroissement, mais aussi celle de la natalité et de la mortalité dans les limites choisies.

Deux plans de Chaumont, aux mêmes dates, furent dessinés, opposant les vieux quartiers du centre qui, sans s'être vidés totalement, avaient considérablement perdu de leur population au profit des quartiers

nouveaux qui enserraient désormais, comme un fer à cheval, le noyau primitif.

Rue par rue, le compte fut fait pour déterminer finalement les variations dans chacune d'elles, et constater le caractère du peuplement des quartiers qu'elles dégageaient.

Ainsi, se trouvaient en germe, dans cette étude de la population chaumontaise, deux autres, auxquelles nos élèves avaient eux-mêmes songé, et qu'ils souhaitaient, dans leur conclusion, voir se réaliser : d'une part, et dès que les résultats du recensement de 1946 seraient connus, une analyse de ses données pour y découvrir les changements apportés par la guerre, et, d'autre part, une explication historique des noms des rues nouvelles.

Malheureusement les Archives départementales ne conservent plus, depuis le recensement de 1946, les registres qui sont rassemblés à la Direction régionale de la Statistique à Reims, ce qui représente pour les travailleurs locaux un gros inconvénient.

Il fallut donc déplacer notre centre de travail et l'établir momentanément à l'Hôtel-de-Ville, où fut très aimablement mis à la disposition de nos élèves le registre unique que la Mairie possède, et dont les services ont cependant besoin chaque jour.

Chaumont 1946. — Malgré les difficultés, le travail fut mené rapidement par 12 grands élèves, et la pyramide de Chaumont 1946 construite en un temps record — moins d'un trimestre — parce que les Services du Ministère de l'Urbanisme et de la Reconstruction, ayant eu vent, au début, de notre intention, nous en avaient demandé le dessin rapidement, en vue de l'utiliser pour une étude sur le réaménagement de la ville.

Chaumont 1954. — Les renseignements ainsi apportés ont été, depuis, dépassés, et c'est pourquoi un travail semblable est en cours sur le recensement de 1954.

Géographie et histoire des rues de Chaumont. — Quant aux noms de rues, nos élèves en ont fait l'histoire en s'y divertissant beaucoup.

Leur premier travail a été de faire un inventaire exact des rues encore existantes et dénommées, quelle que soit la date de leur dénomination : 181 fiches furent ainsi établies qui devaient être garnies au fur et à mesure des renseignements recueillis sur chacune d'elles.

Avertis déjà par le « Jolibois » des naïvetés et des plaisanteries plus ou moins cocasses des premiers habitants baptisant les premières rues, ils se livrèrent, avec enthousiasme, à une enquête, quartier par quartier, pour apprendre des habitants actuels, quand ils les connaissaient, les origines modernes de noms plus ou moins inattendus : les noms de la rue de la Mésange et de la rue des Ramiers leur apparurent plus faciles à expliquer que ceux de la rue des Treize assiettes ou de la rue de la Dame Alliotte ; celui de la rue des frères Oudin n'a pas encore reçu d'explication.

Mais là encore, ils en vinrent à demander la consultation des archives, pour savoir à quelle date et dans quelles conditions les grands changements s'étaient produits.

Reprenant les registres de la Municipalité, depuis l'époque révolutionnaire, et, partant d'un plan de la ville, vraisemblablement de la fin du XVIIIe siècle, et conservé aux Archives départementales, ils découvrirent que l'année 1839 avait été la grande année, marquée par une véritable fièvre de réorganisation, celle qui devait immortaliser, pour la première fois, les grandes gloires locales.

Finalement, l'équipe primitive des dix enquêteurs se réduisit à quatre élèves des classes terminales, pour essayer de dégager le sens historique ou géographique des rues de Chaumont, essai que les « Cahiers Haut-Marnais » acceptèrent de publier en 1951.

Population haut-marnaise de 1851 à 1951. — La même année, la Direction départementale de la Population, qui avait suivi avec intérêt nos premières études de peuplement, nous demandait, de la part du Ministère de la Santé publique et de la Population, d'établir, au moyen de cartes, la situation démographique du département, dont les Services du Plan d'aménagement du Territoire avaient besoin.

Ainsi. notre cercle brusquement s'élargissait jusqu'aux limites de la Haute-Marne.

Les cartes demandées devant exprimer l'accroissement ou la diminution de population par cantons depuis 1851, nous dûmes faire appel à l'une des plus fortes équipes que nous ayons constituées — 28 élèves — dont chacun reçut la responsabilité du dénombrement de la vingtaine de communes que compte en moyenne chaque canton du département.

Pour ce travail nos élèves eurent à leur disposition les 551 recensement de 1851 conservés dans la série M, sur lesquels ils relevèrent le chiffre de la population décomptée à cette date.

Les Services de la Préfecture mirent très aimablement à notre disposition les chiffres indiquant les variations, année par année, entre le recensement de 1946 et l'année 1951, année limite de notre travail et les deux chiffres étant ainsi établis au milieu des deux siècles. 1851 et 1951, chaque équipe calcula le pourcentage positif ou négatif de la variation pour chacun des 28 cantons haut-marnais.

Restait à traduire par le dessin et la couleur les résultats obtenus.

M. Le Gallo, professeur de dessin, auquel nous avions déjà fait appel pour surveiller la construction de nos pyramides d'âge, a bien voulu demander à ses meilleurs dessinateurs de réaliser l'œuvre que nous avons exposée et dont vous pourrez mesurer la valeur, en accord, sans doute. avec le Ministère de la Population qui, après en avoir reçu un exemplaire, remerciait « en se réjouissant de cette collaboration active d'éléments jeunes à la solution d'un problème qui intéresse l'ensemble du pays ».

Les lycéens devant « Un demi-siècle aux Archives nationales ». 1951. — D'année en année et d'étude en étude. nos élèves avaient donc découvert les Archives de la Haute-Marne, communales et surtout départementales. Nous leur avions bien, entre temps, parlé des Archives nationales et de leur richesse, nous avions exposé dans notre classe quelques affiches pour faire connaître leur existence. Mais elles nous apparaissaient tellement inaccessibles !

C'est alors que nous apprîmes, à une rentrée d'octobre, que leur Directeur, M. Braibant, y organisait une exposition. Quelle chance !

Le jour où nous offrîmes d'y accompagner et d'y diriger un groupe d'élèves, nous fûmes submergé par les acceptations qu'il fallut, à regret, réduire, et. un matin de novembre 1951, nous arrivions, avec une équipe d'une douzaine de chaumontais et de chaumontaises, dans la cour imposante de l'Hôtel de Soubise.

Vous dire l'étonnement et le plaisir de ces jeunes gens et de ces jeunes filles devant les 814 documents judicieusement mis en valeur et présentés avec une aimable autorité serait inutile. Eux-mêmes ont rédigé, spontanément, dès leur retour, un compte rendu de leur visite, où M. le Directeur découvrirait, sans peine, des omissions et, peut-être des erreurs, mais qui l'obligerait à reconnaître que son effort n'a pas été vain.

Car, ces provinciaux, auxquels un grand lycée de Paris, ignorant l'exposition, demandait ce qu'ils venaient voir dans la Capitale, rentraient à Chaumont après avoir compris que la France possédait le plus beau dépôt historique du monde.

Conclusions. — Avant de terminer notre propos, nous voudrions dresser, devant vous, une manière de bilan.

Pendant dix années, nos élèves ont ainsi travaillé, avec nous, dans le silence et dans l'ombre, et c'est parce que leur travail fut parfois presque

clandestin, que nous avons voulu, aujourd'hui, puisque l'occasion nous en était offerte jeter la lumière sur leur œuvre et sur ses résultats : nous croyons, en effet, que cette œuvre fut solide et utile.

Ce sont près de 200 élèves qui se sont ainsi familiarisés avec les archives de leur pays, qui ont pris plaisir à les utiliser, dont certains ont même réussi, à partir d'elles, des synthèses qui dépassent le niveau scolaire. En travaillant sur elles, non seulement ils ont fait la preuve de leur utilité, mais beaucoup ont pris, dans ce libre travail, une plus forte conscience d'eux-mêmes. Pour quelques-uns, enfin, une carrière, à laquelle ils n'avaient pas tout d'abord songé, s'est ouverte.

Nos derniers mots seront donc pour dire, publiquement, notre double reconnaissance à M. l'Archiviste en Chef et à ses Services : nous leur devons en effet, à la fois, d'avoir toujours facilité notre tâche, dans les conditions parfois les plus difficiles et d'avoir suivi avec intérêt nos efforts. Et finalement, si ce petit foyer, allumé il y a dix ans, n'est pas encore éteint, c'est bien grâce aux Cahiers Haut-Marnais, que M. Gigot dirige et, maintient avec tant de compétence et de volonté.

Marcel HENRIOT,
Professeur d'histoire au Lycée de Chaumont.

Vous lirez dans le prochain Cahier (septembre 1956) les autres études présentées au XXVIIe Congrès de l'A.B.S. et le compte rendu de l'inauguration des Archives.

ENQUÊTE SUR LE FOLKLORE DE LA VIGNE ET DU VIN DANS LE PAYS DE BOURBONNE-LES-BAINS (Haute-Marne)

INTRODUCTION

Les Cahiers sont particulièrement heureux de publier cette longue et très précieuse étude sur le Folklore de la Vigne et du Vin.

Le questionnaire auquel répond cette enquête a été fourni par M. Colombet au nom de la Commission de Linguistique et de Folklore, et par le Dr H. Ronot, si fidèles collaborateurs des Cahiers.

L'enquête a été menée par M. Léon Forgeot avec toute la minutie, la patience et la perspicacité que nos lecteurs lui connaissent. Peu de revues en France ont la chance de rencontrer la collaboration de chercheurs folkloristes comparables à Léon Forgeot. C'est un privilège des Cahiers Haut-Marnais, et nous avons rendu hommage, à l'occasion du XXVIIe Congrès de l'A.B.S.S., à ces chercheurs si précieux.

J. G.

Le Pays de Bourbonne, qu'une récente étude de M. Pierre Massenet (a) a déterminé avec précision, est une région géographique, située autrefois à l'intersection de trois provinces : Champagne, Lorraine et Franche-Comté, et aujourd'hui dans le Sud-Est de la Haute-Marne, sur ses confins avec la Haute-Saône. Il comprend approximativement l'étendue des cantons de Bourbonne-les-Bains et de Laferté-sur-Amance en se plaçant entre le Bassigny à l'ouest, la Vôge à l'est, la Plaine en direction de Lamarche et de Vittel au nord et le plateau du Fayl-Billot au sud (b).

C'est une région dont l'activité est essentiellement agricole et où la vigne occupa une place importante (c). Le canton de Bourbonne possédait 1.761 hectares de vignes en 1847 et 2.010 en 1871. Aux mêmes dates, celui de Laferté en exploitait 812 et 975. Les villages qui possédaient la plus grande superficie de vignes sont Voisey, Melay, Serqueux, Coiffy-le-Haut et Damrémont.

A la fin du siècle dernier, l'épidémie de phylloxéra et l'exode rural vers les villes sont à l'origine du déclin de la vigne, qui a cessé d'être la culture essentielle du Pays de Bourbonne, et sur ce point M. Pierre Massenet est nettement pessimiste, lorsqu'il pense « que d'ici peu la presque totalité de nos coteaux sera acquise aux pâturages et à la forêt. »

Néanmoins, les villages viticoles ont gardé un genre de vie spécial et c'est dans ces villages, où se maintiennent encore des croyances et des coutumes relatives à la vigne et au vin, que nous avons entrepris une enquête sur ce thème auprès des vignerons les plus âgés et les plus capables de nous renseigner.

C'est actuellement un lieu commun que de rappeler qu'il est déjà bien tard pour se livrer à des enquêtes folkloriques, car certaines coutumes ont disparu à la fin du siècle dernier, d'autres avant la guerre de 1914-18, et le souvenir déjà lointain des premières s'efface définitivement avec la perte de nos informateurs les plus âgés, qui les ont vues ou entendues au temps de leur jeunesse.

En la comparant avec celle menée par M. Albert Colombet (d) en Bourgogne, pays avant tout viticole, nous avons eu la surprise de constater que notre enquête était plus riche que nous ne l'avions escompté. Il est vrai que la région où nous avons opéré, située à l'écart des grandes villes, est demeurée très « traditionnaliste » et ceci explique beaucoup de choses.

Quoi qu'il en soit, notre moisson de documents folkloriques confirme les grandes données remarquablement exposées par M. Van Gennep dans son ouvrage de synthèse sur le Folklore français (e), tout en réalisant un travail « en profondeur » sur une aire géographique volontairement restreinte.

1. *Le Vin dans les cérémonies familiales.*

Si la dégustation de bons vins est un des attraits des fêtes de famille, en permettant d'offrir à ses invités quelques échantillons de vin vieux bien choisi et de leur faire apprécier la valeur de nos caves, les cérémonies du baptême et du mariage sont l'occasion de faits folkloriques qui persistent dans notre région.

En Bourgogne, il est d'usage que l'on dépose sur les lèvres du nouveau-né quelques gouttes de vin le jour de son baptême. Bien que cette coutume ne soit plus observée dans notre région, l'un de nous rapporte qu'en 1903, à la fin d'un repas de baptême à Guyonvelle, la marraine a mis sur les lèvres du nouveau baptisé quelques gouttes de champagne. A Melay, on posait une goutte d'eau-de-vie sur les lèvres du nouveau-né à la fin du repas de baptême.

L'usage, si condamnable sur le plan de l'hygiène, de sevrer un jeune enfant avec un biberon de vin sucré, nous est inconnu et nous ne l'avons rencontré nulle part.

En revanche, le domaine du mariage présente toujours de bien curieuses traditions, dont l'une est générale dans toute la France.

A Guyonvelle, autrefois la famille de la mariée réglait les frais occasionnés par les repas de la noce, à l'exception toutefois des frais de boisson (vins, eaux-de-vie et liqueurs), qui demeuraient à la charge de la famille du marié, de même que ce dernier devait payer au curé les frais de la cérémonie à l'église. Aujourd'hui tout est changé et les deux familles prennent en charge par moitié les frais de la noce, mais en sortant de l'église après la messe, avant de se mettre à table, on se dirige toujours vers le café pour y prendre l'apéritif, payé par le garçon d'honneur.

Dans tous les villages, où a eu lieu notre enquête, comme partout en France, subsiste, toujours vivante, la coutume de porter le vin chaud aux jeunes mariés au cours de la nuit de noces. (1)

A la fin du bal, vers 2 heures du matin, quand la jeunesse s'est aperçue que les jeunes mariés sont partis se coucher, le garçon d'honneur a mission de découvrir leur retraite. S'il y parvient, toute la jeunesse de la noce va porter dans la chambre nuptiale dans un récipient, qui peut être une soupière ou un saladier, du vin chaud sucré et additionné de cannelle, qui depuis la dernière guerre est de plus en plus remplacé par du champagne.

A Guyonvelle, où l'on semble aimer la plaisanterie, même lorsqu'elle est de goût doûteux, ce qui se produit d'ailleurs assez souvent dans n'importe quel village, le breuvage est présenté dans un vase de nuit neuf, maculé de chocolat ou de confiture.

Mais que se produit-il, lorsque le garçon d'honneur échoue dans sa recherche des jeunes mariés ? A Anrosey ce sont les porteurs de vin chaud qui se régalent... avec le breuvage traditionnel. A Guyonvelle, malheur au garçon d'honneur et à la demoiselle d'honneur, qui sont passibles d'une sanction et qui, placés de force sur une brouette par les jeunes gens de la noce, doivent faire ainsi le tour du village. Une variante de ce fait folklorique s'observe à Serqueux, où la demoiselle d'honneur seule est promenée ainsi dans les rues du village pendant une partie de la matinée.

Chez nous le vin ne joue aucun rôle dans les enterrements aujourd'hui; toutefois à Guyonvelle et à Laferté-s-Amance subsiste l'usage, qui consiste à offrir un ou deux litres de vin au fossoyeur, chargé de creuser la tombe, et la famille du mort ne s'y soustrait pas.

2. *Le Vin dans les cérémonies calendaires.*

Toutes les fêtes dans notre région, comme d'ailleurs partout en France, sont marquées de bons repas, plus soignés et plus copieux que d'habitude, arrosés de vénérables et poussiéreuses bouteilles de vin vieux, que l'on sort de « derrière les fagots », comme l'on dit toujours, qu'il s'agisse de fêtes religieuses ou civiles, de fêtes de métiers ou de confréries, du jour où l'on tue le cochon ou de celui des conscrits.

Un peu partout on offre à boire aux jeunes gens qui viennent de passer le conseil de révision, mais à Guyonvelle une aimable coutume est à enregistrer. Les conscrits et les « sous-conscrits », c'est-à-dire ceux qui le seront l'année suivante, offrent aux jeunes filles de leur âge des dragées et celles-ci, pour ne pas rester redevables d'une attention, les invitent chez leurs parents à boire du bon vin ou de la « goutte ».

L'usage de crier : « Le Roi boit », le jour de l'Epiphanie, est assez général. Ainsi, à Voisey, le jour des Rois les jeunes gens, garçons et filles, parcouraient les rues du bourg en bande et s'arrêtaient devant chaque porte de maison. Après un court instant de silence ils chantaient une chanson, qui mérite d'être rapportée : « Rassemblons-nous trois à trois, /Mais en mémoire des Rois, /Monsieur /(2), vous êtes le Roi./ Cela vaut bien, ma foi,/ car vous êtes de la coupe,/ Qui aime bien aussi la goutte./ Chantons à diverses voix:/ Le Roi boit./ Le Roi boit./ Le Roi boit. « A ce moment-là il ne restait plus au propriétaire de la maison qu'à ouvrir sa porte, à faire entrer la bande joyeuse et à lui offrir à boire. A Laferté, quand la Reine avait fini de boire, le Roi devait se hâter de lui essuyer la bouche.

Jusqu'à la fin du siècle dernier (3) dans tous les villages de la région les jeunes gens brûlaient Carnaval le dimanche suivant le Mardi-Gras. Les sarments entraient dans la composition du bûcher (4) à côté des fagots d'épines et de tous les objets ménagers hors d'usage et reconnus combustibles. A Voisey ce sont aux quatre derniers mariés de l'année que l'on réserve le soin d'embraser la *bure*, sous réserve pour eux d'offrir à boire aux conscrits.

Le feu des Bures donnait lieu à une véritable cérémonie, à laquelle tout le village assistait et qui se terminait habituellement par un bal, ou, comme à Anrosey, par une danse des jeunes gens autour du feu. Le scénario de celui de Voisey a été décrit par M. Jules Arnoult (5), mais nulle part on ne se souvient que des jeunes gens promenaient dans les vignes des sarments allumés comme dans certains villages de Bourgogne (6).

Bien entendu les « mais », qui étaient posés aux maisons des jeunes filles à marier, étaient copieusement arrosés et ils devaient rester en place tant qu'ils ne l'avaient pas été. C'est pourquoi les jeunes filles, honorées d'un mai, posé dans la nuit qui précède le premier dimanche de mai, invitaient-elles, séparément ou en groupe, les poseurs de mais à venir le dimanche suivant manger des gâteaux, boire du bon vin et l'inévitable « goutte ».

Dans quelques villages, dont Laferté et Neuvelle-lès-Vosiey, on plaçait un « mai » dans la fontaine publique, où il demeurait tant que les filles ne l'avaient pas « arrosé », sans doute pour bien marquer que le « mai » avait soif.

Il faut signaler encore une autre variante de la coutume des « mais », qui existe aujourd'hui à Guyonvelle, où l'on place un « mai » devant la maison du maire, qui doit lui aussi l' « arroser ».

Les feux de la Saint-Jean est une coutume qui a totalement disparu de notre région ; comme dans tous les pays de vignoble les bûchers en étaient alimentés par de vieux paniers et des sarments de vigne.

Nous avons rencontré dans quelques villages de notre région (7), où il semble se maintenir, un usage folklorique, qui consiste en une quête effectuée par le sonneur dans le village. A Anrosey, le soir de la Toussaint, vers 20 heures, et le matin du Jour des Morts, vers 6 heures, le sonneur sonnait et sonne toujours « en mort » pendant une heure; le lendemain il parcourait le village en quêtant et on lui donnait du vin ou de l'argent. A Velles, le sonneur fait la quête le jour de la Toussaint et disait : « C'est pour les Trépassés », ce à quoi on lui répondait souvent: « Ils n'en ont plus besoin », mais cette répartie n'empêchait pas de lui remettre un don. A Voisey la quête avait lieu le soir du Jour des morts. A Guyonvelle la coutume est différente : ce sont les jeunes gens (garçons), qui le soir de la Toussaint et le matin du Jour des morts vont aider le sonneur, qui doit ensuite leur offrir à boire, à sonner « en mort » pendant une heure (7bis).

3. Le Vin dans la vie courante.

La rencontre ou la visite d'un parent ou d'un ami est dans notre région, comme un peu partout d'ailleurs l'indispensable prétexte pour trinquer chez soi ou au café. Et bien entendu on offre à ses invités ou à ses visiteurs du vin ou de la « goutte » (8). On ne fait jamais un marché et on ne règle jamais un compte sans boire. Cet usage remonte sans doute à un temps immémorial, car on le trouve déjà consigné dans des actes notariés du XVIIIe siècle (9) .

Celui qui offre du vin fait couler quelques gouttes dans son verre avant de servir ses invités, tandis que celui qui offre la « goutte » ne sert jamais ses invités et les prie de le faire en leur remettant le carafon d'eau-de-vie.

Une fois les verres pleins, avant de boire, l'usage veut que l'on « choque » les verres et que l'on dise « A votre santé » ou plus brièvement : « A la vôtre. »

Dans toutes les bonnes maisons on ne manquait pas d'offrir « la goutte » aux visiteurs, quelle que soit leur qualité et quel que soit le jour.

Autrefois dans toute la région (10) le génèvrier servait d'enseigne aux cafés. Suspendu au-dessus ou à proximité de la porte, il s'appelait le « *bouchon* ». Quand un nouveau café s'ouvrait, le premier soin du patron était de placer un genèvrier sur la façade pour attirer l'attention et on disait alors que « le bouchon était mis ». (11)

Disparue, elle aussi, cette coutume relative à la construction de murs. Il était en effet d'usage dans notre région qu'à chaque parpaing, posé dans un mur en construction, le propriétaire offrait un litre de vin au maçon. Pour faciliter la vérification le parpaing dépassait toujours l'alignement du mur, mais n'est-il pas piquant de constater aujourd'hui que beaucoup de pierres qui ont été l'objet d'une gratification d'un litre de vin, ne sont pas des parpaings, ce qui permet de douter de la conscience professionnelle de certains maçons d'autrefois.

Lorsque la construction d'une maison est terminée, les maçons placent un bouquet sur la cheminée ou au sommet du pignon et le propriétaire invite les ouvriers du bâtiment qui y ont travaillé à un bon repas, bien arrosé de vin et d'eaux-de-vie et qui a lieu un dimanche. Cette commune existe toujours à Anrosey, à Guyonvelle, à Soyers et à Velles. C'est le « *tue-chien* ».

Mais le « tue-chien » le plus connu, parce qu'il se pratique encore partout, c'est le repas pantagruélique, au cours duquel on boit sec et qui clôture les grands travaux de la fenaison et de la moisson, repas offert par le patron de la ferme à tous ceux qui ont travaillé pour lui (12).

4. Le vin dans l'alimentation.

Son utilisation en thérapeutique.

Dans notre région le vin entre aussi dans la composition de plusieurs mets. Les œufs au vin et les haricots au vin (13) sont connus dans toute la France. Chez nous la carpe au vin se mange obligatoirement le jour de Carnaval et le Vendredi Saint (14), mais, tandis qu'elle se nomme *meurette* ou *pauchouse* en Bourgogne, aux bords de la Saône, elle ne porte ici aucun nom spécial.

Le vin est un appoint non négligeable pour la confection du civet de lapin ou de lièvre dans toute la région et à Velles les fines cuisinières ajoutent du vin blanc aux rôtis.

Certains ont gardé l'habitude de verser un peu de vin rouge dans leur soupe ; le fait est général, mais à Guyonvelle et à Vaux-la-Douce cet usage est réservé au bouillon gras.

A Laferté-sur-Amance il était aussi d'usage de boire du vin chaud avec de la cannelle au retour de la Messe de Minuit, mais d'une façon générale dans tous les villages de la région on lutte pendant l'hiver contre le froid avec du vin chaud sucré, additionné de cannelle et de citron, ou avec des « brûlots » (15).

Sous le fallacieux prétexte de reprendre des forces, les vieillards

recherchent toutes les occasions pour confectionner des « trempusses », façon détournée de boire un bon verre de vin sucré, dans lequel ils trempent un morceau de pain qui, taillé en languette et grillé, portait le nom de « landriche » à Vaux-la-Douce.

Chaque ménage fabriquait son vinaigre de vin dans un vinaigrier de grès, dans une « bure » ou dans un bocal de verre, car il ne s'agissait que de se procurer un ferment ou « mère » pour amorcer l'acétification du vin.

L'un de nous a relevé à Guyonvelle des recettes de diverses boissons alcooliques, préparées selon des procédés traditionnels, qui doivent remonter haut dans le temps. C'est le cas du *vin cuit*, obtenu en mélangeant à du vin « bourru » (16) concentré plus ou moins par ébullition de l'eau-ce-vie de marc et du sucre (17), du *ratafia* (18), de la *crème bacchique* (19). Comme le Pays Messin et comme celui d'Arbois, Anrosey et Laferté se flattaient de fabriquer de délicieux *vins de paille*, aussi liquoreux que du malaga (20).

Quant au *raisiné*, c'était une confiture à base de moût de raisin concentré par ébullition et additionné de poires ou de coings (21).

La médecine populaire, toujours très vivace dans nos campagnes, réserve une place importante au vin chaud et aux brûlots, dont elle a reconnu empiriquement les effets tonique et stimulant dans le traitement surtout préventif des affections pulmonaires aiguës au cours de l'hiver et à Guyonvelle on recommande toujours dans les cas d'affections pulmonaires particulièrement graves, et en particulier de pneumonies, de faire un large usage de vieux marc.

Il n'est guère de maison où, pour la même raison, on n'apporte pas du vin chaud sucré à la femme qui vient d'accoucher (22).

Comme ce qui est vrai pour les êtres humains l'est aussi pour les animaux, on fait profiter les animaux des effets stimulants du vin en l'ajoutant à leur nourriture au cours de certaines circonstances de leur vie : dans leurs premiers jours après leur naissance (23), après l'accouchement (24) au cours de l'hiver (25) ou en prévision d'un rude travail (26).

A Melay, on conseillait à toute femme enceinte de boire beaucoup d'eau-de-vie pour avoir, précisait-on, un bébé au teint clair.

L'application locale d'un sachet de son ou d'avoine, préalablement chauffé au four, sur une région douloureuse du corps, est un des remèdes populaires qui a connu autrefois, à juste titre d'ailleurs, une grande faveur et il est connu certes dans toute la France, mais à Laferté-sur-Amance on observe une variante dans la préparation de l'avoine chaude, qui est arrosée de vinaigre avant d'être appliquée sur la partie malade.

A Guyonvelle, nous avons relevé deux recettes, dans lesquelles entre du vin. L'une (27) est administrée *per os* pour le traitement des contusions internes, tandis que l'autre s'applique localement sur les petites plaies et en particulier sur les coupures (28).

Les vieux buveurs de « goutte » qui l'hiver autrefois avaient l'habitude de verser le fond de leur verre dans la paume de la main gauche et ensuite de la frotter avec la droite, savaient que cette pratique empirique les préservaient des engelures et des gerçures (29).

5. *Le Vin dans la Littérature populaire. Contes, Dictons et chants.*

Un grand écrivain de la Bourgogne, Gaston Roupnel, a su parler avec une rare exactitude et une très fine sensibilité des richesses de sa province et nous lui devons des portraits de vignerons de la Côte qui ne sauraient être égalés. Nous pensons en ce moment, non sans émotion, au pauvre *Nono* et au *Vieux Garain*, qui deviendront personnages de légende

« Le vigneron... une vieille race en a fait la fondation ! Un labeur de force et de patience en a fait le caractère !... Regardez-le, ce rustaud et ce vaillant : haute charpente, forte et maigre figure, musclée et colorée, regard droit, rire franc, parler bref et net !... (30) »

Sous une enveloppe rude, le vigneron, qui est un homme de la terre, cache des qualités de cœur et d'esprit. Il a toujours passé pour être de bonne humeur, pour aimer boire et chanter à l'occasion, mais en

réalité il n'existe dans notre région aucune chanson populaire relative à la vigne et au vin.

La chanson intitulée : *Le petit vin de Coiffy* (31) jouit d'une notoriété générale dans notre région, mais il faut rappeler qu'elle a été composée vers 1860 par le père de l'écrivain Constantin-Weyer, qui était venu se fixer à Bourbonne à la suite de son mariage avec la fille d'un pharmacien.

Quant à la chanson des vignerons : *De terre en vigne, La voilà la jolie vigne...* rapportée par M. Jules Arnoult (32) comme animant la veillée qui précédait la fête de Saint-Vincent, elle est, ne l'oublions pas, moderne et d'importation.

Il ne semble pas que chez nous on ait donné d'une façon générale aux vignerons des sobriquets ou des noms malicieux (33). Un seul cas strictement individuel est à noter à Laferté, où un vigneron qui avait l'habitude de travailler en plein été dans sa vigne, le pan de la chemise voltigeant hors du pantalon, avait reçu le sobriquet de « pape-paneu » (34).

Mieux que quiconque, le vigneron sait évaluer la qualité d'un vin. C'est pourquoi le vin de bonne qualité est accueilli comme il se doit et l'on dit qu'il a un goût de « revenez-y » (35) et à Anrosey, dans le but de complimenter celui qui vous versait à boire du bon vin, on lui disait familièrement : « Verse toujours. Il a un goût de revenez-y ».

En revanche, les vins de mauvaise qualité étaient l'objet de plaisanteries et un peu partout il était qualifié aussitôt de *bibine* ou de *babasse* (36). A Anrosey et à Soyers, le connaisseur précisait que c'était « du jus d'enveu » (37) et à Anrosey on donnait plus de force à ce jugement sévère en disant que le vin incriminé était « amer comme du bouc ».

A Anrosey, quand on boit de la piquette, dans laquelle on a versé trop d'eau, on dit : « Elle ne sent pas seulement le chemin des vignes ».

Si le vigneron sait bien boire à l'occasion, le plus souvent il use, mais il n'abuse pas du vin et de l'alcool. Dans ses rangs le nombre des ivrognes n'est pas plus élevé que dans les autres catégories sociales. Cependant, quelques aventures arrivées à Anrosey et à Guyonvelle à des ivrognes (38) « chevronnés », si nous osons dire, méritent d'être rappelées, car elles appartiennent au folklore médical. Pour éviter la congestion à un homme ivre-mort et pour le faire sortir de son état semi-comateux il était d'usage de creuser un trou dans un tas de fumier et d'y enfouir le malade, dont la tête seule émergeait de cette masse chaude et gluante. Il paraît que la chaleur et les émanations ammoniacales ne tardaient pas à produire un effet salutaire sur le malheureux, qui rentrait se coucher dans quel état !

A Soyers, on raconte que la même technique fut employée vers 1885 pour traiter avec succès, bien entendu, la chèvre de « chez le Popincourt », qui, au moment où ses propriétaires tiraient leur vin, en avait bu tellement dans un seau qu'elle était ivre-morte.

Si le vigneron donne libre cours à sa gaieté pendant les vendanges du moins pendant les mois qui les précèdent demeure-t-il soucieux. Son travail est particulièrement ingrat, car de tous les travaux agricoles c'est celui qui est le plus éroitement sous la dépendance des conditions atmosphériques.

La maladie, la grêle et les gelées tardives peuvent anéantir sa récolte et ravager ses vignes. Aussi le temps est un des soucis les plus constants du vigneron et il n'est pas étonnant de voir son anxiété s'exprimer sous forme de dictons tout le long du calendrier, depuis le mois de février jusqu'à la veille des vendanges.

La croyance à l'influence des phases de la lune sur les travaux viticoles comme sur les autres travaux agricoles est générale en France et nous la retrouvons toujours vivante dans notre région, où jamais un vigneron ne se risquera même aujourd'hui à tailler sa vigne en lune nouvelle ou *tendre*, car, prétend-il, on risque de la faire périr.

Quand à la lune rousse (39), elle exerce une véritable hantise sur le vigneron, qui l'accuse de geler les plantes.

Une foule de dictons calendaires, transmis oralement de génération en génération depuis des millénaires sans doute, ont condensé en formules parfois versifiées les observations empiriques de nos vignerons sur les incidences du temps sur la vigne et sur le vin.

Nous les avons relevés avec leurs inévitables variantes en les classant par ordre chronologique (40).

Pluie de février - Vaut jus de fumier (la plupart des communes).

Quand il tonne en février - Monte la cuve au grenier (idem).

Orage au jour de Saint Alexandre - A du bon vin tu peux prétendre (41).

Beau temps au jour de Saint Casimir - Fait au vigneron du plaisir (Coiffy-le-Haut. Mougin).

Quand il tonne en mars - Prépare tes marres (42) (la plupart des communes).

S'il tonne en mars - Faites reluire les tines et tinards (43) (Mougin, Coiffy-le-Haut).

Quand il tonne en mars - Pain, vin arrivent de toutes parts (Mougin, Coiffy-le-Haut).

Bien va la tonne - quand mars la donne (Mougin, Coiffy-le-Haut).

Les gelées commencent à être la préoccupation constante du vigneron jusqu'à la fin de mai dans notre région.

Quand il gèle le 25 mars - Gelée toute l'année - Et disette de blé (Mougin. Coiffy-le-Haut).

A la Saint-Benoît - Tout à la vigne on se doit (44) (Mougin, Coiffy-le-Haut).

Autant de brouillards en mars - Autant de gelées en mai (45) (la plupart des communes).

Brouillards en mars, bientôt il pleut. - On gèle en mai plus qu'on ne veut (Mougin, Coiffy-le-Haut).

Que mars veuille ou non veuille - Il faut qu'avril se feuille (Idem).

Quand il pleut à la Saint Philippe - Il ne faut ni tonneau ni pipe (Coiffy-le-Haut, Mougin).

Quand il tonne en avril - Prépare ton baril (la plupart des communes).

Tonnerre d'avril - Emplit le baril (Laferté-sur-Amance).

A la Saint-Mazelin (46) - *La fleur du raisin* (Velles).

La pluie du Vendredi-Saint - Abat les gelées de mai (la plupart des communes).

Quand il pleut à la Saint-Philippe - Il ne faut ni tonneau, ni pipe (47) (Mougin, Coiffy-le-Haut).

C'est à la Saint-Antonin (48) - *Que vend son vin le matin* (Mougin Coiffy-le-Haut).

On prétend comme partout en France que si le temps est beau le 3e jour des Rogations, on aura le beau temps pour les vendanges.

Les *Saints de glace*, accompagnateurs de gelées tardives, sont particulièrement redoutés des vignerons. Ils varient selon le climat des régions

et il est curieux de remarquer que nous partageons avec l'Ile-de-France les mêmes Saints de glace : Mamert, Pancrace et Servais (11, 12 et 13 mai).

Saint Mamert, Saint Servais, Saint Pancrace - Sont toujours trois saints de glace (Mougin, Coiffy-le-Haut).

Si le bourgeon goutte au matin - Du jour de la Saint-Berna(r)din (49) *Vous pouvez tenir pour certain - Que l'eau qu'il pleure, c'est du vin* (Idem).

A la Saint-Didier - Prends ton fsou et va rtocher (la plupart des communes) (50).

Dans notre région, les gelées tardives sont à redouter jusqu'au 25 mai, jour de la fête de Saint Urbain (51), qui marque la fin des gelées tant redoutées. Ainsi s'expliquent les dictons suivants :

A la Sainte-Angèle - Tout est fricassé, s'il gèle (52) (Mougin, Coiffy-le-Haut).

Que Saint Urbain ne soit passé - Le vigneron n'est pas rassuré (idem).

Après la Saint-Urbain - Ce qui reste à la vigne, est au vilain (idem).

Saint Urbain est le père des saints. - Quand il s'y met - Il casse le robinet (53) (idem).

Quand il pleut à la Sainte-Trinité (54) *- Monte tes cuves au grenier* (la plupart des communes).

Si le rosier fleurit - Le raisin mûrit (Mougin, Coiffy-le-Haut).

Fleur de juin - N'engendre pas pépin (idem).

Pluie d'orage à la Saint-Silvère - c'est autant de vin dans ton verre (55) (idem).

S'il pleut la veille de Saint-Pierre (56) *- La vinée se réduit d'un tiers* (idem).

Temps trop humide en juin - Aux paysans est grand chagrin. - Pourtant le brouillard du matin - Est bon pour grossir le raisin (idem).

A la Saint-Jean (57) *- Le raisin pend* (la plupart des communes).

A la Saint-Jean - Rogne petit et grand (la plupart des communes).

Quant Notre-Dame pleure - La vigne meure (58).

Quelques dictons relèvent du folklore des animaux et des végétaux. Ce sont : *Année d'essaim - année de vin* (Anrosey); *Foin de trois jours - Vin de trois ans* (59) (la plupart des communes); *Bonne floraison du lierre - Bonne floraison de la vigne. - Si le fruit du lierre « coule » - Le raisin « coulera »* (Voisey); *Quand les groseilles « coulent »* (60) *- On dit que le raisin « coulera »* (61); *Autant de jours fleurit le lis avant la Saint-Jean - Autant de jours à compter en septembre pour faire les vendanges* (62) (Voisey); *Quand la poire passe la pomme - Garde ton vin, bonhomme. - Quand la pomme passe la poire - Il faut boire* (63) (la plupart des communes).

En somme la plupart de ces dictons se proposent d'établir des pronostics relatifs à l'épanouissement de la vigne et à la qualité de la récolte, soucis majeurs du vigneron, par analogie avec des plantes comme les baies du lierre, les groseilles et les fleurs du lis blanc.

Enfin nous ne saurions omettre le conte merveilleux (64) que le soir de retour de son travail, le vigneron raconte aux jeunes enfants qui sont autour de lui. Le sujet en est : *Pourquoi les petits oiseaux chantent*. Le

voici résumé : Une nuit un petit oiseau s'était endormi dans une vigne. Il s'était posé sur un cep. Au cours de la nuit, les vrilles de la vigne lui avaient enlacé la patte. Le matin, à son réveil, il eut la surprise de constater qu'il était captif. Il se mit à crier au secours et finit par dégager sa patte. Depuis ce jour-là, tous les petits oiseaux chantent : « Tant que la vigne pousse, pousse, jamais je ne m'endormirai ».

6. *Le Folklore de la Vigne et de la Viticulture.*

« Plus qu'un métier, cultiver la vigne est un art. A l'égard de ses plants, le fin vigneron éprouve les mêmes impressions et, dirait-on, les mêmes sentiments que le bon éleveur à l'égard de ses chevaux, le rosiériste de ses rosiers. Il connaît le comportement des diverses espèces, les réactions sur ces espèces du terroir, de l'exposition au soleil, des diverses fumures, des divers désinfectants. Il ressent de nuit les coups de froid qui risquent de blesser les ceps et leur charge précieuse, se lève aussitôt et va voir. Entre deux travaux il va voir aussi si tout va bien, couche ici, redresse ailleurs des branches qui s'émancipent. Et même, lors de la cueillette, évite de les blesser, bien que la plupart doivent ensuite être élaguées... D'où, chez le vigneron, un orgueil de savoir réussir à tirer du bon vin de ses vendanges... ()65) ».

Mais, comme le remarque aussi A. Van Gennep, il faut de la peine et de la persévérance. La culture de la vigne se déroule selon un scénario saisonnier, un certain nombre de travaux spéciaux, qui ne donnent pas lieu à des cérémonies, contrairement aux vendanges, dont les manifestations folkloriques sont d'autant plus importantes que le nombre de participants à la récolte du raisin est élevé.

Les croyances relatives à la taille de la vigne sont l'objet de dictons, dont le plus connu dans l'ensemble de la France viticole est : *Taille tôt, taille tard - Rien ne vaut la taille de mars* (66).

La taille de la vigne est en principe, chez nous, sous la dépendance de saint Vincent, dont la fête est célébrée le 22 janvier, cette date apparaissant un peu partout comme la date inaugurale des travaux du vignoble à la fin de l'hier (67)

Autrefois, à Anrosey, le 22 janvier, les vignerons avaient coutume de se rendre le matin à leurs vignes, de tailler un ou deux ceps, d'y allumer un feu de sarments, où ils faisaient cuire un hareng, d'y prendre un repas. L'après-midi, avant de prendre le chemin de retour, ils se penchaient sur une « queuche » (68) taillée. Ils écoutaient cérémonieusement et disaient en pensant au vin de la prochaine récolte : « Il bout déjà dans la queuche ».

A Voisey, le jour de la Saint-Vincent, les vignerons se rendaient dans leurs vignes et taillaient un cep en disant : « *Taille. Taille ! ma jolie vigne - Avec ma jolie serpette - Et que le bouton pousse !* »

A Pouilly, chaque vigneron taillait toute la journée dans sa vigne et revenait le soir avec un bracelet de sarments autour du poignet (69), car les sarments coupés le 22 janvier n'étaient pas laissés dans la vigne, mais rapportés à la maison et brûlés dans le foyer.

Faut-il attribuer un caractère sacré, comme le suppose Van Gennep (70), au premier coup de serpette donné par le vigneron dans sa vigne ? Lorsqu'autrefois, à Melay, les vignerons miraient leur serpette au soleil, en prononçant la formule sacramentelle : « *Saint Vincent clair et beau. - Plus de vin que d'eau* » (71) accomplissaient-ils un antique geste rituel, auquel ils faisaient participer un de leurs outils les plus précieux ?

Les labours de printemps, effectués à plusieurs reprises avec le *fsow* (72) et le *lochet* (73), donnaient lieu à des dictons connus dans toute la région. C'est ainsi qu'on dit un peu partout : *Sombre* (74) *de mars - Sombre de made* (*merde*). *- Sombre d'abril - Sombre joli. - Sombre de mai - Sombre parfait* (75), et à Anrosey : *R'tocher pa l'seu - R'beigner pa l'meu - Ca fait v'ni l'raisin - Gros qu'ment l'sabeu* (76).

Avant d'aborder le riche folklore des vendanges, nous ne saurions passer sous silence la curieuse prise de possession d'une vigne de 22 ouvrées, sise à Guyonvelle et donnée de son vivant par Marie Mutel, veuve

de Jacques Jacob, chirurgien à Dijon, à sa nièce Jeanne Mutel, fille mineure de François Mutel, marchand à Langres. Elle nous est connue par l'acte passé le 26 avril 1788 par devant Claude Frossard, notaire royal au bailliage de Langres, résidant à Laferté-sur-Amance (77).

L'acte notarié précise que le village de Guyonvelle dépend du bailliage de Langres, mais qu'il est régi par la Coutume de Chaumont. Conformément aux articles 60 et 16 de cette Coutume, Jeanne Mutel requiert le notaire de se transporter avc elle et son père qui l'assiste (car elle est mineure) « sur ladite pièce de vigne » pour en « prendre présentement la réelle et actuelle possession », ce qui est fait. Ainsi accompagnée, elle se rend « sur ladite pièce de vigne, où étant parvenue, elle a mis le pied sur icelle, a pris de la terre, coupé un sept (*sic*) de vigne, les a jetté en l'air en disant à haute et intel[lig]ible voix qu'elle prend la réelle actuelle possession de ladite pièce de vigne. »

Pour l'historien du droit, il est intéressant de noter, une année seulement avant la Révolution, la survivance dans notre région du symbolisme qui, dans les législations archaïques, accompagne les transferts de propriété immobilière pour assurer leur publicité à l'égard des tiers. Ce symbolisme est familier aux historiens du droit romain et de l'ancien droit français, mais il apparaît comme une rareté dans notre région, alors qu'il a presque partout disparu depuis longtemps. C'est pourquoi nous avons tenu à le signaler.

7. *Le Folklore des Vendanges et de la Vinification.*

Comme l'a souligné A. Van Gennep, de tous les travaux de la vigne « le principal est, non seulement au point de vue économique, mais aussi sociologique, celui des vendanges (78) ».

a) *Le ban de Vendange.* — Dans notre région comme « dans toutes les régions viticoles, la surveillance des vignobles et l'obéissance aux lois et décrets administratifs interdisant la récolte du raisin avant une date déterminée, dite *ban des vendanges*, a été réglementée dès le haut moyen-âge par les pouvoirs ecclésiastiques et laïques. Comme le ban des fenaisons et des moissons, celui des vendanges comportait la défense pour les animaux et pour les hommes de pénétrer sur le territoire *banni*, et ceci non pas seulement pour empêcher les dégâts et les vols, mais aussi pour d'autres motifs (79) », car il s'agissait surtout d'assurer la bonne qualité du vin tout en évitant le pillage et en sauvegardant sous l'ancien régime la perception de la dîme, remplacée depuis la Révolution de 1789 par les impôts actuels.

Nous ne connaissons pas de bans de vendanges antérieurs à la Révolution, en dehors de celui de 1752, signalé par l'abbé Foissey dans son *Histoire de Soyers* (80).

Quand l'époque de la vendange approchait, le conseil municipal dans chaque village, au cours d'une séance à laquelle assistaient les vignerons se réunissait pour fixer le ban de vendange, dont la date, dépendant de l'état de maturation des raisins, est essentiellement variable selon les conditions climatiques de l'année. Ainsi à Voisey, où Gelin a dressé un relevé incomplet (81), allant de 1793 à 1860, le ban de vendange oscille entre deux dates extrêmes : le 2 septembre en 1822 et le 22 octobre en 1805, mais habituellement il se place à la fin de septembre ou au début d'octobre.

La coutume du ban de vendange disparut progressivement dans notre région au cours de la seconde moitié du siècle dernier. A côté d'elle figure une institution connexe, celle des garde-vignes, appelés dans notre région comme dans le reste de la Haute-Marne (82) *messeliers-bangards*, nommés par le maire (83) et chargés de surveiller les vignes avant les vendanges pour éviter les pillages, c'est-à-dire chargés de faire respecter le ban de vendange.

b) *L'embauche de la main-d'œuvre.* — A l'approche des vendanges se pose le problème de la main-d'œuvre. Dans la plupart de nos villages, la main-d'œuvre familiale suffit à la récolte des raisins. On fait appel aux

parents, aux amis et surtout aux cultivateurs des villages voisins, que par réciprocité on assiste au moment de la moisson et de la fenaison. Et puis les vignerons s'aident mutuellement de telle sorte que l'emploi de main-d'œuvre étrangère au pays est rare.

Nous n'avons trouvé trace de loués qu'à Soyers (84) et à Laferté, où sans doute la population était insuffisante pour effectuer les vendanges en raison de l'étendue du vignoble.

Vers 1878, les manouvriers de Broncourt, village distant de 10 kilomètres de Laferté, avaient l'habitude de se louer à Laferté pour la durée des vendanges et pour le salaire quotidien de 5 sous. Ils arrivaient à Laferté par la route de Pierrefaites en chantant sur l'air de « Au clair de la lune... » le refrain traditionnel, relevé par Beauquier en Franche-Comté (85) : *Allons en vendange - Pour gagner cinq sous - Coucher sur la planche - Ramasser des poux - Manger du pain d'orge - Encore pas son soûl - Allons en vendange - Pour gagner cinq sous.* (86)

Les vignerons de Laferté n'étaient certainement pas généreux à leur égard, puisqu'à cette époque il leur arrivait de diminuer le modeste salaire de ces vendangeurs improvisés sous le prétexte qu'ils mangeaient trop de raisins.

A Melay, on faisait appel à des nomades, qui installaient leurs roulottes multicolores sur la place du village et qui étaient embauchés pour la durée des vendanges.

c) *Les travaux des Vendanges.* — Le jour de la levée du ban de vendange est arrivé. La vendange va commencer. A Soyers autrefois on se levait tôt et à 5 heures du matin on déjeunait d'une soupe et d'un verre d'eau-de-vie « pour tuer le ver »; on assistait à la messe (87) et aussitôt après la messe on partait à la vigne avec les voitures attelées, sur lesquelles on avait entassé les paniers (88), les hottes de fer appelées tantelins (89) et les ballonges (90).

La cueillette du raisin est effectuée par les femmes et les jeunes gens, auxquels se joignent les vieillards et les enfants, et tous remplissent les paniers, qui sont vidés dans les hottes, tandis qu'aux hommes incombe la dure tâche de transporter les hottes de fer sur leur dos de la vigne aux voitures demeurées à proximité. Le contenu des hottes est vidé dans les ballonges, qui sont conduites dans la grange, où les cuves sont disposées.

Or au fur et à mesure de la rentrée des chars apportant les ballonges pleines de raisin, il faut écraser les raisins dans la ballonge avant de les jeter dans la cuve. Aujourd'hui ce travail se fait avec une hache tenue verticalement comme une dame, tandis qu'autrefois il était plus pittoresque. Les vendangeurs enlevaient chaussures et chaussettes, retroussaient leur pantalon au-dessus du genou et entraient dans la ballonge pour fouler les raisins avec leurs pieds nus.

Comme le fait remarquer A. Van Gennep (91), presser le raisin a été de tous temps un travail d'hommes et pour les travaux de vinification on écartait soigneusement les femmes et les enfants.

En voici les raisons. Les vignerons ont constaté que les miettes de pain sont très mauvaises pour la conservation du vin. C'est pourquoi ils interdisent aux jeunes enfants d'approcher et de manger près des ballonges, pleines de raisin, ou des cuves, où fermente le vin, redoutant d'y voir tomber des miettes de pain, qui seraient funestes. De même les femmes qui ont leurs règles se voient interdire leur participation aux vendanges et leur entrée dans les caves ou dans les granges au cours de la vinification, car leur présence ferait « tourner » ou aigrir le vin. A Neuvelle-lès-Voisey il est interdit à toute femme ayant ses règles d'entrer à la brandvinerie pendant la « repasse », parce que l'alcool produit ne serait pas limpide.

Cette coutume, relevée par Van Gennep (92) est d'ailleurs générale dans toute la France vinicole et ne semble pas souffrir d'exception.

C'est autrefois au cours du pressurage que les vignerons de Soyers, suspendus par les pieds et par les mains aux vieux pressoirs, chantaient

pour se donner du courage et pour rythmer leur travail : « En voilà une. — La jolie une ! — La une s'en va, — Ça ira ! — Deux revient, — Ca va bien.

« En voila deu (ss'). — La jolie deu (ss). — Deu (ss) s'en va. — Ça ira. Trois revient. — Ça va bien..., etc... (93) ».

Tel les êtres vivants, le vin n'est pas à l'abri des maladies et notre région connut des guérisseurs en vin. Le dernier connu habitait Laferté et se nommait le père Bourrier, dit « Guéritte ». On disait de lui qu'il « pensait du secret pour le vin ». Voici comment il opérait. Il s'enfermait dans la cave, où se trouvait le vin malade, et seul prononçait des paroles magiques coupées de *Pater* et d'*Ave*. On prétend que le vin se « remettait » toujours et les sceptiques ajoutaient que le secret, qu'il gardait si jalousement, consistait à uriner dans le tonneau.

d) Les repas des vendangeurs. — Comme le note A. Van Gennep (94), la cueillette à dos courbé et le portage de la vigne aux ballonges, puis des cuves au pressoir sont des travaux fatiguants, qui donnent faim et soif.

Les repas pris à la vigne consistaient en pain de ménage, harengs salés (95) et fromage de Langres et bien entendu en fréquents appels au baril, petit tonnelet de deux à trois litres de vin, auquel chacun buvait à son tour. En revanche cette frugalité paraît compensée par le caractère copieux du repas du soir pris à la maison, au retour de la vigne (96).

Les aliments destinés au repas des vendangeurs à la vigne étaient transportés dans un sac spécial appelé « besace » et fait de grosse toile de chanvre. Il servait aussi au transport de la nourriture du vigneron chaque fois qu'il devait passer la journée à sa vigne au cours de ses travaux. Comportant deux poches, situées l'une en avant et l'autre en arrière, la *besace* se portait sur l'épaule (97), tandis que le chaudron était tenu à la main, sans oublier l'indispensable baril de vin, porté en bandoulière.

Lorsqu'il ne fait pas encore froid, le repas pris à la vigne est froid; il est constitué d'un morceau de lard, de pain et de fromage blanc, mélangé à des échalottes de la Saint-Jean ou à des aulx, que l'on récoltait à la vigne. Le baril, plein de vin, était maintenu au frais.

Lorsqu'il faisait froid, on préparait un repas chaud. On allumait un feu de sarments, autour duquel les vendangeurs venaient se réchauffer tour à tour. Dans un chaudron en fer battu (98), ressemblant à une gamelle de soldat, on faisait chauffer la soupe, qui se trouvait à l'étage inférieur, et une bonne potée au lard, qui occupait l'étage supérieur.

e) Les plaisanteries, les farces et les barbouillages au cours des vendanges. — Les vendanges se déroulent dans une atmosphère de gaieté, qui s'explique par le travail en commun et par le rapprochement des jeunes des deux sexes, dont certains sont étrangers au village. Aussi plaisanteries, farces et barbouillages y sont de règle.

Quand un vigneron de la région offrait une grappe de raisin d'Arbonne, aux grains dorés et mouchetés de petites tâches brunes, il avait l'habitude de dire à la personne qu'il voulait mystifier : « Il est bon. Les lièvres ont pissé d'après (99) ».

A Montesson, les vendangeurs se cachaient les uns aux autres leurs vêtements et leurs ustensiles de vendange (100).

A Melay, lorsque tout le monde était couché, rompu de fatigue, les jeunes gens se rendaient à l'endroit, où stationnaient les roulottes des nomades venus aider pour les vendanges. Ils se dirigeaient vers les roulottes, qui n'avaient que deux roues et dont l'équilibre était maintenu par deux béquilles de bois. Les jeunes gens faisaient tomber les béquilles et les roulottes perdaient leur équilibre. Les occupants, réveillés en sursaut, sortaient précipitamment en chemise, sans pouvoir apercevoir dans l'obscurité les farceurs qui se sauvaient à toutes jambes.

Bien que M. Van Gennep signale qu'elle n'existe pas dans toute la France et qu'il y a des régions où elle est inconnue, la coutume qui consiste, de la part des jeunes gens, à barbouiller de raisin noir le visage

des jeunes filles au cours de la récolte, est pratiquée dans tous les villages de notre région.

Habituellement les jeunes gens écrasent des raisins sur la joue des jeunes filles, mais, quand il peuvent diriger leur grappe vers la racine des cuisses, ils ne s'en privent pas. A Velles ils font éclater dans le cou des filles des grains de raisin pas mûrs, de façon que le « jus leur trisse dans l'cou ».

L'enquête de M. Gigot, rapportée par M. Van Gennep (101), a fourni des documents analogues. « ... A Vaux-la-Douce (canton de Laferté) grains pressés entre les doigts et visant la figure ou une autre partie du corps; à Beaucharmoy (canton de Bourbonne), raisins giclés sous les jupes des vendangeuses qui ont oublié une ou plusieurs grappes; à Montesson (canton de Laferté) grappes écrasées introduites dans le dos des femmes et des enfants se trouvant dans le même cas. »

M. Van Gennep prétend voir dans cette coutume « une sorte de vengeance compensatrice, infligée par ceux qui travaillent bien à ceux qui ne prennent pas leur « boulot » au sérieux (102) » et il pense qu'autrefois « c'était essentillement la punition des maladroites et des négligentes qui ne faisaient pas complètement la cueillette dans la rangée qui leur était assignée (103) ».

Mais alors comment expliquer la farce réciproque, qui s'accompagne aussi de barbouillage et qui est infligée aux garçons par les filles dans les conditions suivantes. Lorsqu'un porteur a placé sur son dos le *tantertin*, plein de grappes de raisins et pesant près de 50 kilogrammes, le cou tendu en avant pour équilibrer la charge faisait bailler sa chemise et les filles en profitaient pour glisser un raisin entre sa chemise et son cou. Cette farce provoquait inévitablement des représailles et à son retour le porteur se vengeait en prenant un raisin à jus noir nommé *teinturier*: il tâchait de rejoindre la fille qui l'avait attaqué et lui écrasait le raisin sur la figure ou souvent ailleurs, quand le pantalon n'y faisait pas obstacle.

Comment ne pas considérer cette coutume, d'une brutalité impudique, comme une manifestation d'inspiration érotique ?

Signalons encore que pendant les vendanges après le dîner un bal qui réunissait la jeunesse et les vendangeurs, clôturait la journée de dur travail (104).

f) *La fin des vendanges.* — Lorsque la récolte du raisin est achevée, les équipes de vendangeurs rassemblent leurs outils et leurs vêtements et se réunissent autour de la voiture qui porte la dernière ballonge pour l'accompagner en cortège jusqu'au village. Autrefois le dernier char était décoré d'un bouquet, composé de toutes les fleurs que l'on pouvait trouver en cette saison tardive (105) ; c'étaient des fleurs des champs, déjà rares, auxquelles on ajoutait de la bruyère et du feuillage.

A Melay, le bouquet était constitué par un cep de vigne entier chargé de ses raisins et on choisissait de préférence un *fil d'argent*. Le bouquet se plaçait aussi à la tête du cheval.

A Soyers c'était une jeune fille qui, à l'arrivée du char, offrait le bouquet, qui indiquait que l'ouvrage était terminé, au propriétaire de la vigne en lui disant : « *En l'honneur du cochelet* (106). — *Patron, on vous offre un bouquet* (107) ». Le patron embrassait alors la fille et le bouquet était placé à l'entrée de la cave. A Soyers on pressurait presque toute la nuit suivante.

Aujourd'hui cette coutume survit et l'on place toujours sur la dernière voiture un bouquet ou une branche feuillue.

Comme l'a noté M. Van Gennep (108), le dernier acte du scénario des vendanges « est constitué, comme celui du baptême, de la première communion, du mariage, des funérailles, des fenaisons et des moissons, par un repas en commun plus soigné et plus copieux... » Bien entendu tous ceux qui ont participé aux vendanges y sont invités par le propriétaire de la vigne.

Partout dans notre région ce repas, qui marque la fin des vendanges,

s'appelle le « tue-chien » comme celui qui clôture les moissons. Le plus souvent (109) il avait lieu le soir du dimanche qui suit la fin des vendanges.

Autrefois le menu typique du *tue-chien* des vendanges était dans notre région le suivant : Soupe de bœuf bouilli — Haricots — Daube — Poulet au blanc — Fromage de Langres — Galette sèche — Toteleus (gaufres sèches). Il était bien entendu arrosé de vieux vins et de diverses eaux-de-vie et la fête se terminait tard par des chants et par des danses.

g) *Le grapillage.* — Autrefois dans notre région, comme partout en France dans les pays vignobles, dès que les vendanges étaient terminées, les pauvres gens avaient le droit de grapiller dans les vignes, c'est-à-dire d'y récolter les raisins oubliés. Ce droit de grapillage, qui est très ancien, était réglementé par le ban de vendange (110).

h) *La Quête de vendange dite* « *Quête de la Passion* ». — Les vendanges terminées, le vigneron devait répondre à la quête traditionnelle qui s'appelle la *Quête de la Passion* ou la *Pinte de la Passion* (III)

La *Quête de la Passion* est en effet une coutume générale en Champagne. Notre région ne lui échappe pas et il est curieux de constater que cette coutume se maintient encore en fait dans un certain nombre de villages, comme Coiffy-le-Haut, Chézeaux et Champigny, en somme là où il y a encore un curé.

Pierre-Cyrille Joullain, curé de Melay de 1891 à 1892, en donne une bonne définition, valable seulement pour la période postérieure à la Révolution de 1789 : « C'est la contribution volontaire, que s'imposent les habitants pour indemniser le Curé de la récitation qu'il fait de la Passion de N.-S. chaque jour avant la messe et toutes les fois que le pays est menacé de grêle... (112) ».

La Quête de la Passion est un ancien droit du curé à du vin, dit de messe. et son existence dans notre région est attestée au XVI[e] siècle par deux documents qui son conradictoires.

Le premier nous montre en 1699 le curé de Charmoilles (113), J.-B. Bruslé, voyant que plusieurs de ses paroissiens négligeaient de lui payer les redevances dues par la Passion, faire saisir par arrêt de justice leurs vendanges (114).

Le second, qui est un mémoire rédigé par les habitants de Voisey en 1691, prétend « que le Curé recevait encore trois pintes de vin pour la Passion. ce qui se payait à volonté, les refusants n'étant point contraints. (115) ».

Quoi qu'il en soit de son caractète obligatoire ou facultatif. il semble bien que les municipalités des villages viticoles de notre région aient cherché à rétablir lors du Concordat cette coutume comme tant d'autres au moment de la Révolution.

Relisons le procès-verbal de la séance du Conseil municipal de Voisey en date du 11 Juillet 1803 (116). Il nous apprend comment le conseil municipal de Voisey, désireux d'assurer au curé une augmentation de traitement sans obérer le budget de la commune, dont les revenus sont insuffisants pour faire face à de nouvelles dépenses, rétablit l'ancienne *Quête de la Passion* en estimant qu' « il est nécessaire que chaque habitant-chef (de famille) paie la quantité de 5 litres de vin (117) à tirer dans les caves après les vendanges de chaque année pour servir partie au Saint-Sacrifice de la Messe (118) et partie pour honoraire au ministre du Culte pour la récitation de la Passion journellement pour la conservation des fruits de la terre depuis l'Invention de la Sainte-Croix (119) jusqu'à la fin des récoltes, sauf la liberté aux particuliers qui ne voudront pas les livrer en nature, d'en payer le prix au prix courant... »

En résumé dans notre région la *Quête de la Passion* avait lieu encore à la fin du siècle dernier. C'était habituellement le chantre ou le sacristain qui s'en chargeait. Les vignerons donnaient du vin ou de l'argent à défaut de vin. Le produit de la quête était destiné non seulement au curé, mais aussi au chantre et au sacristain. Cette coutume disparut dans la plupart des villages lors de la guerre 1914-18.

L'un de nous se souvient avoir vu à Guyonvelle, le jour des Morts, le sacristain (120) faire la *Quête de la Passion* en allant de maison en maison avec deux barils installés sur une charrette. Chacun donnait du vin selon sa générosité. Un baril était destiné au curé. tandis que le sacristain et le chantre se partageaient l'autre.

8. *L'aspect religieux de la protection des vignes et des récoltes*

Les vignerons ont toujours attaché une grande importance à la protection surnaturelle de leurs vignes et de leurs récoltes.

On pensait garantir les vignes en ne les taillant que le Vendredi-Saint et en faisant sonner les cloches de l'église, lorsque de gros nuages sombres annonçaient un orage violent ou une grêle. Ces coutumes étaient d'ailleurs générales dans toute la France viticole.

Les processions des Rogations, qui se déroulent dans les champs pendant les trois jours qui précèdent l'Ascension, accompagnées de bénédictions et de prières pour obtenir leur fertilité et leur préservation, sont certainement l'une des plus anciennes cérémonies agraires de l'Europe. Ce fait a été mis en lumière pour la plupart des pays christianisés par un grand nombre de folkloristes et d'ethnographes (121), et dans notre région le troisième jour des Rogations est consacré à la bénédiction des vignobles au cours d'une procession qui les parcourt (122)

Fait appel aussi au surnaturel la plantation de petites croix protectrices dans les champs et dans les vignes de notre région (123) lors de la fête de l'Invention de la Sainte-Croix, le 3 mai. Ce jour-là (124) ou le dimanche qui suit le 3 mai (125) les familles pieuses et attachées aux traditions maintiennent la coutume (126) en déposant dans le sanctuaire de l'église chacune une botte de croisettes de coudrier, que le prêtre bénit à la fin de la messe.

Parmi les procédés magico-religieux destinés à assurer une bonne maturation du raison et une récolte abondante se classe le *don des prémices* (127).

Relisons la définition que le Dictionnaire de Trévoux donne des *Prémices* au XVIII[e] siècle : « Les premiers fruits qu'on recueille sur la terre, dont les Anciens faisoient à Dieu des offrandes. »

La coutume était générale dans toute la France et elle est loin d'avoir disparu de notre région. Elle porte sur la première gerbe de blé comme sur les premiers raisins mûrs.

Dans la plupart des églises de notre région on suspend toujours le jour de l'Assomption. au cou ou à une main de la statue de la Vierge à l'Enfant Jésus une grappe de raisin qui doit y rester pendant tout le temps de l'Octave (128).

Cependant il faut remarquer que le *don des Prémices* n'a pas toujours lieu le jour de l'Assomption, mais dans plusieurs villages le jour de la fête du saint patron de la paroisse. C'est le cas de Laferté-sur-Amance. où l'on offre les premiers raisins mûrs sur l'autel de saint Pierre-ès-Liens le 1[er] août (129). et de Vaux-la-Douce. où l'offrande va à la statue de saint Barthélemy le 24 août.

Velles conserve le souvenir d'un cérémonial sans doute oublié dans les autres villages et qui mérite d'être rapporté ici. Le jour de l'Assomption, deux jeunes filles, habillées en blanc. promenaient autour de l'église dans une procession une statue de la Vierge, placée sur un brancard, qu'elles portaient sur leurs épaules. La statue de la Vierge avait une grappe de raisin attachée à chaque main.

Cette curieuse coutume, dont il n'existe pas d'autres exemples à notre connaissance. confirme l'hypothèse de M. Van Gennep (130). qui voit dans le jour du 15 août. consacré à l'Assomption de la Vierge depuis le début du christianisme, un aspect indépendant du culte marial et qui suppose que ce jour possédait. comme le 1[er] mai et la Saint-Jean (le 24 juin), un caractère sacré par lui-même. une vertu propre valable non plus pour les arbres et verdures ou pour les herbes médicinales. mais spécialement pour la vigne.

Pourquoi les vignerons de Velles ont-ils choisi saint Marc comme protecteur de leurs vignes ? Seul M. Van Gennep peut répondre à cette question en nous rappelant que le jour de sa fête : le 24 avril. « était autrefois

« un peu partout en France, l'occasion de processions importantes pour la « conservation des biens et des fruits de la terre » en général (131) ».

A Melay c'étaient le jour de la Saint-Roch (16 août) que l'on décorait d'un bouquet et d'une grappe de raisin la statue de ce saint, placée dans une niche de la maison Tissier, et à cette occasion on tirait des coups de fusil.

Quoi qu'il en soit, le 25 avril une procession chaque année sortait de l'église de Velles et se rendait jusqu'à la croix des Vignes, située sur le chemin du bois de Velles. Pendant le parcours on chantait les Litanies des Saints et à la croix le curé donnait la bénédiction en direction des vignes. Le départ de l'abbé Lacordaire, dernier curé résidant à Velles, quelques années avant la guerre de 1914, mit fin à cette coutume.

Dans notre région comme dans toute la France, le grand saint protecteur des vignes et le patron des vignerons, c'est saint Vincent. Toutefois son culte ne paraît pas avoir été aussi populaire chez nous qu'en Bourgogne ou en Champagne.

N'est-il pas significatif de constater que seule dans les deux cantons de Bourbonne et de Laferté, l'église de Bourbonne abrite depuis guère plus de cent ans une statue de Saint Vincent, à laquelle on suspend le 15 août une grappe de raisins ? De même dans les deux cantons nous n'avons pas rencontré un bâton de procession dédié au célèbre patron des vignerons.

Il semble bien que dans ce pays rude, où les gelées tardives sont fréquentes, le culte de saint Vincnt n'ait pas réussi à s'imposer. Que faut-il penser de l'aventure survenue à la statue du saint, qu'un vigneron d'Anrosey avait installée dans une niche aménagée dans le mur de soutènement de sa vigne ? Elle y était depuis quelques années. quand un beau matin de mai les vignerons, ayant constaté que les vignes avaient « gelé tout noir », comme on dit chez nous, retournèrent leur colère contre saint Vincent et le lendemain on retrouva sa statue brisée en plusieurs morceaux. Nous pourrions citer le cas d'autres statues sacrées détruites, parce qu'elles n'avaient pas rempli leur fonction protectrice avec assez d'efficacité, mais à quoi bon !

Nous avons montré plus haut que le jour de la Saint-Vincent dans la plupart des villages de notre région les vignerons se rendaient à leur vigne pour pratiquer une taille purement symbolique.

A Montesson le jour de la Saint-Vincent (le 22 janvier) chaque vigneron devait avoir sa serpette en poche, car celui qui le prenait en défaut se faisait offrir un litre de vin. C'était la coutume et dans les rues de Montesson on entendait en patois bien entendu le dialogue suivant: « *Tée té sarpeute ? — Naïn. J'lai rebiée. — T'en é pou ain litr* (132) ! »

Autrefois dans nos villages la Saint-Vincent ne différait guère des autres fêtes patronales et il semble que ce ne fut qu'à Bourbonne qu'elle ait revêtu une certaine ampleur. Nous ne saurions mieux faire que d'en reproduire la description minutieuse qu'en donna M. Jules Arnoult (133) et qui fut reproduite dans le Manuel de Folklore de Van Gennep (134).

« La fête commençait le 21 janvier par un défilé dans les rues de couples masqués et portant le costume de l'époque (vers 1900), petite blouse bleue, pantalon de droguet, large chapeau de feutre pour les hommes, tablier bleu et « capette » (135) pour les femmes; ils allaient de porte en porte, la hotte au dos. le baril en sautoir, le racloir sur l'épaule, chantant la chanson de la vigne (136), scandant les refrains par un béchage énergique des planchers, la taille et l'accolage d'un sarment. Rares étaient ceux qui refusaient leurs offrandes, victuailles, argent et surtout du vin versé à même aux barils des quémandeurs sans souci de l'année et du crû; il y avait de quoi assurer. la tournée terminée. un « gueuleton » dont nous n'avons plus qu'un souvenir lointain. Le soir, nos vignerons se réunissaient entre amis et voisins pour la veillée et la soirée s'écoulait joyeuse en gais propos et franches lippées tout en mangeant des gaufres.

« Le lendemain, il y avait grand'messe; l'église était pleine; la statue de saint Vincent décorée (cette statue avait été achetée par les vignerons avec le produit d'une souscription); le produit de la quête ainsi que le contenu du tronc de saint Vincent permettaient le luxe d'un pain bénit

offert aux fidèles sous forme de brioche. La sortie de la messe était marquée par des salves de pistolets et la foule se répandait dans les cafés pour le traditionnel apéritif. Le « dîner » (137) réunissait ensuite les familles et les amis autour d'une table bien garnie... »

Le banquet, qui a disparu aujourd'hui dans la plupart des villages de notre région, était de règle et à Velles les vignerons avaient une curieuse manière de faire connaître leur participation au banquet. Pour la Saint-Vincent on enfonçait sur la place du village un poteau et les vignerons apportaient leur adhésion en plantant leur serpette dans le poteau.

Rapellons pour ceux qui ont pu lire l'étude de Mlle Huard sur *Les fêtes de saint Vincent en Champagne* (138) que jamais la Saint Vincent ne fut fêtée à Guyonvelle, que le banquet des vignerons qui eut lieu à la cure en 1895, ne peut être considéré comme une coutume, qu'il était dû à l'initiative d'un jeune curé inconséquent et qu'il n'eut pas de lendemain (139).

Aujourd'hui la Saint-Vincent ne présente rien de particulier dans la plupart des villages de notre région. Comme nous le disions tout-à-l'heure les banquets ont disparu. A Soyers dans quelques maisons de vignerons on fait en famille un bon repas. A Voisey les vignerons ont maintenu la coutume du banquet et le 22 janvier 1956 ils ont mis dans leur verre un fragment de sarment, comme cela se faisait autrefois.

A Bourbonne la Saint-Vincent ne meurt pas et une messe réunit toujours les vignerons, qui y sont invités par un faire-part manuscrit. A cette messe une brioche bénite est distribuée entre les assistants.

CONCLUSION

Arrivés au terme de cette enquête nous nous garderons bien de conclure, car nous considérons cette tâche comme prématurée actuellement. Nous n'envisageons un essai de synthèse sur le plan régional bien entendu que lorsque nous aurons étendu à l'ensemble des pays viticoles de la Haute-Marne notre enquête, qui suggère des hypothèses plus qu'elle ne fournit de solutions à toutes les questions, que nous nous sommes posées.

Elle a eu du moins le mérite d'aiguiser notre curiosité plus que de l'avoir satisfaite.

Notre seule ambition, dans les pages qui précèdent, est d'avoir relevé aussi exactement que possible les croyances et les coutumes qui s'attachent à la vigne et au vin sur les confins comtois de la Champagne. Nous serions heureux si nous réussissions à attirer l'attention des folkloristes sur l'intérêt que peut présenter une enquête menée avec esprit critique et avec le maximum de rigueur scientifique sur une aire géographique limitée.

Léon FORGEOT et Dr Henry RONOT.

NOTES

a. Pierre MASSENET. *Le Pays de Bourbonne, étude géographique régionale* (diplôme d'études supérieures de Géographie présenté à la Faculté des Lettres de Dijon en 1945 et demeuré manuscrit). Il est regrettable que cet excellent travail n'ait pas été imprimé, car sa connaissance est absolument indispensable à tous ceux qui veulent bieux connaître le Pays de Bourbonne.

b. M. Pierre Massenet a précisé les limites du Pays de Bourbonne : ce sont les buttes d'Ainvelle au nord, la vallée de la Saône à l'est, celle de l'Amance au sud et la vallée du « ruisseau de Chézeaux » (le principal affluent de gauche de l'Amance) à l'ouest..

c. Consulter aussi pour connaître l'état du vignoble en Haute-Marne sous le Second Empire, du Dr Jules GUYOT, *Etudes des Vignobles de France*. Paris, 1868. t. III, p. 355-374.

d. Albert COLOMBET. *Le folklore de la vigne et du vin en Côte-d'Or* (à paraître).

e. Arnold VAN GENNEP. *Manuel de Folklore français contemporain*. Paris, A. Picard, 1933. t. I, 6, p. 2547-2667.

1. Tandis qu'en Bourgogne cette coutume s'appelle la *rôtie* ou la *trempée*, dans notre région elle ne porte pas de nom particulier.

2. Ici le nom du propriétaire.

3. Pour la dernière fois vers 1898 à Laferté-sur-Amance et en 1900 à Anrosey.

4. Les feux de Carnaval s'appellent en Champagne *bures* et en Bourgogne *bordes*. Or il ne faut pas oublier que, bien que sur les confins de la Franche-Comté, nous sommes encore en Champagne.

5. Jules ARNOULT. *Le feu des Bures à Voisey*, dans *les Cahiers haut-marnais*, nº 6 (mai 1947), p. 144. — Le caractère cérémonial de ces feux et bûchers de Carnaval est aussi confirmé par les danses que les jeunes gens exécutaient autour du foyer embrasé, dont le spectacle avait attiré toute la population du village. Ce fait nous est confirmé à Anrosey.

6. Arnold VAN GENNEP. *Manuel de Folklore français*.... t. I, 5.

7. A Anrosey, à Guyonvelle, à Velles et à Voisey le fait est affirmé.

7*bis*. Cette coutume a disparu en 1940 avec l'occupation allemande, l'autorite militaire ayant interdit toute sonnerie.

8. Terme patois pour désigner toutes les eaux-de-vie (marc, prune, etc.).

9. Citons simplement parmi tant d'autres deux textes significatifs. I) « Cette vente ainsy faitte pour et moyennant le prix et somme de 60 livres, prix principal de la présente acquisition, outre les vins ordinaires raisonnablement bus entre les partyes deûment suportez par ledit acquéreur » (Acte de vente d'une propriété sise à Velles, passé par devant Mᵉ François Billard, notaire à Laferté, le 16 avril 1740 — Coll. particul. de M. Léon Forgeot, au château de Guyonvelle, Hte-Marne).

« ...la présente vente ainsi faite moyennant le prix et somme de douze cents cinquante livres tournois en principal, et les vins bus suivant l'ordinaire... » (Acte de vente passé par devant Mᵉˢ Quentin et Huot, notaires à Bourmont, le 30 avril 1726. — Arch. de Mᵉ Pernot, notaire à Bourmont, Hte-Marne).

10. Contrairement à d'autres régions, la branche de genévrier n'est pas placée à une date particulière de l'année ici (Guyonvelle, Soyers, Velles et Vaux-la-Douce).

11. A Velles.

12. A. VAN GENNEP, *op. cit.*, t. I, 5.

13. Voici la recette recueillie à Guyonvelle : Mettre dans une casserole des haricots rouges, de l'eau, un bon morceau de lard (qui à Soyers est remplacé par une queue de porc), du laurier, du persil, de l'ail et de l'oignon; faire cuire. Quand les haricots sont presque cuits, ajouter du vin rouge pour faire une grande sauce. Continuer la cuisson. Quand les haricots sont cuits, les retirer avec une écumoire et mettre tremper dans la sauce de bons morceaux de pain. Quand ces tranches de pain sont bien imbibées, verser le tout sur les haricots et servir.

14. A Guyonvelle.

15. Recette de « *brûlot* », recueillie à Vaux-la-Douce : Dans un saladier faire une pyramide de sucre, arroser d'un demi-litre de bon marc et mettre le feu. Quand le feu s'éteint, le brûlot est prêt à être consommé.
On peut préparer un brûlot individuel dans une tasse épaisse, analogue à celles qui sont encore en usage dans les cafés.

16. Le vin bourru est le vin nouveau, qui n'est pas encore fermenté.

17. Recette du vin cuit, recueillie à Guyonvelle : Prendre du vin « *bourru* », le mettre dans un chaudron de cuivre; faire réduire de moitié par ébullition; laisser reposer; ajouter un verre d'eau-de-vie par litre et du sucre; filtrer.
Une variante est relevée à Bourbonne-les-Bains, où l'on poursuit l'ébullition jusqu'à ce qu'une vingtaine de litres de vin bourru ne représente plus qu'un litre de vin cuit.

18. Recette recueillie à Soyers : Ajouter à un litre de vin doux un verre d'eau-de-vie de marc, de la cannelle et quelques clous de girofle; laisser infuser, puis filtrer.

Le ratafia se fait encore dans tous les pays vignobles, où il sert d'apéritif aux vignerons.

19. Recette recueillie à Guyonvelle : Verser dans une casserole un demi-litre de bon vin blanc, 100 grammes de sucre en poudre, une pincée de cannelle, puis faire bouillir et retirer du feu. Prendre ensuite 6 jaunes d'œufs, que vous remuerez bien; ajouter le vin que vous verserez peu à peu. Passer à la fine passoire et mettre ce mélange dans des petits pots à crème en faisant prendre au bain-marie avec feu dessus et dessous.

20. Recette recueillie à Anrosey: à la vendange on cueille les plus beaux raisins et on les place sur un lit de paille. On surveille et on enlève les grains gâtés. Au mois de janvier on exprime le jus de ces raisins. On fait fermenter et on obtient le *vin de paille.*

21. Recette recueillie à Guyonvelle : Choisir du raisin bien mûr; en extraire le jus; mettre ce jus dans un chaudron de cuivre; le faire bouillir jusqu'à réduction de moitié en remuant afin qu'il ne s'attache point. Prendre des poires ou des coings; les peler; les couper en quartiers et les jeter dans le moût que vous ferez encore réduire d'un tiers par ébullition. Mettre en pot.

22. Le fait est affirmé à Guyonvelle comme partout.

23. Pendant les premiers jours qui suivent leur naissance, les jeunes poussins reçoivent de la mie de pain imbibée de vin pour nourriture (à Bourbonne-les-Bains, à Anrosey et à Guyonvelle).

24. A la vache qui vient de faire veau on donne du vin chaud sucré (à Anrosey et à Guyonvelle), un litre de vin sucré de quatorze morceaux (à Vaux-la-Douce et à Velles) ou une bonne ration d'avoine arrosée de vin sucré et poivré (à Guyonvelle).

25. En hiver, à Guyonvelle, on met du vin dans la pâtée des poules pour les faire pondre et pour nourrir les abeilles on mettait autrefois dans la ruche, par le trou de vol, un morceau de pain arrosé de vin très sucré.

26. A Anrosey et à Vaux-la-Douce on donnait une bonne avoine arrosée de vin sucré et poivré au cheval qui devait fournir un dur travail, mais les jeunes gens d'Anrosey se servaient aussi de cette rècette pour faire une farce à un cavalier novice.

27. Recette recueillie à Guyonvelle : « Pour les contusions internes, faites infuser deux têtes « d'arnica » dans un litre de vin blanc; buvez cette infusion ». Ce que les paysans nomment de l'arnica est en réalité de l'aunée.

28. Recettes recueillies par M. Léon Forgeot à Vaux-la-Douce : « Si vous avez une coupure, mettez vin et huile dans un verre; battez énergiquement; trempez un linge dans ce mélange et appliquez sur la plaie. Vous aurez une guérison rapide ». Voire, aurait dit Pantagruel. Elle ne peut que faire sourire un médecin au milieu du XX[e] siècle, mais le folkloriste et l'ethnologue doivent noter son ancienneté, puisqu'elle apparaît déjà dans la Parabole du Bon Samaritain. La seconde, recueillie à Guyonvelle, s'adresse aux érythèmes fessiers si fréquents des nourrissons: « Quand un bébé a les fesses coupées, on lave la plaie *(sic)* avec du vin. »

29. A Guyonvelle.

30. Gaston ROUPNEL, *La Bourgogne. Types et coutumes.* Paris, Horizons de France, 1936, p. 100.

31. Paroles et musique reproduites dans les *Cahiers haut-marnais,* n° 5 (mars 1947), p. 105-106.

32. *Id.,* p. 104.

33. En Bourgogne le « Bareuzai ».

34. *Paneu,* terme patois pour désigner le pan de la chemise.

35. A Anrosey, à Guyonvelle, à Soyers et à Velles, où l'on dit qu'« il a un goût de revas-y ».

36. A Anrosey, à Guyonvelle, à Vaux-la-Douce et à Velles.

37. *Enveu* ou *enveau,* terme patois pour désigner l'Orvet fragile (*Anguis fragilis*).

38. A Guyonvelle, en parlant d'un ivrogne qui n'a plus d'appétit, on disait : *Un veau qui tête bien - ne mange guère.*

39. On dit chez nous, comme dans toute la France : *Quand la lune rousse commence en lion - Elle finit en mouton,* et inversement.

40. Nous reportons plus loin au chapitre intitulé : Le Folklore de la Vigne et de la Viticulture, tous les dictons qui se rapportent aux travaux de la vigne, c'est-à-dire le labour et la taille.

41. Le 26 février, fête de saint Alexandre. — MOUGIN. *Coiffy-le-Haut.*

42. Poutres, sur lesquelles on place les tonneaux.

43. La tine est un récipient « en forme de cuve, dont on se sert en plusieurs lieux pour porter les vendanges de la vigne à la maison ou au pressoir ». *(Dictionnaire de Trévoux).*

44. Le 21 mars.

45. Par exemple: si le 10 mars est brumeux, il gélera certainement le 10 mai;

mais deux autres dictons se chargent d'arranger la situation. Le premier est : *Quand il y a douze pleines lunes dans l'année - Pas de gelées en mai*, et l'autre : *La pluie du Vendredi-Saint - Abat les gelées du mois de mai.*

46. La fête de saint Marcellin, prêtre décapité sous Dioclétien, a lieu le 2 juin, époque à laquelle la vigne est en pleine floraison. Il ne faut pas la confondre avec celle de saint Marcellin, pape, qui est le 26 avril, date à laquelle la vigne n'est jamais fleurie.

Dans notre région, l'église de Villars-Saint-Marcellin est dédiée à saint Marcellin, prêtre, et la fête patronale a lieu le 2 juin.

47. St Philippe, apôtre; fête le 1er mai.

48. Fête le 10 mai.

49. Fête le 20 mai.

50. Saint Didier (fête le 23 mai) est un saint du diocèse de Langres, qui est classé parmi les *Saints de glace* à Laignes, en Côte-d'Or, et dont le culte en Champagne s'est fortement oblitéré d'après A. Van Gennep.

51. Le culte de saint Urbain, pape, a été très important et très répandu dans les régions à vignobles d'Alsace et d'Allemagne méridionale, où il était considéré comme le « patron du vin ». En Champagne (dans l'Aube) il n'apparaît que comme *Saint de glace* (cf. A VAN GENNEP, *Manuel de Folklore français*.... t. I, 6. p. 2589-2595.

52. Fête le 24 mai.

53. Il compromet la récolte.

54. C'est le dimanche qui suit la Pentecôte, situé tantôt à la fin de mai, tantôt en juin.

55. Fête le 20 juin.

56. Fête le 29 juin.

57. Fête le 24 juin.

58. Dicton qui a toujours cours à Bourbonne-les-Bains et qui rappelle les dangers que la pluie du 15 août fait courir à la vigne.

59. Les enquêteurs disent qu'il faut trois jours pour faire du foin, tandis qu'il faut trois ans pour faire du vin. A Guyonvelle, à Laferté et à Damrémont, on dit couramment: « Pour que le vin soit bon, il faut qu'il ait fait ses Pâques » (c'est-à-dire qu'il se soit écoulé au moins six mois depuis sa fabrication).

60. Se dit des fruits qui ne se forment pas.

61. Ce dicton a été recueilli à Anrosey, mais dans toutes les communes de la région les vignerons examinent soigneusement les groseilles et, si elles *coulent*, ils en déduisent que la vigne sera atteinte aussi de *coulure*. A Vaux-la-Douce on dit : Si les groseilles *coulent*, le raisin *coulera*.

62. A noter deux variantes à Laferté-sur-Amance (*La vigne mûrit cent jours après la floraison du lis*) et à Vaux-la-Douce (*On peut vendanger cent jours après la floraison du lis blanc*).

63. Ce qui signifie :Quand la récolte de poires est plus abondante que celle de pommes, c'est l'annonce d'une mauvaise récolte de vin; d'où le conseil: *garde ton [vieux]vin, bonhomme.*

64. Sédillot a relevé ce conte dans le Morvan et A. Van Gennep le signale dans *Le Folklore du Dauphiné*, t. II, p. 525, mais ici l'oiseau est un rossignol et la vigne est remplacée par du chèvrefeuille.

65. A. VAN GENNEP, *op. cit.*, t. I, 6. p. 2609-2610.

66. A. VAN GENNEP, *op. cit.*, t. 1, 6, p. 2614.

67. A. VAN GENNEP, *op. cit.*, p. 2561, et HUARD, *Les fêtes de Saint-Vincent en Champagne*, dans *Revue de Folklore français*. t. III. 1932. p. 50-52.

68. *Keuche* ou *queuche* (terme patois) = vieux cep de vigne.

69. cf. note 67.

70. A VAN GENNEP, *op. cit.*, p. 2562.

71. HUARD (Mlle), *Les fêtes de Saint Vincent en Champagne*, dans la *Revue de Folklore français*, t. III, 1932. p. 51.

72. *Fsou* (terme patois) = fossoir, outil plat employé pour le piochage. On dit aussi focheux.

73. *Lochet* (terme patois) = bêche.

74. *Sombre* désigne le premier bêchage de la vigne au printemps. Peu profond, il s'effectuait à l'aide d'instruments à bras (*fsou* et *lochet*).

75. Il faut noter une variante à Velles : *Sombre d'mars -Sombre d'made. Sombre d'avri[l] - Sombre de gouri. - Sombre d'mai - Sombre bien fait.*

76. Autrement dit : Retoucher (bêcher pour la seconde fois) par le sec. Rebiner (bêcher pour la troisième ou la quatrième fois) par le mou - Cela fait venir le raisin - Gros comme un sabot.

Une variante à Velles : *Rtocher pa l'seu - Rbeigner pa l'meu - Çâ das raisins seu - Dans l'meu,* et une autre à Velles et à Laferté: *Rtocher pa l'seu - Rbeigner pa l'meu. - Çâ la santé du seu.*

77. Conservé dans les archives de M. Léon Forgeot, au château de Guyonvelle (Haute-Marne).

78. A. VAN GENNEP, *op. cit.*, p. 2615.

79. A. VAN GENNEP, *op. cit.*, p. 2550.

80. Abbé FOISSEY, *Histoire de Soyers.* Chaumont, 1900.

La levée du ban de vendange avait été fixée au 19 octobre 1752, année particulièrement tardive pour la vendange — et l'abbé Foissey signale que « deux voitures avec leurs baignoires et raisins sont saisies sur leurs propriétaires, qui ont vendangé malgré le ban dûment fixé. »

81. POUGEZ et GELIN, *Conférences historiques sur Voisey.* Paris, 1922, p. 139.

82. A. VAN GENNEP, *op cit.*, p. 2551. — A Valdelancourt (cf *Cahiers haut-marnais*, n° 23 (1950), p. 123), où les garde-vignes sont appelés *sergents messeliers* dans un acte du 2 vendémiaire an XII.

83. A Coiffy-le-Haut, sous l'ancien régime, les sergents chargés de la garde des champs et des vignes étaient élus par les habitants et prêtaient serment entre les mains du prévôt.

Ce nom de messeliers-bangards apparaît à plusieurs reprises dans les registres de délibérations de Guyonvelle, notamment en l'an XI et en 1806. Le 16 mars 1806, à l'issue des vêpres, le maire de Guyonvelle nomme deux hommes comme messeliers-bangards.

A Voisey c'est une patrouille de quatre hommes, commandée par un chef, qui chaque jour est chargée de veiller à la protection des propriétés (cf Arch. commun. de Voisey, procès-verbal de délibération du conseil municipal, fixant le ban de vendange, 22 sept. 1793).

84. Devant le portail de l'église de Soyers, le dimanche qui précédait les vendanges, les vignerons embauchaient des ouvriers pour les vendanges et débattaient avec eux les conditions de salaire et de nourriture.

85. Charles BEAUQUIER, *Les mois en Franche-Comté...*, dans *Revue des Traditions populaires*, t. XIV, 1899, p. 118.

86. A signaler une variante : *Que nos pères étaient heureux - Ils couchaient sur la planche - et buvaient bien mieux que nous.*

87. Il s'agit d'une messe inaugurative des travaux des vendanges, dont l'usage a disparu lors de l'épidémie de phylloxéra.

88. Dans le patois local le *pnai.*

89. Dans le patois local le *tanteurlin.*

90. Dans le patois local *lè baigneure. L'charjoue* était une sorte de trépied, sur lequel on place le tantelin. Cela permet de se charger seul.

91. A. VAN GENNEP, *op. cit.*, p. 2652-53.

92. A. VAN GENNEP, *op. cit.*, p. 2622 et 2652-53.

93. Cette chanson, connue dans la région de Reims et d'Epernay, est rapportée par M. Van Gennep, *op. cit.*, p. 2654.

94. A. VAN GENNEP, *tp cit.*, p. 2626.

95. Le fait est affirmé à Bourbonne, à Velles et à Anrosey, où le repas à la vigne était composé d'un hareng salé et d'une écaille de fromage de Langres, que l'on mangeait sur un morceau de pain de ménage.

96. S'il faut en croire les renseignements recueillis par de jeunes élèves de l'Ecole d'Institutrices de Chaumont (enquête de M. Gigot) et utilisés par M. Van Gennep (*op. cit.*, p. 2628), le vigneron haut-marnais serait un prodigue, en distribuant « du mouton et des volailles, surtout du dindon » à Beaucharmoy, près de Bourbonne. Les enquêteurs improvisés, qui ont opéré dans le Sud-Est de la Haute-Marne, ont confondu la composition du repas du soir des vendanges avec celui du repas terminal des vendanges, appelé « tue-chien » dans notre région.

97. Le fait est affirmé à Guyonvelle et à Velles.

98. Le *chaudiron* (en patois).

99. Une variante à Velles : « *Mange donc. Les lièvres ont pissé d'après* ».

100. A. VAN GENNEP, *op. cit.*, p. 2635.

101. A. VAN GENNEP, *op. cit.*, p. 2631.

102. A. VAN GENNEP, *op. cit.*, p. 2634.

103. A. VAN GENNEP, *op. cit.*, p. 2629.

104. A Anrosey, les jeunes gens dansaient sur la place ou sur le pont qui se trouve à la sortie du village, sur la route de Velles.

105. Le fait est affirmé à Bourbonne, à Guyonvelle et à Soyers. Cf A. VAN GENNEP, *op. cit.*, p. 2643-47.

106. Pour M. Van Gennep, le *cochelet* est un terme employé en Champagne pour désigner le repas qui clôt les vendanges. Or, dans notre région, qui est contiguë à la Franche-Comté et à la Lorraine, il est oublié ou inusité, sauf à Soyers où il apparaît dans la formule que nous avons relevée. Les personnes les plus âgées de Soyers n'en connaissent pas le sens. (cf A. VAN GENNEP, *op. cit.*, p. 2650).

107. Cette formule existe en Champagne, où le *cochelet* désigne le bouquet qui orne la dernière voiture (cf *Coutume de vendange en Champagne*, dans *Bull. du Comité du Folklore Champenois*, nº 9-10 (sept.-déc. 1932), p. 114-115

108. A. VAN GENNEP, *op. cit.*, p. 2648.

109. A Vaux-la-Douce par exemple.

110. A. VAN GENNEP, *op. cit.*, p. 2651-52. — cf le ban de vendange de Guyonvelle (25 sept. 1793), qui spécifie dans le procès-verbal qu'« il est aussi défendu de glaner dans lesdites vignes dans la quinzaine à commencer du jour de la vendange sous peine d'amende et enjoint aux gardes champêtres de veiller sous peine des droits ».

111. A Melay (Haute-Marne, canton de Bourbonne). Cf la Chronique de Melay.

112. Arch. paroiss. de Melay, mss. intitulé *Chronique de Melay*. — Bien que la vendange de 1891 fut très médiocre, le curé de Melay reçut 420 litres de vin Pierre-Cyrille Joullin ajoute que « le produit de la Passion est un droit curial, qui repose uniquement sur la bonne volonté des gens », et que personne ne cherche à s'y soustraire.

113. Cf Abbé ROUSSEL, *Le diocèse de Langres*, Langres, 1879, t. IV, p. 208

114. Village du canton de Neuilly-l'Evêque (Haute-Marne).

115. A. LACORDAIRE, *Notes historiques sur le bourg et le Prieuré de Voisey* dans la *Revue de Champagne et de Brie*, 1888, p. 136.

116. Arch. commun. de Voisey, registres des délibérations du conseil municipal, 22 messidor an XI. — Parmi les considérants il est bien rappelé l'ancienneté de la coutume : «... comme l'a toujours été d'usage d'un temps immémorial de payer à MM. les curés de ce lieu antérieurement à celui actuellement en fonctions... »

117. « 3 pintes mesure du lieu, ancienne dénomination », précise le procès-verbal.

118. C'est le droit du curé à du vin dit de messe, comme cela s'est pratiqué dans les pays viticoles jusqu'à la fin du XIXe siècle.

119. Le 3 mai.

120. Le dernier sacristain, qui a fait la *Quête de la Passion*, est le Père Pernot, vieux tixier en toile, mort en 1915.

121. A. VAN GENNEP, *op. cit.*, p. 2553.

122. La procession a encore lieu à Bourbonne et probablement dans les paroisses où réside un curé.

123. A. VAN GENNEP, *op. cit.*, p. 2554.

124. A Velles.

125. Dans la plupart des villages.

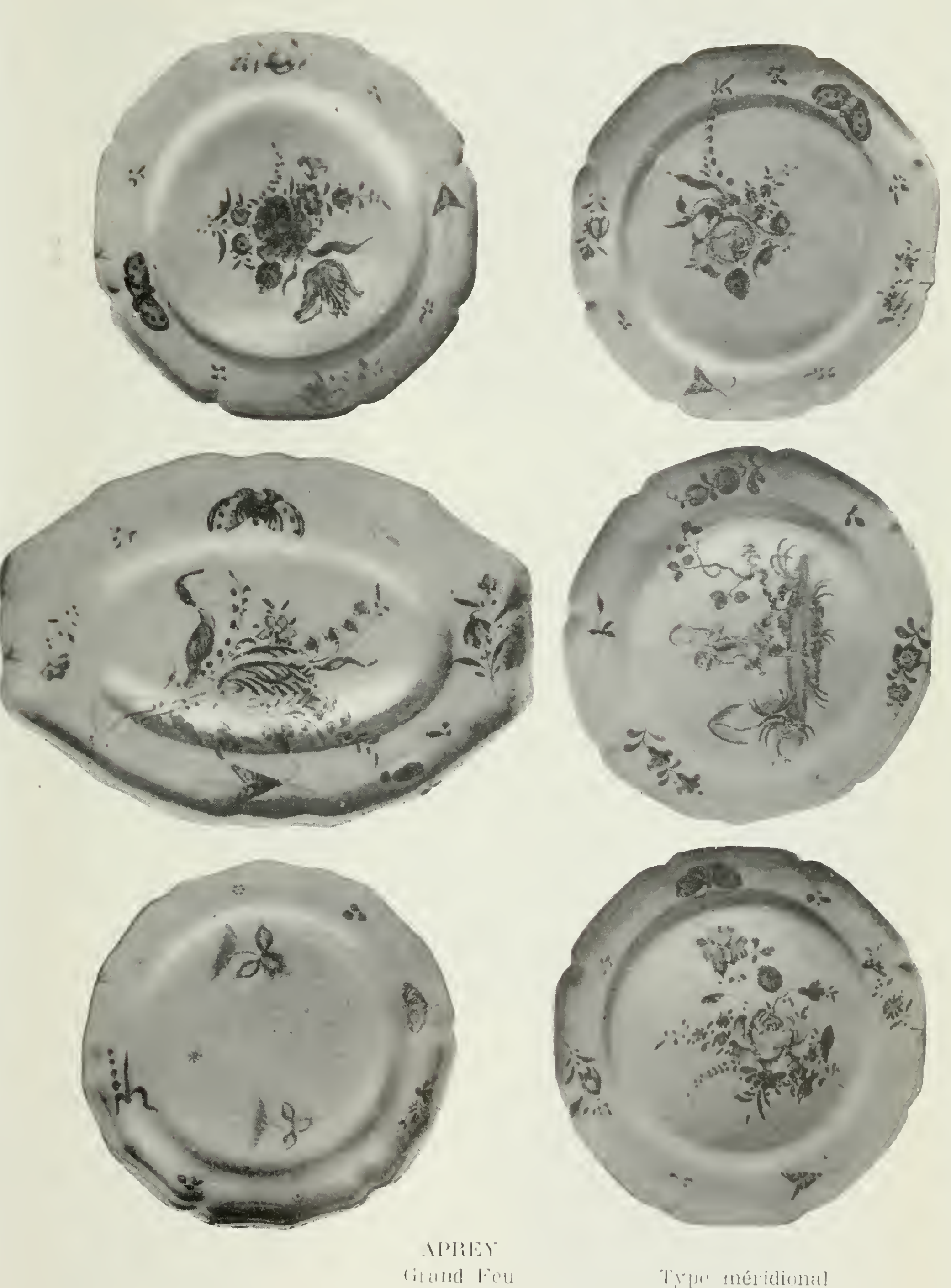
126. Le fait est affirmé à Anrosey, à Guyonvelle, à Soyers, à Laferté et à Velles. A Vaux-la-Douce elle a disparu avec le départ du dernier prêtre résident.

127. A. VAN GENNEP, *op. cit.*, p. 2367-2371 et 2555.

128. A Bourbonne on suspend une grappe non seulement à la statue de saint Vincent, qui est à l'église, mais aussi au poignet de la grande statue de la Vierge, qui se trouve à l'angle de la rue de la Vierge et de la rue Walferdin.

A Guyonvelle on attache une grappe de raisin blanc ou noir suivant sa maturité à la statue de la Vierge.

« Comme cette offrande des Prémices est exécutée avant la grand'messe solennelle de ce jour (15 août), il est normal qu'en même temps ces grappes se



APREY
Grand Feu

Type méridional

Décor Nivernais

Décor Rouennais



APREY : Grand Feu













APREY : Décor fin de Petit Feu



APREY
Type Fin

trouvent bénies, assurant ainsi la bénédiction par procuration de tout le vignoble de la paroisse ». (A. VAN GENNEP, *op. cit.*, 5, p. 2393-2394).

129. Cf A. VAN GENNEP, *op. cit.*, p. 2388 et 2603. — A Sommevoire (Haute-Marne), le don des Prémices a lieu le 1er août. Or une de ses deux églises est dédiée à saint Pierre-ès-Liens. Ce renseignement a échappé à M. Van Gennep, qui voit dans saint Pierre-ès-Liens un des nombreux saints protecteurs des vignerons.

130. A. VAN GENNEP, *op. cit.*, p. 2393.

131. A. VAN GENNEP, *op. cit.*, p. 2582-2584.

132. « Tu as ta serpette? — Non. Je l'ai oubliée. — Tu en es pour un litre ».

133. Jules ARNOULT, *La Saint-Vincent à Bourbonne-les-Bains*, dans *les Cahiers haut-marnais*, nº 5 (mars 1947), p. 103-104.

134. A. VAN GENNEP, *op cit.*, p. 2567-2568.

135. C'est une coiffe de paille, qui était portée dans les vignes par temps de soleil, surtout à Melay et à Voisey, villages voisins de Bourbonne. On l'appelait la « capette de Voisey ».

136. Reproduite dans *les Cahiers haut-marnais*, nº 5, p. 104. — « De terre en vigne - La voilà la jolie vigne - Vigni vignons vignons le vin - La voilà la jolie vigne au vin (bis)... »

137. C'est le repas de midi, comme le précise M. Arnoult, mais M. Van Gennep par erreur le place le soir.

138. Publiée dans la *Revue de Folklore français*, t. III, nº 2 (mars-avril 1932), p. 49-64. — Cette enquête, d'une valeur scientifique très discutable, paraît riche en détails inexacts, en dehors de ceux signalés au sujet de Guyonvelle, où nous avons pu procéder à des vérifications. Ainsi Mlle Huard avance que la date du 23 janvier est exceptionnellement de tradition à Melay (Haute-Marne). Or à Melay comme ailleurs, la Saint-Vincent est fêtée le 22 janvier et ce n'est qu'à titre exceptionnel, par exemple à cause d'un décès dans le village, que la fête est déplacée et fixée au lendemain.

Mlle Huard signale qu'à Guyonvelle, à la messe de la Saint-Vincent, l'honneur de présenter le gâteau qui devait être bénit par le prêtre était réservé à deux octogénaires. Or cette petite cérémonie n'eut lieu qu'une fois dans l'histoire de Guyonvelle en 1895. On ne saurait donc la présenter valablement comme une coutume.

139. Mal informée, Mlle Huard situe à la cure de Guyonvelle le banquet traditionnel des vignerons le jour de la Saint-Vincent. Ce fait, en réalité inconciliable avec la dignité du lieu, n'eut lieu qu'en 1895. L'abbé Faivre, nouveau curé de Guyonvelle, avait cru bon d'inviter à souper les vignerons de sa paroisse. On avait bien mangé et bien bu; on avait chanté aussi et Monsieur le curé avait mis de l'entrain en chantant une nouvelle chanson à la mode, intitulée : l'Influenza.

L. F. - H. R.

SONNER MATINES COMME A LA LAFERTÉ !

Ce vieux dicton populaire, signifiait parler d'une chose que l'on ne faisait jamais, comme nos bons moines, paraît-il, sonnaient chaque jour cet office, sans jamais le célébrer.

Laferté avait donc un Prieuré, de l'ordre de St-Benoit, dépendant de l'abbaye de St-Engende ou St-Claude du Jura ; fondé semble-t-il, au XIe siècle, par le Bienheureux-Simon, comte de Bar-sur-Aube, qui se fit religieux en ladite abbaye, ainsi que le vicomte de Laferté, son parent.

Le vieux moustier existe encore, sa majeure partie a été réédifiée au XVIIIe siècle. un vestige de l'ancien cloître serait du XIe ou XIIe. Il est massif, bien planté sur le bord de l'éperon rocheux servant d'assise au village, des terrasses de son jardin la vue est superbe sur la Claire-Vallée.

Vendu comme bien national, il fut divisé en deux parties. Celle du nord appartenait jusqu'à ces temps derniers à Mgr Fleuriot, ancien supérieur de l'Ecole de Malroy, qui y est né. Celle du sud, était la propriété de M. Jérôme Carcopino, de l'Académie Française, qui eut l'heureuse possibilité de réunir entre ses mains, l'ensemble de la propriété.

Ce monastère était en commande, et l'un de ses abbés fut François de Boisrobert poète, chanoine de Rouen, abbé de Chatillon-sur-Seine, Membre de cette même Académie, qui le comptait au nombre de ses Quarante premiers.

De Boisrobert à J. Carcopino, de la première assemblée à l'actuelle dernière, voilà l'Illustre Compagnie en permanence à Laferté ! beaucoup s'en doutent-ils ?... et ce burlesque d'Assoucy l'eût-il cru lorsqu'il écrivait:

Laferté autem, petite ville pleine
de misère,
Et ses gerdins n'ont-ils pas un -
Mossieu le Maire,
Un Mossieu le Maire et douze Echevins,
Tous plus gueux, que les Quinze-vingts.

R. H.
le dernier de ces Mossieurs

ARTS

LA FABRIQUE D'APREY

Aprey, toute petite bourgade située à 15 kilomètres de Langres fut, au XVIII[e] siècle, un centre important de fabrication de céramique où, à un certain moment, travaillèrent deux cents ouvriers.

En 1744. Jacques LALLEMANT, seigneur d'Aprey où il possédait une verrerie, un moulin, un petit cours d'eau et des forêts, y créa une faïencerie en faisant venir du Nord des potiers et des peintres.

En 1760 Jacques LALLEMANT, s'associe avec son frère Joseph qui arrive de Saxe où il était en garnison. La manufacture se transforme: alors qu'on ne cuisait que des faïences communes ou *grand feu*, c'est-à-dire peintes sur émail cru et ne permettant que quelques rares couleurs, on construisit des fours à réverbère permettant de cuire *au petit feu* des céramiques recouvertes d'un émail opaque stannifère ayant subi une première cuisson et sur lequel le peintre pouvait exécuter les compositions les plus variées. les plus fines. en employant une gamme variée de couleurs.

Joseph LALLEMANT qui, dès 1769, dirige seul la manufacture, fait appel successivement à deux artistes faïenciers qui donneront à la production la qualité artistique qui en a fait la renommée. Ce fut d'abord Protais PIDOUX. suisse d'origine, qui arrivait de Mennecy. et plus tard François OLLIVIER, venant de Nevers, qui bientôt deviendra associé de Joseph LALLEMANT et restera seul directeur de la manufacture de 1774 à 1795.

OLLIVIER, fit appel à des artistes faïenciers venant de l'Est et du Midi, et en particulier à un sieur JARRY arrivant de Versailles et ayant connaissance de la technique de Vincennes, de Sèvres et de Sceaux.

***

Quels sont les produits de cette manufacture ?

Si nous en croyons les Carnets de cette fabrique que nous conservons pieusement au *Musée national de Céramique de Sèvres*, on fit de tout, ou du moins on tenta de tout à Aprey: faïences de grand et de petit feu, terres cuites, biscuit de porcelaine, porcelaine, terre de pipe, etc... changeant à chaque instant de formules, de pâtes, de terres, d'émaux. essayant toutes les couleurs, y compris l'or.

Que subsiste-t-il de tous cela : des faïences de grand feu et de petit feu et quelques rares biscuits.

Les faïences, faites de la terre rouge du pays seront moulées de style Louis XV, épaisses, lourdes, et recouvertes d'un émail gras qui se craquelle et se détache volontiers de la terre. Quelques rares assiettes ont été tournées et sont minces et légères.

Les *faïences de grand feu* seront, pour la vaisselle d'usage commun, simplement décorées dans le goût méridional de fleurs, d'oiseaux, de bandes, les pointillés peints en bleu, vert. noir, jaune, et manganèse.

Sur *les pièces de forme* le décor sera peint dans la même gamme de couleurs mais avec une recherche artistique rappelant les productions nivernaises: le plus typique spécimen est un grand cache-pot (ou rafraîchissoir) qui se trouve au Musée de Cluny et qui est signé : *Aprey*.

De grand feu, un nombre important de vaisselles sont peintes en bleu. décor rouennais : le musée de Sèvres possède dans ce style une cuvette de bidet signée : *Aprey*.

Quant aux *faïences de petit feu* — **celles qui sont la gloire de la manufacture d'Aprey,** nous les diviserons en trois classes qui comprendront non seulement toutes les vaisselles, mais des objets de toutes formes, moulées avec grand soin.

La première classe est caractérisée par le décor polychrome inspiré des productions de Saxe et de Strasbourg, mais traité plus largement et avec moins de minutie. C'est le *type large,* où sont représentés des bouquets de fleurs ou des fruits ; ces faïences sont d'ordinaire marquées soit *Aprey,* soit simplement A et P conjugés.

La deuxième classe, dite *type feu,* présente encore des décors de fleurs mais, s'inspirant des productions de Vincennes, Sèvres, Mennecy, Marseille, Sceaux, s'ornera de paysages, de chinoiseries et d'oiseaux traités en polychromie de la façon la plus fine. **Il n'est pas de manufacture ayant réalisé des produits plus soignés, et c'est là la gloire impérissable d'Aprey.**

Quelques-unes de ces pièces sont marquées d'initiales où l'on trouve A et P ; on ne trouve aucune marque sur les pièces décorées d'oiseaux.

La troisième classe que nous dirons de *type paysan* ou *rustique,* et dont la poterie est plus épaisse et moins soignée, reproduit les décors floraux, les oiseaux et en particulier des Chinois traités isolément, et abrités bien souvent sous une sorte de palmier portant de petits fruits rouges.

Le tout est peint largement, et ne porte pas de marque.

En dehors de ces faïences, nous devons signaler une série de sujets en *biscuit de porcelaine,* que M. Necker en 1777 vantait comme la « solidité et la blancheur du marbre », d'une contexture rappelant celle des terres de Lorraine; ces biscuits sont d'un beau blanc; à la cuisson ils se sont fréquemment fendillés.

De ces biscuits on connaît des bustes de souverains et de grands personnages, et aussi des vases, des groupes et des sujets mythologiques.

Disons qu'après la mort d'Ollivier (1795), la manufacture d'Aprey périclita et ne produisit plus guère que de la faïence commune, telle celle qu'on nomme « cul noir », et ce n'est qu'au XIXe siècle, sous la direction d'un sieur GIRARD, qu'un artiste peintre (de 1858 à 1885) nommé JACOTIN décora des vaisselles et des pièces de toutes formes en pastichant admirablement les faïences de type fin. Les potiers ne travaillaient plus à la fabrique, et Jacotin devait décorer des faïences provenant d'autres manufactures. Il est bon de se méfier de ces produits du XIXe siècle qui vous tromperont d'autant mieux que l'artiste les a signés d'initiales d'Aprey



Haut-Marnais, soyez fiers de la fabrique de céramique d'Aprey, et, si vous désirez l'étudier, je vous recommande de consulter le très beau livre de notre compatriote Paul Deveaux, intitulé « *Les faïences d'Aprey* », et aussi *notre étude* sur le même sujet, parue en 1932 dans les *Annales de la Société d'Histoire et archéologie de Chaumont.*

Ne manquez pas, de plus, de visiter les collections d'Aprey réunies par M. Royer et conservées au *Musée de Langres,* ou encore les collections appartenant au *Musée des Arts décoratifs* de Paris, et au *Musée National de Céramique de Sèvres.*

Dr. CHOMPRET.

Imprimerie de l'Est. — Chaumont. Le Gérant : J. GIGOT.
Dépôt légal 2e trimlstre 1956

SOMMAIRE

Pages

Adresse : Xe Anniversaire... *J.-G. Gigot* 1

Table méthodique des études publiées par les *C.H.M.*, nos 1-45, 1946-1956... (y ajouter ce présent sommaire) *J.-G. Gigot* 4

SCIENCES.

Un fruit oublié: la faîne. *M. Cointat* 21

La Haute-Marne, grande voie de migrations. *V. Stchepinsky* 23

SCIENCES HISTORIQUES.

Guide pratique des Archives de Haute-Marne. *J.-G. Gigot.*

Plan du Guide 25

VII. Répertoire numérique de la Sous-Série II G (chapitres ecclésiastiques) 27

VI. Inventaire des Collections (Estampes, portraits, cartes, autographes, photographies, clichés) 58

La Série O et l'Administration communale. *R. Tolmer* 64

Trois testaments seigneuriaux du XIIIe siècle en langue vulgaire. *J.-G. Gigot* 67

Toponymie haut-marnaise.

Don Mugnier-Maîtrier. *J.-G. Gigot* 88

Toponymie forestière haut-marnaise. †*A. P. Maîtrier* 91

Aspect militaire d'un village de la frontière: Eclaron au XVIIe et XVIIIe s. *H. de Baillon* 94

France-Suisse : A propos d'une médaille, 10 août 1792. *Génl de Montarby.* 98

Liste des propriétaires du château de Parnot 118

Comment les Elèves du Lycée de Chaumont ont utilisé, depuis dix ans, les archives communales et départementales de la Haute-Marne. *Marcel Henriot.* 119

FOLKLORE.

Enquête sur le folklore de la vigne et du vin dans le pays de Bourbonnes-les-Bains. *Léon Forgeot - Dr H. Ronot* 127

Sonner matines comme à La Ferté. *R. H.* 150

ARTS.

La fabrique d'Aprey. *Dr Chompret.* 151

*